MILLÉNAIRE DE CLUNY

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.





PEINTURE MURALE

DE LA CHAPELLE

DU CHATEAU DES MOINES DE CLUNY

A BERZÉ-LA-VILLE

ACADÉMIE DE MACON

MILLÉNAIRE
DE CLUNY

CONGRÈS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

TENU A CLUNY

Les 10, 11, 12 septembre 1910

II



MACON

PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

1910





Lith. E. Sagot. Phototypie Sylvestre.

Abbaye de Cluny.

Ancienne entrée principale.

XVII

CLUNY
CENTRE ET FOYER ARTISTIQUE
DE
LA SCULPTURE BOURGUIGNONNE
AU XIIe SIÈCLE

Dès que l'évolution progressive de l'architecture, durant le cours du XIe siècle, eut ouvert à la sculpture un plus large accès dans l'art monumental, l'iconographie figurée prit un développement si considérable qu'elle devint, en peu de temps, la partie essentielle de la décoration des églises. Aussi voyons-nous s'élaborer en Bourgogne, au début du XIIe siècle, une plastique nouvelle qui, tout en se distinguant de celle du XIe par la vigueur et la fine élégance de ses draperies, n'en conserve pas moins, avec une forte originalité pleine d'imprévu, un cachet spécial d'élévation symbolique et mystique. Son programme iconographique est d'ailleurs des plus complets. Elle ne se propose plus seulement, en effet, de donner à quelques vérités dogmatiques une forme, une interprétation réelle et tangible, mais elle prétend ordonner et synthétiser en images parlantes l'ensemble doctrinal des croyances chrétiennes.

Voilà pourquoi nombre de grandes églises bourguignonnes du XIIe siècle peuvent être considérées comme une somme théologique de pierre, une encyclopédie monumentale, où le dogme

prend corps et s'anime en représentations iconographiques vivantes. Si, de l'une à l'autre, le programme décoratif subit quelques variations, du moins le thème essentiel reste le même. Et ce thème c'est celui de la Foi chrétienne, formulé ainsi par les symboles des Apôtres et de Nicée :

Dieu a créé l'univers et l'homme, mais, par la faute d'Adam, le péché est entré dans le monde et, avec le péché, le travail, la mort et le châtiment. Pour racheter l'humanité coupable et dégénérée, Dieu a envoyé son Fils unique, le Verbe, qui s'est incarné dans le sein de la Vierge Marie, qui a vécu, prêché, souffert et qui est mort pour nous sur une croix. Ce Rédempteur, ressuscité le troisième jour, est monté au ciel s'asseoir à la droite du Père, d'où il viendra, à la fin du monde, juger les vivants et les morts.

Telle est la doctrine que les Apôtres ont prêchée, que les Martyrs ont attestée, que les Docteurs ont commentée. La discipline morale qui se déduit de cet enseignement, c'est que ceux qui auront embrassé la foi chrétienne et pratiqué la vertu au sein de l'Église, seront sauvés et jouiront éternellement de la gloire du Paradis, tandis que les méchants seront condamnés à des supplices qui n'auront pas de fin.

Telle est aussi la conception dogmatique, pleine de mouvement et de vie, qui se déroule et s'ordonne dans la plupart des grandes églises de la Bourgogne. Au centre du portail principal, à la place d'honneur, apparaît le Christ en majesté assis sur son trône, entouré de l'auréole mystique, et souvent accompagné des Évangélistes sous la forme des animaux mystérieux de la vision d'Ézéchiel. Aux pieds du Sauveur, ordinairement sur le linteau de la porte, se tiennent tantôt le collège apostolique [1],

1. Portails des églises de Saint-Fortunat de Charlieu, de Saint-Julien-de-Jonzy, de Montceaux-l'Étoile, de Nantua, de Saint-Paul-de-Varax.

tantôt les élus avec les anges, les réprouvés avec les démons [1]. On y voit figurer aussi les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse tenant en main des cithares [2], ou encore les différents peuples de la terre appelés à recevoir la prédication de l'évangile [3]. Quant aux Saints protecteurs et titulaires de l'église ou dont on possède des reliques insignes, ils sont généralement représentés soit aux portails secondaires, soit au pilier trumeau de la porte principale.

Comme il ressort en outre de cet enseignement que la vie humaine est une lutte incessante entre le bien et le mal : *militia est vita hominis super terram* [4], il est tout naturel qu'une part de l'œuvre iconographique ait été consacrée aux conflits avec le démon. Telle est encore l'origine d'une série de bas-reliefs sculptés, que l'on rencontre fréquemment dans les églises de Bourgogne et en particulier à Saint-Philibert de Tournus, à Saint-Vincent de Mâcon, à Saint-Lazare d'Autun, à la Madeleine de Vézelay, à Anzy-le-Duc, au Bois-Sainte-Marie, à Semur-en-Brionnais, à Perrecy-les-Forges, à Mont-Saint-Vincent et enfin à Notre-Dame de Gourdon.

La loi du travail étant une autre conséquence naturelle de la chute d'Adam : *in sudore vultus tui vesceris pane* [5], on ne sera pas surpris qu'elle soit évoquée dans les formes essentielles de l'activité humaine. De là les calendriers de pierre figurant les signes

1. Portails de Saint-Lazare d'Autun et de Saint-Vincent de Mâcon.
2. Portail de l'église abbatiale de Cluny aujourd'hui disparu.
3. Portail intérieur de la Madeleine de Vézelay.
4. *Job*, chap. VII, v. 1. La liturgie du moyen âge exprime d'ailleurs la même idée : *Unde tu, Christiane, delicatus es miles, si putas te posse sine pugna vincere, sine certamine triumphare* (*Joan. Chrysost.*, *Serm. de Martyr.*, *quod aut imitandi sunt, aut non laudandi. Brev. Rom.*, *die sept. novembris, homil. II, noct.*).
5. *Gen.*, ch. III, v. 19.

du zodiaque avec les travaux correspondants des mois ; de là enfin les compositions allégoriques des Arts libéraux, dont Honorius d'Autun, au XIIe siècle, enseignait déjà méthodiquement les classifications et les règles [1].

Si l'on considère enfin qu'au moyen âge, l'univers entier, avec tout ce qu'il renferme, était considéré comme une réalisation symbolique de la pensée du Verbe, on s'expliquera naturellement que l'on ait figuré par des représentations allégoriques, empruntées parfois au règne animal, les mystères abstraits du monde métaphysique, ou encore les prophétiques espérances des âmes chrétiennes.

Ce fut l'ordre de Cluny qui inaugura ou du moins remit en honneur, dans sa grande église abbatiale, cet enseignement synthétique par l'image. S'il est difficile de convenir avec Viollet-le-Duc [2] que ces bas-reliefs d'une exécution simple et naïve, attirèrent plus l'attention du peuple que les éloquentes prédications de saint Bernard, il faut néanmoins reconnaître, avec cet habile architecte, que les sculptures dont Cluny ornait ses portes, ses frises et ses chapiteaux, étaient à coup sûr un livre de pierre toujours ouvert par la foule, livre éloquent et d'une rare puissance pour saisir et captiver les masses.

C'est en effet avec raison qu'Horace a dit : « Ce qui ne s'adresse qu'aux oreilles, fait bien moins d'impression sur l'esprit, que ce qui est mis fidèlement sous les yeux. »

Segnius irritant animos demissa per aures
Quam quae sunt oculis subjecta fidelibus [3].

1. *De hoc exsilio ad patriam via est scientia ; scientia enim in rebus physicis, sapientia vero consideratur in divinis..... Haec quippe via ducit ad patriam tendentes per decem artes.* (*Honor. August.*, *De animae exsilio et patria alias, de Artibus. Patrol. lat.*, tome 172, col. 1243).

2. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné d'architecture*, tome I, p. 278.

3. *Epistola ad Pisones*, v. 180 et 181.

La grande basilique de Cluny, commencée sous saint Hugues en 1089 par les deux moines architectes Gauzon et Hézelon, n'était pas encore entièrement achevée vingt ans après, à la mort du grand abbé. Urbain II, revenant de Clermont en 1095, avait consacré le chœur déjà terminé à cette époque. La voûte de la nef s'étant écroulée en 1125 [1], les dégâts furent réparés assez promptement puisque Innocent II, en 1131, put faire la dédicace solennelle de l'édifice.

L'église de saint Hugues, que couronnaient cinq clochers romans de formes et de dimensions variées, était assurément, pour l'époque, une véritable merveille d'architecture [2]. L'intérieur de l'édifice répondait bien d'ailleurs à sa magnificence extérieure. Ainsi la grande nef, qui comptait jusqu'à seize travées successives, était flanquée d'un double collatéral et d'un double transept, en sorte que le plan de l'église affectait la forme d'une croix archiépiscopale, c'est-à-dire d'une croix à double croisillon.

Sous l'abbé Roland de Hainaut, au début du XIIIe siècle (1220), la basilique abbatiale reçut enfin sa forme définitive, par l'adjonction d'un narthex à trois nefs, dont la porte s'ouvrait entre les Barabans, deux énormes tours carrées de quarante-sept mètres de hauteur.

1. Orderic Vital, éd. Le Prevost, publiée par la Société de l'Histoire de France, tome IV, p. 426.

2. Trois de ces clochers étaient posés à cheval sur le grand transept. Celui du milieu, le clocher du Chœur, était carré, plus large et un peu plus élevé que ceux qui l'avoisinaient. Les deux autres, celui du nord, appelé clocher des Bisans, et celui du sud, clocher de l'Eau Bénite, furent construits en forme de tours octogonales surmontées d'une flèche en pyramide. Ce dernier, qui subsiste encore, a soixante-deux mètres de hauteur. Un quatrième clocher carré, le clocher des Lampes, s'élevait au centre du petit transept. Enfin un cinquième, dit de l'Horloge, adosse encore aujourd'hui sa tour carrée à l'extrémité méridionale du grand transept.

Malheureusement pour l'histoire de l'art bourguignon, l'église de saint Hugues, vendue en 1798 comme propriété nationale, fut presque entièrement démolie dans les premières années du XIXe siècle. Il n'en reste aujourd'hui que quelques parties : l'extrémité méridionale du grand transept avec le clocher octogone de l'Eau Bénite et le petit clocher de l'Horloge ; la chapelle de Bourbon bâtie vers le milieu du XVe siècle et la base des tours qui s'élevaient à l'entrée du narthex.

Quant à la décoration iconographique proprement dite, elle a disparu presque entièrement, car on a déraciné à coups de mine les piliers qui portaient les chapiteaux et ceux-ci se sont brisés, ou ont été fendus dans leur chute. Les débris, qui nous en ont été conservés, ont toutefois leur importance. Ils nous permettent d'apprécier, avec assez de justesse, les dimensions colossales et la beauté incomparable de ce monument, que nous allons décrire en nous attachant, d'une façon spéciale, à l'ornementation sculptée.

L'immense basilique de Cluny, la plus grande des églises du monde avant la construction de Saint-Pierre de Rome [1], était située, en avant des bâtiments conventuels, au pied d'une colline sur laquelle s'étagent les quartiers supérieurs de la ville. La façade principale de l'édifice, d'aspect imposant et grandiose, était précédée d'un portique avec galerie d'arcatures, formant l'entrée monumentale de l'abbaye. Derrière ce péristyle d'ordre roman, un escalier de quarante marches, interrompu par plusieurs plates-formes, donnait accès au premier portail de l'église que limitaient, à droite et à gauche, les deux énormes tours des Barabans.

Ce portail, reconstruit au XVe siècle par Ode de la Perrière, se

1. L'église avait en œuvre 127 mètres de longueur, et avec son narthex 171. Saint-Pierre de Rome en a 183, et Saint-Paul de Londres 165.

composait, en avant des pieds droits, de quatorze colonnes isolées. Sur chaque côté latéral, la première de ces colonnes, découpée en forme de niche, portait une statue de pierre, représentant, à droite, saint Jean l'Évangéliste, à gauche, le diacre saint Étienne. Ces deux personnages servaient d'assesseurs au patron de l'abbaye, l'Apôtre saint Pierre, qu'on voyait adossé au pilier trumeau du portail. Entre les archivoltes d'encadrement et les cintres surbaissés de la double baie, figurait la Vierge Marie accompagnée de deux anges. Au-dessus de ce groupe, sculpté en plein relief, s'ouvrait une demi-rose garnie d'un vitrail entre ses cinq colonnettes.

Enfin, pour compléter la décoration, l'étage supérieur était ajouré d'une énorme rose, dont les vingt rayons, prenant naissance à un fleuron central, se terminaient en dix arcatures taillées en tresse. La rose était surmontée de la statue d'un moine, revêtu de l'aube et tenant l'encensoir à la main.

A l'intérieur du narthex, se dressait le portail de l'église construite par saint Hugues. Ce portail était formé de quatre archivoltes en plein cintre, dont les bandeaux plats avaient reçu, comme nous allons le voir, une riche décoration sculptée.

Le premier bandeau, qui encadrait le bas-relief du tympan, reproduisait, sous chacune de ses quatorze arcatures, un ange en adoration devant le Père éternel figuré dans un cintre, au milieu de la même archivolte.

La seconde voussure représentait des fleurs de campanule, tandis que la troisième était garnie de vingt-cinq médaillons reliés par un cordon de roses. Dans chacun de ces cadres minuscules apparaissait une tête, probablement de saint, toujours figurée de profil, mais dont l'artiste avait su varier la silhouette tout aussi bien d'ailleurs que l'expression de la physionomie. La quatrième voussure, munie d'un rang de claveaux bien appa-

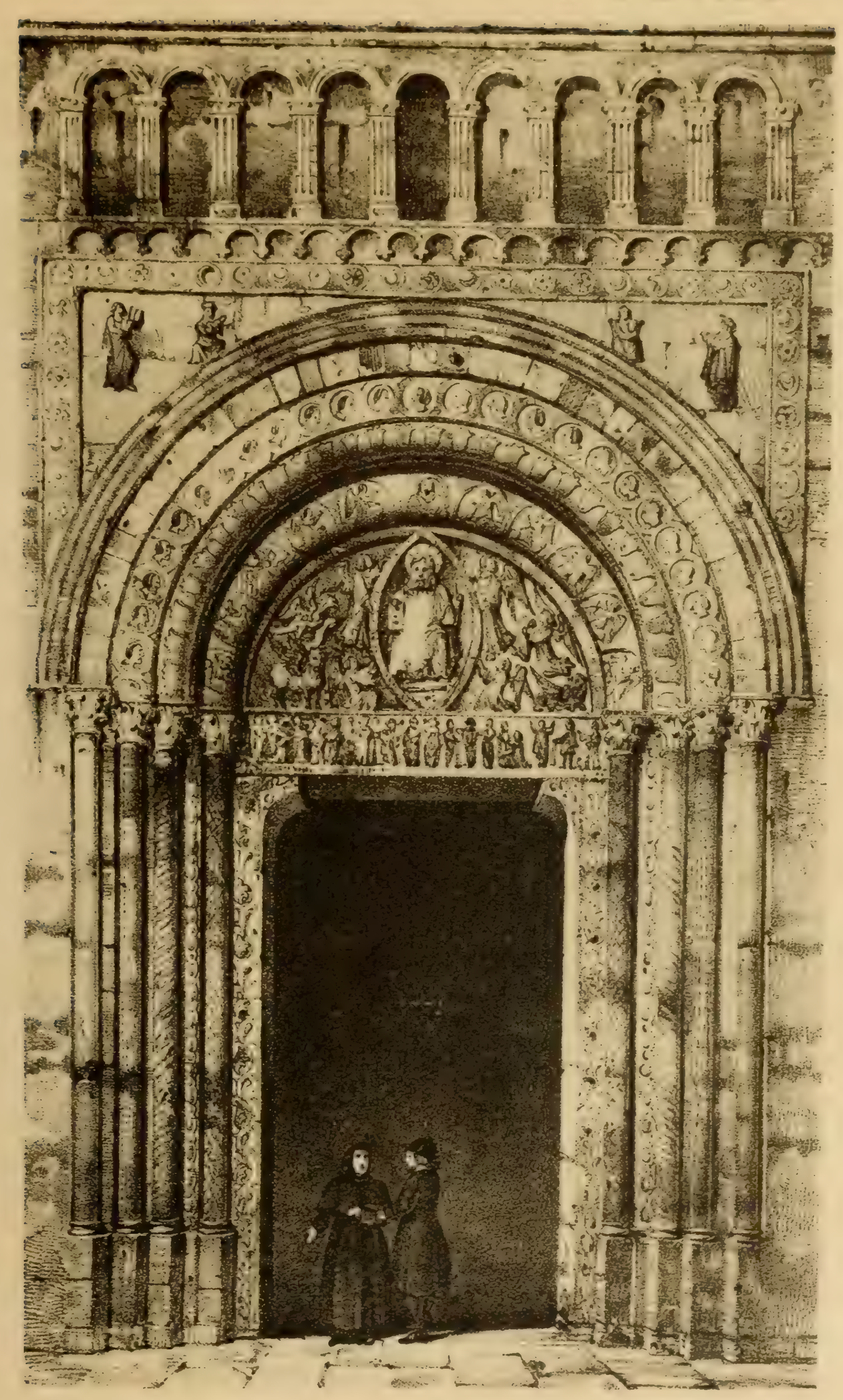
reillés, était circonscrite par un large bandeau plat à simples moulures.

Les archivoltes, que nous venons de décrire, reposaient sur autant de colonnes cylindriques d'une ornementation aussi riche que variée. La première, c'est-à-dire la plus rapprochée du tympan, était garnie, à droite comme à gauche, de losanges en forme de réseau tressé, tandis que la seconde se contournait en spirale et que la troisième portait des fleurons épanouis dans ses cannelures. La quatrième seule était absolument lisse, pour mieux s'harmoniser sans doute avec l'archivolte à simples moulures, dont elle formait le support.

Tous les chapiteaux étaient surmontés de feuillages d'acanthe, excepté celui de la première colonne à gauche, qui figurait une scène historiée avec cinq personnages. Enfin les bases sobrement décorées de deux tores sur stylobate uni, faisaient ressortir avec avantage les parties saillantes de l'entre-colonnement qui, comme les pieds droits de la porte, étaient revêtus d'une ornementation de feuillage, traitée avec un goût parfait et un sentiment tout antique.

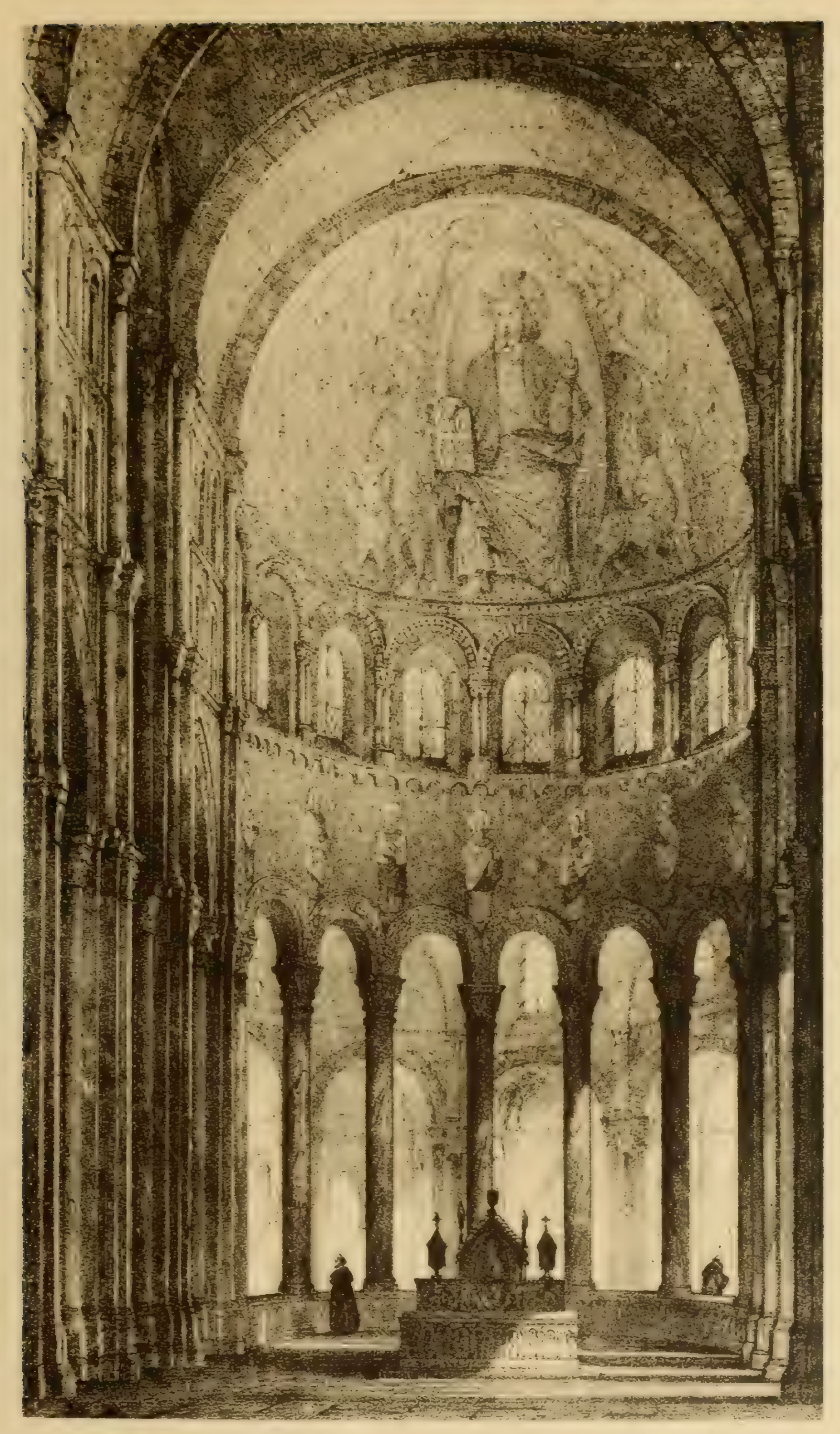
Le tympan, encadré sous l'archivolte d'une légère bordure de roses, figurait, presque en ronde bosse, le Christ en majesté assis au centre d'une auréole elliptique, soutenue par quatre anges aux ailes déployées. Le Sauveur tenait le Livre de Vie à la main gauche, tandis que la droite se levait pour bénir. Aux côtés des anges, apparaissaient les quatre figures symboliques des Évangélistes empruntées à la vision d'Ézéchiel. Pour compléter l'ordonnance de cette scène, le linteau subadjacent était décoré de vingt-trois figures en relief représentant, comme à Moissac, les vieillards de l'Apocalypse au pied du trône de Dieu.

Au-dessus du portail se profilait une plate-bande horizontale qui, après s'être appuyée au sommet du cintre supérieur, des-



Lith. E. Sagot. Phototypie Sylvestre.

Abbaye de Cluny.
Grande porte de l'ancienne église.



Lith. E. Sagot. Phototypie Sylvestre.

Abbaye de Cluny.
Chœur de l'ancienne église.

cendait perpendiculairement de chaque côté jusqu'à la naissance de ce cintre. La plate-bande était ornée de rosaces, alternant avec des animaux monstrueux, tandis que la surface lisse des écoinçons portait quatre personnages en pied, figurant sans doute des Apôtres. Cet ensemble décoratif était surmonté d'abord d'un bandeau d'arcatures, puis d'une série de neuf arcades en plein cintre, que supportaient des pilastres cannelés avec chapiteaux garnis de feuillage. A l'exception de l'arcade centrale, ouverte sur l'oratoire dédié à saint Michel, les parements intérieurs des autres cintres étaient ornés de fresques représentant, croyons-nous, les huit premiers abbés de Cluny.

La décoration intérieure de l'église n'était pas moins judicieusement ordonnée que celle du narthex et de ses portails. La voûte en cul de four de la grande abside était recouverte en entier d'une immense et admirable fresque, représentant Dieu le Père qui levait une main pour bénir et posait l'autre sur le livre de l'Apocalypse fermé de sept sceaux. A ses pieds, reposait l'Agneau sans tache; à ses côtés, sur un fond d'azur émaillé d'étoiles d'or, se détachaient les figures ailées de l'homme, du lion, du bœuf et de l'aigle, symboles ordinaires des Évangélistes. Ces peintures ont malheureusement disparu, mais les chapiteaux du déambulatoire et des nefs, qui subsistent encore, peuvent nous donner une idée assez précise de l'importante œuvre iconographique inaugurée à Cluny.

Trois de ces chapiteaux figurent, avec une naïveté charmante, dont la représentation graphique peut seule donner l'idée, des scènes tirées de la Bible : c'est à savoir, la Désobéissance et la Punition d'Adam et d'Ève [1], les Fleuves du Paradis [2] et enfin le Sacrifice d'Abraham [3]. Ce sont sans doute les premières pages

1. Musée de Cluny, n° 23. — Voir tome I, planche x.
2. Id. n° 17. — Id.
3. Musée de Cluny, n° 8.

d'un enseignement doctrinal par l'image, qui, remis en honneur par Cluny, trouva désormais sa place dans les grandes églises de la Bourgogne.

A ce titre ces chapiteaux méritent une description spéciale.

Examinons d'abord comment le sculpteur clunisien a représenté la Désobéissance et la Punition d'Adam et d'Ève. Ce qui frappe le plus dans ce bas-relief, c'est tout à la fois la simplicité et la belle ordonnance de la mise en scène. Le côté droit de la corbeille est réservé au sujet de la Désobéissance proprement dite. On y voit apparaître d'abord le Serpent tentateur, enlacé au tronc d'un pommier, puis Adam et Ève, figurés nus l'un et l'autre, mangeant avec avidité le fruit défendu. Le reste du chapiteau est consacré aux suites funestes de la désobéissance. A la face principale, Dieu debout, revêtu d'une longue cotte et portant le nimbe crucifère, fait un geste de menace à nos premiers parents. Ceux-ci, pleins de confusion, se dissimulent, mais en vain, sous les branches d'un figuier qui sert d'appui à la volute de gauche. En arrière et sur le même côté, s'élève un arbrisseau portant des fruits.

L'ordonnance de la mise en scène se retrouve encore, à un degré non moins parfait, au bas-relief représentant les Fleuves du Paradis. Ces Fleuves, d'après la conception de l'artiste, s'échappent aux quatre angles du jardin de l'Éden figuré, sur les faces du chapiteau, par différents arbustes d'une belle venue. Ces arbustes, parmi lesquels se reconnaissent aisément un figuier, un pommier, un cep de vigne et un olivier, marient, à chaque angle, leurs tiges et leurs feuillages pour former un dais de verdure aux Fleuves du Paradis. Personnifiés sous les traits de jeunes hommes complètement nus, ces Fleuves tiennent en mains des plantes aquatiques, d'où s'échappe une onde jaillissante. Malheureusement ces bas-reliefs ont beaucoup souffert. L'un des personnages

est détruit à peu près entièrement, un autre ne conserve guère que ses membres inférieurs. Quant aux deux Fleuves, demeurés intacts, ils sont coiffés d'une sorte de toque ou de calotte, sous laquelle apparaît leur chevelure, divisée symétriquement sur le front par deux tresses ou bandeaux plats.

Comme on le voit par ce simple exposé, l'artiste clunisien est resté fidèle, dans l'ordonnance de son sujet, à l'enseignement doctrinal des saintes Écritures. Aussi sa composition, bien que naturellement assez schématique, nous donne-t-elle une idée aussi juste que précise de l'Éden adamique, « jardin planté d'arbres fruitiers et irrigué par une source qui se déverse en quatre fleuves [1] ».

Toutefois, malgré son attachement au texte de la Bible, le sculpteur n'a pas entièrement négligé dans sa composition l'élément pittoresque. C'est ainsi que l'on admirera avec quelle naïveté charmante il a su reproduire les divers remous de l'onde, au sein de laquelle s'ébattent plusieurs espèces de poissons.

Le Sacrifice d'Abraham, qui appartient à la même série d'enseignement doctrinal, est représenté, comme on va le voir, d'une façon aussi simple que saisissante. Sur la gauche du chapiteau, le Patriarche, obéissant à l'ordre du ciel, saisit Isaac par les cheveux et se dispose à l'immoler sur l'autel des holocaustes, auquel est adjointe une coupe en forme de calice. A cet instant suprême, un Ange nimbé et tenant un livre, indique, d'un geste significatif, le bélier qu'Abraham doit sacrifier à la place de son fils. Ce bélier, qui figure dans le haut de la corbeille au-dessus de la tête d'Isaac, est aujourd'hui mutilé en partie. On ne distingue guère en effet que ses jambes postérieures ainsi qu'un fragment de son échine. De même le visage d'Abraham, qui devait être

1. *Genèse*, ch. II, vers. 8-10.

fort expressif avec sa longue barbe, a subi une détérioration presque complète. Heureusement les têtes de l'Ange et d'Isaac sont absolument intactes et ont même conservé, aux prunelles des yeux, leurs incrustations de mastic noir.

Après les scènes tirées de la Bible, les représentations iconographiques des différents tons du plain-chant méritent une mention spéciale. On sait la part importante que tenait à Cluny le chant des psaumes et des répons [1]. Et cela ne doit pas nous surprendre, puisqu'on attribue à saint Odon différents ouvrages sur la musique dont l'un intitulé : *Enchiridion* ou *Dialogus in Musica*, est certainement authentique, d'après le témoignage de Guy d'Arezzo lui-même [2].

Dans ces conditions, il est aisé de comprendre que l'on ait tenu à figurer les différentes modalités du plain-chant sous les traits de personnages symboliques, pourvus d'instruments de diverse nature. Des inscriptions où l'on retrouve l'influence des nombres mystiques, enseignés par les Pères et Honorius d'Autun, donnent l'explication et le commentaire de chaque allégorie.

L'un de ces chapiteaux [3], consacré aux quatre premiers Tons, porte à ses angles des volutes que soutiennent de larges feuilles d'acanthe. Entre ces volutes, apparaît, au centre d'un médaillon ovale, un personnage qui joue d'un instrument de musique. Sur l'encadrement lui-même, est gravé un vers léonin, portant l'indication du mode et sa signification symbolique.

Le premier Ton est figuré par un jeune homme, revêtu d'une cotte et de chausses collantes, avec brodequins fendus sur le

1. La psalmodie de Cluny était fort longue et presque continuelle, car on chantait des psaumes durant le travail des mains. Cf. *Histoire de l'Église gallicane*, tome VIII, p. 228.

2. Fétis, *Biographie universelle des Musiciens*, tome VII, p. 73, Bruxelles, 1851.

3. Musée de Cluny, n° 15. — Voir tome I, planche X.

devant. Assis sur une sorte de trône que supporte un marche-pied, ce personnage joue de la lyre, pour préluder aux modulations du chant, comme en témoigne l'inscription :

Hic tonus orditur modulamina musica primus.

Le premier Ton a pour attribut la lyre, en raison de la signification symbolique de cet instrument. D'après la Clef de Méliton et ses interprètes, la lyre est en effet l'image des Justes qui exultent devant Dieu [1] et ses cordes figurent les vertus qui se ramifient dans leurs âmes [2].

Le deuxième Ton est personnifié par une femme revêtue d'une robe talaire que surmonte un voile. Figurée debout, dans l'attitude d'une danseuse, elle porte dans ses mains deux cymbales accouplées que relie une chaînette. Au point de vue symbolique, les cymbales figurent les lèvres qui louent le Seigneur [3]. L'encadrement du bas-relief porte la mention suivante :

Subsequitur propius numerorum lege secundus.

Le musicien, qui figure le troisième Ton, est un homme barbu, assis sur un haut siège au soubassement garni d'arcatures. Il est d'ailleurs vêtu sans trop de recherche. Si sa cotte un peu raccourcie laisse apercevoir une de ses chausses tombantes, du

1. *Lyra, exsultatio sanctorum. In Paralipomeno David dixit principibus Levitarum ut constituerent de fratribus suis cantores in organis musicorum, nablis videlicet et lyris et cymbalis, ut resonaret in excelsis sonitus laetitiae.* (*I Paralip.*, XV, v. 16.)

2. *Chordae, virtutes in corde sanctorum extentae. In Psalterio* : *Laudate eum (Dominum) in chordis et organo* (Ps. 150, v. 4). Cf. *Clav. Melit.*, *De Hominibus*, XL et XLVI, *apud* Pitra, *Spicil. Solesm.*, tom. III, p. 142 et 148, *Parisiis*, 1855.

3. *Cymbala, labia Dominum confitentia. In Psalterio* : *Laudate eum (Dominum) in cymbalis bene sonantibus* (Ps. 150, v. 5). *Clav. Melit.*, *De Hominibus*, XLV, *apud* Pitra, *Spicil. Solesm.*, tom. III, p. 148.

moins son mantelet, relevé sur les épaules, s'étale en élégants retroussis. Le troisième Ton a pour instrument une cithare à six cordes [1], dont la boîte sonore est très ample et dont le joug se profile d'abord en ligne ondulée, pour se terminer en spirales. De sa main gauche, le musicien serre contre sa poitrine le corps de l'instrument, tandis que la droite se promène sur les cordes. Du reste sa tête penchée et son attitude recueillie témoignent du soin qu'il apporte à l'exécution de son mode musical.

C'est à juste titre que le troisième Ton détient comme attribut la cithare image de l'âme dévote qui loue le Seigneur [2]. De plus, d'après la loi mystique des nombres, ce même Ton rappelle encore la résurrection du Sauveur, opérée le troisième jour [3], comme en témoigne l'inscription elle-même :

Tertius impingit Christumque resurgere fingit.

Le quatrième Ton est représenté par un personnage revêtu d'une longue tunique sans ceinture ni manteau [4]. L'artiste l'a figuré debout, portant sur son épaule une traverse, à laquelle sont fixés des timbres qu'il fait résonner de la main droite [5].

1. L'instrument que nous décrivons ne ressemble pas complètement à la cithare moderne, mais il se rapproche du *kissar* oriental dont la boîte sonore est dans le bas tandis que le psalterion résonne par le haut.

2. *Cithara, pectus devotum. In Psalterio* : *Exsurge psalterium et cithara* (Ps. 56, v. 9). Cf. *Clav. Melit.*, *De Hominibus*, XXXIX, *apud* Pitra, *Spicil. Solesm.*, tom. III, p. 142.

3. *Tres, ad passionis Domini et sepulturaė et resurrectionis sacramentum. Vivificabit nos Dominus post duos dies, die tertia suscitabit nos et vivemus* (*Osée*, VI, 3). Cf. *Clav. Melit.*, *De Numeris*, III, 2, *apud* Pitra, *Spicil. Solesm.*, t. III, p. 283.

4. Ce personnage, à cause de son vêtement, pourrait bien désigner un clerc *ostiarius*, chargé de convoquer les fidèles à l'église au son de la clochette (*tintinnabulum*).

5. Cette main a disparu.

Dans cet instrument, on reconnaîtra, sans hésiter, le *tintinnabulum* ou le *cymbalum tinniens* dont parle saint Paul [1], que l'on frappe avec lenteur, comme une sorte de glas funèbre. C'est pour ce motif, sans doute, que le quatrième Ton désigne le gémissement dans la mélodie, ainsi que le proclame le commentaire :

Succedit quartus simulans in carmine planctus.

Le deuxième chapiteau, consacré aux quatre derniers Tons [2], est quelque peu distinct du précédent. Les volutes ne sont plus soutenues aux angles par un massif de feuilles d'acanthe, mais procèdent d'une large bande circulaire, qui enveloppe le milieu de la corbeille. Les quatre personnages allégoriques, assis entre les volutes, portent sur les genoux la bande circulaire. Ces bas-reliefs sont d'ailleurs très mutilés. A l'exception du sixième Ton qui a conservé son buste, les membres supérieurs des autres figurants ont entièrement disparu ; seules les jambes sont à peu près intactes. Chacun d'eux a son inscription gravée sur la partie de la bande qui lui correspond. Celle du cinquième ton :

Ostendit quintus quam sit quisquis tumet imus,

ne nous permet pas de reconnaître quel instrument était attribué à ce personnage.

Le musicien personnifiant le sixième Ton, aujourd'hui privé de sa tête, tient une sorte de *plectrum* ou de guitare monocorde. Quant à l'inscription qui le concerne :

Si cupis affectum pietatis respice sextum,

elle se réfère uniquement au symbolisme des nombres, s'il est

1. Le texte distingue avec précision le *cymbalum tinniens* de l'*aes sonans*, airain retentissant. Cf. I. *Corinth.*, XIII, 1.
2. Musée de Cluny, nº 19.

vrai que le sentiment de la piété réside dans la perfection de la vie active, représentée par le chiffre six [1].

L'inscription du septième Ton :

Insinuat Flatum cum donis septimus almum.

nous laisse entrevoir que le personnage figuré sonnait de la trompette, pour annoncer l'Esprit Saint, Source de Vie [2].

Quant à celle du huitième, elle se rattache uniquement au symbolisme des nombres. Le chiffre huit (*octavus*) marquant la somme des Béatitudes [3], désigne dès lors tout naturellement le bonheur réservé aux Saints, comme le reconnaît l'inscription elle-même :

Octavus sanctos omnes docet esse beatos.

Après avoir figuré iconographiquement les divers Tons ou modalités du plain-chant, il est tout naturel que l'artiste clunisien ait songé à représenter les autres branches de l'activité humaine, c'est-à-dire les Arts Libéraux qui, selon Honorius d'Autun, conduisent par dix échelons ou cités de cette terre d'exil à la céleste patrie [4].

1. *Sex, activae vitae perfectio : Si emeris servum hebraeum, sex annis serviet tibi.* (*Exod.*, XXI, 2.) *Senarius ideo perfectus dicitur, quia primus in numeris completur partibus suis, id est sexta, tertia et dimidia.* Cf. *Clavis Melit.*, *De Numeris*, VI, *apud* Pitra, *Spicil. Solesm.*, tom. III, p. 284.

2. *Almus* nous paraît avoir le même sens que l'expression « *Fons vivus* » par laquelle l'auteur du *Veni Creator* désigne l'Esprit Saint. C'est en vertu de la loi mystérieuse des nombres que le chiffre sept se réfère à l'Esprit de Dieu, qui nous accorde ses sept dons : *septiformis munere*, dit encore le même auteur.

3. *Quatuor tantum beatitudines sanctus Lucas dominicas posuit, octo vero sanctus Matthaeus : sed in illis octo istae quatuor sunt, et in quatuor istis illae octo. Hic enim quatuor velut virtutes amplexus est cardinales : ille in illis octo mysticum numerum reseravit.* (*Ambrosius, lib. V, in Luc., cap.* 6).

4. Voici l'ordre de classification adopté par Honorius d'Autun : 1° Gram-

De cette série nous sont restés les Arts Mécaniques, qui, d'après le même auteur, tiennent le neuvième rang, le cinquième étant réservé à la musique. Voici d'ailleurs comment Honorius les caractérise : « La neuvième cité, par laquelle il est donné d'atteindre la patrie céleste, est celle de la mécanique. Elle enseigne aux voyageurs sur cette terre, à travailler les métaux, le bois, le marbre. Elle leur apprend la peinture, la sculpture et généralement tous les arts qui exigent le concours de la main. C'est elle qui a élevé la tour de Nemrod et bâti le temple de Salomon ; c'est elle encore qui a construit l'arche de Noé et qui, dans tout l'univers, ceint de murailles les cités ; c'est elle enfin qui a fait connaître aux hommes l'art de tisser les vêtements [1]. »

Ce texte, contemporain du chapiteau que nous allons décrire, nous permettra de déterminer plus aisément les personnages allégoriques qui figurent, en des cadres hexagonaux, sur les quatre faces de la corbeille [2]. L'un de ces personnages, debout et drapé dans une longue cotte à élégants retroussis, porte dans l'une de ses mains un coffret à pentures très apparentes. De l'autre, il en soulève le couvercle avec une sorte d'ostentation. On ne saurait désigner plus expressément l'art de l'ébénisterie et de la ferronnerie.

Sur la face suivante est représenté un autre personnage, debout lui aussi, et enveloppé dans une ample tunique. Sa tête se penche sur un objet mutilé qu'il tient à la main et que nous croyons être un livre ou une tablette. Il est permis de recon-

maire. 2° Rhétorique. 3° Dialectique. 4° Arithmétique. 5° Musique. 6° Géométrie. 7° Astronomie. 8° Physique. 9° Mécanique. 10° Économique. Cf. *Honor. August.*, *De animae exsilio et patria alias, de Artibus. Patrol. lat.*, tom. 172, col. 1243-1245.

1. *Honor. Aug.*, *op. cit.*, col. 1245.

2. Musée de Cluny, n° 16.

naître dans ce sujet allégorique la personnification de l'art de l'écriture et de la miniature.

La troisième face figure une scène non moins significative. Le personnage, debout dans l'encadrement losangé, est vêtu d'une robe talaire qui se déroule à ses pieds en plis et enroulements concentriques. Il tient la main gauche sur sa poitrine, et, de la droite, porte un sceptre enrichi d'ornements ciselés. Ce personnage allégorique désigne, sans doute, l'art de la sculpture ou de l'orfèvrerie.

La quatrième face enfin, qui a subi d'horribles mutilations, ne présente qu'un pied, modelé avec beaucoup de finesse.

Après l'enseignement des Arts Libéraux, le sculpteur clunisien avait consacré une autre série iconographique aux Vertus et aux Saisons. Nous n'en pouvons juger d'ailleurs que d'une façon assez imparfaite, puisque cette série n'est représentée aujourd'hui que par un chapiteau unique, figurant deux Saisons et deux Vertus [1]. Sur l'une des faces, le Printemps est personnifié sous les traits d'une femme voilée qui, revêtue d'une longue robe et d'un manteau flottant, tient, de ses deux mains, un objet appuyé sur sa poitrine, livre, tablette ou coffret. Dans le médaillon ovale qui l'environne se lit l'inscription suivante :

Ver primos flores primos aducit odores.

A gauche du Printemps, mais sur une autre face de la corbeille, apparaît l'Été sous l'aspect d'une femme qui a la tête surmontée d'un voile et porte des chaussures. Comme ce bas-relief est très mutilé et que les deux bras notamment ont disparu, il est impossible de déterminer avec certitude quel était l'attribut distinctif de cette Saison. Cependant, il y a tout lieu

1. Musée de Cluny, n° 14.

de croire que le personnage, figuré debout et légèrement incliné, tenait en main une faucille de moissonneur, faucille que l'on peut d'ailleurs vraisemblablement supposer d'après certains arrachements de la pierre. Le fragment d'inscription..... *vens quas decoquit aestas*... ne s'oppose d'ailleurs nullement à cette reconstitution de la mise en scène [1].

Sur la face opposée et à droite du Printemps, est personnifiée la Prudence, comme le mentionne l'inscription gravée sur l'encadrement :

Dat cognoscendum Prudentia quid sit agendum.

La Prudence est une femme revêtue d'une longue robe flottante que surmontent une cotte et un bonnet de mailles. Son attribut distinctif est brisé.

Aux côtés de cette Vertu, sur la quatrième face de la corbeille, figure la Justice, femme voilée, qu'enveloppe une tunique avec gracieux retroussis. Sa main droite tient un fouet à lanières tandis que le bras gauche, à demi brisé, s'allonge tendu en avant. Il est aisé de voir par ce geste, que la Justice se disposait à corriger un enfant aujourd'hui disparu, qui était figuré sur la droite du médaillon. Quelques arrachements de la pierre et un joli petit pied nu, nous décèlent d'ailleurs sa présence, au rebord interne de l'encadrement.

A ces intéressants bas-reliefs, on peut rattacher deux autres chapiteaux d'une facture identique, se rapportant sans doute eux aussi à ce même enseignement moral par l'image [2]. Les sujets

1. C'est du reste dans ce sens que l'abbé J. Prougnet (*Ann. archéol.*, XXVII) a reconstitué l'inscription :

Falx resecat spicas fervens quas decoquit aestas.

2. L'un de ces chapiteaux du Musée de Cluny est placé au milieu de la salle entre les numéros 17 et 19 ; l'autre est disposé près du mur au fond de la pièce.

qui y sont représentés ne portent d'ailleurs aucune trace d'inscription. Dans les deux chapiteaux, les quatre faces sont garnies de robustes acanthes, surmontées de fleurons, et, à chacun des angles, apparaît un personnage debout ou légèrement infléchi. Malheureusement les sculptures ont subi de graves dommages : toutes les têtes ont disparu et les corps sont brisés en partie. Trois personnages seulement ont conservé quelque attribut distinctif. L'un d'eux presse des feuillages contre sa poitrine ; un second s'applique à extraire des fruits ou des graines d'une corbeille en osier de forme conique ; un autre enfin présente sa main gauche, la seule subsistante d'ailleurs, enveloppée d'un gant de peau de bête.

Que signifient, au point de vue de l'enseignement moral, ces différentes scènes historiées ? Il est assez difficile de le dire, surtout dans leur état actuel de détérioration. Cependant, si l'on rattache ces bas-reliefs au chapiteau figurant les Saisons, on peut, croyons-nous, sans trop de témérité, reconnaître, dans les trois sujets allégoriques, les occupations ou les travaux successifs des différentes parties de l'année. C'est ainsi que le personnage, qui presse contre sa poitrine des tiges et des feuilles entrelacées, représenterait les occupations du Printemps, lequel apporte, comme le remarque l'imagier clunisien, les premières fleurs et les premiers aromes. Quant au personnage qui extrait des fruits ou des graines d'une corbeille d'osier, il figurerait les travaux de l'Automne, saison des récoltes et des semailles, tandis que l'homme, qui présente sa main gauche soigneusement gantée, serait le symbole très significatif des frimas de l'Hiver.

Il nous faut encore signaler à Cluny deux autres chapiteaux à quatre faces [1], dont la technique, d'un modelé aussi ferme que large, rappelle l'élégance et la sveltesse du galbe corinthien.

1. Musée de Cluny, nos 2 et 21.

Leur décoration, d'ordre essentiellement végétal, est formée par une série de plantes rigides dentelées et nervées, que dominent d'autres plantes d'un relief plus apparent. De ce massif se détachent des tiges ayant l'apparence de colonnettes, sur lesquelles s'amortit, en forme d'arc brisé, un berceau de feuillage. Ce berceau est surmonté à son tour d'énormes caulicoles recourbées en volutes aux angles. Un fleuron épanoui au-dessous de l'abaque complète l'ornementation.

Les autres chapiteaux de l'église abbatiale, que conserve aujourd'hui le musée de Cluny, appartenaient pour la plupart aux pilastres des nefs ou aux colonnettes des baies. S'ils ne comportent pas, pour ce motif, une décoration aussi riche que celle des bas-reliefs de l'hémicycle, ils n'en sont pas moins remarquables par la vigueur et aussi par l'élégance de leur modelé. Leur ornementation, tant zoomorphique que végétale, peut aisément se ramener à certains types caractéristiques, que nous trouvons reproduits dans nombre d'églises de la Bourgogne.

Le type décoratif le plus simple est emprunté aux tiges de nénuphar ou de plantes grasses, dont les feuilles épaisses et charnues dressent leurs membranes rigides autour de la corbeille [1]. D'autres tiges d'une contexture plus molle retombent au contraire en courbes gracieuses [2] : tantôt elles se contournent en volutes aux angles et se profilent en rinceaux sur les faces [3] ; tantôt elles portent, à l'extrémité de leurs rameaux, une simple palmette [4], un bourgeon ou un fruit [5].

Ces mêmes plantes ont fourni aux sculpteurs clunisiens d'autres

1. Musée de Cluny, n°s 100 et 195.
2. Id., n°s 101 et 195 *ter*.
3. Id., n°s 95 *bis*, 104 et 195 *bis*.
4. Id., n° 102.
5. Id., n° 103.

spécimens décoratifs qu'il est intéressant de noter. C'est ainsi qu'aux feuillages adossés à la corbeille se marient des pommes de pin, soutenues par de hauts pédoncules [1], ou que, sur les rameaux de tiges grimpantes, s'étale un large dais de verdure, souligné d'un cordon de menus végétaux [2].

Signalons encore d'autres combinaisons non moins originales, telles que feuillages à fortes nervures, offrant l'apparence d'une coquille [3], plantes disposées en éventail, et réunies à leurs bases par un lien perlé [4]. D'autres fois la corbeille est garnie de rosaces avec bourrelet feuillu aux angles [5], ou bien elle présente un riche bandeau de palmettes, qui soutient un fleuron trilobé [6] ou deux cornes d'abondance.

L'ornementation décorative s'unit d'ailleurs à Cluny aux représentations zoomorphiques les plus variées. Un chapiteau, par exemple, porte, sur sa face principale, des feuillages finement ciselés et, sur ses angles, des tiges d'arum à demi dégagées de leur enveloppe, tandis que, sur le côté droit, un masque grotesque émerge au-dessus d'un rideau d'arbustes et de plantes [7].

Un autre bas-relief est plus caractéristique encore. A chacun de ses angles, une tête bestiale tient dans sa gueule deux tiges fleuries qui se déploient en éventail. Au centre de la composition, à la jonction des deux tiges, s'élève, au-dessus d'un enroulement de palmettes, un large feuillage épanoui, dont les nervures sont rehaussées de perles [8].

1. Musée de Cluny, nº 105.
2. Id., nº 107.
3. Id., nº 67.
4. Id., nº 111.
5. Id., nºs 108 et 109.
6. Id., nº 24.
7. Id., nº 113.
8. Id., nº 114.

Le même genre décoratif se retrouve d'ailleurs au croisillon du transept. Sur l'un des chapiteaux, deux lions debout et affrontés dans une superbe allure, retournent la tête pour dévorer une tige de feuillage [1]. Une autre sculpture représente, nus et assis, trois personnages à figure bestiale, que séparent de frêles arbustes [2]. Les autres bas-reliefs de l'édifice uniquement garnis de végétaux, se rattachent aux différents types d'ornementation déjà signalés.

A l'extérieur du croisillon, les deux chapiteaux des colonnes engagées formant contreforts à l'abside de Saint-Étienne, figurent, l'un, des plantes grasses dressées autour de la corbeille, l'autre, ces mêmes plantes retombant en volutes et spirales. Il en est de même au clocher carré de l'Horloge. La double baie cintrée, qui s'ouvre sur chacune de ses faces, présente au chapiteau de sa colonnette des tiges contournées en rinceaux.

La tour octogone de l'Eau Bénite, quoique d'une ornementation plus soignée, se rattache elle aussi à la même technique. Les trois baies en plein cintre, qui décorent chacune des faces du premier étage, ont leurs archivoltes bordées de torsades, tandis que les chapiteaux des colonnettes sont garnis de plantes grasses qui retombent en volutes ou se terminent en bourrelets feuillus. A la zone supérieure, qui offre sur chaque côté quatre baies romanes, les deux arcs du milieu sont seuls ouverts. Les archivoltes des fenêtres aveugles s'amortissent sur des pilastres chevronnés, tandis que les deux autres voussures reposent sur des colonnettes cylindriques. La décoration des chapiteaux reproduit

1. Chapiteau d'une colonne portant, sur le mur oriental, une arcade de la travée centrale. Un sujet identique se trouve figuré à une colonnette d'angle qui décore une des baies du mur occidental.

2. Chapiteau d'une colonnette d'angle placée au-dessus de l'arcade qui donne accès à la chapelle Saint-Étienne.

les types de l'étage inférieur. A chacun des angles de la tour, les arêtiers, creusés de cannelures, s'élèvent jusqu'au soubassement de la flèche. Celui-ci est formé d'un bandeau d'arcatures et d'une corniche à modillons fort simples.

Le système d'ornementation, inauguré par l'abbaye de Cluny, fut reproduit fidèlement par les maîtres imagiers bourguignons du XIIe siècle. La Madeleine de Vézelay, Saint-Lazare d'Autun, Saint-Fortunat de Charlieu, Saint-Julien-de-Jonzy, Saint-Hilaire de Semur-en-Brionnais, Saint-Bénigne de Dijon nous offrent en effet un type analogue de Christ en majesté, reproduit dans les mêmes proportions, dans le même cadre et presque dans la même attitude que celui de Cluny. De plus les archivoltes de leurs tympans présentent une disposition identique dans le groupement des figures et des motifs d'ornementation. D'ailleurs cette influence prédominante de Cluny sur la sculpture bourguignonne du XIIe siècle, si aucun document de l'époque ne la mentionne positivement, semble du moins attestée par de nombreuses présomptions historiques.

Signalons en premier lieu un fait intéressant à noter. La plupart des grandes églises de la Bourgogne et des régions immédiatement adjacentes, qui possèdent aujourd'hui d'importantes œuvres plastiques, étaient, au XIIe siècle, sous la dépendance immédiate de l'ordre de Cluny.

Ainsi, en Brionnais, nous trouvons Charlieu ; en Charolais, Paray-le-Monial ; en Bourbonnais, Souvigny ; en Chalonnais, Saint-Marcel ; en Nivernais, La Charité-sur-Loire ; en Avallonnais, Vézelay ; en Bugey, Nantua. De Cluny encore, cet art rayonne sur les églises épiscopales de Saint-Lazare d'Autun, de Saint-Vincent de Mâcon et de Chalon, sur les collégiales de Saint-Andoche de Saulieu et de Notre-Dame de Beaune, sur les prieurés d'Anzy-le-Duc, de Perrecy-les-Forges, du Bois-Sainte-Marie, de Mont-

Saint-Vincent et de Gourdon, pour se répandre ensuite dans les églises rurales de moindre importance telles que celles de Pontaubert, Mars-sur-Allier, Châteauneuf, Saint-Julien-de-Jonzy, Montceaux-l'Étoile, Iguerande et Saint-Paul-de-Varax.

Du reste, si l'on était tenté de méconnaître l'influence prédominante de Cluny sur la sculpture bourguignonne, nous pourrions faire valoir, comme dernier argument, une parité indéniable dans la forme et le style des draperies. Tout spécialement les étoffes collantes avec plis en bouillons et retroussis en spirales, sont reproduites avec la plus grande fidélité, non seulement par la plastique de Vézelay et d'Autun, mais encore par celle de Charlieu, qui dénote un art plus avancé.

Cette même technique s'observe aussi, en quelque manière, au tympan et au cloître de Moissac, au portail de Saint-Étienne de Toulouse et enfin aux statues et aux bas-reliefs de la Daurade [1], avec cette différence pourtant, que les draperies offrent un relief moins apparent et surtout une allure moins mouvementée qu'à Vézelay, à Autun et à Charlieu.

Un autre caractère distinctif des sculptures de la vieille école du Languedoc, c'est, comme l'a remarqué avec raison Gabriel Fleury, le moulage des corps par les vêtements [2]. Or l'étoffe collante, avec retroussis flottants, ne se retrouve guère, dans la sculpture du nord, en dehors de Vézelay, d'Autun et en général de la région bourguignonne. Que si on la rencontre dans quelques-unes des statues les plus anciennes de Senlis, de

1. Ces sculptures sont conservées aujourd'hui au Musée de Toulouse. Le cloître de la Daurade n'était pas moins renommé que celui de Saint-Étienne. Divers ateliers y travaillèrent et s'y succédèrent au cours du XII[e] siècle. Le premier atelier, le plus ancien et le moins habile, était en connexion étroite avec celui de Moissac. Cf. A. Michel, *Histoire de l'Art*, tome II, p. 626.

2. Gabriel Fleury, *Les Portails romans au XII[e] siècle et leur iconographie.* (*Revue historique et archéologique du Maine*, tome LV, p. 332).

Chartres ou d'Étampes, elle est certainement bien moins accusée et disparaît dans la seconde moitié du XIIe siècle.

Comment alors expliquer ce même caractère plastique en Languedoc et en Bourgogne, provinces assez éloignées l'une de l'autre, surtout si l'on observe que cette technique ne se retrouve dans aucune des régions intermédiaires qui les séparent[1] ? On ne peut guère soutenir que les deux écoles aient réagi l'une sur l'autre, puisque leurs œuvres maîtresses sont contemporaines ou peu s'en faut.

Ici encore, comme nous allons le voir, l'influence de Cluny est seule capable de dénouer le nœud gordien de l'énigme.

C'est en effet vers le milieu du XIe siècle, que Bernard, évêque de Cahors, demanda à saint Hugues de réformer Moissac. L'abbé de Cluny confia cette mission à l'un de ses moines, Durand d'Henri de Bredon, lequel ayant été nommé évêque de Toulouse en 1059, conserva néanmoins l'administration de l'abbaye. On lui doit l'église de Moissac qui, lors de sa consécration en 1063, n'était pas entièrement terminée. En 1072, Hunald succéda à Durand dans la charge d'abbé. C'est par son intermédiaire qu'en 1076, Isarn de Lavaur, qui avait remplacé Durand à l'évêché de Toulouse, remit aux moines de Cluny l'antique église de Sainte-Marie de la Daurade, pourvue d'un prieuré sous Louis le Débonnaire.

Ansquitil succéda à Hunald en 1091 et fut consacré par Urbain II qui, avant d'être pape, avait quitté son canonicat de Reims pour être moine à Cluny. Sous l'habile direction d'Ansqui-

1. Le portail intérieur de Vézelay, dit encore Gabriel Fleury, offre un autre point de concordance avec la statuaire de Toulouse, c'est le mouvement des draperies. Pour s'en rendre compte, il suffit de comparer le saint Pierre de Vézelay avec quelques-unes des statues de Saint-Étienne de Toulouse. Cf. Gabriel Fleury, ouvr. cité, p. 332 et 333.

til, Moissac compta jusqu'à quatre-vingts religieux, et son abbé prit rang, au chapitre général, immédiatement après celui de Cluny [1]. Ansquitil, qui vécut jusqu'en 1115, acheva la construction de l'église et fit placer au portail ainsi qu'au cloître de fort remarquables statues [2].

Voilà ce que nous apprend l'histoire sur l'origine des établissements religieux en Languedoc, spécialement à Moissac et à Toulouse, et cette origine, comme on l'a vu, est essentiellement clunisienne. Rien d'étonnant dès lors que les plus anciennes œuvres plastiques de cette région offrent une certaine similitude avec celles de la Bourgogne, qui dérivent assurément de la même source.

Quant à la sculpture de Provence, représentée principalement par les tympans et les façades de Saint-Trophime d'Arles et de Saint-Gilles, elle n'a pu modifier en aucune manière la technique bourguignonne, puisqu'il faut décidément reporter le temps de sa floraison à une date postérieure, c'est-à-dire à la seconde moitié du XII[e] siècle [3].

Du reste cette sculpture est loin d'offrir l'originalité de celle de la Bourgogne; autant cette dernière est d'une allure vive et mouvementée, autant celle de la Provence est lourde et compassée.

1. Cf. Henri Pignot, *Histoire de l'Ordre de Cluny*, tome II, p. 190 et suivantes.

2. D'après le texte d'une chronique postérieure, il est vrai, de deux siècles aux événements, Ansquitil aurait seul présidé à l'exécution des travaux : *Hic Ansquitilius majorem ecclesiae portam et claustrum a se constructum praeclaris statuis ornavisse traditur.* Il est certain que tout ne fut pas fait sous Ansquitil et que l'abbé Roger, son successeur, dont la statue nimbée figure sur le mur extérieur du porche, eut sa part dans la direction de ce grand ensemble. Roger mourut en 1135. Cf. A. Michel, ouv. cit., tome II, p. 618.

3. C'est notamment l'opinion de L.-H. Labande, *Étude historique et archéologique sur Saint-Trophime d'Arles*, Caen, 1904, et de R. de Lasteyrie, *Études sur la Sculpture française*, Paris, 1902.

On y sent l'imitation d'un type plus ancien qui n'est autre que la statuaire gallo-romaine.

Les bas-reliefs bourguignons au contraire sont conçus par un art, qui non seulement veut être nouveau dans le mouvement, la pose et le vêtement des personnages, mais encore cherche des effets d'ensemble par une préférence marquée pour les formes allongées qui s'accordent d'ailleurs plus parfaitement avec la fermeté des lignes architectoniques.

Tels sont les caractères de la sculpture que nous rencontrons tout d'abord dans les autres édifices de Cluny des XIIe et XIIIe siècles tout aussi bien que dans les églises du Mâconnais, du Charolais et du Brionnais, qui forment pour ainsi dire la couronne de la grande église abbatiale.

Victor TERRET.

A la suite de la lecture de ce mémoire, dans la deuxième séance du Congrès (samedi 10 septembre 1910), M. le chanoine Pottier, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban, demanda la parole et improvisa la communication que voici résumée :

M. l'abbé Terret, dans une étude très documentée, vient d'unir le nom de deux grandes abbayes bénédictines : Cluny et Moissac. Cela me fournit l'occasion de dire quelques mots des relations qui existèrent entre les deux monastères justement célèbres.

Celui de Moissac est l'aîné, il comptait plus de quatre cents

ans d'existence lorsque Cluny fut fondé par Bernon en cette année de 910, rappelée avec un si grand éclat par le Millénaire dont les fêtes nous rassemblent.

Les origines de l'abbaye de Moissac sont moins connues. Fut-elle établie par Clovis l'an 506 ; comme le veut la tradition locale; par saint Amand, fils de Sérénus, duc d'Aquitaine ; par Dagobert ou Clovis II ? les historiens ne sont pas d'accord. Mais il est du moins certain que les biens considérables reçus par les moines, dès le VIIe siècle, excitèrent la convoitise des Sarrasins (vers 720), puis celle des Normands lors de leurs invasions dévastatrices que facilitait le cours de la Garonne et celui de son tributaire, le Tarn, dont les eaux baignaient l'enceinte de la ville.

En quête de protecteurs, les abbés eurent recours aux comtes de Toulouse, qui, dès 778, reçurent d'eux le titre d'abbés-chevaliers. De même, après la mort de Charlemagne, ses successeurs ne pouvant plus suffire à la charge de protéger les monastères, durent recourir à des chevaliers qui consentaient à porter les armes pour l'Église.

Ce rôle de défenseurs ne devait pas durer longtemps à Moissac. Les abbés-chevaliers devinrent, bientôt, les rivaux des abbés réguliers, trafiquèrent de leur charge et la vendirent parfois. Il s'établit un double courant d'autorité rapidement funeste à la paix et à la discipline ; le tumulte, le désordre avaient remplacé le silence du cloître, la prière en semblait bannie, on aurait pu le croire « transformé en caverne de voleurs » a écrit dans sa *Chronique* (au XIVe siècle) l'abbé Aymery de Peyrac.

Cluny, au contraire, était alors en pleine efflorescence de sa ferveur première, et, dans le rayonnement de la science et de la sainteté, exerçait une puissance incontestée.

Tel était le renom de l'abbé de Cluny, nous apprennent nos archives départementales (série G. liasse 679) au XIe siècle, que les moines de Gaillac, en lui écrivant au sujet d'une donation, l'appellent « le plus respectable, presque, des hommes que porte la terre. »

A la voix du pape Grégoire VI ses abbés se mettaient à la tête d'un mouvement considérable qui devait agiter la chrétienté.

De grands papes, des prélats réformateurs sortirent de ses murs et l'un d'eux devint évêque de Cahors, sous le nom de Bernard III.

Un des premiers soins de ce disciple de saint Benoît fut de rame-

ner Moissac à la règle monastique ; il gagna tout d'abord l'abbé-chevalier Gausbert de Gourdon qui, de persécuteur, devint vraiment protecteur ; puis à son pressant appel, saint Odilon, abbé de Cluny, consentit à prendre Moissac sous sa direction ; il s'y rendit avec quelques-uns de ses frères (1047), et les y laissa, mettant à leur tête Durand de Bredon, moine d'une grande valeur, qui fut évêque de Toulouse, tout en restant abbé.

Dès lors s'établit l'union des deux maisons, la même règle étant en vigueur. Six ans plus tard cette union fut régularisée à l'occasion d'un voyage dans le Midi, de saint Hugues, successeur de saint Odilon ; une charte datée de la fête de saint Pierre et de saint Paul (1053) en fait foi. Elle fut confirmée par l'évêque de Cahors, Bernard (Moissac était dans son diocèse), par la comtesse de Toulouse, Almadis, Gausbert, abbé-chevalier, Guillaume surnommé *Mèle Mos*, Foulque son frère, et le comte Pons. Ce dernier, d'aprés le cartulaire de Moissac, afin de conserver le souvenir de cet acte important, se coupa si avant l'ongle d'un pouce que le sang en jaillit !...

Désormais les deux abbayes étaient sœurs ; celle de Moissac ne fut pas assujettie mais associée : « *Non subjiciendo sed associando.* »

Une histoire manuscrite des abbés de Moissac, écrite au XVIII[e] siècle, rapporte quelques-uns des privilèges dont ils avaient eu la jouissance. Les religieux conservèrent le droit d'élection de leurs abbés, dont la présentation devait toutefois être faite au chapitre de Cluny ; lorsque le nouvel élu s'y rendait après la prise de possession de son siège, un chapitre général de l'Ordre était tenu, présidé par lui. A son arrivée, l'abbé de Cluny venait à sa rencontre, lui présentait les clefs de la ville et de l'abbaye et, ce jour-là, l'abbé de Moissac avait le droit de délivrer les prisonniers. La seconde place dans les cérémonies lui était réservée de droit ; elle le fut malgré les réclamations de l'abbé de Baume, monastère ancien réformé par l'abbé Bernon avant la fondation de Cluny. Cette priorité ne lui donna point raison, il dut se contenter du troisième rang.

Cette question de préséance n'est plus discutée par vous, Messieurs, si aimablement disposés à accueillir, à défaut de l'abbé de Moissac, disparu à tout jamais, un admirateur de la vieille abbaye quercinoise. Celle-ci est debout encore, en partie du moins, son cloître est l'un des plus beaux de France ; sa vaste église, consacrée en 1063

par l'illustre abbé clunisien Durand de Bredon, reprise au xve siècle par Pierre de Carmaing, a, du moins, conservé le portail et le porche justement célèbres ; M. le comte de Lasteyrie, dont l'amitié m'honore, saurait vous en parler mieux que tout autre. De concert nous avons pu faire des fouilles dans la nef en 1903. Je ne vous en dirai rien, Messieurs, il me suffit à l'heure présente d'avoir sondé le passé pour retrouver les traces d'une union revendiquée avec fierté, au jour mémorable de ce glorieux Millénaire. Merci de m'en avoir accordé le privilège. Je n'en réclame pas d'autre.

A la suite de la communication de M. le chanoine Pottier, M. le comte de Lasteyrie prit la parole et s'exprima à peu près en ces termes :

Je suis heureux de pouvoir m'associer pleinement aux observations présentées par mon excellent ami M. le chanoine Pottier. Il me permettra seulement d'y ajouter quelques mots. Il y a eu à Moissac, comme à Cluny, une école de sculpture fort importante. Tout le monde connaît au moins de réputation le fameux portail de Moissac avec son large tympan représentant le Jugement dernier et les vingt-quatre Vieillards de l'Apocalypse. Non moins célèbre est le cloître qui s'élève sur le flanc nord de l'église et où l'on peut admirer une des plus belles suites de chapiteaux historiés qui existent. Or il est à remarquer que malgré les liens qui rattachaient Moissac à Cluny, malgré la part matérielle que l'abbaye de Cluny a prise, suivant toute vraisemblance, aux embellissements de Moissac, le style des sculptures de l'abbaye quercinoise est fort différent de celui des œuvres bourguignonnes. C'est un fait d'autant plus important à relever qu'il contredit une des théories chères à Viollet-le-Duc. L'illustre architecte, et, à sa suite, une foule d'archéologues ont considéré l'abbaye de Cluny comme un grand centre artistique d'où seraient sortis nombre d'architectes et de sculpteurs qui auraient porté aux quatre coins de la France les méthodes, les procédés de construction, le style décoratif, adoptés par l'abbaye mère. Viollet-le-Duc a été jusqu'à dire que l'abbaye de Cluny, lorsqu'elle avait à bâtir ou à restau-

rer un monastère, y expédiait des moines munis de programmes arrêtés, de *poncifs*, dont ils ne pouvaient s'écarter.

Je ne crois vraiment pas diminuer la gloire de Cluny en disant que ce n'est pas exact. Cluny a joué un rôle de premier ordre dans le domaine des arts, mais il ne faut pas se méprendre sur la nature de ce rôle, et c'est une erreur de croire que partout où essaimaient les moines Clunisiens, ils portaient avec eux des façons de bâtir spéciales ou un système particulier d'ornementation.

Bien au contraire, et cela me paraît être tout à la gloire de Cluny, les moines que l'Ordre envoyait au loin fonder ou relever des monastères, n'étaient point tenus d'obéir à des programmes étroits et préconçus. Leur idéal artistique était autrement large. Ils ne craignaient point de se montrer éclectiques dans le bon sens du mot, et laissaient libre cours aux traditions et aux initiatives locales. Et c'est ainsi que nous avons sur tous les points de la France des monastères élevés avec les deniers de Cluny et qui ne diffèrent pas seulement par les proportions, mais aussi par la structure et le style de la décoration, de la grande abbaye mère.

C'est précisément un exemple de ce genre que nous fournit Moissac. Entre ses chapiteaux et le peu qui nous reste de ceux de Cluny, entre son portail et l'admirable portail de Vézelay les différences sont si nombreuses qu'il est difficile de rattacher à une même école des œuvres aussi dissemblables ; mais si je ne puis accepter la théorie de Viollet-le-Duc, s'il me semble difficile d'admettre l'existence d'une école proprement clunisienne, je ne saurais proclamer trop haut l'influence exercée par Cluny dans le domaine des arts. Aucun ordre religieux ne les a encouragés plus libéralement et n'a plus largement contribué à leur développement. Je ne crois pas qu'il y ait eu une école de Cluny, mais il y a eu dans toutes nos écoles provinciales des abbayes privilégiées auxquelles Cluny a donné une impulsion morale et prodigué des encouragements matériels qui ont singulièrement contribué au puissant mouvement artistique qui fut une des gloires de la France au XIIe siècle.

XVIII

LE CHRIST EN GLOIRE

DE

SAINT-AMOUR-BELLEVUE

Au sud-est de Cluny et à vingt kilomètres environ à vol d'oiseau de la célèbre abbaye se trouve, dans une situation riante et au milieu d'une contrée accidentée, la commune de Saint-Amour-Bellevue[1]. Elle existait à l'état de paroisse dès le milieu du xe siècle, si nous acceptons comme exacte une affirmation, à la source de laquelle nous n'avons jamais pu remonter, de l'*Annuaire du département de Saône-et-Loire pour 1856*, qui dit[2], que « vers l'an 960, Saint-Amour fut donné au chapitre de Saint-Vincent de Mâcon par Adon, alors chanoine de cette église, et qui depuis fut évêque de Mâcon[3] ». Le *Cartulaire de Saint-Vincent*[4] ne nous apprend absolument rien à cet égard, et, d'ailleurs, il n'est pas toujours facile d'y reconnaître, dans les diffé-

1. Par décret du 21 août 1903 la commune de Saint-Amour a été dénommée Saint-Amour-Bellevue.

2. Dans la *Géographie de nos villages ou Dictionnaire Mâconnais* du citoyen Puthod (an VIII), on lit déjà : « Amour fut donné jadis au chapitre Vincent de Mâcon, par Adon, alors chanoine de cette église, et depuis évêque de Mâcon ».

3. Il y a peut-être là une inexactitude, car on voit figurer l'évêque et un chanoine Adon dans une seule et même charte du *Cartulaire de Saint-Vincent* datable d'environ 968-971 (no CCCCXXVI).

4. Publié par M.-C. Ragut en 1864.

rentes chartes où il est question de localités du nom de Saint-Amour, s'il s'agit de Saint-Amour en Mâconnais ou de Saint-Amour en Comté [1]. Ces deux paroisses, en effet, dépendirent toujours à certains points de vue du chapitre de l'église cathédrale de Mâcon, qui perçut les dîmes de l'une et de l'autre jusqu'à la Révolution [2].

C'est dans la cour de l'immeuble loué par la commune de Saint-Amour-Bellevue à son curé, et où celui-ci fait sa résidence, que se trouve déposée la dalle dont la reproduction accompagne le présent mémoire.

Le Christ en gloire qui y est figuré présente un type tout particulier, distinct, dans l'ensemble et dans le détail, des Christs sculptés d'Autun, Vézelay, Cluny, Charlieu, Anzy-le-Duc, Arcy (Vindecy), Montceaux-l'Étoile, Saint-Julien-de-Jonzy, Semur-en-Brionnais et Avenas, et des Christs peints de Berzé-la-Ville et Anzy-le-Duc [3].

Tandis qu'en général dans ces diverses églises ou chapelles de notre région, nous trouvons des Christs rédempteurs,

1. Les chartes qui paraissent le plus vraisemblablement se rapporter à Saint-Amour en Mâconnais portent les nos LXXXVII (années 886-927) et CCCCXXI (années 937-954).

2. Archives départementales de Saône-et-Loire, G. 244, no 51.

3. On trouve de très bonnes phototypies des Christs d'Autun et Vézelay dans le compte-rendu du *Congrès archéologique de France* tenu à Avallon en 1907 (pl. p. 138 et 34), une assez bonne lithographie de celui de Cluny dans l'*Essai historique sur l'abbaye de Cluny* par P. Lorain, d'excellentes héliogravures de ceux de Charlieu, Anzy-le-Duc (sculpture et peinture), Arcy, Montceaux-l'Étoile, Saint-Julien-de-Jonzy et Semur-en-Brionnais, dans *L'Art roman à Charlieu et dans les régions voisines* par F. Thiollier (pl. 2, 23 et 76, 26, 29, 42, 39), une médiocre gravure de celui de Fleury-la-Montagne dans le même ouvrage (fig. 25, p. 8), une lithographie suffisante de celui d'Avenas dans l'*Histoire du Beaujolais* par F. de La Roche La Carelle (t. II), enfin une phototypie de celui de Berzé-la-Ville dans le *Bulletin d'archéologie* du *Comité des Travaux historiques* pour 1893 (pl. XXIX, p. 418).

debout, les bras étendus et les mains ouvertes, ou des Christs enseignants, assis, la main droite plus ou moins levée et la main gauche tenant un livre, nous avons ici un Christ purement et simplement bénissant, la main droite portée à la hauteur du visage et donnant la bénédiction à la mode latine, c'est-à-dire les trois premiers doigts ouverts et les deux derniers fermés, — le pouce est d'ailleurs mutilé — et la main gauche appuyée sur le bras du siège où il est assis.

La tête est adossée à une croix pattée, et sans nimbe, — ce dont nous ne connaissons pas d'exemple. La physionomie est très expressive. Les cheveux, légèrement ondulés, sont plantés bas sur le front, mais ne couronnent que le sommet de la tête. Les yeux sont saillants et coupés en amande. Le nez et les oreilles ont subi des mutilations. La bouche est grande, les lèvres fortes. La barbe, bien que non divisée, n'allonge pas outre mesure l'ovale régulier et élégant de la face. Les pieds sortent de l'auréole et s'inscrivent dans un lobe supplémentaire cintré ; ils sont mutilés, eux aussi, et ne paraissent pas, d'après ce qu'il en reste, avoir été nus.

Le corps est légèrement incliné à droite, mais ce cambrement, justifié d'ailleurs par le geste du Christ et dicté par son attitude, a pu être imposé aussi à l'artiste par la présence, à fleur de la dalle, d'un rognon siliceux très apparent qui l'a obligé d'autre part à réduire dans d'assez fortes proportions le côté droit du siège.

Sur le Christ en gloire que nous avons devant les yeux, on ne peut guère distinguer l'un de l'autre les deux éléments ordinaires de l'habillement, la robe et le manteau. Il semble qu'il porte un vêtement unique, qui dessine vaguement l'anatomie du buste, dont les manches sont démesurément ouvertes et ornées de plis, qui est ramené de droite et de gauche sur les cuisses, et dont le

bas par son drapé symétrique donne à la partie inférieure du corps l'aspect du pennage de la queue d'un oiseau. Il y a là une note d'art toute particulière, un peu étrange, et qui n'a rien de similaire, à notre connaissance, dans l'iconographie chrétienne[1].

On a signalé, d'autre part, des auréoles ovoïdales, elliptiques, circulaires, quadrilobées, etc.[2], mais pas d'hexagonale, comme celle-ci.

Dans chacun des écoinçons ménagés par les quatre pans coupés de l'hexagone, il y a une de ces têtes d'anges figurées sans corps et pourvues d'ailes que les sculpteurs, au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, ont appelées des « chérubins ». Elles sont coiffées comme le Christ, et, de plus, les deux qu'il a à sa droite sont, chose assez bizarre, barbues comme lui. D'habitude, les quatre évangélistes flanquent l'auréole, ou bien deux anges la soutiennent.

Enfin le tout est encadré, en haut et en bas par deux plates bandes décorées de rinceaux de feuillage, à droite et à gauche par deux colonnettes torses, dont les bases sont frustes, mais les chapiteaux garnis de feuilles au pied engagé dans l'astragale et à la tête repliée en crochet.

Ce morceau constitue, on peut en juger, un remarquable spécimen de la sculpture si originale, si hardie, si vigoureuse et si

1. Voir *Documents de Sculpture française du moyen âge*, pub. par P. Vitry et G. Brière. — Cependant l'abside de l'église de Saint-Paul-lès-Dax (Landes) présente, entre autres bas-reliefs, qui peuvent être du X[e] siècle, et qui ont été utilisés pour la décoration extérieure de l'édifice au XII[e], une Cène, dans laquelle les robes de plusieurs des personnages assis à table rappellent le drapé très caractéristique du vêtement de notre Christ. C'est notre éminent maître en archéologie, M. le comte de Lasteyrie, qui a bien voulu nous signaler cette analogie, et c'est notre excellent confrère, M. Teulet, archiviste du département des Landes, qui nous a permis d'en juger sur photographies.

2. Voir Didron, *Iconographie chrétienne, Histoire de Dieu*, p. 109 et suiv.

réaliste de l'école romane bourguignonne. Il nous paraît, en raison de l'archaïsme tant de la figure que de la décoration, et spécialement à cause de la forme des manches du Christ, pouvoir être daté de la première moitié ou, au plus tard, du milieu du XIIe siècle [1].

De mémoire d'homme on l'a vu déposé soit dans le jardin, soit dans la cour du presbytère de Saint-Amour-Bellevue, mais la tradition veut qu'il y ait été apporté de l'église, où il aurait orné autrefois « le tombeau des seigneurs ».

Ses dimensions, — 1 m. 40 de haut sur 1 m. 20 de large [2], — s'opposent évidemment à ce qu'il ait fait partie d'un tympan.

Il aurait pu servir de retable, et il y en a un de ce genre à Carrières-Saint-Denis [3], mais nous savons que le grand autel de l'église de Saint-Amour-Bellevue « qui était placé dans le fond du chœur, a été transporté plus près de la nef », et qu'un architecte a évalué en 1828 ce travail, « main-d'œuvre du transport et du rétablissement », à la somme insignifiante de 6 fr. 75 [4] : cette dépense ne peut donc s'appliquer au déplacement d'un maître autel en pierre surmonté d'un retable de grandes dimensions. D'ailleurs les tranches de la dalle sont frustes, ce qui prouve bien qu'elle a été encastrée.

1. « On se lassa, vers 1050, des demi-manches à la façon des temps carolingiens. Le bliaud eut des manches entières qui se terminaient vers le poignet par une vaste ouverture en entonnoir..... Aux approches de l'an 1100... les manches allèrent d'abord en s'évasant, comme des entonnoirs ; plus tard elles furent, au contraire, serrées aux poignets et très larges des entournures ». (Quicherat, *Histoire du Costume en France*, p. 143, 146 et 147). Les mêmes modes reparurent au XIXe siècle dans les manches pagode, suivies des manches gigot.

2. Épaisseur, 0. 14 cm.

3. Reproduit par Viollet-le-Duc (*Dictionnaire de l'Architecture*, t. VIII, p. 36).

4. Archives départementales de Saône-et-Loire, O. (Saint-Amour-Bellevue).

Reste donc la tradition du tombeau, à laquelle nous nous serions à peine arrêté, avouons-le, si nous n'avions vu dans l'intéressante petite église de Saint-Père-sous-Vézelay un monument funéraire de la seconde moitié du XIIIe siècle en forme de niche ou de chapelle, où est sculpté, au-dessus de la statue gisante du défunt, un grand Christ assis, entouré de divers personnages [1], et, pour changer de région, dans la belle église cathédrale de Tournai, un autre monument funéraire de l'extrême fin du XIVe siècle (1395-1400), celui des Cottrel, où il y a également un Christ assis et bénissant, entouré des membres de la famille agenouillés à sa droite et à sa gauche [2]. Malheureusement les très anciens seigneurs de Saint-Amour nous sont inconnus [3] qui ont pu être inhumés dans l'église de la paroisse, et l'Itier de Saint-Amour, *Iterius de Sancto Amore*, qui a été témoin de l'acquisition par le chapitre de la cathédrale de Mâcon, entre 1144 et 1166 [4], d'une partie des dîmes de Saint-Amour et de Nanc en Comté, nous paraît devoir se réclamer de ce Saint-Amour là bien plutôt que du nôtre.

De 1881 à 1883 l'église de Saint-Amour a été, sauf le chœur et le clocher, qui datent de l'époque romane, complètement transformée [5]. Déjà, de 1783 à 1786, on y avait exécuté d'importants travaux, en particulier un « ralongement » de la nef sur « dix-huits pieds de long[u]eur en oeuvre, non compris deux pieds pour l'épaisseur du mur de face du côté de soir, dix-neuf pieds neuf pouces de largeur, et dix-neuf pieds d'hauteur, non compris qua-

1. Il y en a une gravure dans Viollet-le-Duc, ouvrage cité, t. IX, p. 39.

2. Ce monument a été reproduit dans *Les Arts*, revue mensuelle, février 1912, p. 2.

3. Voir Arcelin, *Indicateur héraldique et généalogique du Mâconnais*.

4. *Cartulaire de Saint-Vincent*, n° DCV.

5. Archives départementales de Saône-et-Loire, O. (Saint-Amour-Bellevue).

torzes pouces pour l'épaisseur du tirent » [1]. C'est peut-être au cours de ces remaniements de la fin du XVIIIe siècle qu'a eu lieu la dépose de notre Christ en gloire.

Quoi qu'il en soit et de la place qu'il a occupée dans l'église et de l'époque à laquelle il en a été enlevé, il est heureux qu'il nous ait été conservé, car c'est à notre avis le plus curieux document d'art roman bourguignon qui ait été trouvé dans le Mâconnais depuis vingt ans, c'est-à-dire depuis la mise au jour des peintures murales qui décorent la chapelle du Château des Moines de Cluny à Berzé-la-Ville. Aussi, en terminant, ne saurions-nous assez remercier M. Guittard, notaire à Chânes, et M. Passion, avocat à Paris, par qui il nous a été obligeamment signalé, M. Jacob, curé de Saint-Amour-Bellevue, qui a bien voulu nous en faciliter l'étude, et enfin M. le commandant Tournassoud, à qui nous en devons un excellent cliché.

LÉONCE LEX,
Archiviste du département de Saône-et-Loire
et de l'Académie de Mâcon.

1. Archives départementales de Saône-et-Loire, C. 317, nº 37.

XIX

LES DEUX JEAN DE BLANOT

JURISCONSULTES DU XIIIe SIÈCLE

J'ai précédemment rectifié et précisé la biographie de l'illustre jurisconsulte clunisois, Jean de Blanot, le Bolonais. Une première fois dans une communication, restée manuscrite, faite à l'Académie de Mâcon en 1907 [1], et une seconde fois sommairement dans la monographie du château d'Uxelles [2] publiée la même année en collaboration avec M. V. Martin. Dans plusieurs articles critiques parus dans différentes revues, M. Jean Acher [3], l'éditeur du traité des *Hommages et des fiefs* de Jean de Blanot, a bien voulu s'intéresser à mes recherches et m'a demandé avec insistance de les publier; je m'exécute aujourd'hui, profitant du Congrès de Cluny pour parler à nouveau d'un jurisconsulte qui illustra son pays natal, ce vieux coin de la Bourgogne situé dans le massif montagneux qui sépare Cluny de Tournus.

Je ne rappellerai que pour mémoire la vie de Jean de Blanot, ses œuvres et la singulière façon dont il fut longtemps oublié en France et surtout en Bourgogne, puisqu'il passa souvent, parmi les historiens du droit, pour un Italien qui aurait professé à Bologne.

Jean de Blanot (*Johannes de Blanosco*) fut un des plus illustres

1. A la séance du 11 avril 1907. C'est cette communication, remaniée depuis, qui fait l'objet du présent travail.

2. *Le Château d'Uxelles et ses seigneurs*, Paris, Picard, 1908, in-8°, p. 61 et sq.

3. Notamment dans la *Revue du droit*, année 1909-10.

jurisconsultes du XIIIe siècle. Sa réputation fut si grande que l'une de ses œuvres, le *Libellus super titulo institutionum de actionibus*, se trouve encore dans douze manuscrits conservés dans les principales villes de l'Europe et entre autres à Paris, Cambrai, Chartres, Tours, Bâle, Rome et Leipzig, et que ce même ouvrage fut dès le début de l'imprimerie, au XVIe siècle, édité cinq fois tant en Allemagne qu'en France et une sixième fois en 1603 [1].

Malgré le succès de ses œuvres, la vie de Jean de Blanot fut mal connue jusqu'à nos jours. Ragut, dans sa *Statistique de Saône-et-Loire*, au milieu du dernier siècle, n'en fait pas même mention dans ses biographies des célébrités départementales. Guy Coquille dans son *Histoire du Nivernais* (1612) [2], M. Pignot [3] dans sa *Biographie de Chasseneuz*, de Soultrait [4] dans son *Dictionnaire topographique de la Nièvre*, donnent des détails vagues et souvent erronés sur notre jurisconsulte. Le dernier en fait un Nivernais originaire de Blanay dans le département de la Nièvre. M. de Bethmann-Hollweg, bien que fort intéressant, est encore assez sommaire sur bien des points dans son *Der germanisch-romanisch Civilprozess in Mittelalter* [5]; quant au savant abbé Ulysse Chevalier, dans sa récente bio-bibliographie, il est inexact et ne connaît Jean de Blanot que sous le nom erroné de Jean de Blanasque [6].

1. Voyez à ce sujet le beau travail de M. Caillemer sur Jean de Blanot (*Mélanges Appleton*, 1903, in-8°), complétant les articles du même auteur parus dans *Lyon-Revue*, 1886, p. 95, et 1887, p. 29.

2. Guy Coquille, *Histoire du Nivernais*, Paris, 1612, p. 329.

3. Pignot (Henri), *Chasseneuz*, 1880, p. 10.

4. De Soultrait, *Dictionnaire topographique du département de la Nièvre*, 1886, p. 16.

5. Bethmann-Hollweg, *Der germanisch-romanisch Civilprozess in Mittelalter*, 1874, tome III, p. 52.

6. M. Acher dans ses *Notes sur le droit savant au moyen âge*, publiées

On est redevable à M. Caillemer, l'éminent doyen de la Faculté de droit de Lyon, d'un peu de clarté dans la biographie de Jean de Blanot [1]. Il a rendu au Mâconnais l'éminent jurisconsulte, en soulignant dans le *Libellus* la mention qu'avait mise l'auteur lui-même : « *Incipit libellus compositus per Johanem de Blanosco, burgundionem, Masticonensis diocœsis* [2]. » Cette mention permettait de fixer à Blanot (*Blänosco*), canton de Cluny, le lieu d'origine du célèbre romaniste.

C'est M. Caillemer qui identifia aussi le même personnage avec un Jean de Blanot, seigneur d'Uxelles, en publiant le sceau de ce dernier, qui représente ce chevalier en chaire et professant.

Le même auteur, en rappelant une épitaphe en vers de Jean de Blanot, conservée à la Bibliothèque nationale [3], nous donnait quelques détails sur la vie de notre jurisconsulte. Maître ès arts, étudiant pauvre, élève de l'École de droit de Bologne, la plus fameuse du temps, juriste célèbre, chevalier appelé à la cour du

dans la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger* (1906), nous apprend que les auteurs italiens comme Cinus, Bartole, Balde, Alvarottus, ont cité Jean de Blanot dans leurs ouvrages sous le nom de Jean de Branosco.

1. Le travail de M. Caillemer a été complété depuis, ou plus exactement renforcé par M. Acher qui dans ses *Notes sur le droit savant* etc., a publié un traité de Jean de Blanot, le *Tractatus super feudis et homagiis* d'après un manuscrit de Parme et a en même temps donné des notes critiques sur Jean de Blanot et sur son œuvre. *Le Tractatus* en question, d'après un travail manuscrit que M. Acher a bien voulu me communiquer, ne serait qu'un chapitre du *Libellus super titulo institutionum de actionibus.*

2. *Le Traité sur les fiefs et les hommages,* publié par M. Jean Acher, commence de la même façon, mais il ne mentionne pas la qualité de Jean de Blanot : *Incipit tractatus... a domino Johanne de Blanosco, burgondione compilatus...* A la fin au contraire, on retrouve la mention de : *burgondione Matisconensis diocesis* ».

3. Voici l'épitaphe de Jean de Blanot sur un feuillet de garde d'un manu-

duc de Bourgogne, telles étaient les principales étapes de la vie de Jean de Blanot. Mais c'était là des renseignements bien succincts, donnés, on peut le dire en la circonstance, en un style lapidaire.

scrit : *Græcismum Eberhardi complectens*, publié par M. Hauréau, *Histoire littéraire de la France*, tome XXVIII (1881), p. 494.

Hic sita pagella, versus novitate novella,
J. de Blagnosco tumulo suffragia posco.
Aetatis flore, logicae decoratus honore,
Venit Bononiam, qua legum philosophiam
Hausit pervigili cura, canonum quoque jura,
Quorum doctrina praefulgens schemata bina
Emeruit merito, non censu fultus avito.
Hunc Burgundorum dux Hugo, schemate morum
Praeditus, accivit equitemque sibi stabilivit.
Unica mors cujus est pluralis dolor, ejus
Unica vita fuit pluribus una salus.
Clericus, agricola, miles, mercator ademptam
Condolet esse patris spiritualis opem.
Clerus patrono privatur, eques viduatur
Consilio, pauper expoliatur ope ;
Foedere pax, custode fides, doctore sophia,
Remige relligio, vita rigore carent.
Mors mala, mors aequo truculentior, ausa fuisti
Totius populi depopulare bonum !
Proh dolor ! Occumbit patriae pater, unus in orbe
Phoenix, justitiae linea, lima doli.
Proh dolor ! Occumbit quo nec natura priorem
Protulit ingenio, nec ratione parem.
Dictus erat de jure prior ; ne dissona voci
Vita foret, studuit moribus esse prior.
Vincit, alit, cumulat fortis, consultus, honestus
Aspera, jura, fidem, vi, ratione, statu.
Prudens, facundus, largus, beat, ornat, honorat
Pectora, verba, manum, mente, decore, datis.
Hunc tot virtutes, hunc gratia tanta beavit
Ut nec eas nec eam promere lingua potest.
Quem nequit humana laus pro meritis decorare
In coelis decoret hunc diadema Dei !

Grâce à sa connaissance des textes du moyen âge concernant le Lyonnais et ses alentours, M. Caillemer trouva d'autres traces du jurisconsulte-chevalier ; c'est ainsi, comme nous l'avons dit déjà, que le sceau de Jean de Blanot fut découvert.

Entré dans cette voie, M. Caillemer crut pouvoir identifier Jean de Blanot le Bolonais, seigneur d'Uxelles, avec un autre Jean de Blanot, qui fut official de Lyon à plusieurs reprises, notamment en 1267 pendant l'administration provisoire du diocèse par l'évêque d'Autun, Girard, de 1274 à 1285, sous l'archevêque Raoul de Torote, et en 1287, pendant l'administration de l'évêque d'Autun, Hugues d'Arcy.

L'official de Lyon en question avait été en même temps chanoine de Mâcon en 1267 ; d'autre part, l'obituaire de la collégiale de Beaujeu portait que le 20 mars de chaque année un service était célébré pour le repos de l'âme d'un Jean de Blanot, chanoine de Mâcon et de Beaujeu, donateur d'une somme de trente sous viennois pour la commémoration de son décès et pour une distribution de même monnaie au 12 des kalendes de décembre [1].

Ce Jean de Blanot paraît enfin en février 1294 comme arbitre dans une transaction entre l'official de l'évêque de Mâcon et le prieur de Saint-Pierre-hors-les-Murs, au sujet de l'hôpital de Mâcon, et en 1312, époque où l'on voit le même personnage procéder à une enquête dans un procès entre Jean Quinsonnet et Hugues Amelii, citoyens de Mâcon.

On avait ainsi un Jean de Blanot docteur et peut-être professeur à l'Université de Bologne, auteur à Bologne en 1256 du *de Actionibus*, chevalier et seigneur d'Uxelles, marié et père de plusieurs enfants, puis, après un veuvage antérieur à 1267,

1. Voyez à ce sujet le *Jean de Blanot* de M. Caillemer.

official de Lyon, mort chanoine de Mâcon et de Beaujeu après 1312. Telle était la thèse de l'éminent doyen de la Faculté de Lyon.

Cependant, pour l'auteur lui-même, comme aussi pour les critiques, qui donnèrent des éloges mérités au travail du savant professeur, un point d'interrogation subsistait sur l'unité de Jean de Blanot, chevalier, professeur et official.

I. Pouvait-on supposer que Jean de Blanot, qui, au retour de Bologne en 1269, devait avoir beaucoup plus de trente ans (il avait publié son *De Actionibus* en 1256), vécût encore et procédât à une enquête en 1312 ?

Bien plus, nous avions découvert, depuis, un passage de l'obituaire de Saint-Vincent de Mâcon, qui prouvait que le chanoine de Mâcon, official de Lyon, était mort le 16 décembre 1318. On trouvait en effet à cette date la mention du décès d'un « Jean de Blanot, archidiacre du Rousset en l'église cathédrale de Mâcon, docteur excellent en l'un et l'autre droit, qui mourut le 17 des kalendes de janvier l'an 1318 [1] ».

C'était supposer à Jean de Blanot un âge bien avancé. Sans doute, ce n'était pas là une impossibilité, mais M. Caillemer était le premier à reconnaître qu'il fallait attribuer une très longue existence à notre jurisconsulte.

II. Autre bizarrerie : en 1310, Pierre de Blanot, fils de Jean, paraissait et agissait comme seigneur d'Uxelles, alors que son père aurait encore vécu à cette époque.

1. *Obituaire de Saint-Vincent de Mâcon*, copie du lieutenant Bernard, propriété de l'Académie de Mâcon (don de Buffières). D'après le texte, il n'est pas douteux qu'il s'agit bien de l'année 1318 : *Eodem die, anno Domini millesimo trecentesimo decimo octavo*, et non de 1317, comme nous l'avions cru tout d'abord ; les papiers Rameau, d'après lesquels nous connaissions jusqu'à ce jour l'obituaire de Mâcon, portaient le 17 des kalendes de janvier 1318, ce qui nous engageait à croire qu'il s'agissait du 16 décembre 1317, l'année étant comptée en Mâconnais selon l'usage romain, de Noël à Noël.

III. Enfin imagine-t-on que l'épitaphe de Jean de Blanot le Bolonais, qui nous apprend que ce personnage fut maître-ès-arts, élève de l'Université de Bologne, chevalier du duc Hugues de Bourgogne, n'ait pas mentionné ses importantes fonctions d'official de Lyon et son canonicat ?

Ces objections n'avaient pas échappé au bon sens critique de M. Caillemer, mais ce n'étaient là que des points interrogatifs, plutôt que des objections péremptoires. Aucune en effet ne faisait échec raisonnablement à la thèse de M. Caillemer, toutes pouvaient laisser un certain doute dans l'esprit.

Aujourd'hui, nos recherches sur ce point nous ont amené à découvrir de nouveaux textes qui rendent certaine l'existence de deux Jean de Blanot, tous deux jurisconsultes éminents, mais le premier, laïque, et le second, clerc.

En effet en 1281, Jean de Blanot, le chevalier, était décédé puisqu'en cette année, Isabelle de Montmoyen, sa femme, était veuve ; en mars 1281, en sa qualité de dame d'Uxelles, représentant les droits qu'elle avait reçus de son mari défunt, ainsi que ceux de ses enfants Perrin (lisez Pierre), Agnès, Jean et Fauquette, elle transigea avec Garnier, prieur de Marcigny, au sujet des biens, notamment des bestiaux, moutons, bœufs, etc..., que les hommes de Jean de Blanot avaient enlevés dans les limites du doyenné de Malay et pour les dégâts occasionnés audit prieuré [1].

La même année, au mois d'août, Isabelle, toujours en sa qualité de dame d'Uxelles et de veuve de Jean de Blanot, notifia à Pierre de Châteauneuf, bailli de Montcenis et de Brancion, un accord intervenu entre Henri du Blé, seigneur de Cormatin, et Geoffroy et Landry, prévôts d'Uxelles [2].

1. Archives du château d'Uxelles, nº 15.
2. Id., nº 14.

Enfin, en 1299, Isabelle de Montmoyen vendit à Robert duc de Bourgogne, 30 livres de rentes qu'elle percevait sur la châtellenie de Vitteaux, à cause de défunt Jean de Blanot, seigneur d'Uxelles, auquel cette rente avait été donnée par le duc Hugues IV [1].

Maintenant que l'existence des deux Jean de Blanot est certaine, on pourrait faire cette objection : Quel est le grand jurisconsulte, l'auteur du *De Actionibus* ? Est-ce le chevalier seigneur d'Uxelles ? N'est-ce pas au contraire l'official de Lyon, que l'obituaire de Mâcon mentionne *comme docteur excellent en l'un et l'autre droit* ?

A première vue le problème paraît troublant, mais il se solutionne facilement par le rapprochement des textes que nous possédons. Il n'est pas douteux en effet que Jean de Blanot, l'auteur du *De Actionibus*, est le seigneur d'Uxelles mort avant 1281. Professeur ou docteur : ceci résulte du sceau représentant le sire d'Uxelles en chaire et professant, et de l'épitaphe qui nous apprend qu'après avoir fait ses études à Bologne, il revint comme chevalier à la cour du duc Hugues IV. Or, nous savons par les nombreuses donations faites au seigneur d'Uxelles, que c'est bien ce Jean de Blanot qui fut écuyer du duc Hugues et qui à ce dernier rendit comme juriste de grands services.

Comme conclusion, nous allons rappeler brièvement ce que nous savons des deux Jean de Blanot.

JEAN DE BLANOT, SEIGNEUR D'UXELLES

Grâce à l'étude minutieuse des chartes de l'abbaye de Cluny, nous pouvons ajouter quelques détails sur le lieu d'origine de ce

1. Archives de la Côte-d'Or, *Recueil de Peincedé*, t. I, p. 149. — E. Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne*, Preuves, nº 5475.

Jean de Blanot. On sait, comme nous l'avons dit, que c'est M. Caillemer qui, par la découverte dans le texte de la mention : *Incipit libellus compositus per Johanem de Blanosco, burgundionem, Matisconensis diocœsis*, a rendu au Mâconnais Jean de Blanot dont les uns faisaient un Italien, les autres un Nivernais (Blanay), ou un Morvandeau (Blanot, arrondissement de Beaune). Une autre mention insérée dans le même manuscrit complétait un peu l'état civil de Jean de Blanot : « *Ego Johannes de Blanosco me esse filium Durandi de Blanosco.* »

Or on peut retrouver des traces de ce Durand de Blanot et de sa famille, notamment dans les chartes 4551, 4553 et 5013 du recueil des chartes de Cluny publié par M. Bruel.

En 1227, un Durand de Blanot, fils d'un autre Durand, d'où son nom de Durand le Fils, possédait un petit alleu au pied du mont Saint-Romain dans le val de Blanot, pays retiré et montagneux qui appartenait à la toute voisine abbaye de Cluny [1].

La charte de Cluny l'appelle *serviens noster*, terme vague, qui paraît cacher le titre de *chacipol* [2], que porte son fils Jacques au mois d'avril 1259.

La charge du *chacipol* semble être ce que l'on appelle ailleurs la prévôté. Les exemples cités par du Cange, ainsi que ceux que nous avons trouvés personnellement paraissent l'établir.

En août 1259, nous voyons Jacques de Blanot, fils de Durand de Blanot, et par conséquent frère de Jean [3], passer avec

1. Bruel et Bernard, *Recueil des Chartes de Cluny*, ch. 4551.

2. Il ne saurait y avoir aucun doute à ce sujet. Jean de Blanot dit en effet dans son livre *De Actionibus*... Ms. (d'Acher) A., f° 99 v°. « *Dico, ego Johannes de Blanosco, quod ego et Jacobus frater meus, sumus heredes ex testamento in hereditate patris nostri Durandi, prepositi de Blanosco.* »

On remarquera que Jean de Blanot traduit le *serviens noster* de la charte de Cluny par le mot « prévôt », qui est également l'équivalent de *chacipol*.

3. Bruel et Bernard, *Recueil des Chartes de Cluny*, ch. 5013.



Cliché Tournassoud. Phototypie Sylvestre.

Christ en gloire de Saint-Amour-Bellevue.

l'abbaye de Cluny un curieux contrat, intéressant tant au point de vue de la famille de Blanot qu'à celui de la condition des personnes et des terres.

Jacques de Blanot n'était ni un serf, ni un seigneur; c'était le descendant de ces hommes libres de la basse époque romaine qui, sans devenir des colons ou des serfs, n'avaient pas atteint le rang des *milites*, des chevaliers. Possesseurs d'un alleu dans ce pays retiré et montagneux, les membres de cette famille avaient su sauvegarder leur indépendance entre les puissants abbés de Cluny et les non moins puissants seigneurs de Brancion. Cependant, jouissant d'un certain rang et d'une éducation plus relevée que celle des serfs du val de Blanot, ils avaient été au début du XIII[e] siècle, et peut-être depuis plus longtemps, chargés de représenter l'abbaye de Cluny au point de vue séculier dans la région montagneuse dont nous avons parlé, d'où le titre de *serviens noster* donné à Durand de Blanot en 1222 et de *chacipol* à Jacques en 1259.

L'abbaye de Cluny, disions-nous, transigeait en avril 1259 avec Jacques de Blanot, *chacipol* dudit lieu, au sujet des *chacipoleries* de Blanot et du Villars [1], sur lesquelles un différend s'était élevé. Jacques prétendait avoir le droit de percevoir, à raison de la *chacipolerie* de Blanot et de la succession de sa mère, six panaux (*panellos*) de froment en la grange de Blanot au moment de la moisson, ainsi que les menues dîmes du village et un vêtement de la valeur de 20 sous clunisois. Il avait les mêmes prétentions à raison de la succession de son père en ce qui concernait la *chacipolerie* du Villars.

A la suite d'un accord passé devant Seguin de Lugny, évêque de Mâcon, il fut décidé que Jacques de Blanot céderait le droit

1. Le Villars, commune de Donzy-le-Pertuis, canton de Cluny.

de vêtement et les dîmes et qu'il accepterait en fief lige de l'abbaye ce qu'il possédait jusqu'alors en franc alleu; l'abbaye en revanche limitait à dix sous clunisois l'ensemble des *servis* (cens) des terres et possessions que Jacques tenait d'elle directement ou par d'autres.

On voit ainsi Jacques de Blanot passer d'homme libre, possesseur d'alleu, au rang de possesseur de fief.

La perte de son indépendance se traduit par une augmentation de son rang social et aussi par de larges concessions matérielles que lui accorde l'abbaye.

D'après l'acte en question, nous voyons que, si les Blanot n'étaient pas de grands seigneurs, peut-être même pas des seigneurs du tout, ils étaient déjà des propriétaires libres ayant des fonctions judiciaires et administratives, ainsi qu'une fortune territoriale.

Sans doute la mention de l'épitaphe de Jean de Blanot est vraie : *non censu fultus avito,* mais il ne faut rien exagérer. La situation sociale de Jean de Blanot, fils de Durand, qui ne fut jamais qu'un possesseur d'alleu, puisque ce n'est qu'après sa mort que son fils Jacques reprit fief de l'abbaye, explique encore cette mention de la même épitaphe.

Hunc Burgundorum dux Hugo, schemate morum
Praeditus, accivit equitemque sibi stabilivit.

La chevalerie ne fut acquise par Jean de Blanot que lorsque le duc Hugues l'appela à sa cour.

Enfin cet acte nous apprend encore que si la *chacipolerie* du Villars paraît appartenir à Jacques de Blanot du chef de son père Durand, la *chacipolerie* de Blanot lui venait de sa mère, dont l'acte ne nous dit pas le nom. Serait-ce une Varanges ? On

voit en effet Jacques co-propriétaire, avec Geoffroy de Varanges, du *meix* de cette famille sis à Varanges [1].

Or, ce *meix* semble être classé, dans l'acte en question, parmi les biens que Jacques possédait dans l'autre ligne que la ligne paternelle.

Durand de Blanot, bien que *chacipol* du Villars, avait dans son patrimoine personnel tout un domaine dans le val de Blanot autour du *meix* de Lautecor (l'Haute Cour); la plupart des noms des fonds qui en dépendaient ont disparu [2] sauf pourtant le champ de Raisemontier, sis près de Nouville [3], et l'étang de Culey [4] formé par le Grison, non loin du village de même nom, actuellement encore de la commune de Blanot.

C'était d'après notre texte, avec le village du Villars, le patrimoine propre du père de Jacques de Blanot. Le village du Villars n'est que peu éloigné, du reste, de Blanot, et se trouve sur la commune voisine de Donzy-le-Pertuis [5], perdu dans la haute montagne.

Jean de Blanot, fils de Durand, de même que Jacques, le *chacipol*, fut, comme nous l'avons vu, maître ès-arts, étudiant, peut-être même professeur à Bologne; il revint en Bourgogne, appelé par le duc Hugues, fut fait chevalier et bientôt récompensé royalement de ses services.

Le val de Blanot est une vallée montagneuse et sauvage, qu'arrose le cours supérieur du Grison affluent de la Grosne.

1. Varanges, commune de Cortambert, canton de Cluny.
2. Voir la liste dans *Uxelles et ses seigneurs*, p. 62.
3. Nouville, commune de Blanot.
4. Culey, commune de Chissey-lès-Mâcon, à la limite de celle de Blanot.
5. La charte 4553 du *Recueil des Chartes de Cluny*, d'octobre 1227, nous montre Durand de Blanot se mettant en la garde de Jean, comte de Chalon, ainsi que les hommes de Donzy et de Varanges. Donzy (Le Villars) était du patrimoine de Durand, et Varanges de celui de sa femme, comme on peut s'en rendre compte dans la charte 5013.

Situé au pied du mont Saint-Romain, la plus haute montagne du Mâconnais du nord, entouré de vieilles forêts druidiques, qui, malgré les sept siècles passés depuis 1250, ont gardé encore leur immensité boisée, peuplée de sangliers, Blanot devait être un pauvre village au XIII[e] siècle. Là s'étaient sans doute conservées quelques vieilles peuplades primitives pré-celtiques, ligures peut-être, puisque, s'il faut en croire les philologues, le nom de *Blanoscum* est d'origine ligure, qui se civilisèrent lentement et bien longtemps après les autres sous l'influence bienfaitrice des moines de la plaine.

Or, à l'entrée du val de Blanot, non loin de l'endroit où le Grison s'épand dans la large vallée de la Grosne, s'élève un éperon montagneux dominé autrefois par un magnifique château féodal, dernier cri de l'architecture militaire de l'époque. Quand Jean de Blanot était jeune, c'est-à-dire vers 1240, le château d'Uxelles [1] était dans toute sa splendeur. Bâti vers 1050 par l'un des plus grands adversaires de Cluny, Bernard le Gros de Brancion, qui mourut repentant en allant en pèlerinage à Rome, il était en 1240 possédé par le plus illustre représentant de la famille, Josserand le Grand, le plus riche, le mieux apparenté, le plus opulent des seigneurs bourguignons. Celui-ci descendait d'un duc de Lorraine et s'enorgueillissait d'être cousin de l'Empereur d'Orient et oncle du sire de Joinville [2].

Seigneur libéral, il avait favorisé l'émancipation communale; chevalier héroïque, il avait assisté, au dire de Joinville, à trente-six batailles, et il mourut à Mansourah aux côtés de saint Louis.

En 1248, il était parti à la croisade avec de nombreux chevaliers bourguignons. Il fit en cette circonstance de folles dépenses

1. Uxelles, commune de Chapaize.
2. Cf. *Uxelles et ses seigneurs*.

qui ruinèrent sa maison. En 1250, quand il mourut, son fils Henri n'eut qu'à liquider une situation des plus embarrassées. Il vendit successivement toutes les possessions de son immense patrimoine et finalement Uxelles au mois d'août 1259.

Uxelles était pourtant le château principal de la famille, le lieu d'origine, la place forte, la capitale des possessions des Brancion ; c'était là également que se trouvaient leurs tombeaux.

Combien de grands seigneurs de la Bourgogne et peut-être de la France entière, passant devant le donjon pentagonal à sept étages et les trois enceintes d'Uxelles, ne rêvèrent-ils pas de posséder ce joyau de l'architecture militaire de l'époque.

Il est douteux que Jean de Blanot, quelle que fût son ambition, pût espérer jamais finir ses jours entre ces fières murailles féodales, lui le fils d'un prévôt du plus déshérité des villages de la plus pauvre montagne des environs. Cependant, si Jean de Blanot caressa jamais ce rêve dans sa jeunesse, il fut exaucé dans son âge mûr.

En effet, nous avons vu qu'en août 1259 Henri de Brancion avait vendu Uxelles au duc de Bourgogne. Le duc avait saisi l'excellente occasion d'acheter au fils endetté du grand Josserand son château d'Uxelles et sa ville de Brancion.

S'il conserva la ville de Brancion et sa châtellenie, il ne tarda pas à concéder le château d'Uxelles à un de « *ses fidèles chevaliers* » ; ce chevalier était le légiste Jean de Blanot.

Le vendredi avant Noël 1263 [1], le duc Hugues donna en fief lige à son « féal » Jean de Blanot et à ses enfants nés de légitime mariage, Uxelles et ses dépendances, la châtellenie, la justice haute et basse, les hommes et les droits que le duc possédait tant à Uxelles qu'à Malay, Colombier, Cortamblin, Ougy,

1. Archives d'Uxelles, nº 25.

Gemaugues, Bissy, Bessuge, au « *monastère* » de Chapaize, à Champagny et à Bresse-sur-Grosne [1].

Le duc se réservait toutefois l'hommage de ses vassaux nobles, qui tenaient fief en la châtellenie d'Uxelles, mais s'engageait à garantir de l'éviction Jean de Blanot, particulièrement contre les héritiers d'Henri de Brancion.

Jean de Blanot obtint un complément de cette donation quelques années plus tard, puisque, le vendredi après Pâques 1268, il se fit délivrer des lettres patentes du duc Hugues IV, datées de Tournus, enjoignant aux gentilshommes du château et de la châtellenie d'Uxelles, de prêter hommage à Jean de Blanot, auquel le duc avait donné Uxelles cinq ans plus tôt.

D'autres lettres patentes du même duc concédées l'an 1268, le jeudi après la Décollation de saint Jean-Baptiste (29 août), notifièrent la précédente donation à Robert de Bresse, André de Vers, Guy de la Salle, Dalmace le Hongre, Guillaume de Dramels, chevaliers, Gilles de Rabutin, Hugues, son frère, et à tous autres tenant fief du duc en la châtellenie d'Uxelles [2].

On a dit à tort que Jean de Blanot n'était devenu seigneur d'Uxelles qu'en 1272. C'est qu'en effet, le lundi après la Saint-Michel 1272, le duc Hugues IV renouvela, en faveur de Jean de Blanot, la cession faite en 1263, du château d'Uxelles avec toute la châtellenie, lui garantissant le château ou, en cas d'éviction, la valeur d'Uxelles représentée en terres avec maison forte, en toute justice [3].

Cette donation fut confirmée encore une fois dans le testa-

1. Villages voisins d'Uxelles.
2. Archives d'Uxelles, n° 12.
3. *Peincedé*, t. X, p. 25. Si le texte de Peincedé est tel qu'il est rapporté par M. E. Petit, il contient certainement une erreur matérielle qui intervertit le sens de la phrase. C'est le duc qui garantit et non pas le bénéficiaire de la donation.

ment d'Hugues IV un mois après (septembre 1272) en ces termes : « Dans le cas où Jean de Blanot décéderait sans enfants nés de sa femme légitimement mariée et dans le cas où le château et la châtellenie d'Uxelles devraient revenir à mes héritiers, je veux que ladite Béatrix, ma fille, ait ledit château et ladite châtellenie [1]. »

Robert II, au mois d'octobre 1272, confirma également cette même donation.

On voit postérieurement Jean de Blanot agir comme seigneur d'Uxelles le 22 octobre 1278, époque où il mit fin au différend qui existait entre lui et l'abbé de Cluny, Yves de Chazant, au sujet des terres de Malay, de Cortamblin, d'Ougy et de Bissy.

Quelques jours après, Jean de Blanot donna quittance à l'abbé de Cluny de la somme de 90 livres tournois, pour lui, et 20 livres viennois pour Geoffroy, prévôt d'Uxelles [2].

Nous savons qu'en 1281 Jean de Blanot était mort, puisque au mois de mars de cette année, sa veuve agissait en qualité de dame d'Uxelles et représentait ses enfants mineurs [3].

Jean de Blanot eut d'Isabelle de Montmoyen :

1° Pierre (*alias* Perrin) de Blanot, bailli de Mâcon, sénéchal de Limoges et de Poitiers, dont M. Caillemer a donné la biographie ;

2° Agnès ;

3° Jean de Blanot, seigneur de Faulin [4] ;

4° Fauquette, mariée à Huguenin de Bourbon, seigneur de Montperroux [5].

1. Dom Plancher, t. II, p. 34. *Preuves*, 303.
2. Bruel et Bernard, *Recueil des Chartes de Cluny*, 5238.
3. Archives d'Uxelles, n° 15.
4. Commune de Grury (Saône-et-Loire).
5. Id.

JEAN DE BLANOT, OFFICIAL DE LYON

Quant à l'autre Jean de Blanot, il fut lui aussi un *docteur excellent en l'un et l'autre droit*, comme nous l'apprend l'Obituaire de Mâcon.

Nous ne savons rien sur sa filiation ni sur sa naissance ; il se peut toutefois qu'il s'agisse d'un fils de Jacques de Blanot, le *chacipol*, et par conséquent un neveu et peut-être un filleul du grand Jean de Blanot.

Rappelons qu'il paraît comme official de Lyon pour la première fois en 1267, puis en 1274, en 1285 et en 1287.

En février 1294 (n. s.), il est chargé par le recteur de Saint-Pierre de Mâcon, d'enquêter sur un procès pendant entre deux citoyens de Mâcon [1].

Il mourut chanoine de Mâcon et de Beaujeu ainsi qu'archiprêtre du Rousset, le 16 décembre 1318, après avoir fait bâtir la chapelle Saint-Martin en l'église cathédrale de Mâcon [2].

1. Cf. Caillemer, *Jean de Blanot*.

2. Voici la mention concernant Jean de Blanot dans l'Obituaire de Mâcon, fos 60 et 61. D'après le transcripteur du manuscrit original, l'article de l'Obituaire concernant Jean de Blanot était écrit en gothique, d'une autre main que le reste du texte ; c'était la seule partie de l'Obituaire qui fût du XIVe siècle, tout le reste étant du XIIIe. Le manuscrit actuel provenant du legs de Buffières (cf. l'*Obituaire de Saint-Vincent,* par Lombard de Buffières, *An. Académie de Mâcon*, IIe série, t. IX, 1892) est conservé à l'Académie de Mâcon depuis 1908. Il est probable que le lieutenant Bernard, auteur de cette copie, l'a lui-même recopiée sur une transcription du XVIe siècle, peut-être sur celle de Seyvert. C'est en effet sous le nom d'*Obituaire de Seyvert* que ce manuscrit est mentionné dans les papiers du regretté Mgr Rameau. L'original et la copie du XVIe siècle sont perdus.

JOHANNES DE BLANOSCO DOCTOR ET ARCHIDIACONVS. — Item eodem die anno Domini millesimo trecentesimo decimo octavo, obiit bonæ et reverentissimæ memoriæ dominus Johannes de Blanasco, doctor excellentissimus utriusque juris, archidiaconus de Roceyo in ista ecclesia, qui fieri fecit et dedit

L'Obituaire de Mâcon nous apprend également que Jean de Blanot, archiprêtre du Rousset, avait un frère appelé Hugues, et que sa maison était située au-dessous du grand clocher de Saint-Vincent à Mâcon.

Ainsi se trouve précisée, sur plusieurs points, la biographie de deux illustres juristes mâconnais. Il me reste à souhaiter que les membres du Congrès du Millénaire de Cluny veuillent bien faire un pèlerinage au charmant val de Blanot, qui possède encore une intéressante église de l'époque romane construite par

huic ecclesiæ tres capas de baudequino. Item adquisivit in vita sua tria anniversaria, quo[d]libet de XL solidis parisiensibus, distribuenda et facienda anno quolibet in perpetuum inter presentes, ut est moris, prout inferius continetur : videlicet unum in die obitus sui et aliud in die sequenti, de quibus obedientiarii de Vinosa unum et aliud qui tenebit et inhabitabit domum suam subtus magnum clocherium Sancti Vincentii solvere tenebuntur in perpetuum ad pœnam capituli pro sex vigenti libris turonensibus bonorum quos ipse tradidit et capitulo solvit prout in litteris capituli super hoc confectis plenius continetur ; et tertium anniversarium fiet die octava ipsius obitus pro remedio animæ ipsius et Hugonis fratris sui et parentum suorum, quod solvere tenebitur in perpetuum ille qui tenebit et portabit pro tempore pratum situm in parrochia Sanciaci quod acquisivit a Thoma de Aula, domicello, et duodecim solidos parisienses annui redditus quos acquisivit apud Muysons [Mouhy, commune de Prissé] a Pernetto Sorbetii super mansum ipsius. Item capellam Sancti Martini in ista ecclesia fecit de suo proprio fabricari et eam in vita sua sufficientibus redditibus perdotavit, et in ea duos capellanos commensales suos instituit, videlicet dominos Laurentium de Sancto Vincentio de Pratis et Hugonem de Verziaco, presbyteros, qui capellani et successores sui in eadem capella, secundum ordinationem ipsius super hoc factum, qualibet die in perpetuum unam missam tenentur et tenebuntur pro ipsius et parentum suorum remedio celebrare, volens et ordinans quod post decessum predictorum capellanorum per ipsum ut supra institutorum, duo alii de choro hujus ecclesiæ qui curam animarum aut aliud beneficium in quo residentia personalis fieri debent non habeant, et qui sint sacerdotes aut qui infra annum se ad sacerdotium faciant promoveri, et interim in dicta capella infra mensem a tempore mortis cujuslibet capellani per archidiaconum de Roceyo qui fuerit pro tempore, et nisi infra mensem instituentur, dicta institutio ad capitulum devolvatur. Item hæredes suos universales instituit pro æqualibus portionibus fabricam hujus ecclesiæ et capellaniam suam prædictam pro redditibus ad opus ipsius capellæ acquirendis.

les moines de Cluny. Une réparation urgente serait à faire à ce monument. Quelques centaines de francs bien employés sauveraient de la ruine cette église remplie des souvenirs du passé.

Le Congrès de Cluny passera-t-il à sa porte sans lui faire l'aumône et ne sauvera-t-il pas l'église où s'agenouillèrent dans leur enfance les deux Jean de Blanot ?

Gabriel JEANTON,
Juge suppléant au Tribunal de Louhans.



Cliché Augros.

Phototypie Sylvestre.

Église de Blanot.

XX

L'ÉGLISE ET LE DOYENNÉ CLUNISIEN
DE
SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL

M. Jean Virey, dans son savant travail sur l'architecture romane dans l'ancien diocèse de Mâcon [1], a définitivement ruiné l'hypothèse d'une école clunisienne, distincte de l'école bourguignonne, qui aurait imposé aux moines-bâtisseurs, au dire de Viollet-le-Duc, « des programmes arrêtés, des recettes, des poncifs..... dont ces architectes-clercs ne pouvaient et ne devaient s'écarter [2] ».

L'absence des caractères distinctifs d'une école et aussi les différences profondes que présentent, à l'examen, les églises relevant de l'abbaye de Cluny, non seulement dans les détails d'ornementation mais dans leur structure et leur plan [3], enlèvent la possibilité de faire revivre l'opinion de Viollet-le-Duc, qu'un historien de l'Ordre de Cluny, Henri Pignot, avait cru devoir prendre à

1. Jean Virey, *L'Architecture romane dans l'ancien diocèse de Mâcon*, Paris, Picard, 1892.

2. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire de l'Architecture*, t. I, p. 130.

3. « Les Bénédictins se sont inspirés, pour bâtir leurs églises, du style de la région où se trouvait situé tel ou tel monastère. » Eugène Lefèvre-Pontalis, *Essai sur quelques particularités des églises romanes bénédictines, Millénaire de Cluny*, t. I, p. 220.

son compte[1]. Il n'y a pas, à proprement parler, d'école clunisienne.

Mais les moines-architectes édifiant des églises dans la vallée de la Grosne, n'avaient aucune raison de s'affranchir entièrement des formes d'architecture qui s'épanouissaient dans l'enceinte de l'abbaye-mère. Il serait donc intéressant de déterminer cette puissance de rayonnement, tout à l'honneur de Cluny.

La description architecturale de l'église de Saint-Gengoux-le-National, et surtout de son clocher, un des types les plus achevés des clochers à plan octogonal de la fin de la période romane, nous permettra de mesurer cette influence, qui, on le verra, n'a pas été jusqu'à entraver la liberté de l'architecte.

Cette description est précédée d'un court historique du doyenné clunisien de Saint-Gengoux, dont l'intérêt sera de montrer le pouvoir monacal et le pouvoir royal, vivant en bonne intelligence dans cette petite ville mâconnaise et travaillant de concert à la même œuvre de paix et d'unité nationale[2].

I

Saint-Gengoux-le-National, qui a porté le nom, jusqu'à la fin du XIXe siècle, de Saint-Gengoux-le-Royal, chef-lieu de canton de

1. J.-H. Pignot, *Histoire de l'Ordre de Cluny jusqu'à la mort de Pierre le Vénérable* [909-1157], Autun, 3 vol. gr. in-8°, Dejussieu, 1868, t. II, p. 490 et suivantes.

2. On a quelques essais sur l'histoire de Saint-Gengoux : Chanoine Chaumont, *Notice historique*, dans le *Bulletin paroissial de Saint-Gengoux*, années 1902-1903-1904. — Blanchet, *Histoire de Saint-Gengoux* (manuscrit). — Des *Mémoires servant à l'histoire de Saint-Gengoux*, par Louis de Poncelet, lieutenant de Saint-Gengoux, sont mentionnés par Jacques Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, Paris, 1771, tome III, p. 453. Ces mémoires manuscrits ont disparu.

l'arrondissement de Mâcon, est situé à une vingtaine de kilomètres de Cluny, à l'extrémité nord de l'ancien Mâconnais.

Dès le x[e] siècle, le domaine de l'abbaye s'étendait jusqu'à son territoire et y pénétrait. Une charte du 29 février 928, dix-huit ans après la fondation de l'abbaye de Cluny, inaugure la série des donations qui préparent la création d'un doyenné. *Arlaud* fait don à Cluny, *ubi Odo venerabilis abba preesse ac prodesse*, pour le repos de l'âme de son père *Hartmar* et de son épouse *Bertazie*, de terres situées dans le *pagus* chalonnais, *in agro Blaciaco, in villa Lavandrado*, et d'un manse du *pagus* mâconnais *in villa Sancti Gangulfi* [1].

L'église de Saint-Gengoux ne se trouve mentionnée que vingt ans plus tard, dans une charte de 950, dont le texte barbare peut se résumer ainsi : donation; entre les mains d'*Albéric*, prêtre, et par un acte passé à l'église de Saint-Gengoux, *in ecclexia Sancti Gegulfi*, pour le repos de l'âme d'*Arenburge*, la donatrice, de celle de ses père et mère, *Bernard* et *Gertrude*, de son mari *Robert* et de ses enfants, parmi lesquels *Bertrand*, qui y consent, d'une pièce de terre de la *villa Vallis* (*in villa Valiis*), située sur les confins de Savigny [2].

Les biens dépendants de l'église de Saint-Gengoux furent cédés une première fois à Cluny, par *Constantin*. Par suite d'événe-

1. *Recueil des Chartes de l'abbaye de Cluny*, publié par Alexandre Bruel, Paris, Imprimerie nationale, année 1876 et suivantes. Charte 360. — *L'ager Blaciacus* peut s'identifier avec Blaisy, à Saint-Mard-de-Vaux, canton de Givry. Quant à *Villa Lavandradus*, c'est un nom de lieu disparu, qu'on retrouve dans le nom de la famille chalonnaise Lagandré.— Pour l'identification de ces noms et des suivants, nous avons eu recours à l'obligeante érudition du savant archiviste des archives départementales de Saône-et-Loire, M. Léonce Lex.

2. *Recueil* Bruel, ch. 787. — *Villa Vallis* doit être Vaux, commune de Saint-Ythaire, canton de Saint-Gengoux. — Savigny-sur-Grosne, canton de Saint-Gengoux.

ments que nous ne connaissons pas, ils se trouvèrent entre les mains d'*Engèle* et de ses fils. Ceux-ci, prenant conscience de l'injustice de leur détention, les restituent à Cluny, en présence du comte *Hugues* et de la comtesse *Adélaïde*, par un acte passé à Chalon-sur-Saône en 988[1].

En 992 ou 993, ces biens, situés sur les confins du Chalonnais et du Mâconnais, redeviennent la propriété d'*Engèle* et de ses fils, *Aydoard*, *Aquin*, *Wiod* et *Milon*, lesquels cèdent, en échange, une terre de l'Autunois, l'église de Saint-Maurice et de Saint-Pierre de la *villa Tresdo*, l'église de Saint-Christophe et celle de Saint-Sulpice de la *villa Monzosco*, avec leurs dépendances et leurs serfs[2].

Enfin en 1020, l'un des fils d'*Engèle*, le clerc *Wiod*, remet à nouveau et définitivement à Cluny, gouverné alors par Odilon, l'église de Saint-Gengoux, son presbytère et les biens y attachés, avec une terre de la *villa Vallis* ou *Nugeriolas*, et un manse du *pagus* chalonnais avec un serf nommé *Costabule*, en présence de *Burquard*, archevêque de Lyon, et du comte *Gérald*. L'acte fut confirmé par *Hugues*, évêque d'Auxerre et comte de Chalon[3].

A défaut d'acte plus explicite, cette charte de 1020 peut être considérée comme la charte de fondation du doyenné.

1. *Recueil* Bruel, ch. 1789.

2. *Recueil* Bruel, ch. 1933. — La *villa Tresdus* est Trades, canton de Monsols (Rhône). — La *villa Monzoscus* est Monsols, anciennement Monsous (Rhône).

3. *Recueil* Bruel, ch. 2729. Comme la copie dont s'est servi M. Bruel, celle qui est conservée aux archives du château de Sercy, proche de Saint-Gengoux, a été collationnée par Raton, secrétaire du Roi. Ces deux copies présentent quelques variantes assez peu importantes. Dans le texte de Bruel, on lit *in villa Vallis sive Nugeriolas*; dans celui des archives de Sercy, *in villa Vallis sive Umogeriolas*. Nous retrouvons plus loin ce nom de lieu écrit *Nogerols*. Ils doivent probablement s'identifier avec Nourux, commune de Saint-Gengoux.

Sur ces entrefaites, vers l'an 1000, *Adeline* et *Robert*, son mari, avaient donné à Cluny deux manses, situés, l'un dans la *villa* des Chavannes (*Cavannas*) et l'autre dans la *villa a Nuieruls*. Ces deux manses étaient sur les confins de Saint-Martin, de Saint-Gengoux, de Sercy (*Circiaco*) et de Savigny (*Sapiniaco*) [1].

Il faut croire que Cluny ne jouit pas en paix de leur possession et qu'elle lui fut disputée par les proches d'*Adeline* et de *Robert*.

Par une charte de 1035, *Bernard*, gendre d'Adeline (*Adheleyda*), reconnaît l'injustice de ses prétentions sur l'église de Saint-Gengoux et de son cimetière, et il confirme la donation faite par *Adeline* des biens de la *villa Nogerols* de ceux de la *villa Cabannas* et de deux manses de la *villa* de Saint-Gengoux [2].

Le même *Bernard*, chevalier, confirme, à peu près à la même époque, les donations faites par son frère *Wiod*, de biens situés *in villa Sancti Jangulfi* [3].

Un propriétaire, voisin de *Bernard*, nommé *André*, donne au monastère un curtil et une vigne, situés à Saint-Gengoux, sous le gouvernement d'Odilon, le 25 mars 1041 ou 1047 [4].

Un autre acte, passé à Saint-Gengoux par *Jean*, fait bénéficier, à la même date, le monastère, d'une vigne située *in villa Crohet*, et lui donne un champ, avec l'usage d'un bois *qui vocatur Borga, a foreste Brinanni usque ad montem Gohaldi* [5].

Après le décès de *Bernard*, sa femme *Emma*, du consentement

1. *Recueil* Bruel, ch. 2528.
2. *Recueil* Bruel, ch. 2905.
3. *Recueil* Bruel, ch. 3176.
4. *Recueil* Bruel, ch. 2955.
5. *Recueil* Bruel, ch. 3407. — *Crohet* doit probablement être identifié avec Le Crozet, hameau de la commune de Matour, Saône-et-Loire. — Le bois appelé *Borga* est le bois de Bourges, situé au sud-ouest de Saint-Gengoux, entre Burnand (*Brinanni* ou *Burnanni*) et le Mont Goubot (*Mons Gobaldi* ou *Gohaldi*) qui domine au nord Saint-Gengoux.

de ses fils, *Bernard*, *Milon*, *Josserand* et *Eumar*, enrichit Cluny d'un nouveau manse, voisin de notre petite ville, et appartenant au *pagus* chalonnais, *in villa Tavellis*. L'acte est de 1065 ou, d'après MM. Jeanton et Martin, de 1072 [1].

La même famille, qui a des attaches avec les *Bernard* d'Uxelles, ne se lasse pas de faire bénéficier Cluny de ses libéralités. Pour le repos de l'âme de leur frère *Milon*, décédé, *Josserand* et son frère *Eumar* donnent deux condemines à Saint-Gengoux [2].

A la mort subite de *Bernard*, dit *Groffier*, ses frères donnent un autre manse sis au village d'Étivaux [3].

Vers 1090, *Dalmace*, *Josserand* et *Payen*, fils de *Bernard* d'Uxelles, déguerpissent des terres de l'obédience de Saint-Gengoux qui avaient été données par leur père [4].

Ces donations avaient certainement accru l'importance du doyenné clunisien de Saint-Gengoux. Elles furent probablement moins fréquentes au XIIe siècle, dans lequel nous entrons. Les libéralités affluent vers l'abbaye cistercienne de la Ferté, de fondation récente, dont les seigneurs de Brancion et de Sercy sont parmi les insignes bienfaiteurs.

Pendant les dernières années du gouvernement de Pierre le Vénérable, vers 1150, Henri, évêque de Winchester, qui s'était retiré à Cluny, prit en main la conduite du temporel de l'abbaye. Il dressa un nouvel état des revenus, améliora et propagea les cultures ; il acheta des terres ; il fit construire de nouveaux édifices et répara les anciens. De ses propres deniers, il dépensa 7.000 marcs d'argent.

1. *Recueil* Bruel, ch. 3407. — G. Jeanton et J. Martin, *Le Château d'Uxelles et ses seigneurs*, Paris, Picard, 1908, p. 39. — La *villa Tavellis* est Étivaux, commune de Saint-Boil, canton de Buxy (Saône-et-Loire).

2. *Recueil* Bruel, ch. 3437.

3. *Recueil* Bruel, ch. 3635.

4. *Recueil* Bruel, ch. 3651.

Nous lui devons en particulier un relevé des redevances de chacun des doyennés, parmi lesquels figure celui de Saint-Gengoux [1].

XII. Decania de Sancto Jangulfo.

Reddit LXXVI sol. et II den. et XXV sext. frum. in panibus et XXX sext. avene, omnia ad mensuram Clun., et IIII mod. et dimidium vini, et XXIIII gallinas, et XXX pulcinos, et XVIII sextores ad prata falcanda. Sunt ibi II furni et valent per annum XII sext. annone ad mensuram Clun. Novem molendina sunt ibi, et si bene facta essent, et bonum esset tempus, valerent per annum LII sext. annone, sed modo ex parte vastata sunt.

In ecclesia de Sancto Jangulfo et in ecclesia de Cerceio et in capella de Burgeto valet pars domini de decima XII sext. annone, et tantum recipit dominus de offerendis et de sepulturis quantum de decima, scilicet..... (un blanc dans le manuscrit) *partes. Decima ecclesie de Capela valet XXI sext. annone, et dominus habet duas partes sepulture et offerende, et de terragio III sext. annone.*

In instauramento sunt ibi V boves et VII possunt addi et VII vacce possunt addi. Possunt illic habere XX carrucas ter in anno ad lucrandum dominium, tam de propriis villanis quam de vicinis. Si vinee bene culte fuerint, possunt ibi colligi X carrate vini. Possunt ibi colligi XV carrate feni. Decania de Sancto Jangulfo debet Cluniaco I septimanam de mesagio et unam refectionem.

Summa omnium hec est : LXXVI sol. et II den. et XIX sext. frum. in panibus et quater XX et XI sext. annone et XXX sext. avene et IIII mod. vini et XII sext. et dimidium annone et XXIIII gall. et XXX pulcinos et XXIII sectores ad prata falcanda.

Hec omnia redduntur absque lucracione dominii. Preterea sunt ibi

1. *Recueil* Bruel, ch. 4143.

IIII ecclesie, quarum decime sepulture et offerende non sunt ad plenum annumerate. Insuper possunt ibi collegi de dominio X carrate vini et XV carrate feni.

Ce relevé des revenus du doyenné fut presque contemporain d'un événement qui décida des destinées de Saint-Gengoux : l'intervention du roi de France dans les démêlés de Cluny avec les seigneurs de la région.

Guillaume I[er], comte de Chalon, était en incursions continuelles sur les terres du monastère. Des bandes de *Brabançons,* qu'il employait à sa solde, s'emparèrent de Cluny, après avoir pris le château de Lourdon. Les moines tentèrent de fléchir leurs vainqueurs en allant au-devant d'eux, en procession, revêtus de leurs habits sacerdotaux et portant d'insignes reliques. Les Brabançons, loin de se laisser désarmer, massacrèrent et pillèrent. La nouvelle en arriva aux oreilles du roi Louis VII, qui, à la tête d'une armée, vint mettre à la raison Guillaume et ses aventuriers [1].

Cet acte de justice fut doublé d'un acte politique à longue portée, l'un des plus importants de l'histoire du Mâconnais. Pour s'assurer la sauvegarde et la protection du roi, Cluny associa Louis VII dans la possession du doyenné de Saint-Gengoux.

L'acte de cette cession, qui est de 1166 (avant le 31 juillet), nous a été conservé intégralement dans une charte de Louis IX, petit-fils de Louis VII. En voici l'analyse : Louis VII commence par légitimer son intervention : *domus Cluniacensis, nunc guerris*

1. L'empereur Frédéric Barberousse était l'auteur occulte de ces guerres. Il avait marié sa fille, Béatrix, au fils du comte de Chalon. Pour l'histoire de ces troubles dans le Mâconnais, voir : Ernest Petit, *Histoire des Ducs de Bourgogne de la race capétienne*, Dijon, 1887, tome II, p. 152 et suivantes ; Mgr Rameau, *Les Comtes héréditaires de Mâcon*, dans *Annales de l'Académie de Mâcon*, année 1903 (p. 52 et suivantes dans le tirage à part).

undique pullantibus et circumquaque malitia debacchante, graviter eliditur, et per pressurae vehementiam aliunde salutem rogare coacta, nos adiit humiliter postulans ut ei subveniremus.

En raison du secours royal, Étienne, abbé de Cluny, associe le roi dans la possession de la *villa* de Saint-Gengoux et ses dépendances, spécialement du *Burgum novum*.

Les deux alliés s'obligent à respecter les clauses suivantes [1] :

1. Le roi pourra fortifier la ville, mais il n'établira aucun homme sur les terres de l'abbaye sans son autorisation.

2. Sont placés en dehors du partage, l'église, le presbytère et certains revenus ecclésiastiques, oblation des fidèles, droits attachés aux cimetières et sépultures, etc., réservés aux moines desservants.

3. Les autres biens, justices, cens, décimes, terres, moulins, fours, vignes, prés, poissons des rivières et des étangs, deviennent communs. Les charges et exactions comme les profits seront supportés par les deux contractants.

4. Les prévôts, nommés par le roi, seront obligés, avant d'entrer en charge, de jurer fidélité à l'abbé ou à son représentant.

5. En cas de procès engagés sur le territoire, entre l'abbaye et ses sujets ou des étrangers, le prévôt ne pourra prendre parti contre l'abbaye.

6. La monnaie clunisoise aura cours à Saint-Gengoux.

7. Par contre, Saint-Gengoux restera attaché à la Couronne, *proprie et specialiter ad personam et majestatem regiam et ipsius coronam regni spectabit*. Il ne pourra ni se placer sous une autre autorité que celle du roi ni être aliéné par le roi. Dans le cas où celui-ci renoncerait à occuper Saint-Gengoux, Cluny reprendrait ses droits sur la ville.

1. La numérotation des clauses n'existe pas dans le texte latin.

8. Le prévôt établi à Saint-Gengoux ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un droit d'hérédité.

9. Les acquêts faits dans les limites de la prévôté avec les revenus profiteront aux deux associés.

On entrevoit les conséquences de ce traité. Avant 1166, le pouvoir royal était absent de la contrée. Désormais le roi y possède une ville qui sera son poste avancé, son centre d'action pour les guerres et les annexions futures dans la région, et il trouve, en l'abbaye reconnaissante, une alliée fidèle qui aidera à la réalisation de ses visées politiques.

Retenons cette date de 1166, non seulement parce qu'elle décida de la fortune de Saint-Gengoux, mais aussi parce qu'elle est la date approximative de la construction de l'église romane de Saint-Gengoux et de son clocher.

Que cette édification soit due à l'initiative d'Henri, évêque de Winchester, si expert pour rétablir les finances compromises de l'abbaye et pour engager de nouvelles bâtisses, ou qu'elle ait été l'une des heureuses conséquences de l'érection à Saint-Gengoux d'une prévôté royale, c'est à la fin du XIIe siècle que nous reporte l'examen architectonique de l'édifice, comme nous l'établirons plus loin.

Quoiqu'ayant fait partie du *pagus* mâconnais, Saint-Gengoux dépendait au spirituel de l'évêque de Chalon-sur-Saône. Des contestations étant survenues, quelques années après la construction de l'église, entre Durand, évêque de Chalon, et l'abbé de Cluny, des arbitres furent nommés pour statuer définitivement et à l'amiable sur les obligations réciproques des deux parties, au sujet des églises des doyennés de Saint-Gengoux, de Jully et de Beaumont. Les arbitres, le prieur de Lugny et l'archidiacre de Flavigny, décidèrent, en mai 1219, que, moyennant une rente perpétuelle de 160 livres payée à l'évêque, celui-ci abandon-

nerait à Cluny tous droits de procuration, sauf réserve des droits habituels. En cas de résiliation du contrat, 100 marcs devraient être payés à la partie adverse par celle qui résilierait [1].

Une charte de 1234 nous apprend que Jocerand de Nanton prit en fief de l'abbé de Cluny certains biens dépendants du doyenné, en particulier les cens, quartes, deniers, provenant de la chapelle du Bourget (*capella de Burgeta*) vers Saint-Gengoux [2]. Ce Jocerand de Nanton avait engagé à Étienne, abbé de Cluny, pour 212 livres de mâconnais, ce qu'il possédait du chef de sa femme, *Guillemette*, tant au territoire de Sercy qu'à Saint-Gengoux. Il fut convenu, en 1236, qu'après le remboursement de cette somme, les terres engagées lui reviendraient, tout en restant fief de l'abbaye [3].

Mentionnons, pour mémoire, qu'au mois de septembre de cette même année 1236, Jocerand le Gros donna à Cluny, en échange de l'étang et la terre de *Chassenoles* et de plusieurs cens, l'étang de Saint-Hippolyte [4], dont Cluny sera obligé de se dessaisir à la fin du XVIe siècle, en même temps que du doyenné de Saint-Gengoux.

Louis IX donna des marques d'intérêt à notre petite ville, qui, du rang de chef-lieu de prévôté était passée à celui de chef-lieu de bailliage, si l'on s'en réfère à une ordonnance du Dauphin, régent du royaume, datée de décembre 1359, qui fut insérée dans le *Mémorial de la Chambre des Comptes* et transcrite par Brus-

1. *Recueil* Bruel, ch. 4655.

2. *Recueil* Bruel, ch. 4517. Il s'agit ici probablement de la chapelle du Bourgeot, dédiée à saint Nicolas, située au milieu du bois de ce nom, sur une colline qui sépare, au levant, Saint-Gengoux du village et du château du Sercy.

3. *Recueil* Bruel, ch. 4700.

4. Saint-Hippolyte, hameau de la commune de Bonnay, canton de Saint-Gengoux-le-National.

sel dans son ouvrage sur l'*Usage des Fiefs* [1]. Mais, Louis IX ayant fait, en 1238, l'acquisition du comté de Mâcon, le siège du bailliage pour le Mâconnais fut transféré à Mâcon, et il ne resta plus à Saint-Gengoux qu'un agent du pouvoir royal, que Louis IX appelle encore bailli, dans une charte de 1258. Saint Louis avait séjourné à Saint-Gengoux, lors de ses voyages à Cluny de 1245 et de 1246. Satisfait des bons offices de l'abbaye, il se déclare, dans ce diplôme de l'année 1258, le protecteur de Cluny ; et afin de prévenir des conflits, il règle les devoirs de ses officiers à Saint-Gengoux vis-à-vis des religieux et il confirme que son bailli doit prêter serment à l'abbé et l'aider de tout son pouvoir [2].

Notre petite ville avait alors une enceinte fortifiée défendue au midi par un château flanqué de quatre tourelles. L'un des châtelains du roi, à cette époque, fut *Robert Savelli*, qui posséda une terre en vignes sur les pentes du Mont-Pugis, proche de Saint-Gengoux, dont Cluny reçut la donation en 1280 [3].

Pour bien souligner qu'il restait fidèle à la politique et aux promesses de son aïeul, Louis IX transcrivit et approuva, dans une lettre datée de Valence, au mois d'avril 1270, la charte passée par Louis le Jeune, en 1166, que nous avons analysée plus haut [4].

Son fils, Philippe III le Hardi, suivit la même ligne de conduite. Il décida, en juillet 1281, qu'il ne battrait plus monnaie à Saint-Gengoux, pour ne pas porter préjudice à la monnaie de Cluny [5].

L'office de tabellion ayant été établi à Saint-Gengoux en 1282,

1. Brussel, *Usage des Fiefs*, t. I, p. 255 et suivantes.
2. *Recueil* Bruel, ch. 4998.
3. *Recueil* Bruel, ch. 4999.
4. *Recueil* Bruel, ch. 5155.
5. *Recueil* Bruel, ch. 5282.

Philippe III décréta que la moitié des revenus de cette charge serait réservée à l'abbaye [1].

Enfin en 1284, un arrêt du parlement royal fit cesser un différend qui s'était élevé entre le bailli de Mâcon et les religieux, au sujet des amendes infligées aux assises de Saint-Gengoux, en décidant, au gré de Cluny, que les revenus des assises seraient partagés par moitié [2].

Le XIII[e] siècle s'acheva sur la prestation du serment de fidélité d'Étienne, prévôt de Saint-Gengoux, à Bertrand, abbé de Cluny, vers 1295 [3].

Nous n'avons pas à suivre, dans le détail, tous les événements qui constituèrent la vie politique, judiciaire et religieuse, de Saint-Gengoux au XIV[e] et au XV[e] siècle.

On sait que le bailliage fut rétabli à Saint-Gengoux, en 1359, par suite de la cession au comte de Poitiers du comté de Mâcon, et qu'il y fut maintenu jusqu'en 1372. Sa juridiction s'étendait jusqu'au Forez, au Beaujolais et à une partie du duché de Bourgogne. On y jugeait les cas royaux, et les décisions de son tribunal ne relevaient que du parlement de Paris. La prise de possession du comté de Mâcon par le duc de Bourgogne ramena de fait le bailli du roi à Saint-Gengoux en 1424; il y resta jusqu'en 1435. En effet, étaient baillis du roi à Saint-Gengoux, en 1429, le seigneur de Saint-Léger, son conseiller, et, en 1430 et 1432, Louis de Luyrieu. Le bailliage de notre petite ville fut définitivement supprimé, en 1435, par le traité d'Arras intervenu entre le roi et le duc de Bourgogne. Saint-Gengoux ne fut plus que le chef-lieu d'une châtellenie et la résidence d'un juge châtelain [4].

1. *Recueil* Bruel, ch. 5299.
2. *Recueil* Bruel, ch. 5314.
3. *Recueil* Bruel, ch. 5434.
4. Th. Chavot, *Le Mâconnais*, *géographie historique*, Paris, Champion,

Au point de vue religieux, le fait le plus marquant fut la création d'un *mépart*, ou société de prêtres, qui devaient être tous originaires de Saint-Gengoux. L'abbaye se déchargea sur eux des intérêts spirituels de la paroisse. Cette société comptait onze prêtres en 1315. Le plus âgé d'entre eux prenait le titre de *président du mépart*, les autres portaient le nom de *concurés*. Il semble bien que leur ministère s'étendait aussi aux autres paroisses et chapelles du doyenné.

Saint-Gengoux eut beaucoup à souffrir des luttes entre les Armagnacs et les Bourguignons, puis des Écorcheurs. L'église romane fut tellement endommagée, peut-être par un incendie, si l'on en croit une tradition, qu'il fallut reconstruire le chœur, dont le style est bien de la seconde moitié du XV[e] siècle. Il ne semble pas que Cluny ait participé à cette reconstruction. Les écus qui décorent les clefs de voûte devaient porter les armes (on distingue encore sur l'un d'eux les armes en relief de la famille Bourgeois) des familles de Saint-Gengoux qui occupaient des postes importants à la châtellenie royale, des seigneurs du voisinage et des concurés. Cluny s'était seulement réservé l'usage d'une maison attenante à l'église, d'où l'on pouvait assister, par une chapelle latérale du chœur, aux offices de la paroisse [1]. Il ne semble pas non plus que les rapports des moines, chargés de la gestion des biens du doyenné, avec le clergé paroissial, aient été toujours pacifiques. En juillet 1524, des lettres de maintenue et garde furent accordées « au sgr. abbé de Cluny contre les sieurs concurez au fait de certains troubles causés par les dits concurez

1884, p. 246. Pour les faits de guerre intéressant Saint-Gengoux, qui suivirent la guerre de Cent ans, consulter J.-Louis Bazin, *La Bourgogne, de la mort du duc Philippe le Hardi au traité d'Arras* (1404-1435), Beaune, 1898.

1. Archives départementales de Saône-et-Loire, G. 399 (voir le texte plus loin).

dans la perception des dismes de bleds en plusieurs terres situées au final de Saint-Gengoux. Par lesquelles lettres, il paroît que le tiers des dixmes appartenoient audit sgr. abbé à cause de son doyenné, le douzième aux concurés, un sixième au seigneur de Sercy, un sixième au curé de Saint-Martin-de-Croix et un douzième au sgr. de Messé »[1].

L'influence de Cluny est manifestement à son déclin, et l'abbaye éprouve toutes sortes de difficultés pour faire respecter ses droits. Elle doit en particulier soutenir de longs procès contre Josserand Thiard, seigneur de Bissy et capitaine de Saint-Gengoux, qui revendiquait en 1461 des droits sur les biens dépendants de l'église paroissiale de Fley. En 1480, Jean de Bourbon, abbé de Cluny, se résigne à vendre « au sieur Josserand Thiard, les amendes et droits casuels de Bissy, Fley et Champaigne, moyennant les cens et servis de cinq livres par an ». Ce contrat de vente fut approuvé en 1517 et en 1520 par Jean Thiard[2].

Les guerres de religion du XVIe siècle portèrent un coup mortel à la puissance territoriale de l'abbaye. Plusieurs fois envahi et saccagé par les Huguenots, Saint-Gengoux vit les soudards de Misery allumer un bûcher à la porte de l'église et y jeter, enchaînés, avec leurs bréviaires et leurs ornements sacerdotaux, les

1. Archives du château de Sercy. — Dans le courant du XVIe siècle, les prêtres sociétaires de Saint-Gengoux firent une déclaration par laquelle ils reconnaissaient que ladite église était sous le patronage de l'abbé de Cluny et qu'ils devaient pour cela payer annuellement un écu d'or au soleil. (Archives départementales de Saône-et-Loire. Série H. Abbaye de Cluny.)

2. Archives du château de Sercy. — On peut consulter sur les différends entre les seigneurs de Bissy et l'abbaye de Cluny, le fonds Thiard, constitué aux archives départementales de Saône-et-Loire, dont M. L. Lex, archiviste, a rédigé l'inventaire (Mâcon, 1911). Voir en particulier, série F. 787, 788 et 789. Le litige avec Cluny, qui avait été résolu en 1480, fut repris sous une autre forme par les officiers de Saint-Gengoux contre les héritiers de Josserand Thiard; le procès se prolongea jusqu'en 1634.

concurés du mépart et leur président M. d'Oy [1]. Mais, la rafale passée, le mépart se releva et il travailla à la restauration religieuse jusqu'à la Révolution.

Cluny, qui avait été saccagé à plusieurs reprises, dut faire le sacrifice de son doyenné. L'abbaye était gouvernée depuis 1575 par Claude de Guise, fils naturel d'un des Guise qui tinrent le pouvoir auprès du roi. Elle eut presque simultanément la joie d'apprendre que les États de Blois maintenaient les droits d'élection de Cluny et les privilèges de son abbé, et la douleur d'être contrainte d'aliéner une partie de son domaine.

Le 30 juillet 1587, le pape Sixte-Quint déléguait Charles, cardinal de Bourbon, Pierre, cardinal de Gondy, et Francisque Morozin, nonce, pour la contribution de 50.000 écus que le clergé français devait s'imposer au profit d'Henri III. Ce don était légitimé « par les ruynes et pertes » provoquées par « ceus qui sont desvoyez de nostre religion ».

Cet impôt fut consenti par l'assemblée du clergé du 27 août 1588. Le diocèse de Mâcon fut taxé à 3.376 écus. Nous avons le rôle de la répartition de cette somme entre les diverses maisons du diocèse. L'évêque de Mâcon fut taxé à 50 écus, l'abbaye de Saint-Rigaud à 70, le chapitre de Saint-Vincent de Mâcon à 275, l'église collégiale de Saint-Pierre de Mâcon à 150, son chapitre et ses chanoines à 120, etc., enfin l'abbaye de Cluny à 1.400 écus, un peu plus du tiers de la somme totale.

Cluny, épuisé par les guerres des Huguenots et de la Ligue, dut vendre les « cens, rentes ou directe revenu, domaine et autres droits du doyenné de Saint-Gengoux, membre dépendant de son abbaye, et l'estang de Saint-Ipolite », pour s'acquitter de cette somme.

1. *Histoire des Révolutions de Mâcon sur le fait de la Religion*, par M. D.**, Avignon, 1769, pages 52 et 53.

L'adjudication de ces biens se fit par les soins de « Jehan Ligeret, licencié-ez-droitz, archidiacre, chanoine et official de Mascon, grand vicaire du R^d Père en Dieu Luc Allamany, évêque de Mascon ».

Le 24 avril 1590, la vente du doyenné fut affichée en l'auditoire épiscopal de Mâcon. Divers preneurs se présentèrent. Le premier, Michel Mothion, marchand, offrit 800 écus, Nicolas Picollier, 1.000, et Aymé de Rymon 1.200. D'autres surenchères se produisirent les jours suivants : Claude Bonnet, marchand et bourgeois, 1.220 écus; Nicolas Picollier, 1.240 ; Claude Bonnet, 1.250 ; Aymé de Rymon, 1.260 ; Nicolas Picollier, 1.270; Claude Bonnet, 1.280 ; et enfin Aymé de Rymon, 1.292 écus, 50 sous tournois, à qui la part de l'abbaye du doyenné de Saint-Gengoux fut adjugée [1].

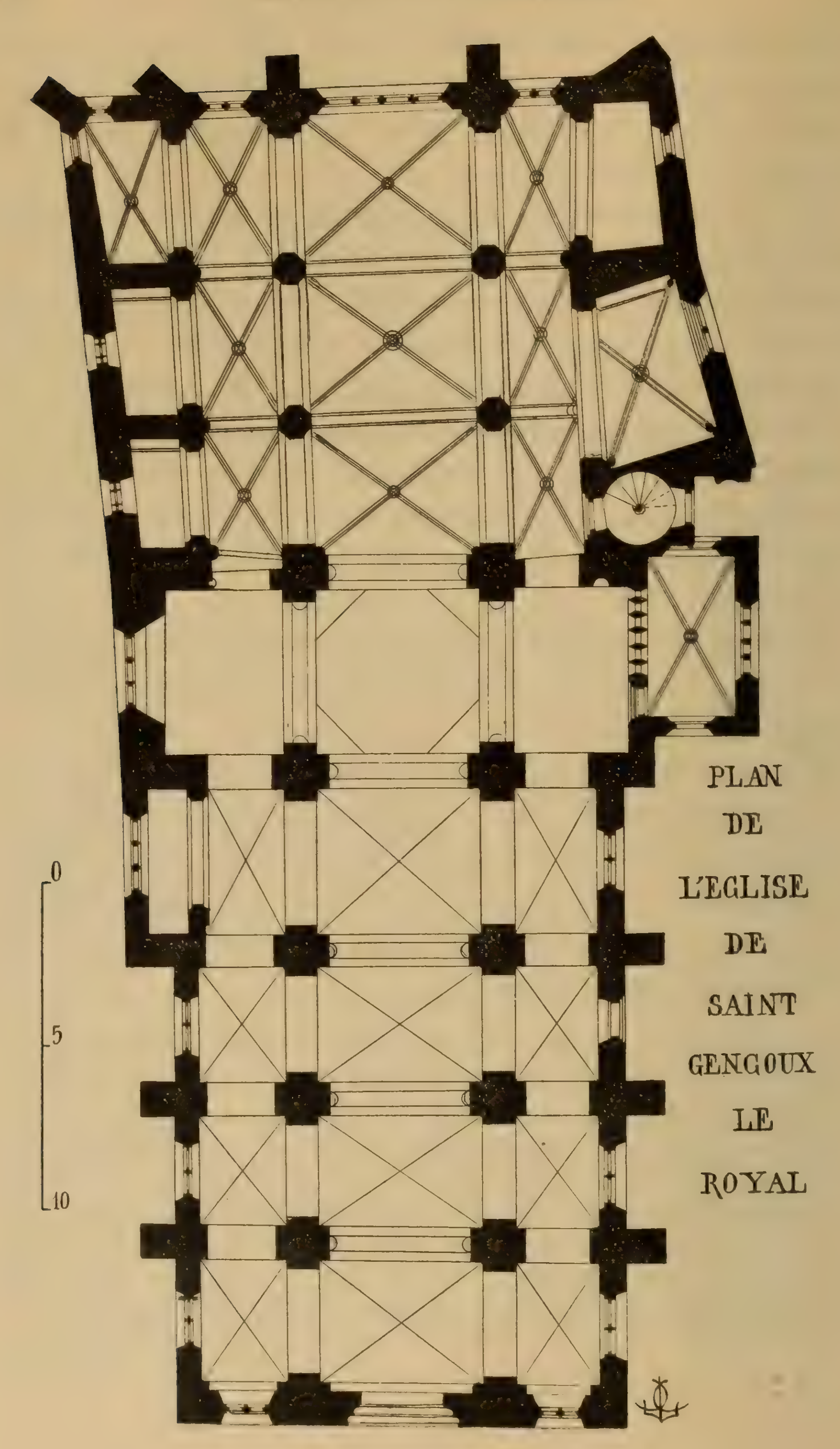
Les biens du doyenné n'étaient pas tombés dans des mains mercantiles. La maison de Rymon occupa à Saint-Gengoux des charges importantes.

Hugues de Rymon, marié à Françoise Bourgeois, fut capitaine de Saint-Gengoux. Il testa le 15 mai 1579. Aymé de Rymon, l'acquéreur du doyenné, avait été nommé alors, par provisions du 15 octobre 1573, procureur du roi au bailliage de Mâcon. Devenu avocat du roi, par provisions du 31 décembre 1581, il fut anobli par lettres de mai 1594 [2].

1. La part du roi fut vendue le 8 décembre 1621 à Léonard de Semur, seigneur de Sercy, pour la somme de 3.600 livres tournois.

Une copie collationnée de l'adjudication du doyenné clunisien de Saint-Gengoux se trouve aux archives du château de Sercy. A cette pièce se trouvent annexés des documents de grand intérêt : lettres patentes d'Henri III relatives à la contribution du clergé ; mémoires et insinuation pour la répartition ; rôle du diocèse de Mâcon ; déclaration des revenus de Saint-Gengoux par Messire Étienne Sire, président du mépart, etc. : en tout 76 pages. Ces pièces nous ont fourni les détails ci-dessus mentionnés sur la vente du doyenné.

2. Ad. Arcelin, *Indicateur héraldique et généalogique du Mâconnais*, Mâcon, 1865.


PLAN
DE
L'EGLISE
DE
SAINT
GENGOUX
LE
ROYAL
0
5
10

Pendant un siècle, les Rymon furent propriétaires du château de la Rochette que l'on voit encore au milieu des bois qui dominent au couchant Saint-Gengoux.

De la famille de Rymon, les biens du doyenné passèrent successivement entre les mains de Léonard de Semur, seigneur de Sercy, qui fut aussi acquéreur de la part du roi, de Claude Doret, de Madeleine Fouquet, marquise de la Boulaye, et des Gigault de Bellefond, seigneurs de Sercy.

Si Saint-Gengoux est fier de son passé historique, il ne peut oublier qu'il le doit à l'étroite alliance de l'abbaye de Cluny et des rois de France. Il leur doit aussi son église, dont nous allons donner la description.

II

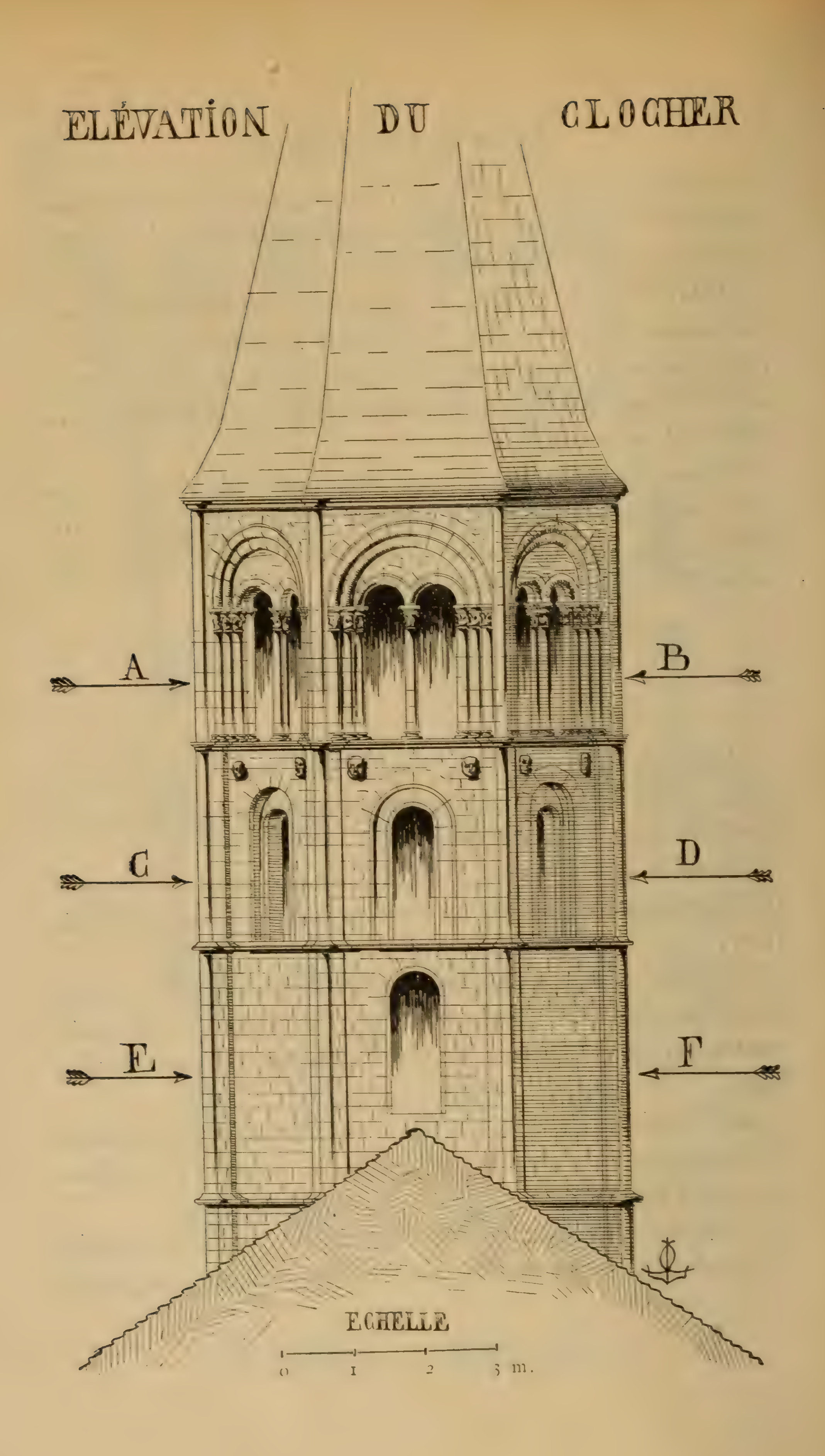
L'église de Saint-Gengoux, orientée vers le nord, est un assez grand vaisseau mesurant hors œuvre 41 mètres de long et 16 mètres de large à hauteur du transept.

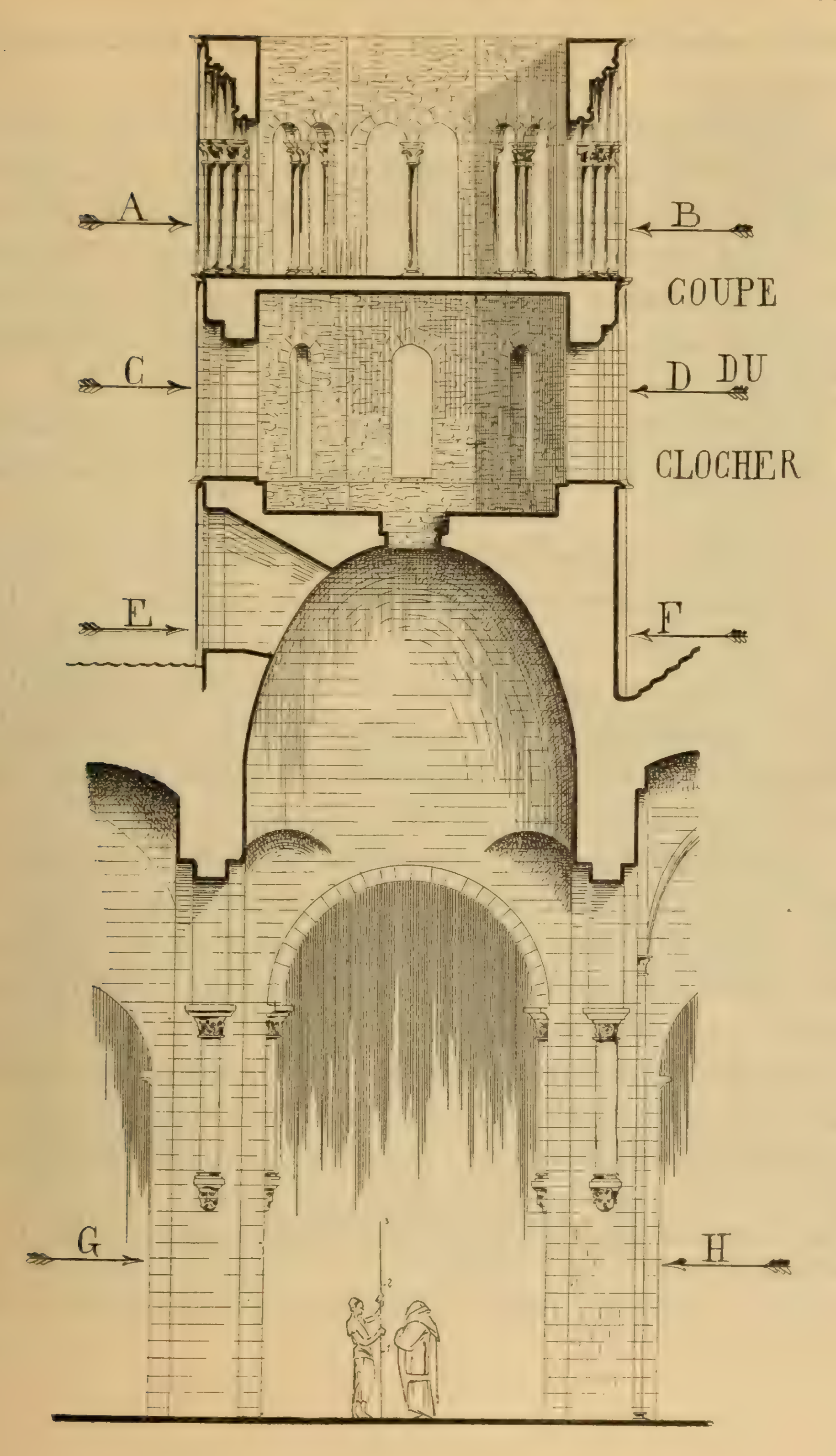
La nef, à quatre travées, flanquées, de chaque côté, d'un collatéral, est interrompue par un transept à peine saillant à l'extérieur.

Le chœur, à chevet plat, se compose de trois travées à trois nefs. Il est dévié vers la gauche, et cette déviation est accentuée encore par des chapelles, de plan irrégulier, ouvertes sur les côtés.

Sur la croisée du transept, s'élève à 21 mètres, sans compter la flèche moderne, un clocher octogonal relié par une passerelle à une tour d'horloge.

Ce clocher appartient, comme le transept et la nef, à la fin du XIIe siècle. Le chœur, la tour d'horloge et quelques vestiges de


ELÉVATION DU CLOCHER
A
B
C
D
E
F
ECHELLE
0
1
2
3 m.


A
B
COUPE
C
D
DU
CLOCHER
E
F
G
H

la porte principale, sont de la fin du XVe siècle [1]. Étudions-en le détail.

Les quatre travées de la nef, de dimensions inégales, sont voûtées par des compartiments d'arêtes et séparées par des arcs doubleaux en plein-cintre. Ces arcs doubleaux sont à double archivolte. Les retombées des archivoltes intérieures s'appuient sur de fortes colonnes engagées, interrompues à mi-hauteur des piliers et portées par des culots sculptés représentant des têtes d'hommes.

Les chapiteaux des colonnes engagées sont décorés de feuillages rappelant le corinthien et suivant d'assez près la forme de l'épanelage.

Les grandes arcades longitudinales, également en plein-cintre, sont supportées par des piliers massifs de plan cruciforme. La partie intérieure de ces piliers dépasse l'imposte des arcades pour s'élever jusqu'aux arcs doubleaux de la haute nef. La base des piliers s'appuie sur des socles carrés dont on ne voit plus que la doucine supérieure, par suite, sans doute, de l'élévation du sol à une époque postérieure au XIIe siècle.

Les collatéraux présentent des voûtes à compartiments d'arêtes, séparés entre eux par des doubleaux en plein-cintre.

Les murs extérieurs de la nef sont renforcés, au droit des arcs doubleaux, par des contreforts à double ressaut. Murs, baies et portes ont subi de profonds remaniements.

A la quatrième travée du collatéral ouest, une petite chapelle a été ouverte : elle fait saillie sur le mur extérieur.

La croisée du transept est voûtée par une coupole ovoïde sur

1. D'importantes réparations ont été faites au cours du XIXe siècle. Une tribune, imitée du gothique flamboyant, a été élevée au bas de la nef. La grande baie à meneaux et remplage flamboyant du chevet plat du chœur a reçu un très intéressant vitrail.



Cliché L. de Contenson. Phototypie Sylvestre.

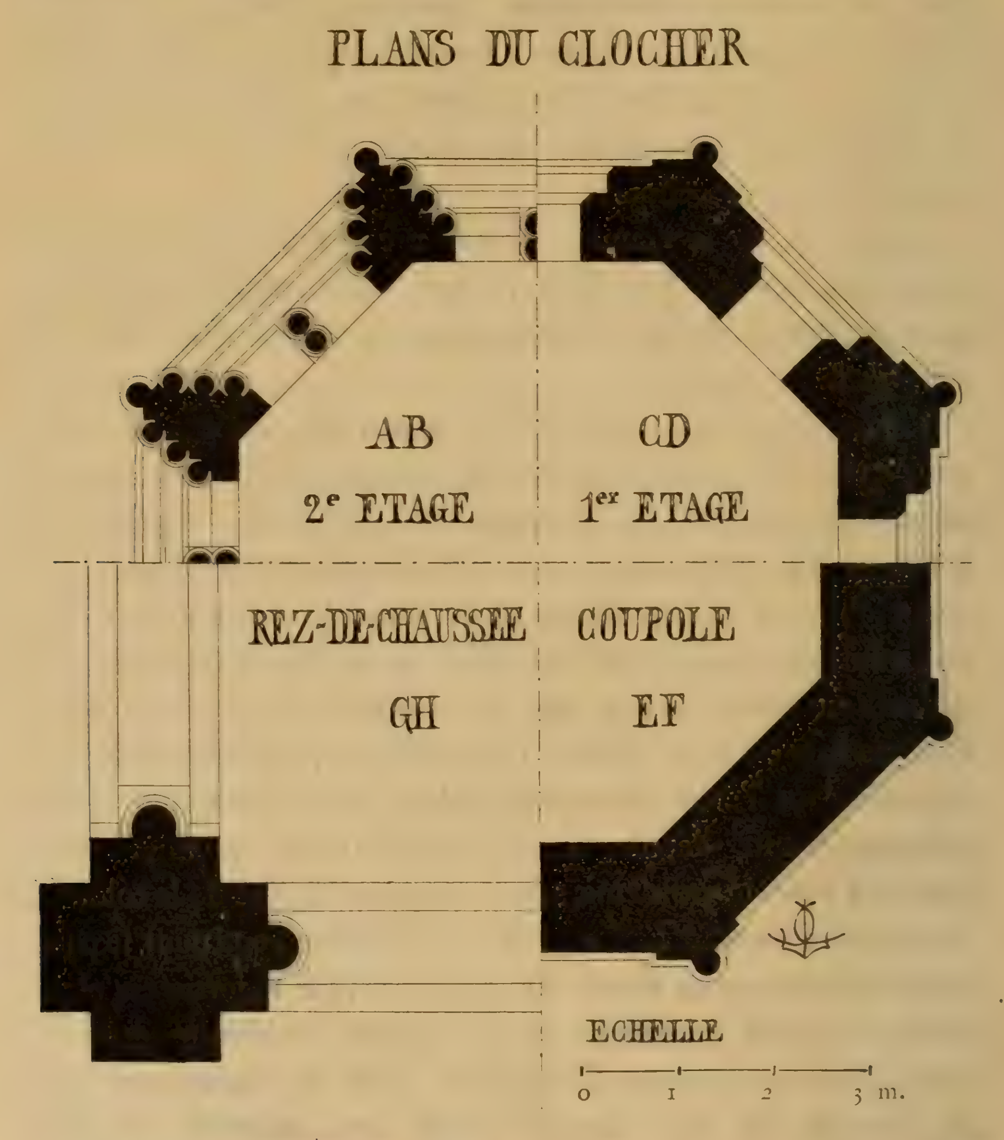
Église de Saint-Gengoux-le-National.

trompes en cul-de-four, s'élevant à une hauteur de 13 mètres. Les quatre arcades de la croisée sont en plein-cintre et doublées. Les pieds-droits qui supportent la retombée de l'archivolte intérieure des arcades sont, comme dans la nef, des colonnes engagées, interrompues à mi-hauteur, et portées par des culots sculptés (têtes d'hommes et figures apocalyptiques de restauration moderne). Les croisillons du transept sont voûtés en berceaux en plein-cintre. Dans le mur du croisillon s'ouvre la sacristie, contemporaine du chœur.

Au-dessus de la coupole ovoïde prend naissance le clocher octogonal, que M. Jean Virey, à qui nous sommes redevables pour ce travail de précieuses indications, estime l'un des plus achevés de la région.

Très soigneusement construite et appareillée, cette tour octogonale est à trois étages. Le premier, ou étage inférieur, est aveugle sur ses faces, sauf celle qui est dans l'axe de la nef et regarde vers la façade. Elle est percée d'une baie allongée, amortie en plein-cintre, formant lunette dans la partie haute de la coupole ovoïde. Le deuxième étage, séparé des deux autres par d'élégantes corniches, est ajouré d'une baie sur chacune de ses huit faces. Chaque baie est ainsi décorée : latéralement, une longue colonne engagée dans l'arête commune à deux faces contiguës. Cette colonne monte depuis le soubassement du premier étage jusqu'en haut du troisième, sous la toiture. A côté de la colonne, le parement du mur forme comme un encadrement pour le parement légèrement en retrait où s'ouvre la baie amortie en plein-cintre, encadrée elle-même d'une double archivolte dont les arêtes abattues forment champfrein. Dans les angles supérieurs de chacune des faces de cet étage sont sculptées des têtes d'hommes et d'animaux. Le troisième étage, le plus riche de tous, est entièrement occupé, sur chacune de ses faces, par une magni-

fique baie géminée. Deux colonnettes accouplées, placées l'une derrière l'autre, supportent la retombée médiane des archivoltes de la baie. Les retombées latérales reposent également sur les chapiteaux et colonnettes engagées. Une double archivolte en plein-



cintre, dont les claveaux sont parcourus par de gros boudins, encadre la baie géminée, et porte aux quatre retombées sur des colonnettes munies de chapiteaux.

Ce clocher est aujourd'hui surmonté d'une flèche octogonale, dont les dessins ont été fournis, en 1867, par Viollet-le-Duc, qui professait cette opinion, maintenant abandonnée, que les clochers romans étaient généralement surmontés d'une flèche élancée.

Une ancienne lithographie de l'église de Saint-Gengoux montre un clocher couvert d'une toiture surbaissée en forme de pyramide obtuse, qui, probablement, était de la même époque que les trois étages du clocher.

Est-il possible de dater approximativement cette partie de l'édifice ?

La région mâconnaise nous a conservé quelques clochers romans à plan octogonal. Ceux de l'ancienne cathédrale de Saint-Vincent de Mâcon, qui affectent dès leur soubassement la forme octogonale, sont peut-être les plus anciens. Cette partie de construction paraît devoir être rapportée à l'épiscopat de Ponce Ier de Rochebaron (débuts du XIIe siècle).

Ces deux clochers ont probablement inspiré les architectes qui ont élevé le clocher de Clessé et celui de Loché, proches de Mâcon, dont l'un était dépendant de l'abbaye de Saint-Pierre de Mâcon[1].

A la même époque (fin XIe et débuts du XIIe siècle), on travaillait à édifier l'église abbatiale de Cluny. Achevée en 1109, reconstruite en 1125 après l'écroulement de la nef, la dédicace n'en fut célébrée qu'en 1131. De ses nombreux clochers, trois étaient octogonaux, en particulier ceux élevés aux extrémités du grand transept, celui du midi, le clocher de l'*Eau bénite*, qui existe encore, et celui qui regardait le nord, le clocher des *Bisans*.

1. Clessé, canton de Lugny, arrondissement de Mâcon. — Loché, canton de Mâcon-sud.

Un demi-siècle après la date présumée de la construction de ces deux clochers octogonaux, exactement en 1159, les trois étages du clocher octogonal de l'église de Saint-Marcel de Cluny furent élevés par l'abbé Hugues III.

Or, tous ces clochers, sans parler de ceux, restaurés, de l'abbaye de Paray-le-Monial qui relevait de Cluny, avaient, détail caractéristique, des bandes et arcatures lombardes. A Saint-Marcel de Cluny, les arcatures, qu'on voyait à Clessé et à Loché répétées à tous les étages, sont déjà reléguées à la corniche du toit. A Saint-Gengoux, elles ont disparu, et les bandes verticales d'angle se sont modifiées par l'adjonction de colonnettes cylindriques engagées, qui adoucissent les arêtes de l'octogone. Ajoutons que les chapiteaux du clocher de Saint-Gengoux, au lieu de présenter une ornementation respectant la forme de l'épanelage, sont creusés en pavillon.

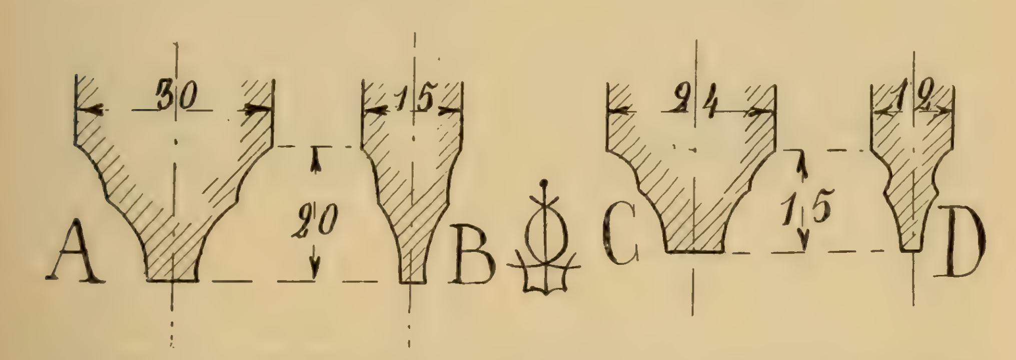
Ces colonnettes d'angle, ces formes de chapiteaux et l'ensemble élégant et harmonieux des trois étages donnent l'impression d'un art qui s'affranchit des conventions romanes, et qui produit un type achevé, avant d'accueillir les formes ogivales de l'âge suivant. Aussi nous inclinons à croire que le clocher de Saint-Gengoux est postérieur à celui de Saint-Marcel de Cluny, qui est de 1159, et que sa construction est contemporaine de la cession au roi de France de la moitié du doyenné clunisien de Saint-Gengoux (1166).

Le XV[e] siècle, par les dévastations qui suivirent les guerres des Armagnacs et des Bourguignons, fut néfaste à l'église romane de Saint-Gengoux. Il fallut reconstruire le chœur complètement ruiné.

Comme la nef romane, le chœur possède deux collatéraux. Il est constitué par trois travées, avant de s'arrêter au chevet plat, qui est percé, dans l'axe du sanctuaire, d'une très grande baie à

meneaux et remplage flamboyant et de deux autres baies placées dans l'axe des collatéraux. Ceux-ci, comme le sanctuaire, sont sur croisées d'ogives. Des clefs de voûte circulaires, de dimensions inégales et ornées d'écussons, décorent chacun des caissons.

Les quatre piliers sont de plan octogonal régulier. Leurs bases, analogues à celles qu'on voit au château de Sercy [1], voisin de Saint-Gengoux, ainsi que leurs chapiteaux très simples, présentent la moulure caractéristique de la fin du XVe siècle. Ces piliers portent les retombées des arcades en tiers-point (profil à angles abattus) des murs gouttereaux du berceau principal.



Les quatre retombées médianes des arcs doubleaux et des arcs ogifs viennent s'amortir sur des culs-de-lampes indépendants des piliers. Ces culs-de-lampe (voir les figures) représentent des personnages accroupis, appelés *marmousets*, quelques-uns portant des écussons.

On remarquera les tas de charge allongés des retombées et des recoupements de nervures qui suffiraient à dater le chœur.

Quant aux quatre retombées extrêmes des arcs ogifs, deux

1. Le château de Sercy fut remanié dans ses parties les plus importantes, vers 1450, par Guillaume de Sercy, bailli de Chalon et capitaine de Saint-Gengoux. Voir Louis de Contenson, *Description du château de Sercy*, Chalon-sur-Saône, 1909.

contre le chevet, deux contre le transept, elles s'appuient sur des colonnettes d'angle engagées qui se prolongent jusqu'au sol.

Les croisées d'ogives des bas-côtés, à clefs de voûte circulaires ornées d'écussons, retombent, du côté extérieur, sur des colonnettes engagées, et viennent s'évanouir, du côté du sanctuaire, au-dessus des piliers. Les nervures des arcs ogifs compénètrent les champfreins des arcades qui portent le mur intermédiaire.

Dans le bas-côté est, l'une des colonnes engagées est supprimée, et la retombée de la voûte s'appuie sur un cul-de-lampe : disposition commandée par une baie ouverte sur une chapelle.

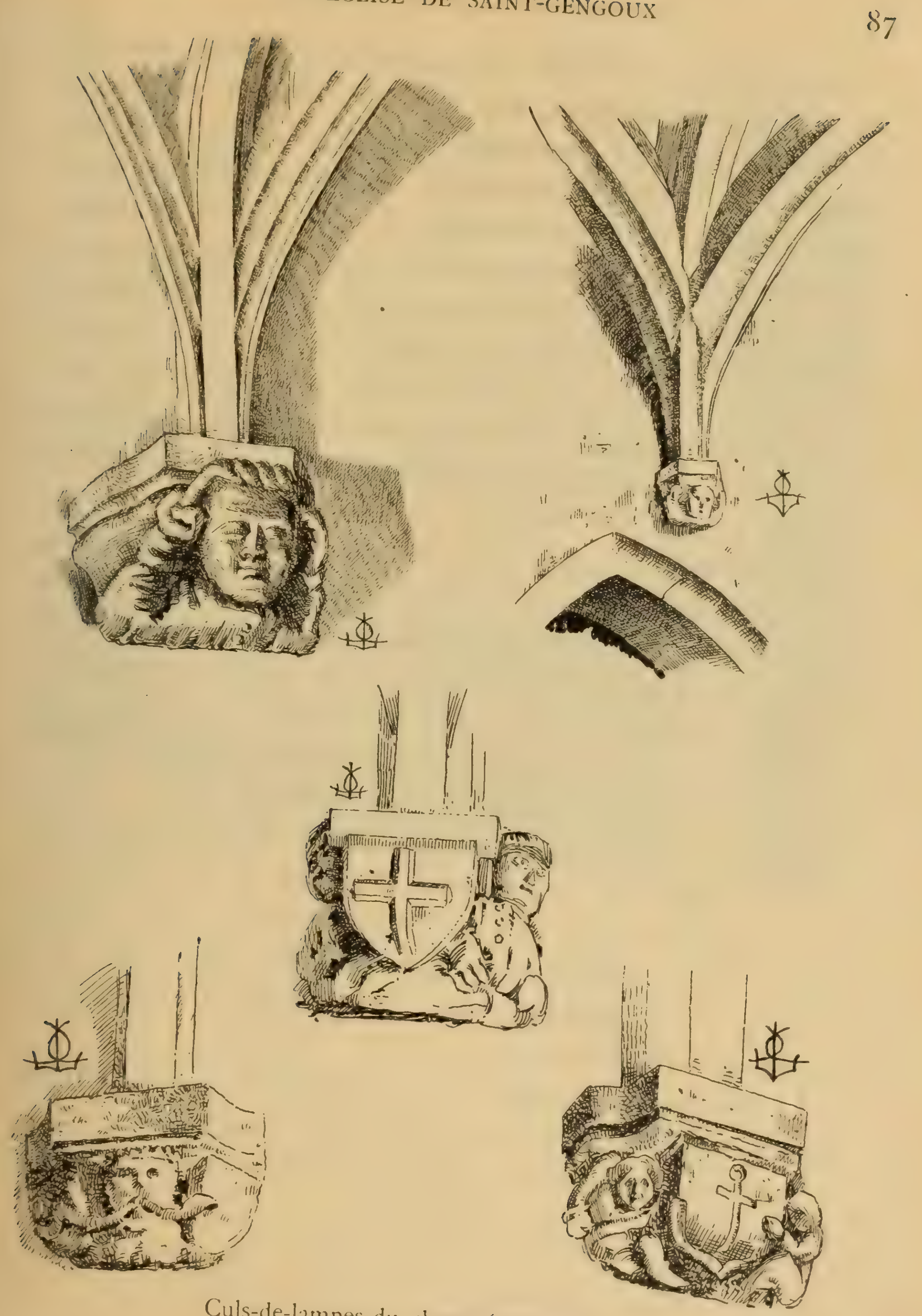
Plusieurs chapelles s'ouvrent sur les collatéraux du chœur.

A l'ouest, sur les deux premières travées après le transept, s'ouvrent deux chapelles voûtées en berceaux brisés transversaux. Leurs autels ont disparu, mais il reste en saillie les bandes de pierre horizontales qui portaient les retables. Elles présentent une mouluration accusée, avec une frise de feuillage ornée au milieu d'un écusson.



La troisième chapelle, adossée au chevet, semble d'une construction surajoutée, à cause d'un contrefort oblique la séparant du collatéral ouest. Sur le talus supérieur de ce contrefort extérieur, l'artiste s'est amusé à sculpter un chat à l'affût. Ladite chapelle est voûtée en croisées d'ogives, s'amortissant sur des culs-de-lampe. Les baies circulaires quadrilobées sont dépourvues de vitraux.

Du côté est, la chapelle, adossée au chevet, est voûtée en berceau transversal brisé.



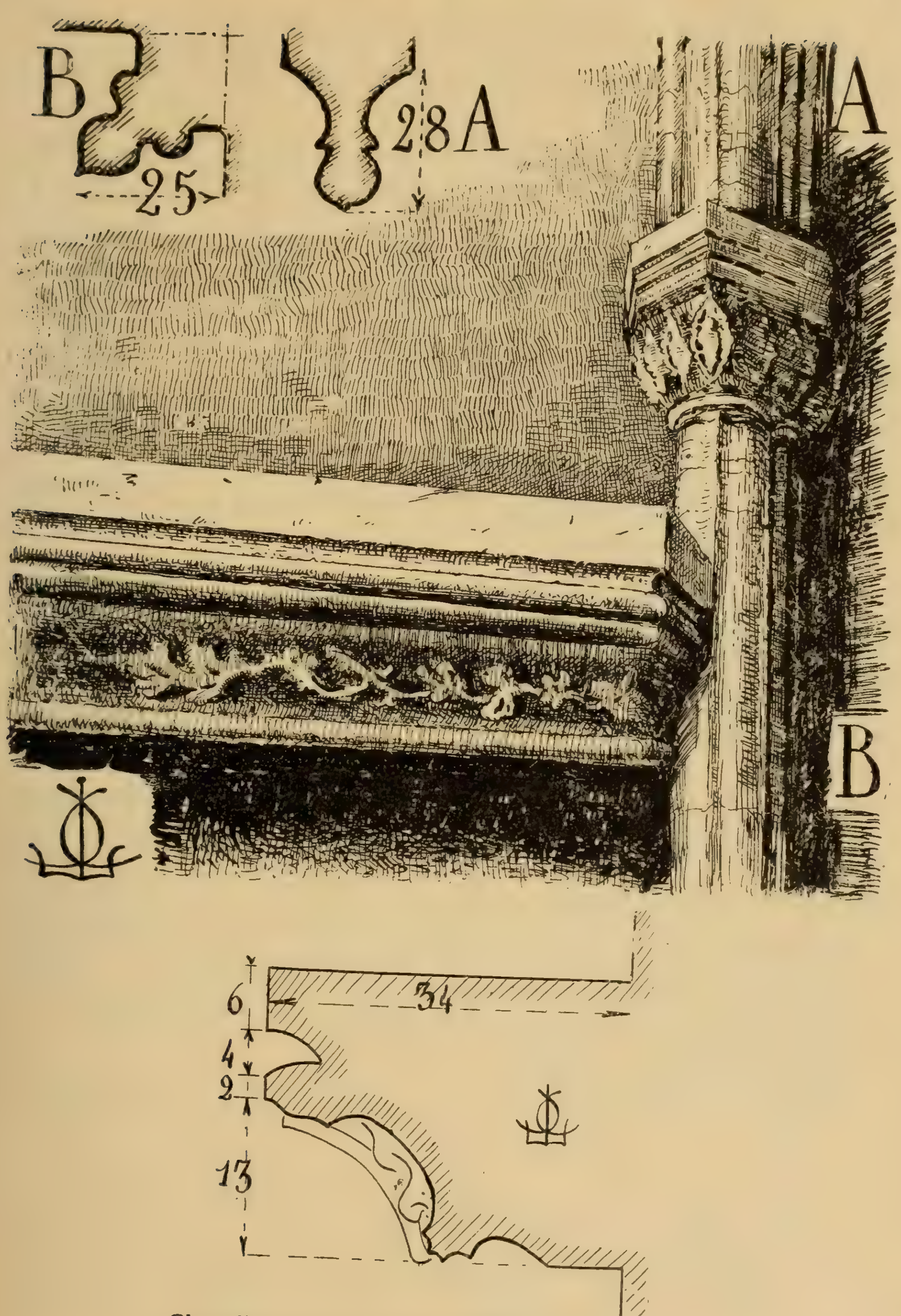
Culs-de-lampes du chœur (XVe siècle).

La suivante, plus grande et luxueusement décorée, est voûtée sur croisées d'ogives, avec clef de voûte et nervures à profil flamboyant qui annoncent la décadence. Le plan de cette chapelle est un trapèze rectangulaire. Les croisées d'ogives sont, en effet, tracées suivant les diagonales d'un rectangle. Il en résulte que trois des retombées atteignent les angles, où elles sont reçues par des colonnettes, et que la quatrième vient mourir dans le mur au-dessus et à droite de la grande baie ogivale qui sépare la chapelle des bas-côtés. La chapelle est éclairée par une fenêtre flamboyante, dont les vitraux ont été donnés en 1874 par le comte de Murard. L'autel est surmonté d'une bande sculptée analogue à celles des chapelles de l'ouest. Au-dessus de cette bande, et plus près du collatéral, on voit les traces d'une fenêtre, qui mettait en communication cette chapelle avec la précédente. Nous croyons la reconnaître dans le document suivant, daté de l'année 1494. Une transaction passée entre les habitants de Saint-Gengoux et Jacques d'Amboise maintient l'abbé de Cluny et ses religieux « en possession et saysine de la chapelle des Saints-Cosme et Dasmyen, dedans la closture de la maison de son doyenné, et en droict, faculté, possession et saysine de avoir veue et regard par une fenestre estant en la muraille de ladicte chapelle et de celle de Saint-Eutrope et Saint-Mayeul, dedans l'église parrochiale, pour veoir au grand autel de la dicte église et sur icelluy, pour ouyr messes, divins services, offices et autrement » [1].

La plupart des chapelles sont munies d'une piscine formant niche, à accolade, avec tablette ou pierre faisant saillie.

Après celle que nous venons de décrire. se trouve, pratiquée

1. Archives départementales de Saône-et-Loire, G. 399, citées par le chanoine Chaumont. (*Notice historique.*)



Chapelle du collatéral du chœur (côté épître).
Colonne d'angle et corniche du retable (avec profils).

dans le mur du collatéral, une porte moulurée par un boudin en accolade avec écusson. Elle donne accès à l'escalier hélicoïdal de la tour de l'horloge.

Celle-ci est constituée en plan par un pentagone irrégulier enveloppant le cylindre de l'escalier en pierre qui conduit à l'horloge. Sur la plus large face du pentagone est plaquée sur toute sa hauteur comme une sorte de contrefort plus petit à forme rectangulaire, qui contient le puits de l'horloge. A sa partie supérieure, il s'épanouit en encorbellement, pour soutenir le cadran. La tour est surmontée d'un toit à lanterne qui annonce le style de la Renaissance. Cette tour était reliée au clocher par une passerelle, couverte et en bois, qui a été remplacée par un tablier métallique.

Dans son ensemble, cette tour de l'horloge produit un assez heureux effet et est certainement postérieure à celle de l'église de Buxy [1], qui, circulaire dans la plus grande partie de sa hauteur, est surmontée d'un petit étage hexagonal, terminé par un toit sans caractère.

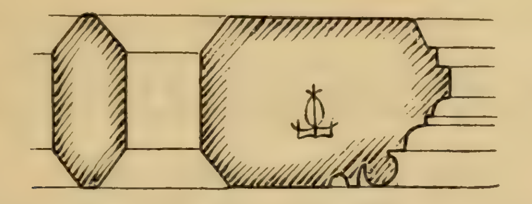
Faisant suite à la porte de l'escalier de la tour de l'horloge, et s'ouvrant sur le mur de clôture du croisillon est du transept est placée la sacristie contemporaine du chœur. Le mur est percé d'une grande claire-voie en pierre, semblable à celles des chapelles latérales de Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône [2]. A Saint-Gengoux, elle est accompagnée d'une porte à moulures dont l'intrados se réincurve au milieu.

L'église de Saint-Gengoux ne possède ni peintures, ni pierres

1. Buxy, chef-lieu de canton, arrondissement de Chalon-sur-Saône.

2. On trouve encore une clôture analogue, figurant une vaste grille, dans une des chapelles de l'église Saint-Martin de Laives (*Notice historique sur le village de Laives*, par J.-Louis Bazin, Chalon-sur-Saône, 1907). — Laives, canton de Sennecey-le-Grand, arrondissement de Chalon-sur-Saône.

tombales, ni inscriptions, ni vitraux anciens. Deux plaques de marbre noir, apposées récemment sur des piliers de la nef, con-



Profil
de la claire-voie
de la sacristie.

tiennent, l'une, les noms d'anciens présidents et concurés du mépart, l'autre, les noms d'anciennes familles de Saint-Gengoux [1].

Abbé Léonce RAFFIN.

Louis de CONTENSON.

1. L'*Histoire de Pontus de Thiard de Bissy, suivie de la généalogie de cette maison*, Neufchâtel, 1784, dont on trouve un exemplaire à la Bibliothèque nationale portant le nom des seigneurs de Bissy, mentionne plusieurs pierres tombales, que l'auteur a vues à l'église de Saint-Gengoux. Ces pierres tombales ont disparu.

XXI

LE COUVENT DES RÉCOLLETS A CLUNY

BERCEAU ET MAISON-MÈRE
DES SŒURS DE SAINT-JOSEPH DE CLUNY

Appliqués aux devoirs de la vie cénobitique, les Bénédictins de Cluny ne prenaient qu'une part indirecte au ministère des âmes, en dehors de leur grand monastère et des autres maisons de l'Ordre. L'office divin psalmodié ou chanté de jour et de nuit, la célébration des saints mystères, l'étude des sciences sacrées, l'*opus Dei* en un mot [1], prenait au moine fidèle sa vie entière. Où trouver place, au milieu d'exercices si multipliés, pour la prédication et la direction des consciences, hors du monastère ?

Il est vrai que les abbés de Cluny avaient pleine juridiction sur la ville et sur tout le territoire compris dans les limites des bans sacrés. Les trois curés de Notre-Dame, de Saint-Marcel et de Saint-Mayeul, ainsi que les autres prêtres exerçant le saint ministère à Cluny, nommés et institués par l'archidiacre, ne connaissaient pas d'autre Ordinaire. Quand le Conseil du Roi prétendit, par son arrêt de 1744, les faire relever de l'évêque de Mâcon, ce ne fut que par intrusion et par un odieux abus de la force [2].

1. Cf. notre *Histoire de Cluny*, 1911, 2e édition, p. 56.
2. Cf. dans les *Annales de l'Académie de Mâcon*, tome XII, notre étude sur les *Pénitents de Cluny*.

Les abbés de Cluny avaient-ils en quelque manière négligé leurs devoirs de premiers pasteurs[1] ? Les troubles religieux occasionnés par la violence des Calvinistes avaient bien un peu ralenti la fidélité aux pratiques chrétiennes à Cluny, comme dans tout le Mâconnais ; mais dès que la paix eut été rendue à l'Église, on sentit les heureux effets de la rénovation catholique.

La fondation du couvent des Récollets en fut à Cluny le magnifique épanouissement. Louis de Lorraine venait, en 1612, de succéder sur le siège abbatial à son oncle Claude de Guise. Sa mère, Catherine de Clèves, était une princesse d'une foi ardente et d'un zèle infatigable. C'est elle qui inspira au nouvel abbé de Cluny le dessein d'introduire, parmi ses religieux, la réforme de Saint-Vanne, en Lorraine, déjà célèbre dans toute l'Europe[2]. Devenu cardinal, Louis de Lorraine confia cette œuvre à son prieur claustral Jacques de Vény d'Arbouze qui fut élu abbé peu de temps après, en 1622[3]. Mais sa principale fondation à Cluny a été le couvent des Récollets, en 1619. Par ses soins les enfants de saint François vinrent à Cluny, ranimer la ferveur dans toutes les classes de la société. Établis d'abord dans les bâtiments de l'ancienne léproserie de Saint-Lazare, au nord et hors des murs de la ville, ils reçurent ensuite sur le penchant de la colline Saint-Odile, le bel emplacement où ils construisirent leur chapelle et leur couvent.

Selon toutes probabilités, le successeur de Louis de Lorraine,

1. Citons au nombre des œuvres de zèle et de charité fondées par les Bénédictins dans le cours du XVIIe siècle : les Ursulines, 1645 ; la chapelle des Ponts, 1648 ; les Pénitents, 1647 ; l'hôpital Saint-Mayeul et la restauration de Saint-Blaise, 1657 ; l'hôpital général, œuvre du Cardinal de Bouillon.

2. Son siège en France fut Saint-Martin, près de Paris.

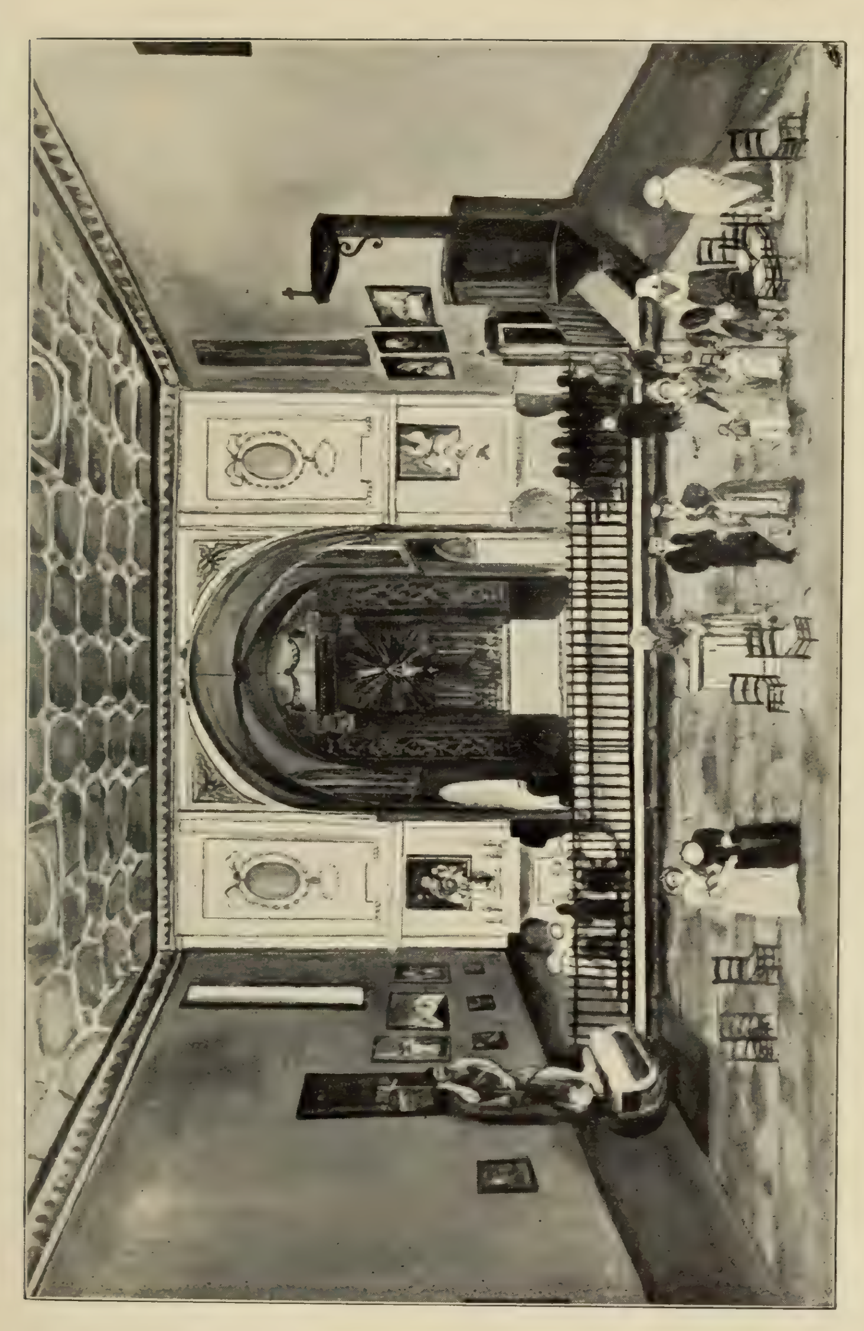
3. Cf. notre *Histoire de Cluny*, p. 187.

l'abbé Jacques d'Arbouze, chargea un de ses religieux, expert dans l'art, de diriger les travaux et l'Ordre en fit les frais.

Les Clunistes, au cours de leur longue histoire, ont toujours été des bâtisseurs aussi généreux qu'habiles. On peut remarquer dans le couvent franciscain le caractère particulier des constructions du XVIIe siècle. Mais l'église était en pur style de la renaissance italienne, avec planchers à compartiments peints. Des dessins en rinceaux dorés faisaient la transition entre les murs simplement crépis et les caissons du plancher chargés de brillants ornements. Le chœur quadrangulaire est surmonté d'une voûte romane à nervures saillantes qui finissent en pointes ; au milieu se dresse une Gloire dont la corniche repose sur deux colonnes cannelées, à chapiteaux corinthiens. Selon l'usage franciscain, deux arceaux bas et sans ornements donnent accès au sanctuaire. Une chapelle à bonnet et de même style, adossée au mur de gauche, à la hauteur du premier étage des bâtiments, était vraisemblablement l'oratoire de l'infirmerie.

Rien ne sera plus facile, aux mauvais jours de la Révolution, de transformer la nef en salle de réunion ou de festin ; il suffira de dresser une tribune sous l'arc triomphal qui s'ouvre sur le chœur. En attendant, les fervents disciples de saint François s'adonnent avec fruit à la prédication soit à Cluny, soit dans les paroisses voisines.

Il n'est rien resté, à notre connaissance du moins, des registres ou archives de la maison, à l'aide desquels nous aurions pu savoir quels ont été les gardiens ou supérieurs du couvent, de combien de religieux se composait la communauté, dans quelles paroisses ils ont exercé leur ministère. Le seul document qui nous soit connu de leur longue histoire est le libellé d'un jugement rendu, le 22 août 1763, à propos d'un larcin commis dans le jardin, la nuit précédente, par six jeunes gens de la ville. A



Ancienne chapelle des Récollets à Cluny, de 1812 à 1861.

leur tête était le fils aîné de M. Pierre Guillet, procureur, et le nommé Cazard, commissaire féodiste à l'abbaye. Le vol était de peu d'importance, quelques artichauts ; mais non contents d'avoir perpétré ces dégâts et en outre « emporté dudit jardin un tracnard ou piège en fer pour les renards et les fouines », ils avaient « poursuivi à coups de pierres et de bâtons jusque dans l'intérieur du monastère ceux des religieux qui s'étoient aperçus du vol ». « Non contents de ce, poursuit l'acte d'accusation, ils sont venus les uns en veste, les autres en chemise, sous les fenêtres dudit monastère, où ils ont vômi toutes sortes d'injures et proféré des jurements affreux, et jetés (*sic*) une grande quantité des (*sic*) pierres par les fenestres dudit monastère par l'une desquelles un des religieux, diacre, a été atteint au visage. » De plus, le fils Guillet a crié à l'un des jeunes gens qui étaient avec lui de « tirer un coup de pistolet à la cervelle d'un religieux qui alloit au jardin pour les faire sortir ».

Plainte fut donc portée par le R. P. Yves Choquier, religieux Récollet et vicaire du monastère dudit Ordre en la ville de Cluny.

Que se passa-t-il ensuite ? *Le registre du Petit Criminel* [1] que nous analysons ne le dit pas. Mais à l'audience du 2 septembre suivant, les RR. PP. Hilarion Labruyère, gardien, et Yves Choquier, vicaire dudit couvent, vinrent déclarer « qu'ils se désistoient de ladite dénonciation et cela de bon cœur et de bonne amitié, d'autant plus que ce seroit un écart de jeunesse pardonnable ».

Guillet et Cazard avaient des complices que M. Lavalette, procureur fiscal, n'osa pas poursuivre. C'étaient le s[r] d'Hauteville, fils aîné de feu Gabriel d'Hauteville, en son vivant licencié en droit,

1. Archives départementales de Saône-et-Loire, B. 1758, 1.

le s^r^ Dumonceau, fils aîné du s^r^ Claude Dumonceau, bourgeois dudit lieu, les sieurs Louis Chapuis, clerc de M. Blanc, Chavot cadet, clerc du s^r^ Commerçon, et Meunier.

Ils avaient comme complices plusieurs autres camarades « se divertissant tous ensemble, en sorte qu'il y a eu méprise de leur part à l'égard des susnommés de ladicte dénonciation ».

Les bons religieux voulurent bien se contenter de cette explication qui n'en était pas une et les inculpés échappèrent aux poursuites. L'acte du 2 septembre porte la signature des RR. PP. Hilarion, gardien, et Yves, vicaire du couvent. Ajoutons cette remarque que les Récollets étaient très aimés à Cluny et dans les environs. Chaque maison s'ouvrait volontiers sur leur passage lorsqu'ils faisaient leur quête annuelle. On leur donnait toujours soit en espèces, soit en nature, mais en retour les chefs de famille se réservaient le droit d'être hébergés au couvent, eux et leurs montures, quand ils étaient aux foires de Cluny ; il est resté dans les traditions que nos bons moines exerçaient largement l'hospitalité avec leurs invités.

Leur chapelle était le centre de plusieurs œuvres de piété et de zèle. Bornons-nous à rappeler le Tiers-Ordre et le pardon d'Assise ou Indulgence de la Portioncule, restée attachée à la visite de cet ancien et vénéré sanctuaire aux jours déterminés.

Mais les sourds grondements de l'orage qui va éclater bientôt sur la France, se font entendre de tous les côtés. A l'abbaye, les Bénédictins n'auront pas même le temps de mettre la dernière main aux travaux de réfection de leurs vieux cloîtres qu'ils avaient entrepris vers 1750 sous la direction du prieur Dom Dathose. « Je bâtis, leur disait mélancoliquement ce vénerable religieux, mais cent ans ne se passeront pas avant que notre maison nous soit enlevée. »

Les brigands du Mâconnais (juillet 1789) ne réussirent point à

y mettre le feu, sans doute, comme ils l'avaient projeté, mais ils avaient à peine disparu que MM. les Bénédictins (style du temps) se virent forcés de renvoyer leurs novices (10 à 12) et de congédier enfants de chœur et domestiques. Les religieux âgés, selon M. Descombes[1], « donnèrent aux plus jeunes le conseil de garder leurs cheveux ».

« Quant aux *capucins* (M. Descombes appelle ainsi les Récollets) il y a. dit-il, une insurrection dans leur maison ; ils se sont presque tous fait raser, à l'exception d'un petit nombre qui sont restés barbifères (*sic*). Les imberbes appellent *aristocrates* ceux qui ont voulu garder cette décoration qui est regardée comme le cordon bleu des capucins. » Le bon M. Descombes plaisante, comme on le voit, sur une situation qui cependant est des plus tristes. L'ordre sera bientôt donné, au nom de la liberté, aux prétendues victimes du fanatisme, de céder leur maison aux mandataires de la nation. Les Récollets, au nombre de sept religieux[2], dont deux frères convers, étaient encore dans leur couvent, lorsque, le 29 janvier 1790, les notables de la ville s'assemblèrent dans leur église pour procéder à l'élection des officiers municipaux et des membres de la commune. Ces réunions durèrent jusqu'au 2 février. M. Guichard, proclamé maire, fut conduit en grande pompe à la maison de ville située non loin de là[3]. Il fut alors question de transformer la maison des Récollets en hôtel commun. Les Ordres et les congrégations religieuses ayant été

1. Instituteur à Saint-Marcel de Cluny, qui raconte jour par jour les événements de la Révolution. Son manuscrit est à la Biliothèque municipale de Mâcon. Registre I, p. 19.

2. Voici leurs noms : Fayolle, Lahaye, Balard, Lécuyer, Rosier, Clunet, Renard. Les convers étaient Fr. Dupré et Fr. Placide, qu'il ne faut pas confondre avec le bénédictin de ce nom. Cf. *Persécution religieuse pendant la Révolution (1789-1803)*, t. IV, p. 277-78.

3. Grande Rue, aujourd'hui rue de la Barre.

dissous (13 février 1790), la municipalité prit ses mesures à cet effet. Nous lisons au registre de ses délibérations, à la date du 21 janvier 1791, « que la suppression des Bénédictins de cette ville va bientôt priver les citoyens des avantages que leur donnait le collège pour l'éducation de leurs enfants, qu'il conviendrait de s'assurer des bâtiments propres à cet établissement...., qu'il n'en est point dans cette ville qui conviennent mieux que le couvent des Récollets [1], que le même local serait intéressant pour y placer (en outre) l'hôtel de ville, sans grands frais.....

« A tous égards, (il) remplira les vœux que l'on doit avoir (*sic*) pour l'utilité et la commodité des habitants, soit par rapport à son emplacement qui est au centre (*sic*) de la ville, soit par rapport à son étendue qui peut servir non seulement pour l'hôtel-de-ville, mais encore pour l'établissement d'un collège et d'un pensionnat. » Mais cette seconde partie de la délibération ne ressortira à effet qu'en 1812, grâce au dévouement de la V. M. Anne-Marie Javouhey et de ses pieuses collaboratrices.

L'acquisition de ce bien d'église (dit *national*) eut lieu peu après le 21 février 1790, et, dès le 17 avril suivant, la commune en prit possession avec le désir d'y établir bientôt le collège et les petites écoles.

Les bureaux de l'administration furent installés dans les salles du rez-de-chaussée. Le cloître et sa petite cour surnommée *le Paraclet* ne reçurent pas, pour le moment, de destination précise. Quant à la chapelle, elle servit au comité de surveillance et fut transformée en club où les patriotes vinrent s'exciter les uns les autres au plus pur civisme. Les enfants y étaient admis et on leur faisait réciter les *Droits de l'homme*, en guise de catéchisme.

1. Ces bâtiments renversés par la bande noire de Genillon et consorts étaient situés sur la rue qui fut percée dans le mur d'enceinte de l'abbaye. Elle est dite encore *rue Municipale*.

La tribune des orateurs ne fut autre que la chaire à prêcher des Pères franciscains qui a été conservée et a retrouvé sa destination première.

La commune ne garda pas longtemps la jouissance de l'immeuble qu'elle avait tant désiré et pour l'acquisition duquel elle avait « pris les moyens [1] ».

Ne parvint-elle pas à obtenir l'adjudication ? La vente de l'ancien hôtel commun, qui devait en couvrir les frais, n'eut pas lieu [2]. Le registre et le manuscrit de M. Descombes sont muets sur ce point. Notre fidèle annaliste se borne à donner la description des bâtiments des Récollets « consistant, dit-il, au rez-de-chaussée en une église, dix appartements, deux caves; au premier étage : 14 petites chambres et deux corridors. Le tout estimé, y compris une écurie avec cour et citerne, à la somme de 6.700 livres. Il y avait en outre « un jardin et une terre attenante aux mêmes bâtiments, contenant environ 25 coupées, estimées 2.700 livres [3]. » Une autre estimation élève ce chiffre total à 24.800 livres, en assignats sans doute. Quoi qu'il en soit, le bien national (des ci-devant Récollets) fut de nouveau mis en vente par le département. A la date du 24 fructidor an IV (11 août 1796), nous lisons au registre des délibérations : « S'est présenté le citoyen Jean Robergeot qui a communiqué à l'administration un extrait de vente à luy faite par le département de Saône-et-Loire, le 25 thermidor dernier, des bâtiments, terre, jardin et dépendances des ci-devant Récollets dont partie est occupée maintenant par l'administration, et a demandé à entrer en jouissance des dits objets. »

1. Délibération du conseil général de la commune (21 février 1791).

2. On pourrait le supposer par ce fait qu'il servait encore au logement d'un des instituteurs, M. Roux, le 8 prairial an V (1797).

3. Cf. le Journal du citoyen Descombes. Registre I. Bibliothèque de la ville de Mâcon.

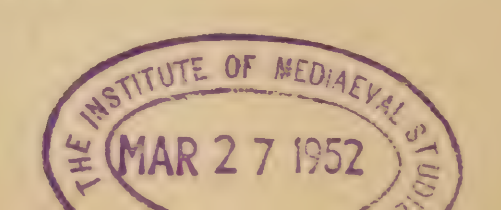
Cette mise en demeure était sans réplique. Le commissaire du conseil (agent national) dut alors « réclamer auprès du département à l'effet d'obtenir un local dans les bâtiments de la ci-devant abbaye, suffisant pour le placement (*sic*) de l'administration. C'était un expédient d'autant plus aléatoire qu'à maintes reprises le conseil général de la commune avait, sur le vœu quelque peu prétentieux de la population, réservé la grande abbaye pour un « établissement quelconque, collège national, école militaire, hôtel des vétérans, etc., » même arts et métiers, ce qu'elle est présentement devenue.

L'année précédente, le 9 fructidor an III, un industriel de Lyon, le citoyen Gros, avait sollicité les bâtiments et le jardin de la ci-devant abbaye « pour y installer une manufacture de soiries » ; sa demande n'avait été rejetée que « devant l'insuffisance du citoyen ». Les municipaux ne l'avaient pas trouvé « entrepreneur assez opulent ». Espérant mieux, ils n'apportaient aucun empressement à évacuer les bâtiments des ci-devant Récollets, devenus la propriété de Roberjot. Celui-ci fait entendre des plaintes, le 8 brumaire an IX ; l'administration lui présente des excuses et finalement se décide à transporter ses bureaux dans « l'aile de bise de l'abbaye ».

Le citoyen Roberjot ne fut pas plus heureux dans la jouissance du couvent des Récollets que la commune elle-même. Les biens nationaux semblaient fondre entre les mains de leur possesseur. De nouveau, l'ancien couvent franciscain fut mis en adjudication et, cette fois, les *papiers nouvelles*, comme on appelait alors les journaux, firent de la réclame dans toute la région.

A cette annonce, la jeune et zélée fondatrice de la Congrégation de Saint-Joseph [1], dépossédée du séminaire d'Autun où

1. Cf. L. Chaumont, *La Vénérable Anne-Marie Javouhey. Sa vie, ses travaux, ses épreuves*, in-8°, 1909.



elle avait d'abord établi son noviciat, supplia son père, M. Javouhey, d'acheter le couvent des Récollets de Cluny, et de lui rendre ainsi sa destination primitive. N'était-ce pas l'indice de la Providence ?

M. Javouhey répond qu'il se rendra de Chamblanc à Cluny. Ses quatre filles religieuses le rejoignent à Chalon et font, sur la charrette de leur père, le reste du voyage. Le modeste attelage s'arrêta devant une auberge de la rue Saint-Marcel. La V. A.-M. Javouhey et ses sœurs se firent tout de suite indiquer le couvent toujours dit des *Récollets*. Leur costume bleu et noir avait attiré l'attention des habitants et plusieurs personnes voulurent les accompagner sur les hauteurs du Fouettin, d'où le regard plonge sur l'enclos et les bâtiments du citoyen Roberjot. Une tradition rapporte que les quatre religieuses s'agenouillèrent devant un des bancs de pierre de la promenade et qu'elles adressèrent une fervente prière à saint Joseph pour qu'il vînt à leur aide dans leur profonde détresse. C'était en effet le 19 mars, jour de la fête du saint patriarche. Les clauses du contrat de vente furent bientôt arrêtées et conclues.

Par acte du 29 mai 1812, reçu Me Poncet, notaire à Cluny, Jean Roberjot vendit à Balthazar Javouhey, de Chamblanc, « la maison et les bâtiments des ci-devant Récollets avec le jardin, terre et dépendances, situé à Cluny, tel que le tout s'étend et comporte, sans aucune réserve [1] et que le sieur vendeur l'a acquis de l'administration du district de Mâcon. » Nous n'avons pas à rappeler par quels desseins providentiels la V. Anne-Marie Javouhey fut amenée à transférer le siège de son institut fondé à Chalon, le 12 mai 1807, d'abord à Autun, puis à Cluny. C'est dans la vieille cité bénédictine, non loin des ruines de la célèbre

1. Le portrait du cardinal Dominique de La Rochefoucauld, dernier abbé de Cluny, ne fut pas excepté. Il ornait l'ancienne salle capitulaire des Récollets.

abbaye, que la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph devait recevoir la dernière et définitive partie de son vocable.

« La maison des Récollets, écrit un témoin [1] de la prise de possession, est devenue l'asile de l'instruction et de la vertu. » La première pensée de la pieuse fondatrice en installant ses filles dans les immeubles que son père lui avait achetés, fut de faire bénéficier les habitants de Cluny des avantages que sa communauté pouvait leur offrir [2]. Malgré la gêne extrême où elle se trouvait, elle se mit incontinent à distribuer d'abondantes aumônes, qui sont restées de tradition, aux pauvres de la ville et des environs. En cela, comme dans tout le reste, elle se montra la digne héritière des abbés de Cluny et de leurs religieux, dont les largesses sont restées proverbiales [3].

Dès l'année 1812, les sœurs de Saint-Joseph ouvrirent, en faveur des familles indigentes, un externat gratuit. La municipalité n'eut d'autre charge que de faire approprier à sa nouvelle destination le local offert par la dévouée mère supérieure [4].

Chanoine L. CHAUMONT,

Aumônier des Sœurs de Saint-Joseph
à Cluny.

1. Barrot, professeur au collège.
2. Cf. *Abbaye de Cluny*, revue, p. 218.
3. Les Récollets avaient fait construire un petit cloître dans l'aile méridionale du *Paraclet* pour servir plus aisément à manger aux mendiants de passage. C'est encore là que la V. A.-M. Javouhey distribuait le plus souvent ses aumônes aux pauvres de Cluny et des paroisses voisines.
4. Cf. notre *Histoire de Cluny*, chapitre XII.

XXII

UN SERMON DE SAINT ODILON
(962-1049)
CINQUIÈME ABBÉ DE CLUNY

Odilon [1] naquit en Auvergne en 962 ; il reçut en 991, à Cluny, des mains de saint Maïeul, alors abbé, l'habit monastique. Saint Maïeul trouvant en lui les qualités qu'il désirait rencontrer chez son successeur lui conféra bientôt la dignité d'abbé dont il exerça réellement la fonction en 994.

Il se fit, à l'abbaye, le protecteur des lettres et des arts et ne tarda pas à obtenir un grand crédit auprès des Papes, des Rois et des Empereurs : le Comte de Poitiers lui demanda de créer dans les monastères de ses États l'observance de Cluny, et le roi Hugues Capet lui-même lui fit réformer l'abbaye de Saint-Denis. Il réforma également des monastères en Italie, en Espagne, en Bour-

1. Voir sur la vie et les écrits de saint Odilon : DOM MARTINUS MARRIER et ANDREAS QUERCETANUS, *Bibliotheca Cluniacensis in qua SS. Patrum Abb. Clun. vitae, miracula, scripta, statuta, privilegia, chronologiaque duplex* ...... Lutetiae Parisiorum, sumptibus Roberti Fouet, via Jacobaea, sub insigni temporis et occasionis, 1614, in fol. Colonnes 315-346. (Sur le frontispice, portrait gravé de saint Odilon.) — *Histoire littéraire de la France par les Religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*, Paris, 1746, in-4°, tome VII, pp. 414 et suiv. — *Acta Sanctorum Bolland. Tomus primus Januarii*, Venetiis, 1757, pp. 65 et suiv. — *Patrologie latine*, CXLII, 831. — PIGNOT, *Histoire de Cluny*, 1868, tome I, pp. 304-479.

gogne et dans les Pays-Bas, mais, dévoué à Cluny, il refusa toute autre fonction, même l'archevêché de Lyon, qui lui fut offert.

Après cinquante-six ans de prélature, il mourut en 1049, âgé de quatre-vingt-sept ans, à Souvigny, où il fut enterré. C'est à saint Odilon que l'Église doit l'institution de la fête de la Commémoration des Trépassés, le 2 novembre.

Saint Odilon a laissé plusieurs écrits qui, pour la plupart, ont été publiés dans la *Bibliotheca Cluniacensis*. On connaît de lui une vie de sainte Adélaïde (*Vita Sanctae Adalheidis*), fille de Rodolphe de Bourgogne, épouse de Lothaire II, roi d'Italie, puis de Othon Ier roi de Germanie, un éloge de saint Maïeul, un poème en cinquante-trois vers sur la mort de l'empereur saint Henri, des hymnes en vers, des lettres adressées à son admirateur Fulbert de Chartres, et surtout des sermons dans lesquels on a loué la douceur de l'éloquence, l'orthodoxie de la foi et une parfaite connaissance de l'Écriture sainte. La *Bibliotheca Cluniacensis* a publié quatorze de ces sermons [1] et les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* lui en attribuent quelques autres.

Nous croyons devoir restituer à saint Odilon un sermon attribué à saint Odon par les auteurs de la *Bibliotheca Cluniacensis* et publié également sous le même nom par Migne [2] (*Patrologie latine*, CXXXIII, 709-713). Un manuscrit du XIIe siècle de la bibliothèque

1. *Bibliotheca Cluniacensis*. Col. 371-408. Voici les titres de ces sermons : *De nativitate Domini Salvatoris. — De epiphania Domini. — De purificatione sanctae Dei genitricis Mariae. — De incarnatione dominica. — De resurrectione Domini. — De eadem resurrectione Domini. — De eadem resurrectione. — De ascensione Domini Salvatoris. — In die Pentecostes. — De admirabili praecursoris Christi Joannis Baptistae nativitate. — In vigilia apostolorum Petri et Pauli. — De assumptione Dei genetricis Mariae. — De nativitate beatae Mariae Virginis. — De inventione Sancte Crucis.*

2. Le même sermon, mais avec quelques phrases différentes, a été également publié par Migne parmi les sermons de saint Léon le Grand (*Patrologie latine*, LIV, 145-152.)

de Valenciennes en donne en effet un texte un peu différent qu'il fait précéder des mots : « SERMO ODILONIS, ABBATIS CLUNIACENSIS IN CATHEDRA SANCTI PETRI ». D'autre part, si on compare ce sermon aux autres de saint Odilon, il est aisé d'y reconnaitre de grandes ressemblances tant au point de vue du style qu'au point de vue des pensées exprimées. Le texte de notre manuscrit présentant plusieurs variantes avec le texte donné par Migne, nous avons cru intéressant de le publier [1] *in extenso* en l'accompagnant d'une traduction.

MAURICE BAUCHOND,
Docteur en droit, Avocat à Valenciennes.

SERMO ODILONIS, ABBATIS CLUNIACENSIS, IN [2] CATHEDRA SANCTI PETRI [3].

Gaudeo, dilectissimi [4], de religioso vestrae devotionis affectu ; et Deo gratias ago quod in vobis pietatem christianae unitatis agnosco. Sicut

1. Nous sommes heureux de remercier Dom Delatte, de l'abbaye de Saint-Pierre de Solesmes, à l'île de Wight, et M. l'abbé Arthur Fauqueux, de Valenciennes, des renseignements qu'ils ont eu l'amabilité de nous communiquer. Nous exprimons également notre reconnaissance à M. Julien Lecat, bibliothécaire de Valenciennes, qui nous a donné toutes les facilités nécessaires pour la transcription du manuscrit pendant les vacances, et à M. Léon Millot, avocat, qui a photographié pour nous ce précieux document.

2. Saint Odilon, en indiquant le sujet de ses sermons employait tantôt la préposition *in* tantôt la préposition *de*. (Voir les sermons publiés de la *Bibliotheca Cluniacensis*.)

3. Saint Pierre était l'un des patrons de l'abbaye de Cluny qui, du reste, était placée sous la dépendance directe du Souverain Pontife. Les sermons relatifs à la chaire de Saint Pierre y devaient être fréquents : on célèbre chaque année deux fêtes de la chaire de Saint Pierre, le 18 janvier (Chaire de Saint Pierre à Rome) et le 22 février (Chaire de Saint Pierre à Antioche).

4. Dans les sermons publiés de la *Bibliotheca Cluniacensis*, saint Odilon emploie tantôt les mots « *Dilectissimi fratres* », tantôt le mot « *Fratres* » seulement.

enim ipsa vestra testatur frequentia, intelligitis diei hujus recursum ad comunem laetitiam pertinere et honorem celebrari totius gregis per annua festa pastoris. Nam licet universa aecclesia Dei distinctis sit ordinata gradibus ut ex diversis membris sacrati corporis subsistat integritas, omnes tamen in Christo unum sumus. Nec quisque alterius ita est divisus officio ut non ad conexionem pertineat capitis cujuslibet humilitas portionis. In unitate igitur fidei atque baptismatis, dilectissimi, indiscreta nobis societas et generalis est dignitas secundum illud beatissimi Petri apostoli cui iste sermo dicitur famulari. Et ipsi tanquam lapides vivi super edificamini domus spirituales, sacerdotium sanctum offerentes spirituales hostias acceptabiles Deo per Christum Dominum nostrum. Omnes enim in Christo regeneratos crucis signum efficit reges, sancti vero spiritus unctio consecrat sacerdotes ut praeter istam specialem ministerii servitutem, universi spirituales christiani agnoscant se regii generis et officii esse consortes sacerdotalis. Quid enim tam regium quam subditum Deo animum corporis esse rectorem et quid tam sacerdotale quam vovere conscientiam puram et inmaculatas hostias pietatis de altari cordis offerre! Quod cum omnibus per gratiam Dei commune sit factum religiosum nobis atque laudabile est provectioni nostrae de proprio patrono gaudere. Et quanquam in toto aecclesie corpore apostoli celebretur pontificii sacramentum, nobis tamen est specialius gaudendum quod effuso benedictionis ungento copiosius in superiora profluxit et non partius in inferiora descendit. Cum itaque, dilectissimi, de consortio istius muneris, magna sit materia communis gaudiorum, verior tamen et excellentior erit causa laetandi si non in nostrae humilitatis consideratione remuneremini, cum multo utilius multoque sit dignius ad beatissimi Petri apostoli gloriam contemplandam aciem mentis attollere et hunc diem in illius potissimum veneratione celebrare qui tam copiosis est inundationibus inundatus ut, cum multa solus acceperit, nichil in quenquam sine ipsius participatione transierit. Verbum caro factum jam habitat in nobis et ad humanum genus reparandum totum se Christus impenderat. Nichil indispositum sapientiae, nichil arduum erat potestati ; famulabantur elementa ; angelici spiritus serviebant. Nec ullomodo poterat inefficax esse sacramentum quod simul ipsius divinitatis unitas operabatur et trinitas. Et tamen de tanto mundo unus eligitur, Petrus qui et universarum gentium vocationi et omnibus apostolis cunctisque aecclesie patribus

preponatur ut, quanvis in populo Dei multi sacerdotes sint, omnes tamen regat Petrus, quos principaliter regit Christus. Magnum et mirabile, dilectissimi, huic viro consortium potentiae suae tribuit divina dignatio et si quid cum eo commune ceteris voluit esse principibus, nunquam nisi per ipsum dedit quicquid aliis non negavit. Omnes denique apostolos Dominus quid de se opinentur homines interrogat et tamdiu respondentium sermo comunis fuit quandiu humanae ignorantiae ambiguitas perstitit [1]; at ubi quid habeat discipulorum sensus exigitur, primus est in Domini confessione [2] qui primus erat apostolica dignitate. Qui cum dixisset : « Tu es Christus, filius Dei vivi », respondit ei Jhesus : « Beatus es Symon Barjona [3] quia caro et sanguis non revelavit tibi, sed pater meus qui est in caelis », id est ideo : beatus es quia te pater meus docuit; nec terrena opinio fefellit sed inspiratio divina instruxit. Beatissimus itaque Petrus, apostolici ordinis princeps, primus Domini confessor, factus petra aecclesiae, clavicularius regni est constitutus. Huic nomen ex opere datur et titulus ex merito potestatis imponitur cum a Domino audire meruit : « Et ego dico tibi », id est : sicut pater meus tibi manifestavit divinitatem meam, ita tibi notam facio excellentiam tuam ; « quia tu es Petrus », id est cum ego sim inviolabilis petra, ego lapis angularis qui facio utraque unum, ego fundamentum praeter quod nemo potest aliud ponere, tamen tu quoque petra es, quia mea virtute solidaris ut quae mihi potestate sunt propria sint tibi mecum participatione communia. « Super hanc petram aedificabo aecclesiam meam et porte inferi non praevalebunt adversus eam » ; super hanc, inquit, fortitudinem, eternum instruam templum et aecclesiae mee caelo inferenda sublimitas ex hujus fidei firmitate consurget. Hanc confessionem porte inferi non tenebunt, mortis vincula non ligabunt, vox enim ista vox vite est; et sicut confessores suos in caelestia provehit, ita negatores suos ad inferna demergit. Propter quod dicitur beatissimo Petro : « Tibi dabo claves regni caelorum et quodcumque ligaveris super terram

1. On peut se reporter aux passages de l'Évangile où sont données les opinions humaines avant la proclamation, par saint Pierre, de la Divinité du Christ.

2. Saint Pierre est le premier des apôtres qui reconnut la Divinité de N. S. J.-C., et on appelle *Confession de saint Pierre* la partie de l'Évangile qui renferme ces mots : « *Tu es Christus filius Dei vivi.* »

3. Pierre portait d'abord le nom de Simon, et était fils de Barjona.

erit ligatum et in caelis, et quodcumque solveris super terram erit solutum et in celis ». O inestimabilis et inmensa bonitas ! Hominem in terra positum tenere caelum ! Ecce nunc ad nutum Petri divini regni claustra patescunt. Accepit enim a Christo claves regni caelorum ut solutis vinculis delictorum aperiret credentibus celum. O quam vicina et profunda remedia juxta se habet mundus, Dei regnum, si currat ad Petrum ! Posuit ad vicem suam in seculo caelestis regni clavigerum Petrum ne difficilem sibi quispiam ad celum existimaret ascensum. Transivit quidem etiam in alios apostolos jus istius potestatis et ad omnes aecclesie principes. Decreti hujus constitutio commeavit sed non frustra uni commendatur quod omnibus intimetur ; Petro enim hoc ideo singulariter creditur quia cunctis aecclesie rectoribus Petri forma proponitur. Manet ergo Petri privilegium ubicumque fertur ex ipsius equitate judicium ; nec nimia est licet severitas licet remissio in hoc quod beatus pontifex et apostolus Petrus aut ligaverit ad (*sic*) solverit. Idcirco, dilectissimi, quanquam universaliter in omnium sanctorum commemoratione sit letandum, tamen in hujus nostri excellentia patroni merito est exultandum, gaudendum, gloriandum, quem Dei gratia apicem inter omnia aecclesie menbra provexit ut eum in corpore cui Christus caput est quasi lucidissimum lumen constitueret oculorum. Sicut autem et nos experti sumus, et nostri probavere majores, ad promerendam misericordiam Dei, credimus semper nos specialis patroni orationibus adjuvandos ut quantum propriis peccatis deprimimur tantum apostolicis meritis erigamur. Instante autem Domini passione, sciens Dominus discipulorum turbandam constantiam ait Petro Simon : « Ecce Sathanas expetivit vos ut cribraret sicut triticum, ego autem rogam pro te, et tu aliquando conversus, confirma fratres tuos ». Comune erat omnibus apostolis periculum de temptatione formidinis, et divinae protectionis auxilio pariter indigebant ; tamen specialis a Domino Petri cura suscipitur et pro fide Petri proprie supplicatur tanquam aliorum status certior sit futurus si mens principis victa non fuerit. In Petro ergo omnium fortitudo munitur et divinae gratiae ita ordinatur auxilium ut firmitas quam per Christum Petro tribuitur per Petrum apostolis conferatur. Cum itaque, dilectissimi, tantum nobis praesidium videamus diviniter institutum rationabiliter et justae judicis nostri meritis et dignitate letamur, gratias agentes sempiterno regi, redemptori nostro, Domino nostro Jhesu Christo quod tantam poten-

tiam dedit ei quem totius ecclesiae principem ac praesulem fecit. Si quid etiam nostris temporibus recte per nos agitur recteque discernitur illius operibus, illius gubernaculis est deputandum cui dictum est : « Et tu conversus, confirma fratres tuos » et cui, post resurrectionem suam, Dominus ad trinam eterni amoris professionem tibi dixit : « Pasce oves meas ». Ipse quoque mandatum Domini pastor exequitur, quia confirmans nos cohortationibus suis non cessat orare pro nobis ut nulla temptatione superemur ; si autem hanc pietatis sue curam omni populo Dei ubique praetendit, quanto nobis alumnis suis opem suam dignabitur impendere. Illi ergo nec servitutis nostrae natalicium di [1] . . . . inimicis et a corporeis hostibus confidimus liberari. Ipsum itaque intercedendo rogemus impetrare, ut disruptis vinculis carnis, mereamur intrare atria supernae civitatis. Quia igitur sermo finem postulat, exaltemus in ecclesia plebis beatissimum Petrum et in cathedra seniorum laudantes, benedicamus Dominum Jhesum qui vivit et regnat cum Deo patre et spiritu sancto in unitate majestatis divinae per infinita secula.

TRADUCTION

Je me réjouis, Très chers Frères, de la religieuse ardeur de votre dévotion ; et je rends grâces à Dieu de ce que je reconnais en vous la piété qui convient à l'unité chrétienne. En effet, comme votre grand nombre même l'atteste, vous comprenez que l'anniversaire de ce jour amène la joie commune et que la gloire de tout le troupeau est célébrée par les fêtes annuelles du Pasteur. Car, bien que l'Église divine universelle soit composée de degrés distincts de telle sorte que la diversité des membres laisse subsister l'intégrité du corps mystique, tous cependant, nous ne sommes qu'un dans le Christ ; et l'un n'est pas séparé de l'autre par sa fonction au point d'empêcher la plus humble partie du corps de former avec la tête un tout indivisible. Dans l'unité de la foi et du baptême, Très chers Frères, notre société est indivisible, et par suite la sainte dignité de ce bienheureux apôtre Pierre, notre

1. Quelques lignes sont en blanc dans le manuscrit : cette partie du sermon ne nous est pas parvenue.

maître, en l'honneur de qui ce sermon est prononcé, s'étend à tous. Et vous-même, comme des pierres vivantes, vous êtes assemblés en maisons spirituelles, sacerdoce sacré, offrant des hosties mystiques agréables à Dieu par la médiation de Notre Seigneur Jésus-Christ. Car le signe de la Croix fait de nous des rois régénérés dans le Christ, l'onction du Saint Esprit consacre les prêtres, et ainsi, à cause de cette dépendance spéciale du ministère, tous les chrétiens spirituels se reconnaissent participants de la race royale du Christ et des fonctions sacerdotales. Quoi d'aussi royal en effet, qu'une âme soumise à Dieu, maîtresse du corps, et quoi de plus sacerdotal que de consacrer une conscience pure et d'offrir des hosties immaculées de dévotion sur l'autel de son cœur ? C'est un fait religieux commun à nous tous par la grâce de Dieu et il est précieux pour notre avancement dans la perfection de nous réjouir à l'occasion de la fête de notre patron spécial. Et bien que dans tout le corps de l'Église soit célébré le mystère divin de l'autorité pontificale de l'apôtre, nous devons nous en réjouir cependant plus particulièrement, parce que l'huile de bénédiction répandue a découlé plus abondamment sur les supérieurs et n'est pas descendue plus modérément sur les inférieurs. Puisque donc, Très chers Frères, à cause de la participation de cette largesse, grand est le sujet commun de nos joies plus véritable cependant et plus excellente sera la raison de nous réjouir, si vous payez de retour, non en ayant égard à notre propre faiblesse, alors qu'il est beaucoup plus utile et beaucoup plus juste d'élever la pénétration de notre esprit à contempler la gloire du bienheureux apôtre Pierre et de célébrer cette journée principalement dans la vénération de celui qui fut rempli de multitudes de grâces si abondantes que seul il en a reçu la plénitude et qu'aucune grâce n'est passée sur quelqu'un sans la participation de l'apôtre lui-même. Le Verbe fait chair déjà habite en nous, et pour restaurer le genre humain le Christ tout entier s'était sacrifié ; rien n'était opposé à sa sagesse, rien n'était difficile pour sa puissance ; les esprits angéliques le servaient ; et en aucune sorte ne pouvait être inefficace le mystère divin qu'accomplissait en même temps l'unité et la trinité de la divinité elle-même. Et à la fin, dans un monde si grand, Pierre seul est choisi pour être préposé à la vocation de toutes les nations, à tous les apôtres, à tous les pères de l'Église, de telle sorte que, malgré le grand nombre de fidèles du peuple de Dieu, Pierre cependant com-

mande tous ceux que le Christ gouverne souverainement. La dignité divine a accordé une grande et admirable participation de sa puissance, Très chers Frères, à cet homme, et si elle a voulu qu'il y eût quelque chose de commun entre lui et les autres princes, elle n'a jamais donné, si ce n'est par lui-même, tout ce qu'elle n'a pas refusé aux autres. Le Seigneur interroge enfin tous les apôtres sur ce que les hommes pensent de lui et le discours de ceux qui répondaient fut vulgaire aussi longtemps que dura l'ambiguïté de l'ignorance humaine; mais dès qu'est érigée l'opinion des disciples, le premier dans la confession de la Divinité est celui qui était le premier par la dignité apostolique. Lorsqu'il eut dit : « Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant », Jésus lui répondit : « Tu es bienheureux, Simon Barjona, parce que la chair et le sang ne te l'ont pas révélé, mais mon Père qui est dans les cieux », c'est-à-dire : tu es bienheureux pour cette raison, parce que mon Père t'a enseigné; une opinion terrestre ne t'a pas trompé, mais l'inspiration divine t'a instruit. C'est pourquoi le bienheureux Pierre, chef du Collège apostolique, le premier Confesseur de la Divinité du maître, devint la pierre de l'Église et fut établi le clavigère du royaume du ciel; le nom lui est donné d'après son office, et le titre de son pouvoir, d'après son mérite, puisqu'il a mérité d'entendre du Seigneur : « *Moi, je te dis* » ; c'est-à-dire : « comme mon Père t'a manifesté ma Divinité, ainsi je te fais connaître ton excellence »; « *que tu es Pierre* », c'est-à-dire : « comme je suis la pierre inviolable, moi la pierre angulaire qui fait de deux choses une seule, moi je suis le fondement à cause duquel personne ne peut en placer un autre et toi aussi, tu es une pierre, parce que par ma vertu tu es fortifié de telle sorte que tout ce qui m'est propre par la puissance t'est commun avec moi par participation ». « *Sur cette pierre j'établirai mon Église et les portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre elle.* » Sur cette solidité, dit-il, j'établirai mon Église et l'élévation de mon Église qui doit aller jusqu'au ciel proviendra de la fermeté de cette foi; les portes de l'enfer ne seront pas maîtresses de cette confession, les liens de la mort ne l'enchaîneront pas; car cette parole est une parole de vie, et comme elle transporte au ciel ses confesseurs, de même elle plonge dans l'enfer ceux qui la nient. Pour cette raison il est dit au bienheureux Pierre : « Je te donnerai les clefs du royaume des cieux et tout ce que tu auras lié sur la terre sera lié dans les cieux et tout ce que tu auras délié sur la terre sera délié dans les cieux ». O

inestimable et immense bonté ! Un homme placé entre la terre et le ciel et maître du ciel ! Voici maintenant que sur un signe de Pierre les portes du divin royaume s'ouvrent. Il a reçu en effet du Christ les clefs du royaume des cieux pour ouvrir le ciel aux croyants débarrassés des liens du péché. O quels remèdes à sa portée et profonds a le monde, royaume de Dieu, s'il recourt à Pierre ! Dieu a mis à sa place dans le ciel Pierre, clavigère du royaume céleste, pour que personne ne regardât comme difficile l'ascension au ciel. Les prérogatives de ce pouvoir ont passé de même aux autres apôtres et à tous les autres chefs de l'Église. La constitution de ce décret s'est transmise, mais il n'a pas en vain été confié à un seul ce qui est communiqué pour tous, car ce pouvoir a été plus particulièrement confié à Pierre, parce que la forme de Pierre est proposée à tous les chefs de l'Église. Le privilège de Pierre demeure partout où un jugement est porté d'après la justice de Pierre ; la sévérité ou l'indulgence n'est pas trop grande en ce que le bienheureux Pontife ou apôtre Pierre a lié ou délié. C'est pourquoi, Très chers Frères, bien qu'universellement il faille se réjouir le jour de la fête de tous les Saints, cependant, par suite de l'excellence de ce patron qui est le nôtre, c'est à bon droit qu'il faut exulter, nous réjouir et nous glorifier par la grâce de Dieu ; il a élevé ce sommet parmi tous les membres de l'Église de manière à le constituer dans le corps dont le Christ est la tête comme l'éclat très étincelant des yeux. Et comme nous sommes aptes, nos ancêtres l'ont prouvé, à mériter la miséricorde de Dieu, nous croyons toujours que nous devons être aidés par les prières du patron spécial et ainsi, autant nous sommes abaissés par nos propres péchés, autant nous sommes relevés par les mérites apostoliques. Au moment de la Passion du Maître, le Seigneur sachant que la conscience de ses disciples allait être troublée dit à Simon Pierre : « Voici que Satan a demandé de vous cribler comme le froment, mais moi j'ai prié pour toi ; et toi, enfin transformé, confirme tes frères dans la foi. » Le péril de tentation de crainte était commun à tous les apôtres et ils avaient tous besoin de la protection divine ; cependant le Seigneur prend soin spécialement de Pierre et pour la foi de Pierre il prie particulièrement comme si l'état des autres était plus dur lorsque l'esprit du chef n'a pas été vaincu. Dans Pierre donc la force de tous est assurée et le secours de la grâce divine est donné de manière à permettre que la fermeté accordée par le

Christ à Pierre, soit conférée par Pierre aux apôtres. Puisque donc, Très chers Frères, nous voyons ce très grand secours institué divinement et raisonnablement, réjouissons-nous justement des mérites et de la dignité de notre juge, rendant grâces au Roi Éternel, notre Rédempteur, Notre Seigneur Jésus-Christ, d'avoir donné une si grande puissance à celui dont il a fait le Chef et le Premier de toute l'Église. Si quelque chose même à notre époque est bien fait par nous et bien jugé par les œuvres de Pierre, par le gouvernement de Pierre il faut l'attribuer à celui à qui il a été dit: « Et toi, transformé, confirme tes frères dans la foi », et à qui, après sa Résurrection, le Seigneur en une troisième affirmation de l'éternel amour a dit : « Pais mes brebis ». Le pasteur aussi accomplit le précepte du Seigneur parce que, nous affermissant par ses exhortations, il ne cesse de prier pour nous pour que nous ne soyons vaincus par aucune tentation. Mais s'il propage partout le soin de son dévouement pour tout le peuple de Dieu, combien davantage il daignera nous consacrer, puisque nous sommes ses fils privilégiés, toute son assistance. A lui donc, en ce jour, offrons le présent, non de notre esclavage ....
nous comptons être délivrés des ennemis intérieurs et des ennemis de nos corps. Demandons-lui d'obtenir par son intercessionque, débarrassés des liens de la chair, nous soyons dignes d'entrer dans le vestibule de la cité d'en haut. Comme ce sermon demande une fin, exaltons dans l'Église de son peuple le bienheureux Pierre et, le louant dans la chaire de nos prédécesseurs, bénissons le Seigneur Jésus qui est et règne avec Dieu le Père et le Saint Esprit dans l'unité de la Majesté divine pendant les siècles des siècles.

XXIII

QUELQUES NOTES
SUR LES
DERNIERS MOINES
DE L'ABBAYE DE CLUNY

Dans son étude intitulée : *La vieille France monastique, ses derniers jours, son état d'âme, d'après des documents inédits* [1], M. l'abbé Augustin Sicard parle en ces termes des derniers Bénédictins de l'abbaye de Cluny : « Les quatre cents moines d'autrefois étaient à peine quarante dans l'immense édifice, et à la demande qui leur fut faite s'ils voulaient ou non persévérer dans leur état, deux seulement optèrent pour la vie commune. » On ne peut pas dire que cette assertion soit inexacte : reste à savoir si elle ne prête pas à erreur. Car à ceux qui ont lu l'article en question, où l'auteur trahit son peu de bienveillance pour les anciens moines, « ces témoins d'un passé qui ne fut pas sans gloire », qu'il nous dépeint « persistant à se ranger autour de l'Église comme une parure », et auxquels il reproche à diverses reprises leur inutilité et leur opulence, la pensée viendra naturellement de supposer que tous les autres religieux de Cluny appartinrent à cette « majorité [2] » qu'il vient de nous montrer « accueillant avec joie,

1. *Revue des Deux-Mondes*, 15 novembre 1909, p. 424-456.

2. Je n'ai aucunement le dessein de réfuter ici le travail de M. Sicard, qui du reste contient de fort bonnes choses et certains aperçus très finement

parfois avec transport, les décrets qui ouvrent la porte du cloître ». Les quelques notes qui suivent permettront de revenir sur cette fâcheuse impression.

L'histoire des derniers jours de l'abbaye et de la dispersion des moines a été maintes fois écrite et nous n'avons pas à la rappeler ici. Disons seulement que, le 7 octobre 1789, la communauté tout entière, agissant en cela comme la quasi-unanimité des maisons de l'Ordre, protesta contre la démarche tant vantée de quelques jeunes religieux de Saint-Martin-des-Champs en révolte contre leurs supérieurs légitimes, qui s'étaient cru permis de mettre à la disposition de la Nation les biens et revenus du prieuré. La lettre de protestation[1] est signée : « Dom Rollet, prieur ; D. Berthelon, souprieur ; D. Tournus, maître des novices ; D. Martin, D. Berchou, D. Gregoire de Chateauvert, secretaire ; D. Guillet, D. Gueffier, D. Talmeuf, procureur ; D. Ant. Servant, D. Tonneau, D. Gonnet, D. Coupigny, D. Suttert, D. Pons, D. A. Gelin, f. B. Romaud, D. J. Cuenot, D. R. Mouton, f. Jaques Turquet, D. Du Sauzey, D. P. Cordier, f. Touvenin, f. F. Bussiere, f. Guay, f. Martignon, D. Louis, D. Thivolet, député de la communauté ; f. Tabarin, D. Bauderon, celerier ; f. Domenjon, D. Mareca, professeur du cours ; D. Rouher. » Nous

observés ; je veux uniquement déférer à la très courtoise invitation de M. Duréault, secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon, qui m'a demandé de lui envoyer, même informes et incomplètes, les notes que j'avais réunies sur les derniers Bénédictins de Cluny. A propos des Bénédictins de Saint-Maur, que M. Sicard a spécialement interrogés, comme ma documentation est beaucoup plus avancée et que j'ai dépouillé avec le plus grand soin les mêmes cartons des séries D XIX et F[19] des Archives Nationales auxquels il s'est référé, il me sera facile de montrer que ses conclusions sont beaucoup trop sévères et que son information semble parfois superficielle et hâtive ; mais un tel travail ne saurait trouver place que dans une revue d'érudition spécialement consacrée à l'histoire ecclésiastique ou monastique.

1. Archives Nationales, D XIX, 14, dossier 208.

retrouverons ces trente-trois moines au nombre des quarante et un qui habitaient encore l'abbaye à la fin de 1791.

Le 28 octobre 1789, l'Assemblée Constituante donnait l'ordre de suspendre l'émission des vœux dans tous les monastères [1]. Les religieux de Cluny durent renvoyer leurs dix novices et les six oblats [2], enfants nobles auxquels ils faisaient faire gratuitement leurs études et dont la fonction était de servir au chœur. Dom Bauderon, cellérier, écrivait le 24 novembre au sujet de ces oblats :

Monsieur,

La [3] communauté de l'abbaye de Cluny se voyant menacée d'une prochaine destruction a cru devoir s'occuper du sort des enfants nobles qu'elle élève et veiller à ce qu'ils soient remis entre les mains de leurs parents. En conséquence on m'a chargé d'avoir l'honneur de vous

1. Voir le texte du décret dans A. Aulard, *La Révolution française et les congrégations*, Paris, 1903, p. 47.

2. Dans un petit cahier manuscrit in-4°, intitulé : *Etat des maisons de l'étroite observance de l'Ordre de Cluny* (Arch. Nat., S 7060), on lit ces lignes qui se rapportent à l'année 1788 : « Il y a dans l'abbaye de Cluny onze offices claustraux qui sont des benefices reguliers, à la collation de l'Abbé, mais qui ne peuvent être possedés que par des religieux. Il y a dans cette abbaye six enfans de chœur qui sont des enfans de famille communement gentilshommes. On les reçoit dès l'age de huit ans, on les eléve jusqu'a la rethorique, ils sont habillés comme les religieux. Cela a donné lieu a l'établissement d'un college qui est considerable, où des religieux nommés pour cela enseignent toutes les classes depuis la sixieme jusqu'a la philosophie. C'est dans cette abbaye que le chapitre general se tient tous les trois ans, et l'Abbé de Cluny y assiste. Il y a communement environ cent religieux a ce chapitre, qui sont les prieurs, ou les députés des maisons de l'Ordre. Cela est cause que les batimens sont tres considerables ; la plus grande partie a été reconstruite depuis quelques années. La communauté est d'environ soixante religieux. La construction des batimens en a fait un peu diminuer le nombre. Ils ne sont a present que quarante sept. L'office divin s'y fait bien nuit et jour. Il y a tous les jours deux grandes messes. »

3. Arch. Nat., D XIX, 14, dossier 208.

prévenir qu'on va incessamment leur donner tout ce qui est nécessaire pour leur retour et les faire conduire chez vous. Vous ne devez pas douter que nous n'eussions désirés pouvoir les conserver plus longtemps et achever leur éducation ; tout interesse dans un âge si tendre et le plaisir d'obliger est le vœu des âmes sensibles, mais nous n'avons pus éviter cette Révolution, nous devons même y applaudir puisqu'elle doit soulager la nation et opérer le bonheur de la France. J'ai l'honneur d'être avec un respect infini,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
D. Bauderon, député de l'abbaye.

A l'abbaye de Cluny, le 24 novembre 1789.
Monsieur Chabron, au Puis en Velai.

Peu de temps après, le décret du 13 février 1790[1] supprime tous les instituts monastiques, permet à tous les religieux de quitter leurs couvents, et ne conserve que quelques maisons pour abriter ceux qui déclarent vouloir persévérer dans la vie commune. Le 19 février suivant, l'Assemblée détermine le chiffre des pensions, et le 20 mars elle vote un décret enjoignant aux officiers municipaux d'aller enquêter dans toutes les maisons monastiques de leur circonscription et de dresser les inventaires.

Puis viennent d'autres décrets sur les pensions et l'état des biens des religieux : l'article VIII de celui du 20 avril 1790[2] avait laissé aux communautés le soin de « régir et exploiter, durant la présente année, les biens et dîmes qui ne sont pas donnés à ferme, à la charge d'en verser les produits entre les mains des

1. Cf. A. Aulard, *ouvr. cit.*, p. 100.

2. A diverses reprises, M. le chanoine L. Chaumont (*Recherches historiques sur la persécution religieuse dans l'arrondissement de Mâcon*, Chalon, 1903, p. 253 et 268 ; *Histoire populaire de Cluny*, 1910, p. 198) a regardé ce décret comme rendu spécialement en faveur des moines de Cluny. Non, il s'appliquait à toutes les communautés religieuses, et ce fut le décret du 19 octobre suivant qui visa spécialement Cluny, mais dans un sens nullement favorable.

receveurs de leurs districts ; ils seront néanmoins autorisés à retenir le traitement qui leur aura été accordé. » Nous allons voir que les moines de Cluny ne jouirent pas longtemps de cette liberté, déjà fort restreinte, et que l'âpre cupidité des municipalités ne leur permit pas de se réserver la plus minime part de richesses qui étaient pourtant bien à eux, mais que dès les premières heures de la Révolution la masse du public s'était adjugée avec une entière et déconcertante bonne foi.

Dans les premiers mois de 1790, le maire de Mazille envoie au Comité ecclésiastique un procès-verbal[1] de onze pages « à l'effet d'arrêter des délits et déprédations qui se commettent journellement dans les bois de Mrs les relligieux Bénédictins de l'abbaÿe de Cluny, et notamment dans ceux appellés de Mont Chevrin et de Jalogny », et il accompagne cet envoi d'une lettre au président du Comité ainsi conçue :

Monsieur,

Vous trouverrez ici joint un verbal fait sur la destruction de nos bois que nous avons l'honneur de vous adresser, pour presenter à l'Assemblée Nationnalle afin qu'entre vous tous vous nous traciés la marche qu'il faut tenir à ce sujet, car si l'on ne met fin à cette destruction, il ne restra plus de bois dans notre province. Ils ne se contente non seulement de sça, mais ils devaste encore leur abbaye jusqu'aux grillages et serrures qu'ils vende journellement. Nous esperons que vous nous ferez parvenir vos ordres aux plutot pour leurs faire cesser leurs brigandages. Si non ils nous laisseront tout à blanc. C'est ce que nous attendons avec empressement. . . . .

Nous avons l'honneur d'etre avec le plus parfait attachement,

Monsieur,

Vôtre tres humble et tres obeissant serviteur,

Poncet, maire de Mazille.

Mazille, ce jourd'huy 28e feuvrier 1790, près Cluny.

1. Ce procès-verbal, daté du 27 février 1790, et la lettre du 28 se trouvent aux Archives Nationales, D XIX, 58, feuille de travail 236, nos 14 et 15.

La lettre était contresignée du procureur syndic et portait ce post-scriptum qui devait accréditer la dénonciation auprès du Comité ecclésiastique de l'Assemblée : « Vous trouverait de plus la declaration de nostre M^re le Curé. »

Il ne semble pas que cette première requête ait obtenu un effet quelconque ; il en fut autrement de celle du 6 octobre suivant que nous publions en entier, malgré sa longueur, parce qu'elle nous renseigne abondamment sur la longue série des « brigandages » si amèrement reprochés aux religieux de Cluny.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE [1].

Vû les procés verbaux dressés et dénonciations faites des délits et malversations commis par les religieux de Cluny dans la régie, jouissance et exploitation des biens dépendants de ce monastère, les 19 novembre 1789, 25, 26 et 27 février, 1er, 3, 6, 12 et 29 mars ; 7, 9, 18 avril ; 8, 11 et 14 may ; 7, 11, 16 et 30 juin ; 1er, 4, 12, 20, 27, 29 et 31 juillet et le 8 août 1790 ; vû aussi les procés verbaux contenant inventaire dans les differentes maisons dépendantes du même monastère les 13, 16 may ; 9, 10 et 22 juin ; 7, 27 et 28 juillet ; vû pareillement les délibérations prises à cet égard tant par le Conseil que par le Directoire du district de Mâcon, notamment les 19 août et 22 septembre ; vû enfin les délibérations et arrêtés pris tant par le Conseil que par le Directoire du département, notamment les 17 juin, 31 juillet, 8 et 27 août ;

Oui le rapport, le Procureur général susdit oui, et les opinions prises ;

1. Arch. Nat., D XIX, 75, feuille de travail nº 549.

Le Directoire du Département de Saône-et-Loire considérant :

que depuis le décret du 2 novembre les religieux de Cluny et singulièrement ceux qui étoient en possession de régir les affaires de cette maison, paroissent s'être appliqués spécialement à dénaturer tous les objets de leur ancienne régie, à les distraire, à les vendre et à s'en appliquer le produit, souvent au préjudice de l'usage naturel et constant aux quels ces objets etoient destinés ;

qu'il est acquis par la multitude d'actes cy dessus visés, que l'abus s'est etendû à toutes les parties de leur administration, et a été porté à son comble ; que le mobilier a été soustrait et dissipé ; que les chetels faisant nécessairement partie intégrante des domaines ont été vendus [1] ; que des foudres construites à grands frais

1. Parmi les nombreuses pièces conservées dans le même carton des Archives, et qui ont pour dessein d'appuyer les divers points de la dénonciation, on trouve en effet la copie d'une vente de cheptel faite sous signature privée, à Cluny, le 17 novembre 1789, par Dom Talmeuf, procureur de l'abbaye, aux sieurs Joseph et Mathieu Jandin. On y voit aussi la copïe de la lettre suivante adressée par le même Dom Talmeuf, le 17 avril 1790, au sieur Durand, curé de Montagny :

« Monsieur,

Dans la situation critique ou nous nous trouvons, obligés d'abandonner nos possessions et domestiques, sur les representations que m'a fait Potier qu'il s'établiroit dez que nous serions depouillés de Montagny, et qu'il etoit plus naturel qu'il eut le peu d'effets que nous avons a Montagny, preferablement a tout autre, je les lui ai vendu pour en disposer comme il avisera bon etre. A l'egard de votre portion congrue, incertain si nous jouirons des dixmes, incertain même si nous resterons à l'abbaye, je ne peux me decider a payer en ce moment le second quartier. Je vous prie d'attendre jusques au commencement de may : d'ici a cette époque, il y aura peut-être quelques decisions sur notre sort et sur les dixmes ; en un mot nous sçaurons si nous devons payer ou non.

J'ay l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Monsieur,

Votre tres humble et obeissant serviteur,

Dom Talmeuf. »

et destinées à l'envaisellage successif et perpétuel des récoltes en vins, ont été dispersées et vendues à vil prix ; que les forêts ont été jardinées, abbatües et dévastées sans précaution comme sans droit ; qu'aucun moien n'a répugné à ces religieux et qu'ils ont employé sans pudeur tous ceux que la subornation et la cupidité leur a presentés ;

qu'en vain les corps administratifs ont eû les yeux ouverts ; en vain ils ont rappellé ces religieux à l'exécution des décrets ; en vain ils ont exigé la représentation des procés verbaux d'aménagement des forêts ; en vain ils ont dénoncé les délits aux tribunaux chargés de les réprimer ; leur vigilence a été trompée, la fraude a prévalu contre tous leurs efforts ;

qu'ils ne peuvent pas espérer pour l'avenir un succés plus heureux de leurs soins et qu'il ne reste aucune possibilité de prévenir une déprédation totale, que de faire cesser absolument l'influance que les décrets des 14 et 20 avril conservent encore aux religieux de Cluny dans l'administration des biens dependants de ce monastere et de les déclarer des a present incapables de toute régie, comme ils s'en sont eux-memes rendus indignes ; que le directoire du département effraié de ces malversations continuelles, n'a pu se dispenser, dans son arrêté du 31 juillet qui a été présenté à l'Assemblée Nationale, de leur enlever par provision toute faculté de s'entremettre dans les bois ; que neanmoins il en existe une très grande partie abbatue et façonnée, dont il importe de disposer utilement, pour en prévenir les pertes et les enlevements furtifs ; et enfin que les mêmes moyens qui ne permettent pas de laisser plus longtems les bois de Cluny à la disposition des religieux, exigent les mêmes precautions par rapport aux autres biens ;

A arrêté et arrête que l'Assemblée Nationale demeure trés humblement et trés instamment suppliée de décrétter :

1° que toute régie et administration, de quelque nature et sous pretexte que ce soit, demeure absolument et définitivement interdite aux religieux de l'ancien monastère de Cluny, non obstant les dispositions des décrets des 14 et 20 avril et de tous autres décrets aux quels il demeurera dérogé à leur égard ;

2° qu'en conséquence les dits religieux de Cluny ne conserveront d'autre jouissance que celle des meubles et effets propres à leur usage personnel, tant qu'ils resteront dans les bâtiments du monastère et jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, sauf à être pourvû, s'il y échet, au paiement du traitement attribué à chacun d'eux par les décrets de l'Assemblée Nationale, après l'apurement du compte qui doit être par eux rendû ;

3° que dans un mois à compter de la notiffication du décret qui interviendra, lesd. religieux de Cluny seront tenus de présenter à la municipalité de Cluny le compte détaillé de la régie et administration qu'ils ont eu des biens anciennement dépendants de leur monastère, par recette, dépense et reprise, depuis le 1er novembre 1789, pour être examiné et contredit, s'il y echet, par lad. municipalité, rapporté au directoire du district de Mâcon, par lui vérifié et arrêté ensuite définitivement par le directoire du département ; que le reliquat qui pourra être reconnu à la charge desd. religieux, sera versé incontinent dans la caisse du district de Mâcon, et qu'à deffaut ils y seront contraints par les voies qu'il plaira à l'Assemblée Nationale de déterminer ;

4° que le directoire ou district de Mâcon demeurera chargé de pourvoir, sous la surveillance et inspection du directoire du département, à la régie et administration des biens, dont le produit sera pareillement versé dans la caisse du receveur du district, pour être employé ainsi qu'il sera ordonné par les décrets de l'Assemblée Nationale ;

5° qu'avec le présent Arrêté il sera adressé à l'Assemblée Natio-

nale un extrait de tous les procés verbaux et autres actes cy-dessus rappellés et visés, ensemble un extrait sommaire contenant le résultat desd. actes tel qu'il a été dressé par le directoire du district de Mâcon et présentement verifié par le directoire du département.

Délibéré en l'assemblée du directoire du département de Saône-et-Loire séant provisoirement à Mâcon, le six octobre mil sept cent quatre vingt dix.

PAR EXTRAIT.

LALOU, secrétaire.

La requête du Directoire de Saône-et-Loire était annoncée par la lettre suivante de son vice-président :

Mâcon, le 6e octobre 1790.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Un des plus riches monastères du Royaume s'est conduit de la manière la plus répréhensible dans la regie qui lui a été conservée de ses biens. Le Directoire du département de Saône-et-Loire a inutilement porté ses soins pour prévenir les abus de tout genre, il ne lui reste qu'a attendre le succès qu'il espère de l'autorité de l'Assemblée Nationale a qui il addresse ses plaintes et griefs.

Cet objet étant de la plus grande importance, nous oserons attendre que votre Comité y donnera la plus sérieuse attention eu égard aux circonstances pressantes.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monsieur le Président,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

PANIER, vice président.

M. le Président du Comité ecclésiastique.

Cette fois, la requête eut un plein succès. Dès le mercredi 13 octobre 1790, le Club des Jacobins était saisi des plaintes relatives

à « différentes spoliations faites dans l'abbaye de Cluny [1] », et le 19 octobre le député Lanjuinais, le premier élu des membres du Comité ecclésiastique (séance de l'Assemblée Nationale du 20 août 1789) faisait, au nom de ce Comité et du Comité d'aliénation des domaines nationaux réunis, un rapport sur ces prétendues déprédations. Après quelques discussions, l'Assemblée rendit un décret dont on trouve le résumé dans la réimpression du *Moniteur universel* [2] et le texte complet dans la *Collection des lois et décrets* de J.-B. Duvergier [3].

Ce décret fut notifié le 23 octobre 1790 : il reproduit dans ses cinq premiers articles, sauf quelques variantes dans la forme, les mesures proposées par le Directoire de Saône-et-Loire, en ajoutant toutefois à l'article relatif au reliquat qui pourrait demeurer à la charge des religieux cette disposition : jusqu'à ce que ledit reliquat ait été versé dans la caisse du receveur de district, « ils ne pourront rien exiger du traitement qui leur est attribué par les décrets de l'Assemblée Nationale ci-dessus mentionnés ». Il édicte en outre les deux mesures suivantes :

ART. VI.

Le procureur-général syndic du département de Saône-et-Loire poursuivra devant le tribunal du district de Mâcon, la vérification des dilapidations imputées à des religieux de l'abbaye de Cluny, pour faire prononcer, s'il y a lieu, les peines portées par la loi.

ART. VII.

Les directoires de département sont autorisés à interdire toute régie et administration des biens déclarés nationaux, aux monastères et autres

1. André Fribourg, *Le Club des Jacobins en 1790* (*La Révolution française*, 14 août 1910, p. 171.)

2. N° 293, mercredi 20 octobre 1790, p. 158.

3. Tome I, Paris, 1824, p. 478.

administrateurs provisoires des biens ci-devant ecclésiastiques, qui seront prouvés avoir dilapidé lesdits biens et malversé dans leur régie, et à leur appliquer les dispositions précédentes; et sera le présent décret incessamment porté à la sanction royale.

Ces deux derniers articles avaient peut-être été rédigés à la suite d'une lettre de Bauderon, procureur-syndic du district de Mâcon, datée du 8 octobre 1790, et dans laquelle il se plaint que le projet de décret envoyé par le Directoire de Saône-et-Loire passe trop facilement l'éponge sur le passé et ne permet pas de reviser les comptes présentés par les religieux. Le même carton (D XIX, 75) des Archives Nationales contient la minute de la réponse que lui adressa, le 20 octobre 1790, le président du Comité ecclésiastique pour calmer ses scrupules et louer son zèle patriotique: il lui envoie copie du décret rendu la veille en faisant observer que ce décret a compris les créances du monastère existantes au 1er janvier 1790, ce qui renferme les arrérages de 1789 et années précédentes. Au reste, ajoute-t-il, « son exécution a paru tellement instante au Comité qu'il vous prie positivement de concerter avec le Directoire du district de Mâcon les moyens les plus efficaces pour faire cesser, aussitôt sa notification, les abus et les désordres qui règnent depuis trop longtems dans cette maison et en prevenir de nouveaux. Le Comité apprendra avec le plus grand plaisir le succès de votre zèle et de vos démarches. »

En dépit de toutes ces menaces et de tant de dispositions rigoureuses, le procureur de l'abbaye, Dom Talmeuf, ne rendit ses comptes de gestion aux officiers municipaux de Cluny que le 31 janvier 1791, et nous ne voyons pas qu'il ait été inquiété, ni aucun de ses confrères, au sujet des prétendues dilapidations qui avaient motivé la sévérité de l'Assemblée Nationale.

*
* *

Successivement, entre le 26 mars et le 30 août 1791, les moines de Cluny se présentèrent à la municipalité pour déclarer leur intention de rester dans la vie religieuse ou de reprendre leur liberté et faire fixer le chiffre de leur pension. Deux seulement déclarèrent vouloir continuer la vie commune ; mais il convient de remarquer qu'il ne s'agit point là du premier interrogatoire dressé en vertu de la loi du 20 mars 1790. M. Sicard a très bien fait observer que « la Constituante, ne jugeant pas sans doute suffisant le résultat de la première enquête, prescrivit six mois après [1] un second interrogatoire, espérant bien que son insistance comminatoire vaincrait des volontés hésitantes et grossirait encore l'armée des déserteurs..... Pendant ce temps, la pression, l'incertitude, les menaces, le spectacle des destructions qui, en se multipliant dans l'Église et dans l'État, devaient à plus forte raison frapper l'ordre monastique, tout contribuait à décourager les âmes déjà moins résistantes. Le résultat fut une disproportion marquée entre les chiffres du premier et du second interrogatoire. Nombre de religieux et quelques religieuses, qui avaient tout d'abord dit vouloir rester, rétractent leur première déclaration et optent pour le départ. »

Rien n'est plus vrai, et le même auteur, parlant de la triste perspective que la loi laissait aux religieux qui voulaient à toute force conserver leur vie conventuelle, l'a fait en termes excellents, que nous ne pouvons que redire après lui : « L'article de la loi ordonnant l'entassement des religieux, même d'ordre différent, pour recueillir les débris des communautés et réunir au moins par chiffre de vingt ceux qui persévéraient dans leur état, était admirable pour décourager les meilleurs. Déraciner ainsi des

1. Le projet du Comité ecclésiastique fut décrété le 8 octobre 1790, et le roi le sanctionna le 14 du même mois. Cf. A. Aulard, *ouvr. cit.*, p. 163-172.

moines, les enlever au milieu où s'est déjà écoulée une partie de leur vie et où ils comptaient mourir, les transplanter dans une autre maison qui leur était étrangère, les y empiler comme des invalides qu'on laisse s'éteindre avec d'autres internés qu'ils ne connaissent pas, qui servent le même Dieu sans doute, mais dont les goûts, les vœux, les règles, les costumes, les habitudes diffèrent des leurs; vouloir fondre ensemble des congrégations qui ne veulent pas se ressembler, qui n'ont les unes pour les autres ni inclination, ni tendresse, dont les statuts mêmes consistent à se diversifier, à se sanctifier, à servir l'Église à leur manière, qu'elles jugent meilleure ou plus à leur convenance, quelle ironie, quelle invention superbe pour les décourager tous, pour les annihiler, pour les ridiculiser ! C'est bien l'impression que le décret de la Constituante fit à beaucoup de moines, qui, libres de persévérer dans leur couvent et dans leur règle, auraient renoncé à les quitter. Nombre d'entre eux nous disent leurs incertitudes, leurs angoisses, leurs luttes entre le désir de garder leur état et leur répugnance à le continuer dans une maison étrangère et sous une direction inconnue. Ne leur offrait-on pas moins un cloître qu'une prison ? »

Deux des moines de Cluny, comptant parmi les plus âgés, consentirent pourtant à aller habiter la prison qu'on leur offrait; quatre déclarèrent vouloir vivre en leur particulier; nous n'avons pas les déclarations des autres : il n'en faut point conclure trop vite — on le verra dans la suite — qu'ils furent infidèles à leur vocation. C'est à ce deuxième interrogatoire que s'en est rapporté M. l'abbé Sicard pour écrire la phrase reproduite en tête de cet article : de fait, il n'a pu voir aux Archives Nationales le premier inventaire, dressé en exécution de la loi du 20 mars 1790, puisqu'il ne s'y trouve pas et que je l'y ai vainement cherché, bien qu'aidé très obligeamment par le concours éclairé de MM. Jules

Viard et Léonce Celier. Il existe par contre aux Archives départementales de Saône-et-Loire, où il forme un cahier de 47 pages in-folio. Les interrogatoires des religieux comprennent deux pages et demie, dont une et demie consacrée à leur état nominatif avec indication de leur date de naissance et de profession, et une page à la déclaration de leurs intentions respectives[1].

Or, d'après ce document, six religieux seulement : Dom Estanssant, Dom Estiard, Dom Gelin, Dom Lataud, Dom Robin et Dom Schilling, déclarent à l'abbaye, le 15 mai 1790, « vouloir profiter de la liberté que leur accorde le décret de l'Assemblée Nationale du 20 mars 1790 de sortir de l'Ordre aussitôt que la caisse pour le payement des pensions sera établie. » Nous voilà loin des trente-neuf apostats que laisse entendre l'assertion reproduite dans la *Revue des Deux-Mondes*. Le document nous apprend encore que le même jour un autre religieux, Dom Marécat, déclare « ne pouvoir faire présentement sa déclaration sans savoir préalablement quand et comment se fera le payement des pensions. » Enfin le lendemain, 16 mai 1790, deux religieux, Dom Domenjon et Dom Martignon, se rendent au greffe de la municipalité et déclarent « ne pouvoir se décider à prendre un parti pour rester dans l'Ordre ou en sortir que lorsque la caisse pour le payement des pensions sera bien établie. » Même si l'on veut faire un large crédit à l'opinion d'après laquelle en 1790 on vit les religieux « en majorité [2] accueillir avec joie, parfois avec transport, les décrets qui leur ouvrent la porte du cloître », et si l'on veut considérer comme douteuses les dispositions de ces trois derniers religieux et les joindre aux six qui ont repris leur liberté, il n'en demeure pas moins que sur quarante et un moines de Cluny,

1. Je dois à l'obligeance de M. Léonce Lex, archiviste du département de Saône-et-Loire, un résumé de l'interrogatoire des religieux.

2. *Revue des Deux-Mondes*, 15 novembre 1909, p. 430.

neuf seulement ont déclaré vouloir quitter la vie monastique : la proportion des religieux fidèles reste parfaitement honorable.

Ces réserves expresses une fois faites, il ne nous reste plus qu'à donner, d'après un document conservé aux Archives de l'abbaye de Solesmes, le tableau alphabétique des religieux de l'abbaye, tel qu'il fut dressé, le 5 août 1791, par les officiers municipaux de la ville de Cluny. A ceux des moines qui étaient âgés de plus de soixante-dix ans, on accordait une pension de douze cents livres qui, selon l'article 1er du décret du 8 octobre 1790, devait commencer à être payée au 1er janvier 1791 pour l'année 1790; ceux qui avaient de soixante à soixante-dix ans recevaient mille livres; la pension était fixée à neuf cents livres pour ceux qui avaient moins de soixante ans.

TABLEAU DES RELIGIEUX DE LA CI-DEVANT ABBAYE DE CLUNY AVEC LE TRAITEMENT REVENANT A CHACUN D'EUX.

Bauderon [1] Jean-Baptiste, né le 11 juin 1750 à Paray, diocèse d'Autun, profès de Cluny le 12 juin 1771, fait sa déclaration le 28 juillet 1791, entend faire sa résidence dans le district de Charolles, département de Saône-et-Loire. Pension : 900 livres.

Berchoux Georges-Antoine, né à Lyon le 12 juin 1733, profès de Cluny le 1er octobre 1749, déclare, le 26 mars 1791, qu'il veut faire sa résidence à Mâcon. Pension : 1,000 livres.

Berthelon Jean-Louis, né le 24 octobre 1724 à Villefranche, diocèse de Lyon, profès de Cluny le 27 décembre 1743, déclare, le 23 juillet 1791, qu'il fixe sa résidence à Villefranche. Pension : 1,000 livres.

Bussière François, né le 17 novembre 1765 à Roanne, diocèse de Lyon, profès de Cluny le 29 juillet 1788, déclare, le 23 avril 1791, qu'il fixe sa résidence à Roanne. Pension : 900 livres.

1. Dom Bauderon était cellérier de l'abbaye de Cluny en 1786 et en 1789.

CHALEYER Amand, né le 10 septembre 1761 à Saint-Étienne, diocèse de Lyon, profès de Notre-Dame de La Charité-sur-Loire le 22 septembre 1782, fixe, le 23 juillet 1791, sa résidence à Saint-Étienne, département de Rhône-et-Loire. Pension : 900 livres.

CORDIER Pierre, né le 26 août 1741 à Gendrey, diocèse de Besançon, profès de Saint-Martin-des-Champs le 13 septembre 1762, fixe, le 23 juillet 1791, sa résidence à Dôle, département du Jura. Pension : 1,000 livres à compter du 1er octobre.

COUPIGNY Jacques-Guillaume, né le 23 avril 1730 à Falaise, diocèse de Séez, profès de Saint-Martin-des-Champs le 9 décembre 1764, fixe, le 26 mars 1791, sa résidence à Cluny. Pension : 1,000 livres.

CUENOT-TROICTOT Joseph, né le 24 mai 1727 à Ornans, diocèse de Besançon, profès de Saint-Martin-des-Champs le 19 février 1747, déclare, le 23 juillet 1791, vouloir rentrer dans la vie privée et fixer sa résidence à Salins, département du Jura. Pension : 1,000 livres.

DOMENJON [1] Augustin, né le 1er novembre 1760 à Cerneux en Dauphiné, diocèse de Vienne, profès de Cluny le 23 décembre 1788, déclare, le 15 avril 1791, qu'il fixe sa résidence dans le district de Vienne. Pension : 900 livres.

DU SAUZEY Michel, né à Roanne le 2 février 1717, profès de Cluny le 23 mars 1737, déclare, le 3 août 1791, qu'il veut continuer à mener la vie commune et se retirer à Saint-Marcel de Chalon. Pension : 1,200 livres.

ESTENSSANT Jean-Vincent, né à Paris le 20 février 1752, profès de Saint-Martin-des-Champs le 21 février 1774, déclare, le 26 mars 1791, fixer sa résidence dans le district de Lyon, département de Rhône-et-Loire. Pension : 900 livres.

ESTIARD Philibert, né à Louhans, diocèse de Besançon, le 25 mars 1761, profès de l'abbaye de Mozac le 26 mars 1782, déclare, le 30 mars 1791, qu'il veut rentrer dans la vie privée et résider dans le district de Louhans. Pension : 900 livres.

GELIN Aimé, né le 27 décembre 1747 à Beaujeu, diocèse de Lyon, profès de Cluny le 16 octobre 1772, fixe, le 26 mars 1791, sa résidence à Cluny. Pension : 900 livres.

1. Domenjon est inscrit sous le nº 1339 et dernier du registre matricule de l'Ordre de Cluny, étroite observance. (Bibl. de l'Arsenal, ms. 990.)

Geofray Jacques-Marie, né à Mâcon le 1er septembre 1724, profès de Cluny le 15 septembre 1745, fixe, le 31 mars 1791, sa résidence à Mâcon. Pension : 1,000 livres.

Gonet Jean-Marie, né le 22 février 1721 à Saint-Cyr-sous-Menton, diocèse de Lyon, profès de Cluny le 16 juillet 1740, fixe, le 31 mars 1791, sa résidence dans le district de Mâcon. Pension : 1,200 livres.

Gregaine de Chateauvert François-Marie, né à Marcigny, diocèse d'Autun, le 30 mai 1716, profès de Cluny le 16 juillet 1735, fixe, le 30 juillet 1791, sa résidence à Mâcon. Pension : 1,200 livres.

Guai Hippolyte, né à Dormans en Champagne, diocèse de Soissons, le 27 décembre 1767, profès de Cluny le 15 décembre 1788, fixe, le 7 mai 1791, sa résidence à Épernay, département de la Marne. Pension : 900 livres.

Gueffier Antoine-Marie, né le 15 septembre 1716 à Cherel, diocèse de Lyon, profès de Cluny le 31 octobre 1738, fixe, le 30 août 1791, sa résidence dans le district de Mâcon. Pension : 1,200 livres.

Guiller Louis, né dans la paroisse de Mont, diocèse de Besançon, le 8 février 1735, profès de Cluny le 3 mai 1756. N'a pas fait de déclaration.

Lataud Claude-Marie, né à Romenay, diocèse de Mâcon, le 3 février 1762, profès de Cluny le 5 février 1783, fixe, le 26 mars 1791, sa résidence à Mâcon. Pension : 900 livres.

Louis Henri-Hélène, né à Lyon le 29 juin 1763, profès de Cluny le 3 juillet 1784, fixe, le 23 juillet 1791, sa résidence à Lyon. Pension : 900 livres.

Marecat Théodore-Joseph-Quentin, né à Itencourt, diocèse de Noyon, le 22 juillet 1749, profès de Saint-Martin-des-Champs le 19 mars 1773, fixe, le 25 juillet 1791, sa résidence à Saint-Quentin, département de l'Aisne. Pension : 900 livres.

Martignon Charles, né à La Charité-sur-Loire, diocèse d'Auxerre, le 27 juin 1768, profès de Cluny le 22 juin 1789, fixe, le 26 mars 1791, sa résidence à La Charité-sur-Loire. Pension : 900 livres.

Martin Dominique-Ignace, né à Avignon le 7 décembre 1733, profès de Saint-Martin-des-Champs le 21 août 1752, déclare, le 27 juillet 1791, vouloir rentrer dans la vie privée et fixer sa résidence dans le district de Mâcon. Pension : 1,000 livres.

Mouton Jean-François Régis-Xavier, né au Puy le 3 décembre 1762,

profès de l'abbaye de Mozac le 4 décembre 1783, déclare, le 23 juillet 1791, fixer sa résidence au Puy, département de la Haute-Loire. Pension : 900 livres.

Pons Jean-François Régis, né à Moulay, diocèse du Puy, le 8 juillet 1747, profès de Cluny le 7 avril 1768, fixe, le 24 juillet 1791, sa résidence à Mâcon. Pension : 900 livres.

Rabot Pierre, né le 7 octobre 1758 à Renaison, diocèse de Lyon, profès de Cluny le 18 février 1782, fixe, le 26 avril 1791, sa résidence à Mâcon. Pension : 900 livres.

Robin Jean-Baptiste-Louis, né à Paris le 1er février 1757, profès de Saint-Martin-des-Champs le 20 mars 1779, fixe, le 31 mars 1791, sa résidence à Paris. Pension : 900 livres.

Rollet Jean-Baptiste, né à Cluny le 19 mai 1740, profès de Saint-Martin-des-Champs le 28 novembre 1759, fixe, le 3 août 1791, sa résidence à Mâcon. Pension : 1,000 livres.

Romaud Benoît, né à Besin, diocèse de Besançon, le 27 septembre 1715, profès de Saint-Martin-des-Champs le 1er novembre 1740, fixe, le 2 août 1791, sa résidence à Mâcon. Pension : 1,200 livres.

Roucher Claude, né le 9 novembre 1715 à Neuville-les-Dames, diocèse de Lyon, profès de Cluny le 21 septembre 1735, déclare, le 3 août 1791, vouloir continuer à mener la vie commune et se retirer à Saint-Marcel de Chalon. Pension : 1,200 livres.

Schilling Jean-Léonard, né à Gundolsheim, diocèse de Bâle, le 29 janvier 1748, profès de Saint-Martin-des-Champs le 5 décembre 1772, fixe, le 26 mars 1791, sa résidence à Gundolsheim, département du Haut-Rhin. Pension : 900 livres.

Servant Antoine, né à La Voulte, diocèse de Saint-Flour, le 7 avril 1739, profès de Cluny le 24 septembre 1766, déclare, le 23 juillet 1791, vouloir rentrer dans la vie privée, et fixe sa résidence à Brioude, département de la Haute-Loire. Pension : 1,000 livres.

Sutter Christian, né le 18 mars 1722 à Wattwiller, diocèse de Bâle, profès de Saint-Martin-des-Champs le 13 janvier 1844, fixe, le 29 mars 1791, sa résidence dans le district de Colmar, département du Haut-Rhin. Pension : 1,000 livres.

Tabarin Antoine, né à Beaujeu, diocèse de Mâcon, le 30 novembre 1760, profès de Saint-Martin-des-Champs le 1er novembre 1788, fixe,

le 23 mars 1791, sa résidence dans le district de Vienne, département de l'Isère. Pension : 900 livres.

TALMEUF Pierre, né le 1er octobre 1734 à Billom, diocèse de Clermont, profès de Cluny le 9 janvier 1754. N'a point fait de déclaration.

THIVOLET Pierre, né à Saint-Clément-sur-Guye, diocèse de Mâcon, le 25 mars 1747, profès de Cluny le 24 janvier 1766. N'a point fait de déclaration.

TONNEAU Claude-Antoine, né à Poligny, diocèse de Besançon, le 28 octobre 1738, profès de Cluny le 29 mars 1758, fixe, le 23 avril 1791, sa résidence à Mâcon. Pension : 1,000 livres.

TOURNUS Antoine-Joseph, né le 2 août 1734 à Serrières, diocèse de Vienne, profès de Cluny le 25 novembre 1758, fixe, le 23 juillet 1791, sa résidence dans le district d'Annonay, département de l'Ardèche. Pension : 1,000 livres.

THOUVENIN Jean-François, né dans le diocèse de Saint-Dié le 16 juillet 1767, profès de Cluny le 29 juillet 1788, fixe, le 23 avril 1791, sa résidence à Mirecourt, département des Vosges. Pension : 900 livres.

TURQUET Jacques, né à La Charité-sur-Loire, diocèse d'Auxerre, le 15 août 1768, profès de Cluny le 16 août 1789, fixe, le 29 mars 1791, sa résidence à La Charité-sur-Loire. Pension : 900 livres.

Jean Jullien, dit PLACIDE, frère convers de l'abbaye de Cluny, né le 14 mai 1714, profès du 22 décembre 1741, déclare, le 11 août 1791, qu'il veut rentrer dans la vie privée et fixer sa résidence à Mâcon. Pension : 500 livres [1].

Le total des pensions allouées montait ainsi à 31,100 livres. Le tableau est signé : SIMONNOT, substitut du secrétaire. Colla-

1. Le chiffre de la pension de l'unique frère convers qui se trouvait à Cluny prouve qu'on n'a pas tenu compte de la requête qu'il adressait en avril 1790 à l'Assemblée Nationale, où il exposait qu'étant « très âgé et très infirme, comme il est attesté par un certificat du chirurgien de l'abbaye de Cluny qui est joint à cette adresse, il demande à être traité pour la pension comme les autres religieux, tant a cause de son grand âge qu'a cause des ouvrages immenses qu'il a fait en serrurie (*sic*) dans cette abbaye, qu'il évalue a plus de 120,000 livres. » (Arch. Nat., D XIX, 53, feuille de travail nº 128.)

tionné : POCHON. Il est suivi d'un extrait du Registre des délibérations du Directoire du département de Saône-et-Loire ainsi conçu :

Vu l'extrait du tableau dressé le 5 août 1791 par les officiers municipaux de la ville de Cluny, contenant les noms, âges, dates de profession, déclarations sur la cessation ou continuation de la vie commune et du lieu des retraites des Religieux du couvent de Cluny d'après les déclarations déposées par lesdits Religieux au greffe de la municipalité de Cluny ; — l'avis du Directoire du district de Mâcon du 1er septembre dernier qui estime : 1° que le traitement de chacun desdits Religieux doit être fixé aux sommes portées dans la dernière colonne dudit tableau ; 2° qu'il ne doit être fixé quand à présent aucun traitement aux sieurs Talmeuf, Thivolet et Guiller qui n'ont fournis aucune déclaration ; 3° que les sieurs Dusauzey et Rouher qui ont préféré la vie commune doivent se retirer dans la maison de Saint-Marcel, district de Chalon-sur-Saône, désignée par le Directoire du département pour être occupée par ceux des Religieux rentés qui ont préféré la vie commune : — Le Directoire du département de Saône-et-Loire, après avoir ouï le suppléant du procureur syndic, a arrêté que le traitement des Religieux qui ont fait leur déclaration demeure arrêté comme il suit, et que le directoire du district de Mâcon demeure autorisé à accorder à chacun desdits Religieux autres que les sieurs Talmeuf, Thivolet et Guiller mandat des sommes qui leur reviennent pour le troisième et dernier quartier de leur traitement de la présente année 1791, en observant que le troisième quartier dû au sieur Pierre Cordier né le 26 août 1741 ne doit être que de 225 livres, et que le dernier quart doit être de 250 livres; lesquels mandats ne seront délivrés qu'après que le Directoire du district se sera assuré que la reliquation du compte desdits Religieux aura été entièrement versée dans la caisse du district [1] et ne pourront être payés par le receveur qu'un par chaque individu, joignant à la quittance les déclarations et affirmations prescrites par la loi du 17 octobre 1790.

1. On a vu plus haut que cette mesure avait été insérée dans le décret du 19 octobre 1790 relatif aux actes de « dilapidation » imputés aux moines de Cluny.

Il a été arrêté aussi que les sieurs Jean-Michel Dusauzey et Claude Rouher qui ont déclaré préférer la vie commune se retireront dans la maison de Saint-Marcel près Chalon-sur-Saône, qui a été désignée par le Directoire pour le logement des Religieux rentés qui ont désiré continuer la vie commune.

Fait en l'assemblée du Directoire du département de Saône-et-Loire séant à Mâcon le 5 octobre 1791. — Par extrait. Signé SIMONNOT en l'absence du secrétaire. — Par extrait. POCHON.

Vingt jours après, la dernière grand'messe fut célébrée à l'église abbatiale de Cluny, 25 octobre 1791, anniversaire de la Dédicace. Les religieux étaient déjà dispersés : il n'en restait plus qu'une douzaine dans l'abbaye.

Parmi ceux qui assistèrent à cette dernière messe solennelle se trouvait Dom Gabriel Symian. Il était originaire de Cluny et avait fait profession à Saint-Martin-des-Champs, le 28 novembre 1759, âgé de 23 ans et 8 mois. Quand éclata la Révolution, il était religieux à Saint-Pierre-le-Moutier, et c'est dans cette ville qu'il fit sa déclaration devant les officiers municipaux, le 23 mars 1791 : il fixa sa résidence à Cluny, où il arriva quelques mois après. A la fin de novembre 1793, le Comité de surveillance de Cluny décerna un mandat d'arrêt contre lui[1]; mais, comme il était presque sexagénaire et infirme, il fut exempté de de la déportation et on se contenta de l'interner à Mâcon. Le 8 décembre 1796, il déclare qu'il se propose d'exercer le culte catholique à l'Hôtel-Dieu de Cluny. Le 19 nivôse an VI, on le trouve encore domicilié à Cluny. Le 27 décembre 1798, il présente ses certificats à l'administration municipale du canton de Cluny ; à cette époque, il n'exerce plus de fonctions sacerdotales. Il mourut à Cluny, le 10 mai 1813.

*
* *

1. *Ann. Acad. Mâcon*, t. IV, 1899, p. 219.

Que sont devenus, pendant et après la Révolution, tous les moines de Cluny dont on vient de voir les noms ? On ne pourra répondre à cette question que le jour encore éloigné où tous les depôts d'archives, publiques ou privées, auront été inventoriés, et où en particulier on aura achevé de publier les inventaires de la série révolutionnaire des Archives départementales. Jusque là, il faudra se contenter des monographies locales qui ont paru déjà. L'ancien diocèse de Mâcon est sur ce point un des mieux partagés, puisque Mgr Rameau a publié, en 1899, dans les *Annales de l'Académie de Mâcon*, un important travail sur la Révolution dans ce diocèse, et qu'après lui MM. Bauzon, Chaumont et Muguet ont fait paraître leurs *Recherches historiques sur la persécution religieuse dans le département de Saône-et-Loire pendant la Révolution (1789-1803)*.

Aussi nous contenterons-nous de résumer en quelques mots les renseignements qu'on trouve dans leurs ouvrages ou dans ceux de Manseau, Guillon et Victor Pierre sur tel ou tel des anciens moines de Cluny, n'entrant dans le détail que pour ce qui est le fruit de nos recherches personnelles. Nous commencerons par les religieux qui menèrent la vie la moins édifiante.

Dom LATAUD réside à Romenay depuis le 9 mai 1792 jusqu'au 9 frimaire an VI. Il jura fidélité à la Constitution civile, devint desservant intrus à Chenoves, et abdiqua en 1794 ses fonctions sacerdotales.

Dom ESTIARD prêta, lui aussi, serment à la Constitution civile du clergé, et devint curé intrus à Beaurepaire. C'est en cette qualité que, le 14 frimaire an II, il abdiqua ses fonctions sacerdotales devant l'administration du district de Louhans, département de Saône-et-Loire, et remit ses lettres de prêtrise [1]. Il fut

1. Arch. Nat., F 19, 886, n° 1224.

détenu en 1797 et finit par être officier municipal à Saillenard. Un Estiard, curé de Saillenard, est représenté par procuration au synode du diocèse de Saône-et-Loire tenu dans l'église de Saint-Marcel-lès-Chalon le 22 avril 1801, par l'abbé Poullard, deuxième évêque constitutionnel d'Autun.

Thouvenin était tout jeune profès et non prêtre quand éclata la Révolution. Lui-même nous raconte l'histoire de sa vocation dans une lettre au cardinal Caprara.

Valfroicourt, le 5 août 1804.

Le frère Jean-François Thouvenin, Bénédictin profès, à Son Éminence Monseigneur Caprara, Cardinal légat à Paris.

Monseigneur,

Je [1] prends la liberté de vous adresser la présente requête persuadé que vous voudrez bien y répondre pour mon bonheur et ma plus grande utilité.

J'ai l'honneur de vous dire que vers la fin de l'an 1786 à la Toussaint j'entrai dans la célèbre abbaye de Cluni près Mâcon pour prendre l'habit de Bénédictin; et quoiqu'absolument ignorant et sachant à peine les premiers élémens de la langue latine, je fus d'abord admis en qualité de postulant, à cause d'un de mes oncles qui était là sous-prieur et pere maitre des novices [2]. Le 18 novembre suivant je reçus l'habit de novice. Environ deux ans après cette derniere epoque, le vingt-neuf juillet de l'an 1788, je fis solemnellement et publiquement vœu de stabibilité, de conversion des mœurs et d'obéissance selon la Règle de Saint-Benoist, outre les vœux de pauvreté et de chasteté qui sont inséparables de ces premiers vœux. Lorsque je fis profession, nous étions fort tranquilles dans nos maisons, et la conviction que nous avions d'être toujours de même nous faisait promettre sans crainte de remplir les obligations exigées par les dits vœux, parce que nous trouvions

1. Arch. Nat., AF IV, 1902.

2. Dom François Thouvenin, qui en 1791 était prieur de Mozac. (Arch. Nat., D XIX, 17.)

dans le cloître toutes les ressources qui nous étaient nécessaires. Mais hélas! depuis que nous avons été forcé à quitter nos maisons par leur suppression et anéantissement, je me suis trouvé totalement changé et j'ai éprouvé depuis ce moment jusqu'à présent, qu'il ne m'était pas possible de remplir dans le monde les vœux que je fis et dont je devais m'acquitter dans un monastère. Si en effet j'eusse su que nous dussions éprouver une telle dissolution, je n'eusse jamais fait profession, j'ignorais alors absolument tout ce qu'on a fait depuis pour notre anéantissement. Je fis profession, mais pour vivre soutenu par la Règle, laquelle était protégée par le gouvernement d'alors. Ces deux derniers points étaient de très puissants motifs pour engager à faire des vœux. Ces moyens n'existans plus, les obligations auxquelles je m'engageai deviennent maintenant impossibles à exécuter en cessant de recevoir les mêmes secours et des secours si indispensables. Enfin outre les raisons ci-dessus, je suis d'un tempérament très opposé à l'exercice du vœu de chasteté, et je ne suis que trop dans le cas dont parle saint Paul qui dit : *melius est nubere quam uri*. Iª ad Cor., c. 7, v. 9. D'après tout ce que j'ai déja expérimenté depuis ma sortie de Cluni jusqu'à ce jour, je suis convaincu que je vivrais bien plus tranquillement avec une femme, que de continuer à vivre seul. En conséquence, Monseigneur, qu'il plaise à Votre Éminence me dégager et me délier des vœux de stabilité, de conversion des mœurs, d'obéissance, de pauvreté et surtout du vœu de chasteté et m'exempter de remplir les obligations auxquelles je m'étais engagé en les émettant. Je m'en réfère du tout avec respect à votre jugement et n'ai rien si à cœur que de rester toute ma vie,

de Votre Eminence,

Monseigneur,

le très humble, très soumis et très obéissant serviteur.

J. F. THOUVENIN.

P. S. Je vous supplie de vouloir bien m'adresser votre réponse par Mirecourt département des Vosges à Valfroicourt et de mettre mes noms et prénoms. S'il était nécessaire que vous vissiez mon acte de profession, j'aurais l'honneur de vous l'envoyer aussitôt que vous me l'auriez demandé.

A Son Eminence Monseigneur Caprara, Cardinal Légat à Paris.

Le légat lui accorda la dispense des vœux de pauvreté et d'obéissance, sous les réserves habituelles; mais il va de soi qu'il ne le délia pas du vœu de chasteté [1].

Dom GEOFRAY déclare le 19 juillet 1796 qu'il se propose d'exercer le culte catholique à l'Hôtel-Dieu de Cluny.

On trouve un MARTIN, ex-moine, détenu aux Ursulines de Mâcon, le 20 avril 1794.

Dom GELIN figure dans la liste des ecclésiastiques du diocèse de Mâcon en mai 1801.

Dom BERCHOUX, oncle de l'auteur du poème de *La Gastronomie*, avait été prieur de La Charité-sur-Loire en 1788. A la fin de novembre 1793, le Comité de surveillance de Cluny décerne un mandat d'arrêt contre lui; mais il est sexagénaire, exempt par suite de la peine de la déportation, et on se contente de l'interner à Mâcon.

Dom ESTENSSANT, professeur de rhétorique au collège de Cluny, fut fusillé à Lyon à la fin de 1793.

1. En tête de la supplique du P. Thouvenin se trouve le brouillon de la réponse, écrit par le secrétaire du cardinal et ainsi conçu :

Die 18 aug. 1804.

Nanceicus.

Regularis petit dispens. super votis obedientiæ, paupertatis, stabilitatis et castitatis. Attentis...ut cujuscumque generis bona, etc., etiam mortis causa, etc., eumdem oratorem praeterea ab observantia, etc. liberum et solutum declarandi, confessario p. f. C. monito oratore de obligatione servandi perpetuum castitatis votum, a cujus obligatione solutos esse Apostol. Sedes non declarat nisi Regulares illos, qui revolutionis tempore, etc. Idque declarat ob praeteritorum temporum calamitatem et ob alias etc. quae oratori non suffragantur. Quapropter faciat quantum in se est, et Deus ei gratiam suam non denegabit, nec patietur ipsum tentari supra id quod potest.

Ce renseignement est fourni par l'ouvrage rédigé en 1792 par le citoyen Philibert Bouché, *Description historique et chronologique de la ville, abbaye et banlieue de Cluny, depuis leur fondation jusqu'à l'heureuse révolution de 1789*[1]. On y lit en effet, t. II, p. 77, au sujet de la bibliothèque : « Dom Mareca, religieux de l'Ordre, a emporté le *Josephus Judaeus, De antiquitatibus Judaeorum*, volume en parchemin, avec beaucoup d'autres aussi précieux. Dom Estensant, professeur de rhétorique et religieux dudit Ordre, en a aussi emporté beaucoup, qu'il a fait vendre à Lyon, où il a été fusillé sur la fin de l'année 1793. Tous les religieux ont emporté les volumes qui se sont trouvés entre leurs mains lors de leur suppression, de sorte que la majeure partie des ouvrages de cette bibliothèque sont presque tous incomplets, tant manuscrit qu'imprimé. »

D'autre part, M. Antonin Portallier, dans son *Tableau général des victimes et martyrs de la Révolution en Lyonnais, Forez et Beaujolais* (Saint-Étienne, 1911), nous parle, à la page 157, d'un Jean-*François* Estanssant, prêtre, né à Paris, demeurant à Lyon, place des Terreaux, âgé de quarante et un ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et *guillotiné* le 17 décembre 1793, comme « président de la section de la Liberté à Lyon et contre-révolutionnaire ». On le trouva déguisé en porte-faix quand il

1. Bibl. Nat., nouv. acq. fr. 4336, 2 volumes reliés en un seul, 175 et 125 pages. On y trouve ces autres détails sur les derniers moines de Cluny :

T. Ier, p. 77, note : « Dom Claude Lataud, maître des dix enfants de chœur, a employé le fonds de sept vingts livres pour créer une rente de sept livres à leur profit. » *Ibid.*, p. 173, à propos du missel qui servait à chanter l'Évangile : « Ce missel était couvert en velours orné de plaques d'argent sur tous les angles et dans le centre de la couverture ; il avait coûté 300 livres. Ce livre a été déchiré et brûlé, les gravures en ont été données à un nommé Dom Bertrand, ex-Bénédictin de l'Ordre de Cluny, qui est à la maison commune. Les plaques d'argent ont été envoyées au district à Mâcon, et la couverture est encore à la maison commune. »

fut arrêté. Il avait prêté à Lyon le serment à la Constitution civile du clergé, et avait reçu en 1791 un traitement de 1,425 livres. D'après l'auteur, il fut condamné, non comme prêtre, mais pour motif politique.

Dom SUTTER devint curé constitutionnel dans le Haut-Rhin, et desservit le prieuré de Thierbach[1]. On lit aussi dans A. Gasser[2] : « Le 5 mars 1793, nous trouvons fonctionnant à Soultz, en outre du curé. l'abbé Chrétien Sutter, ancien Bénédictin de Thierbach... Le 14 mars, la municipalité lui délivre un certificat de civisme. »

Dom SCHILLING prêta lui aussi le serment schismatique et devint curé constitutionnel dans le Haut-Rhin, à Guémar, Hirsingen et Hartmannsweiler; le 27 avril 1796, résidant à Soultz, il prend part à l'élection de Berdolet, évêque schismatique du Haut-Rhin; mais plus tard, étant administrateur de Jettingen, il rétracta le serment qu'il avait prêté à la Constitution civile. A. Gasser[3] dit de lui : « Jean-Léonard Schilling, prêtre à Soultz, ancien curé constitutionnel de Hartmannswiller, détenu à Besançon en 1794, figure au synode diocésain de mai 1798 ».

Dom THIVOLET, qui avait été censitaire de l'abbaye de Cluny en 1786, puis trésorier, fut arrêté à Montagny, commune de Sailly, conduit sous bonne escorte à Mâcon et interné à la maison des Ursulines le 17 novembre 1792. Il figure sur la liste des cinquante-deux suspects du 21 octobre 1793, et sur la deuxième liste des déportés et émigrés du 6 février 1794. Le 4 avril de la même année, il est expédié à Rochefort avec le premier convoi, où les

1. Cf. *Histoire du clergé catholique d'Alsace avant, pendant et après la grande Révolution*, par l'abbé C.-A. F. [Frayhier], Colmar, 1876, XII-495 p., in-8°.

2. *L'église et la paroisse de Soultz*, Colmar, 1906, 82 p. in-8°, p. 41.

3. *Ouvr. cit.*, p. 57.

malheureux firent la route enchaînés deux à deux par le cou, puis embarqué sur le « Washington ». Libéré avec Dom Talmeuf le 26 janvier 1795, il fut transféré avec lui dans la prison de Saintes, où il vit mourir son confrère. Rendu définitivement à la liberté le 20 mars suivant, il vint résider à Sailly, et il figure aux *Observations* de 1799 avec cette simple note : « Cultivateur tranquille. »

Nous savons ce que devint Dom Louis par la lettre qu'il écrivait en 1837 à Dom Guéranger, lorsque celui-ci venait d'obtenir du Souverain Pontife l'érection du prieuré de Solesmes en abbaye et la restauration de l'Ordre bénédictin en France.

†
M. J.
Mon Révérend Père,

J'ai [1] appris par les papiers publics que les Bénédictins étaient rétablis en France, et que le monastère de Solesmes venait d'être érigé en abbaye. Je ne peux rester indifférent à cette nouvelle : je suis Bénédictin, j'habitais l'abbaye de Cluny au moment de la Révolution, j'étais prêtre depuis trois ans. Forcé de renoncer à mon état, je me suis retiré dans ma famille à Lyon, où pour sûreté de conscience un grand vicaire m'a obtenu un bref de sécularisation, à la fin duquel il est dit : *Firmâ oratori manente obligatione redeundi ad propria religionis claustra, si res et conventus in pristinum statum eveniant et redigantur.* Cette condition m'impose le devoir de rentrer dans l'état que j'avais embrassé, si je le puis ; mais avant que de me décider à cette démarche, j'ai pris la liberté de m'adresser à vous, dans l'espérance que vous voudrez bien me donner les connaissances que je désire obtenir à ce sujet. J'ai exercé pendant plus de vingt ans le saint ministère en qualité de curé dans une paroisse du canton de Trévoux, dans le diocèse de Belley. Je n'avais accepté cet emploi qu'à cause de la rareté des prêtres. Voulant enfin me retirer, Mgr notre digne évêque m'a placé dans la maison qu'il a

1. La lettre autographe est aux Archives de l'abbaye de Solesmes.

achetée à Pont-d'Ain pour y recevoir les prêtres âgés ou infirmes de son diocèse; nous y sommes en ce moment une quinzaine qui vivons en communauté; ce nombre doit augmenter. Si je dois quitter cette retraite qui me plaît beaucoup, mais où je ne trouve pas aussi facilement les moyens d'observer mes vœux, je désirerais savoir : 1° si l'on recevrait dans votre maison un vieux Bénédictin de Cluny; 2° si tous les prêtres de votre communauté ont été Bénédictins, ou de Saint-Maur, ou de quelle autre Congrégation; s'ils sont nombreux; 3° jusqu'à quel point on y observe la règle de saint Benoît; 4° de quel bréviaire on se sert; 5° si on se lève la nuit pour l'office; 6° si l'on fait maigre habituellement; 7° si l'on a repris l'habillement bénédictin, c'est-à-dire la robe, le scapulaire, avec le capuchon; 8° si les prêtres y sont tenus à quelqu'autre occupation qu'à travailler uniquement à leur sanctification; s'il y a un collège, un pensionnat. Bien des pardons de toutes ces questions. Si Solême n'était pas si éloigné d'ici, j'y aurais fait un voyage, pour vous éviter la peine de me répondre. Puisque la juridiction du Père Abbé s'étend sur toutes les maisons de Bénédictins qui pourraient s'élever en France, n'y en aurait-il point de plus rapprochée de Lyon, où mes affaires m'appelleraient quelquefois?

Veuillez bien m'honorer d'une réponse, avant que j'en parle à notre respectable évêque, et m'adresser votre lettre à M. Lucy chez M. Guérin, maison Oriot, près le pont Morand, pour remettre à M. Louis à Lyon.

C'est dans les sentiments de considération et du plus profond respect que j'ai l'honneur d'être,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Louis, prêtre.

Pont-d'Ain, 7 septembre 1837.

Un autre vénérable religieux de Cluny qui exerça le saint ministère après la Révolution fut Dom Pons [1]. Il ne quitta pas Cluny pendant la crise révolutionnaire, ne prêta que le serment de liberté-égalité, mais communiqua avec les assermentés schismatiques. Le 27 décembre 1798, il présente ses

1. M. Chaumont, *ouvr. cit.*, p. 242, le nomme Dom Jean Pons de Vaux, trésorier de l'abbaye en 1786.

certificats à l'administration municipale du canton de Cluny : à ce moment il a cessé d'exercer le culte. On le trouve domicilié à Cluny le 19 nivôse an VI. Le 19 octobre 1801, il adresse une supplique à l'évêque légitime Mgr Moreau, afin d'être relevé de la censure « qu'il a encourue pour son adhésion au schisme ». La réponse fut des plus favorables ; elle porte que Dom Pons « est infirme, qu'il n'a exercé aucune fonction, que sa conduite est sans reproche depuis sa séparation des schismatiques ». Il célébra dorénavant la messe à la chapelle des Récollets, à Cluny, réouverte au culte, puis, en 1803, à la paroisse de Notre-Dame. Il a été le premier chapelain des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, fondées en 1806 et installées à Cluny en 1812 [1].

Dom Talmeuf, l'ancien procureur de l'abbaye de Cluny, signe, le 26 mars 1789, les doléances et remontrances de l'ordre du clergé de Mâcon. Il rend, le 31 janvier 1791, ses comptes de gestion aux officiers municipaux de Cluny, et fait, le 7 octobre suivant, au nom de ses confrères, la déclaration requise par le Directoire du département pour la fixation des pensions. Pour échapper aux poursuites, il prêta le serment de liberté-égalité, qui n'était point regardé comme schismatique, et que grand nombre d'évêques considéraient comme licite : d'ailleurs il le rétracta dans la suite. Un arrêté de déportation est lancé contre lui le 14 brumaire an II (4 novembre 1793) et il est écroué le 17 novembre aux Ursulines de Mâcon. Son nom figure sur la seconde liste des déportés et émigrés du 6 février 1794. Il est expédié à Rochefort le 24 juillet 1794 pour être déporté en Guyane, et embarqué sur « Les Deux Associés ». Libéré provisoirement le 26 janvier 1795, il fut, en attendant sa

1. Cf. : Delaplace, *La R. M. Javouhey, fondatrice de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny*, Paris, 1886, t. I, p. 238 ; *Annales de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny*, p. 164.



Cliché Vve Mignot

DOM ROLLET

Un des derniers Moines de Cluny.

relaxation définitive, enfermé dans la prison de Saintes, où il mourut, le 14 février suivant, épuisé par les mauvais traitements qu'il avait endurés, âgé de soixante et un ans. On sait que sur huit cents détenus, cinq cents succombèrent en l'espace de dix mois [1].

Enfin Dom Jean-Baptiste ROLLET, ancien prieur de La Charité-sur-Loire en 1783, et dernier grand-prieur de Cluny, signe, le 26 mars 1789, en qualité de vicaire général-né, les doléances et remontrances de l'ordre du clergé de Mâcon. Il ne prêta aucun serment, fut inscrit avec Dom Talmeuf sur la liste de déportation du 30 vendémiaire an II (21 octobre 1793) à la suite de la dénonciation de vingt et un citoyens de Mâcon, puis sur celle du 14 brumaire (4 novembre 1793) et sur la seconde liste des déportés et émigrés du 6 février 1794; mais il trouva moyen d'échapper alors aux poursuites. On le trouve domicilié à Cluny le 19 nivôse an VI, et il ne fut arrêté qu'à la seconde Terreur, après le 18 fructidor. Détenu à la Charité de Mâcon depuis 1798, il fut ensuite déporté à l'île de Ré, où il arriva le 31 août 1799. Il y mourut trois semaines après, le 21 septembre, à la citadelle, s'étant montré en toute chose digne du supérieur général de l'étroite observance de Cluny, Dom Jean-Baptiste Courtin de Neubourg, guillotiné à Paris le 29 mars 1794, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, avec deux de ses confrères, pour avoir conservé des reliques, et continué à célébrer la messe et à administrer les sacrements aux catholiques du quartier de Saint-Martin-des-Champs, digne aussi du supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, Dom Ambroise-Augustin Chevreux, massacré à la prison des Carmes le 2 septembre 1792, digne enfin du dernier supérieur général de la congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe, Dom Nicolas-Hydulphe de Bras qui, réfugié chez de pauvres campagnards lorsqu'arriva le décret du

1. Cf. Abbé Guillon, *Les Martyrs de la Foi*, t. IV, p. 630.

22 germinal an II (11 avril 1794) condamnant les recéleurs des prêtres sujets à la déportation à la peine de mort comme les prêtres eux-mêmes, s'échappa pendant la nuit pour ne pas compromettre ses hôtes et fut trouvé mort de froid sur la route, âgé de 57 ans.

Plutôt que de trouver un plaisir quelconque, aujourd'hui que les listes ne peuvent encore être dressées complètes, à exagérer la proportion des religieux qui se montrèrent moins vaillants [1], il convient de saluer avec respect ces victimes du fanatisme révolutionnaire.

Abbaye de Saint-Martin de Ligugé, 15 janvier 1910.
Dom Paul DENIS, O. S. B.

1. Il est juste de reconnaître que M. A. Sicard, dans son article *L'État d'âme des Bénédictins au moment de la Révolution*, paru dans le *Bulletin de la semaine* du 5 juin 1912, et qui reproduit une partie de celui de la *Revue des Deux-Mondes*, s'est montré un peu plus indulgent pour les religieux, encore qu'il ait réservé aux seuls diocèses du nord de la France les éloges qu'il a bien voulu donner.

XXVI

BIBLIOGRAPHIE LITURGIQUE

DE

L'ABBAYE DE CLUNY

Les études liturgiques ont pris, depuis quelques années, un nouvel essor parmi les érudits. En Angleterre, par exemple, M. Weale; en France, M. le chanoine Ulysse Chevalier, M. l'abbé Misset, M. Léopold Delisle ont donné d'excellents travaux sur ce sujet.

Toutefois, on a vite compris qu'une étude historique sur une liturgie particulière devait être nécessairement précédée d'un travail bibliographique sur les matériaux à utiliser. Il fallait donc tout d'abord dresser une sorte de répertoire, établi avec la précision qu'on exige présentement en bibliographie, et c'est le travail auquel nous nous sommes livré depuis plusieurs années pour la liturgie de chacun des diocèses de notre pays, et des ordres religieux ou congrégations ayant pris naissance en France. Il s'agit des livres imprimés, les manuscrits devant être l'objet d'un travail ultérieur.

Nous avons successivement dépouillé le fonds liturgique de la Bibliothèque nationale, d'une richesse extraordinaire, et, sauf exception chaque fois indiquée, nous avons vu nous-même les volumes décrits. Les anciennes bibliothèques des séminaires et des maisons religieuses nous ont fourni également une importante

contribution qui a été complétée par des voyages dans de nombreuses bibliothèques municipales de France et plusieurs de l'étranger.

Le travail a été tout naturellement divisé en diocèses et en communautés religieuses.

Bien que cette bibliographie soit aride, elle n'en apporte pas moins un sérieux contingent à l'histoire littéraire générale, d'abord en mettant au jour nombre d'ouvrages fort rares. Elle permet aussi l'attribution à certains auteurs d'ouvrages réputés anonymes. Toutefois, pour ne pas étendre outre mesure les notes moins utiles, nous nous sommes tenu le plus strictement possible au travail de bibliographie. C'est un spécimen de ce travail qu'on offre ici pour la bibliographie liturgique de l'abbaye de Cluny.

1479

1. — [*F. 2-7, calendrier. F. 9* :] Incipit breuiarium ordinis Cluniacensis, secundum nouam reformationem consuetudinum sacri monasterij Cluniacensis, imprimi mandatum per reuerendissimum in Christo patrem dominum Iohannem de Bourbonio, episcopum Aniciensem & abbatem Cluniacensem ex anno Domini M. CCCC. lxxviij, ut omnes religiosi ordinis prefati ad quos ex impressione huiusmodi breuiarium peruenerit, iuges fundant ad dominum Ihesum preces pro felici statu, pace & prosperitate dicti monasterij, religionis ac eiusdem reuerendissimi quamdiu viuet in humanis, & ut post eius obitum, una cum suis religiosis inter angelorum agmina, vitam consequatur sempiternam, amen. [*F. 540, colophon* :] Explicit breuiarium ordinis Cluniacensis, secundum nouam reformationem consuetudinum sacri monasterii Cluniacensis, impressum Venetijs, per Franciscum Renner de Hailbrun, anno Domini M.CCCC.LXXIX.

In-8°, 542 fnc., goth., 2 col., r. et n., 34 l., signat. a-z, j-20.

Bibliothèque : Paris, Bibl. nat. rés. B 27827.

1492

2. — [*F. 1-6, calendrier. F. 7* :] Incipit breuiarium ordinis Cluniacensis secundum nouam reformationem consuetudinum sacri monasterij Cluniacensis, imprimi mandatum per reuerendissimum in Christo patrem dominum Iohannem de Bourbonio, episcopum Aniciensem & abbatem Cluniacensem ex anno Domini M. cccc. lx. xviij, vt omnes religiosi ordinis prefati iuges fundant ad dominum Iesum preces pro felici statu, pace & prosperitate dicti monasterij. Sunt autem eadem breuiaria a nouo impressa sub reuerendissimo in Christo patre & domino domino Iacobo de Amboysia, predicti monasterij abbate, anno Domini M. cccc. xcij.

S. l. ni typ. [Cluny, par Michel Wenssler ?], in-8°, 424 fnc., goth., rouge et noir, 2 col., 39 l., signat. a-q, A-Z, aa-mm.

Bibliothèque : Paris, Bibl. nat. rés. B 27927. — Cf. Hain, *Repertorium*, n° 3825.

1493 juin 9.

3. — [*F. 2-7, calendrier. F. 8, chiffré 1* :] Missale ordinis Cluniacensis, ex antiquioribus et autenticis exemplaribus sacri monasterij Cluniacensis diligentissime emendatum, cum nouis certis officijs per sacrosanctam Romanam ecclesiam approbatis et institutis, incipit feliciter. [*Colophon* :] Reuerendissimus pater et domnus domnus Iacobus de Amboysia, abbas sacri monasterij Cluniacensis, de consilio reuerendi patris domni Anthonij de Rupe, decretorum doctoris, maioris Cluniacensis Mortuaque (*sic*) ac Charitatis prioratuum prioris dignissimi, ceterorumque reuerendorum patrum seniorum et domnorum per multa tempora in regula sanctissimi patris et legislatoris nostri Benedicti, et secundum dicti monasterij approbata statuta exercitatorum, presens missale ordinari fecit, quod tandem industriosus ingeniosusque vir magister Michael Wenssler, ciuis Basiliensis, plus affectu deuotionis quam lucrandi causa, impressit in Cluniaco, anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimotertio, die nona mensis iunij.

In-folio, 8 fnc. (calendrier)-CCLXXV fc.-26 fnc. (messes votives), goth., 2 col., r. et n., grav., blason.

Bibliothèques : Cluny, ville ; Lyon, ville ; Paris, Bibl. nat. rés. B 308 ; Rome, Pères Maristes.

Cf. Polyssenoti, *Praefatio in Gulielmi Tyriensis belli sacri historiam*, Basileae, 1549 ; Marchand, *Hist. impr.*, 85 ; Maittaire, *Annal. typogr.*, index, II, 538 ; Mercier, *Suppl. hist. imp.*, 109 ; *Journ. des Sçav.*, 776 ; Laire, *Dissert. impr. Franche-Comté,* 30 ; Gloria, *1rs impr. Mâconnais, Wenssler*, p. 13 et 29 ; Weale, *Catal. missal.* (1886), p. 239.

1503 nov. 14 ?

4. — Bréviaire de Cluny, partie d'hiver.

[*Manque le titre. Fol. 13, chiffré j et signé A, psautier. Fol. 149, chiffré j et signé A* :] In nomine Domini, amen. Incipit breuiarium hyemale, secundum ritum ac nouam reformationem sacrorum canonum seu decretorum venerabilium patrum celeberrimi monasterij Cluniacensis totiusque ordinis, ad Romanam ecclesiam nullo medio pertinentis, cunctis monachis sub regula sanctissimi patris nostri Benedicti degentibus vtile & necessarium, castigatum, auctum et in melius ordinatum quam olim minime visum est, et perdurat vsque ad primas vesperas sancte Trinitatis exclusiue. [*Fol. 253, chiffré j et signé aa* :] In nomine Domini, amen. Sequitur sanctorale huius breuiarij hyemalis. [*Colophon* :] Finis sanctoralis hyemalis.

In-8°, 2 parties, 12 fnc. (calendr., rubriq.)-cxxxvi f. (psautier, commun)-ciiij f. (temporal)-xcviiij f. (sanctoral), goth., 2 col., r. et n., signat. +, ++, A-R, a-n, aa-nn.

Bibliothèque : Avignon, ville, manque la partie d'été et, dans l'hiver, manque le titre.

1510 octobre 3-7.

5. — Missale ordinis Cluniacensis, per prestantissimos viros eiusdem ordinis correctum, et ad limam redactum, atque in alma Parisiorum academia, impensis honestorum virorum Simonis Vostre et Godefridi de Marnef, hoc in opere sociorum, impressum, anno M.cccccx,vii octobris. [*Marque de Simon Vostre*]. Venale habetur in vico nouo beate virginis Marie, ante edem sacram sancte Genouefe

Ardentium, ad signa sancti Iohannis euangeliste, aut in vico Sancti Iacobi, ante edem sacram sancti Iuonis, ad signum Pellicani. [*Colophon* :] Impressum in alma Parisiorum academia, apud sacram edem Sancti Benedicti, ad signum Sancti Georgij, impensis honestorum virorum Simonis Vostre et Godefridi de Marnef, hoc in opere sociorum, anno M.ccccccx,iij octobris.

In-8°, 8 fnc.-cviij-xvj f. (commun)-xcvj f. (sanctoral), goth., grav.

Bibliothèques : Cambrai, ville ; Lyon, ville ; Paris, Bibl. nat. rés. B 1884. — Cf. Weale, *Catal. missal.*, p. 239.

1517

6. — Missale ordinis Cluniacensis. Parisiis, impensis Simonis Vostre, 1517. In-8°. (Non vu).

Bibliothèque : Paris, Mazarine, — Cf. Weale, *Catal. missal.*, p. 239.

1523 août 26.

7. — Missale secundum usum ac novam reformationem consuetudinum celebris monasterii Cluniacensis, totiusque ordinis, ad Romanam ecclesiam nullo medio pertinentis, adiectis pluribus que in ceteris desiderantur, cum quotationibus sacre biblie, antehac nusquam visis, novissime quoque in alma Parisiorum academia, non sine ingenti atque pervigili cura castigatum et emendatum, impressoriaque arte inceptum per prestantissimos viros, Parisiis, per Desiderium Maheu et Iohannem Kerbriant, alias Huguelin, bibliopolas et calcographos.

In-folio, 8-cxxvj-cxxxvj f.

Bibliothèques : Amiens, ville ; Paris, Mazarine (sur vélin, incomplet) ; Saint-Omer, ville.

Cf. Mercier, *Suppl. hist. impr.*, 111 ; Van Praet, 2e *Catal.*, I, 157, 454 ; Weale, *Catal. missal.*, p. 240.

1546

8. — [*Titre* :] Incipit breuiarium secundum ritum ac reformationem venerabilium patrum celeberrimi monasterij Cluniacensis totius-

que ordinis eiusdem, castigatum, auctum & recognitum. [*Blason*]. Parisijs, apud Ambrosium Girault, sub intersignio Pellicani, via ad D. Iacobum, M.D. xlvj.

In-16 (manque le calendrier)-4 fnc. (gratiarum actiones)-ij fc. (de laudibus psalterii)-cxxiiij f. (temporal d'hiver)-lxxii f. (psautier et commun)-cxx f. (sanctoral d'hiver), goth., 2 col., r. et n.

Bibliothèques : Paris, Bibl. nat. rés. B 6262 (pagination incomplète dans la partie d'hiver ; manque la partie d'été) ; Paris, Sainte-Geneviève (incomplet).

1550

9. — Missale secundum vsum celebris monasterij Cluniacensis totiusque ordinis, ad Romanam ecclesiam nullo medio pertinentis, multo quam hactenus edita id genus missalia et locupletius et emendatius, vt conferenti facile patebit. [*Gravure : les ss. Pierre et Paul.*] Prostat Parisijs, apud Iolandam Bonhomme, in via ad D. Iacobum, sub Vnicorni, vbi & impressum est, anno Domini M. CCCCC. L.

In-folio, 8 fnc. (calendrier)-cxliij f. (temporal)-cxxij f. (commun et sanctoral), goth., 2 col., rouge et noir, musique, grav.

Bibliothèques : Nice, comte de Villafranca ; Paris, Bibl. nat., 3 exempl., rés. B 305-7 ; Sens, ville. — Cf. Van Praet, *Catal.*, I, 235, 328-9 ; Bernard, *Tory*, 2e édit., p. 266 et 310 ; Alès, *Livres liturg.*, p. 434, n° 261 ; Weale, *Catal. missal.*, p. 240.

1556

10. — Missale ad usum percelebris monasterii Cluniacensis. Rhemis, excudit Nicolaus Bacquenois, 1556.

In-folio, 12-120-cxxx f., 2 col., 40 ou 25 l.

Bibliothèques : Cambrai, ville (incomplet) ; Paris, Mazarine. — Cf. Weale, *Catal. missal.*, p. 240.

1563

11. — Antiphonale ad vsum celeberrimi ordinis Cluniacensis, nusquam impressioni datum, approbatione nuperrime, consensu et decreto

diffinitorij ac capituli generalis dicti ordinis in lucem emissum, ad Dei laudem et omnibus non modo sub hoc ordine militantibus sed et Benedictine religionis uere cultoribus perquam vtile et necessarium. [*Gravure*]. Cum gratia et privilegio. Veneunt Parisijs, a Galeoto Pratensi, bibliopola vniuersitatis, sumptibus et impensis cuius fuerunt impressi, M. D. lxiij. [*T. II, partie d'été* :] In laudem Dei omnipotentis, explicit hec pars estiualis antiphonarij ad vsum, statum et ordinem celeberrimi monasterij Cluniacensis ; absoluta est autem Parisijs, sumptibus et impensis Galeoti a Prato, bibliopole in alma vniuersitate iurati, anno Domini millesimo quingentesimo quadragesimo secundo, vltima vero die mensis ianuarij. [*Marque de Galliot du Pré*]. Cum gratia et privilegio.

In-folio, 2 vol., 1 fnc.-cxlvj f. (temporal d'hiver)-lxxiv f. (commun)-64 fnc. (incomplet, sanctoral d'hiver)-1 fnc. (temporal d'hiver)-6 fnc. (commun du temps pascal)-141 fnc. (sanctoral d'été)-5 fnc. (incomplet, rubriq.), r. et n., musique, grav.

Bibliothèque : Strasbourg, séminaire.

Dans cet exemplaire le sanctoral d'hiver est incomplet du 5 février à la fin d'avril. La partie d'été est incomplète de la fin des rubriques. Au f. 1 des deux volumes, approbation de Jean, cardinal de Lorraine, abbé commandataire de Cluny, et de Christophe Coquille, docteur en théologie, grand prieur de Cluny, pour cet antiphonaire composé par Germain Nicolas, prieur de Saint-Martin-des-Champs à Paris, et Amouroux de Houppes, prieur de Notre-Dame-du-Pré.

1566

12. — Psalterivm Dauidicum ad canonicas horas decantandas paratissimum, iuxta ritum inclyti monasterij totiusque ordinis Cluniacensis, cum antiphonis, responsoriis, hymnis & id genus ceteris, opus sane quod aliud excellentius nullum a Spiritu sancto hominibus traditum est ; ecquidem habemus accommodatissimum quum ad exultandum in Domino, tum eius misericordiam implorandum, opera clarissime typographice familie Hieronymi de Marnef et Gulielmi Cauellat, sub christianissimo nostro Francorum rege Carolo nono, illustrissimo principe, vigilantissimoque abbate Carolo cardinali a Lothoringia,

maiore priore eiusdem ordinis, doctissimo religiosissimoque patre Ioanne Cotignon, theologo Parisiensi atque humanissimo priore diui Martini a Campis Anthonio Vialar, cuius accurata diligentia perfectum hoc opus curavit, quam potuit terse et nitide, anno Domini supra millesimum quingentesimo sexagesimo sexto. [*Blason*]. Parisiis, apud Hieronymum de Marnef et Gulielmvm Cauellat, sub Pelicano, monte D. Hilarij, 1566. [*A la fin* :] Psalterium chorale secundum morem et consuetudinem religiosi ordinis Cluniacensis, cum hymnis, antiphonis et versiculis, annexisque horis beate Marie virginis, letaniis septem psalmorum penitentialium, vigilijs defunctorum, vna cum directorio psalmorum per singulas pausas & puncta ad limam distinctorum, nunc primitus quidem perspicue & castigatissime iuxta vetera exemplaria ecclesiastico cantu notatis, atque in alma Parisiorum academia impressum, impensis Hieronymi de Marnef et Guillelmi Cauellat, 1566, [*Marque*].

In-folio, 10 fnc. (index, calendr.)-clxij f., goth., rouge et noir, musique.

Bibliothèque : Metz, ville.

1582

13. — Psalterivm secvndvm vsvm sacri ordinis Clvniacensis, cum hymnis, letaniis sanctorum, vigiliis defunctorum atque horis beatae Mariae virginis & caeteris id genus ad ecclesiae cultum spectantibus castigatum, & nuper a mendis quibus scatebat quamplurimis repurgatum. [*Blason*]. Parisiis, apud Hieronymum de Marnef & viduam Gulielmi Cauellat, sub Pelicano, monte D. Hilarij, 1582.

In-8°, 8 fnc. (index, calendr.)-136 (?) fc., rouge et noir.

Bibliothèque : Metz, ville (incomplet).

1584

14. — Breviarivm secvndvm ritvm ac reformationem venerabilium patrum celeberrimi monasterij Cluniacensis totiusque ordinis eiusdem, nuper castigatum, auctum & recognitum, et hac postrema editione in meliorem formam redactum, typis Hieronymi de Marnef, eiusdem

ordinis bibliopolae. Pars hyemalis (aestivalis). [*Blason*]. Parisiis, apud Hieronymum de Marnef & viduam Gulielmi Cauellat, sub Pelicano, monte D. Hilarij, 1584, cum priuilegio regis. [*A la fin* :] Parisiis, excudebat Carolus Roger, anno Domini M.D.LXXXIIII.

In-8°, 2 vol., 12 fnc. (calendrier, rubriq.)-370 fc.-1 fnc.-14 fc. (supplément : ss. Nicolas, Nicaise), 12 fnc. (cal.)-331 fc.-1 fnc., 2 col., r. et n., marque, grav.

Bibliothèques : Paris, Bibl. nat., 2 exemplaires, B 5225 et rés. B 6263 ; Paris, Sainte-Geneviève.

1596

15. — Horae in lavdem beatae Mariae virginis, ad vsum sacri monasterij Clvniacensis, nuper emendatae, ac per viros probos eiusdem ordinis recognitae, atque orationibus deuotis illustratae. [*Blason.*] Parisiis, in officina H. de Marnef, apud viduam Gulielmi Cavellat, sub Pelicano, monte Diui Hilarij, 1596.

In-32, 348 p.-2 f. (index), r. et n., grav.

Bibliothèque : Aiguebelle (Drôme), Trappe.

1634

16. — [*Titre gravé* :] Proprivm festorvm sacri ordinis Cluniacencis, ad formam officij breuiarij concilij Tridentini redactvm, a r. p. domino Francisco de Nicov, eivsdem ordinis Cluniacensis religioso professo, et priore prioratus de Lucemarino. Aquis Sextijs, ex typographia Stephani Dauid, reg., cleri atque vrb. typogr., 1634.

In-8°, 3 f.-88 p., 2 col.

Bibliothèque : Aiguebelle (Drôme), Trappe.

F. 2, dédicace de l'auteur à Claude de Guise, abbé de Cluny. F. 3, approbation d'Antoine Rosset, vicaire général de Claude de Guise, datée d'Avignon, collège Saint-Martial, 14 septembre 1608.

1686

17. — Breviarium monasticum ad usum sacri ordinis Cluniacensis, jvxta regulam sancti Benedicti & mentem Pauli V, pontificis maximi.

[*Blason.*] Parisiis, apud Franciscum Muguet, regis & illustrissimi archiepiscopi Parisiensis typographum, et Gabrielem Martinum, via Jacobaea, sub Sole aureo, M. DC. lxxxvi, cum privilegio regis.

Grand in-8°, 14 f. (mandement, calendr.)-xxviij p. (rubriques)-2 f. (privilège) -112 p. (psautier)-1131-cxxv p., 2 col., gravures.

Bibliothèques : Amiens, ville; Autun, séminaire; Bayeux, chapitre; Besançon, archevêché; Chaumont, ville; Grenoble, ville; Metz, ville; Paris, Bibl. nat. B 5226; Paris, Sainte-Geneviève; Reims, archevêché; Romans, chanoine Chevalier; Rome, Casanatense; Rouen, école des sciences; Tours, ville; Troyes, ville; Viviers, séminaire.

Fol. 2-6, mandement d'Emmanuel-Théodose de la Tour d'Auvergne de Bouillon, cardinal prêtre de Saint-Pierre-aux-Liens, grand aumônier de France et abbé élu de Cluny, daté de Cluny, 18 novembre 1685.

1690

18. — Éclaircissemens sur la réformation du bréviaire de Cluny, par dom Claude de Vert, trésorier de l'abbaye de Cluny. Première lettre. A Paris, chez François Muguet, imprimeur ordinaire du roy, du clergé & de monseigneur l'archevesque, ruë de la Harpe, et Gabrïel Martin, ruë S. Jacques, au Soleil d'or, M. DC. LXXXX, avec privilege du roy & approbations.

In-12, 3 f. (approb., privil.)-99 p.-4 f. (table).

Bibliothèque : Orléans, ville.

P. 3-8, lettre de dom Claude de Vert à M. de R., datée de Paris, 15 mai 1690. P. 9-29, mandement du cardinal Emmanuel-Théodose de la Tour d'Auvergne de Bouillon, abbé de l'ordre de Cluny, novembre 1685, pour l'approbation du bréviaire. P. 30-99, entretien de dom Claude et de dom Pierre sur le bréviaire de Cluny.

1692

19. — Cantica breviarii Cluniacensis, recitanda in tertio nocturno solemnitatum et festivitatum totius anni. [*Gravure.*] Parisiis, e typographia Andreae Cramoisy, in vico de la Harpe, sub Abrahami Sacrificio, M. DC. XCII, cum privilegio regis & superiorum permissu.

In-folio, 128 p.
Bibliothèque : Aiguebelle (Drôme), Trappe.

1693

20. — Antiphonarium monasticum ad usum sacri ordinis Cluniacensis. Parisiis, apud v. Ludovici Sevestre, via Mori, prope S. Nicolaum in Cardineto, M. DC. XCIII, cum privilegio regis & superiorum permissu.

In-folio, 4 f. (mandement)-584-clxviij p., rouge et noir, musique.

Bibliothèque : Besançon, archevêché.

Au début, mandement d'Emmanuel-Théodose de la Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon, évêque d'Albano, grand aumônier de France, abbé de Cluny, daté de Paris, 1er mars 1693. Cet antiphonaire de Cluny « composé, disposé et corrigé par Nivers, maître organiste de la chapelle du roi », est approuvé par Ildefonse Sarrazin, prieur claustral de Saint-Martin-des-Champs, Pierre Lescuyer, chantre de Saint-Germain-des-Prés, et Jean-François Lalouette, maître de chapelle à Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, approbation datée de Paris, 12 mars 1691.

21 — Horae diurnae breviarii Cluniacensis, juxta regulam S. Benedicti & mentem Pauli V pont. maximi, nuper editi ad usum sacri ordinis Cluniacensis, Parisiis, apud Andream Cramoisy, via de la Harpe, sub Abrahami Sacrificio, M. DC. XCIII, cum privilegio regis & superiorum permissu.

In-16, 11 f. (calendrier)-434-xciij p., 2 col.

Bibliothèque : Orléans, ville.

1694

22. — Psalterium monasticum, ad usum sacri ordinis Cluniacensis. [*Blason.*] Parisiis, typis v. Ludovici Sevestre, via Septem-Viarum, e regione collegii Remensis, prope S. Hilarium, MDCXCIV, cum privilegio regis & superiorum permissu.

In-folio, 7 f. (calendr.)-433 p., r. et n., musique.

Bibliothèques : Aiguebelle (Drôme), Trappe; Besançon, archevêché.

1702

23. — Observations sur le nouveau breviaire de Cluni. [*Épigraphe* :] « Numquid patribus doctiores aut devotiores sumus? Periculose praesumimus quidquid ipsorum in talibus prudentia praeterivit. Saint Bernard, dans l'ep. 174 aux chanoines de Lyon. » Par M. Jean-Baptiste Thiers, docteur en théol. & curé de Vibraie. Tome premier (second). A Bruxelles, chez Claude Plantin, MDCCII.

In-12, 2 vol., 3 f.-384 p., 1 f.-363 p. (cotées à tort 373).

Bibliothèques : Amiens, ville; Autun, séminaire; Besançon, archevêché; Chartres, ville ; Chaumont, ville ; Lyon, ville ; Strasbourg, séminaire.

T. 1, f. 2 : « J'ai trouvé qu'on avoit fait entrer beaucoup de choses fort singulières et fort extraordinaires ; qu'on y avoit renouvellé des usages contre lesquels toute l'église a prescrit ; qu'en certains points on s'y étoit trop literalement attaché à la règle de saint Benoît et qu'en d'autres on l'avoit abandonnée après s'être fait une loi de la suivre constamment ; qu'on n'y avoit eu presque nuls égards ni aux anciennes coûtumes de Cluni, recueillies par saint Udalric, moine de Cluni, ni aux statuts de la congrégation de Cluni dressez par saint Pierre le Vénérable, abé (*sic*) de Cluni, ni aux anciens bréviaires de Cluni, de 1524, 1544 et 1584, qui sont les derniers dont on s'est servi dans la congrégation de Cluni ; qu'il n'étoit bréviaire de Cluni presque que par le titre ; en un mot, qu'il étoit défectueux en bien des endroits. »

1717

24. — Missale monasticum ad usum sacri ordinis Cluniacensis, jussu & authoritate capituli generalis editum. Parisiis, apud Ludovicum Sevestre, via Amygdalina, sub monte Sancti Hilarii, M.DCC.XVII, cum privilegio regis.

In-folio, 32 f. (calendrier, rubriques)-508-xcv p., 2 col., rouge et noir, musique.

Bibliothèques : Abbeville, ville ; Paris, Bibl. nat. B 309 ; Paris, Sainte-Geneviève ; Romans, chanoine Chevalier ; Sens, ville.

F. 2-3, mandement du chapitre général, daté de Cluny, 1er mai 1714.

1726

25. — Horae canonicae breviarii Cluniacensis, per quatuor anni partes, juxta regulam Sancti Benedicti & mentem Pauli V pontificis maximi, ad usum sacri ordinis Cluniacensis. [*Blason.*] Parisiis, apud Gabrielem-Franciscum Quillau, via Straminea, sub signo Annunciationis, M.DCC.XXVI, cum privilegio regis & superiorum permissu.

In-12, 4 vol. (hiver, printemps, été, automne), avec pagination compliquée, savoir :

Hiver : 8 f. (calendrier)-xxiv p. (rubriques)-144 p. (psautier)-70 p. (temporal)-33 p. (sanctoral)-xcvj p. (commun)-194 p. (leçons et répons du temporal)-46 p. (leçons et répons du sanctoral)-lx p. (leçons et répons du commun)-10 f. (ordo missae)-2 f. (intonations).

Printemps : 8 f.-144-88 p. (temporal)-34 p. (sanctoral)-lxxvj p. (commun)-220 p. (leçons et répons du temporal)-26 p. (leçons et répons du sanctoral)-lx p. (leçons et répons du commun)-10 f.

Été : 8 f.-144-30 p. (temporal)-84 p. (sanctoral)-lxxvj p. (commun)-206 p. (leçons et répons du temporal)-60 p. (leçons et répons du sanctoral)-lx p. (leçons et répons du commun)-10 f.

Automne : 8 f.-144-16 p. (temporal)-58 p. (sanctoral)-lxxvj p. (commun)-204 p. (leçons et répons du temporal)-55 p. (leçons et répons du sanctoral)-lx p. (leçons et répons du commun)-10 f.

2 col., musique.

Bibliothèques : Aiguebelle (Drôme), Trappe ; Autun, séminaire ; Avignon, ville ; Grenoble, séminaire ; Paris, Bibl. nat. B 5229 (incomplet et mal relié).

26. — Lectiones cum responsoriis breviarii Cluniacensis, in omnibus solennitatibus & festivitatibus per annum semifestivis, simplicibus & feriis hyemis tempore, per quatuor anni partes, juxta regulam Sancti Benedicti & mentem Pauli V pontificis maximi, ad usum

sacri ordinis Cluniacensis. [*Blason.*] Parisiis, apud Gabrielem-Franciscum Quillau, via Straminea, sub signo Annunciationis, M.DCC.XXVI, cum privilegio regis & superiorum permissu.

In-12, 9 parties (temporal des 4 saisons, sanctoral des 4 saisons, commun), 1 f.-194-220-206-204-46-26-60-55-lx p., 2 col.

Bibliothèque : Paris, Bibl. nat. B 5227.

1733

27. — Missae pro defunctis, cum ordine missae et canone, ad usum ordinis Cluniacensis. [*Blason.*] Lutetiae Parisiorum, apud Petrum Simon, ordinis Cluniacensis typographum, via vulgo de la Harpe, MDCCXXXIII, cum privilegio regis.

In-folio, 1 f.-36 p.-1 f. (rubriq.), 2 col.

Bibliothèque : Avignon, ville.

28. — [*Titre gravé.*] Missale monasticum ad vsum ordinis Cluniacensis. Typis Petri Simon, 1733. [*Le fronstipice est signé :*] Bernuin [ou] Berman sculpsit.

[*Titre :*] Missale monasticum ad usum sacri ordinis Cluniacensis. [*Blason.*] Parisiis, typis Petri Simon, ordinis Cluniacensis typographi, via vulgo de la Harpe, MDCCXXXIII, cvm privilegio regis.

In-folio, 13 f. (mandement, calendr.) -LIX p. (rubr.) -458-cxxij p.-4 f. (table, proses), 2 col., frontispice, musique.

Bibliothèques : Abbeville, ville ; Autun, séminaire ; Avignon, ville ; Bourges, ville ; Grenoble, séminaire ; Grenoble, ville ; Lyon, archevêché ; Paris, Bibl. nat., 3 exemplaires, B 311, réserve B 312 et 313 ; Paris, Institut ; Paris, Mazarine ; Paris, Sainte-Geneviève ; Reims, archevêché ; Sens, ville ; Soissons, ville ; Toulouse, ville ; Tours, ville. — Cf. Weale, *Catal. missal.*, p. 240.

F. 3-4, mandement de Henri-Oswald de la Tour d'Auvergne, archevêque de Vienne et abbé de Cluny, daté de Paris, 25 mai 1733.

1734

29. — Graduale monasticum, ad usum ordinis Cluniacensis. [*Blason.*] Parisiis, ex typis Petri Simon, ordinis Cluniacensis typographi, via vulgo de la Harpe, sub signo Herculis, MDCCXXXIV, cum privilegio regis.

In-folio, iv-556-ccxxviij p.-1 f., musique.
Bibliothèques : Autun, séminaire; Avignon, ville.

30. — Processionale monasticum ad usum ordinis Cluniacensis. [*Blason.*] E typis Petri Simon, ordinis Cluniacensis typographi, via vulgo de la Harpe, 1734, cvm privilegio regis.
In-8°, xvj-376 p., musique.
Bibliothèques : Bourges, ville; Grenoble, séminaire; Le Puy, séminaire; Paris, Bibl. nat. B. 5228.

1741

31. —Diurnale monasticum, ad usum ordinis Cluniacensis. Parisiis, e typis Petri Simon, totius ordinis Cluniacensis typographi, via vulgo de la Harpe, M.DCC.XLI, cum privilegio regis.
In-8°, 12 f. (calendr.)-474-cxxxviij p.-3 f. (index), 2 col.
Bibliothèques : Besançon, archevêché; Paris, Bibl. nat. B. 7166; Paris, Saint-Sulpice.

32. — Psalterium monasticum, ad usum ordinis Cluniacensis. [*Blason.*] Parisiis, typis Petri Simon, totius ordinis Cluniacensis typographi, via vulgo de la Harpe, sub signo Herculis, M.DCC.XLI, cum privilegio regis & superiorum permissu.
In-folio, 588 p., musique.
Bibliothèques : Avignon, ville; Besançon, archevêché; Grenoble, séminaire.

1753

33. — L'office de la semaine sainte, latin et françois, tiré du bréviaire de l'ordre de Cluny. A Cologne, chez J. Tournély, imprimeur-libraire, proche l'hôtel de ville, M.DCC.LIII, avec permission des supérieurs.
In-8°, 2 parties, 333-192 p. (temporal, sanctoral, commun), 2 col.
Bibliothèque : Paris, Bibl. nat. B 12638.

1755

34. — Antiphonarium monasticum, ad usum ordinis Cluniacensis;

nova editio. [*Blason.*] Parisiis, typis Claudii Herissant, ordinis typographi, via Nova B. Mariae, sub Cruce aurea & tribus Virtutibus, M.DCC.LV, cum privilegio regis & superiorum permissu.

In-folio, 2 f.-580-clxxvj p.

Bibliothèque : Autun, séminaire.

F. 2, mandement d'Emmanuel-Théodose de la Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon, évêque d'Albano, grand aumônier de France et abbé de Cluny, daté de Paris, 1er mars 1693.

1779

35. — Breviarium Cluniacense, juxta regulam Sancti Benedicti, et mentem Pauli V pontificis maximi ; editio altera. Pars hyemalis, (verna, aestiva, autumnalis). [*Blason.*] Parisiis, apud viduam Herissant, ordinis Cluniacensis typographum, via Nova B. Mariae, sub Cruce aurea, M.DCC.LXXIX, cum privilegio regis & superiorum permissu.

In-12, 4 vol., 17 f. (mand., calendr.)-552-clv-xxxv p., lxv p. (appendice)-1 f. (privilège), 17 f.-554 clv-xxxv p., lxv p. (mand., calendr., rubriques)-2 f. (méthode de l'office)-495-clv-xxxv p., 17 f.-473-clv-xxxv p., 2 col.

Bibliothèques : Aiguebelle (Drôme), Trappe ; Besançon, archevêché ; Grenoble, séminaire ; Lyon, abbé Martin ; Paris, Bibl. nat. B 6264 ; Rouen, école des sciences ; Strasbourg, séminaire.

1784

36. — Diurnale Cluniacense. [*Blason.*] Parisiis, e typis viduae Hérissant, ordinis Cluniacensis typographi, via Nova B. Mariae, sub Cruce aurea, M.DCC.LXXXIV, cum privilegio regis & superiorum permissu.

In-8°, 14 f. (calendrier)-536-cvj p., 2 col.

Bibliothèques : Avignon, séminaire ; Besançon, archevêché ; Le Puy, séminaire ; Paris, Bibl. nat. B 7165 ; Troyes, ville.

1787

37. — Liber collectarum et brevium lectionum, ad usum ordinis Cluniacensis. [*Gravure.*] Parisiis, 1787.

S.typ., in-folio, xi p. (calendrier)-246 p.
Bibliothèque : Avignon, ville.

1897

38. — Livres imprimés à Cluni, au xve siècle, rapport de M. Léopold Delisle sur une communication de M. Maurice Dumoulin. Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1896. Paris, imprimerie nationale, MDCCCXCVII.

In-8°, 16 p.
Bibliothèques : Lyon, abbé Martin ; Paris, Bibl. nat.

Abbé J.-B. MARTIN.

XXV

UNE FORTERESSE CLUNISIENNE

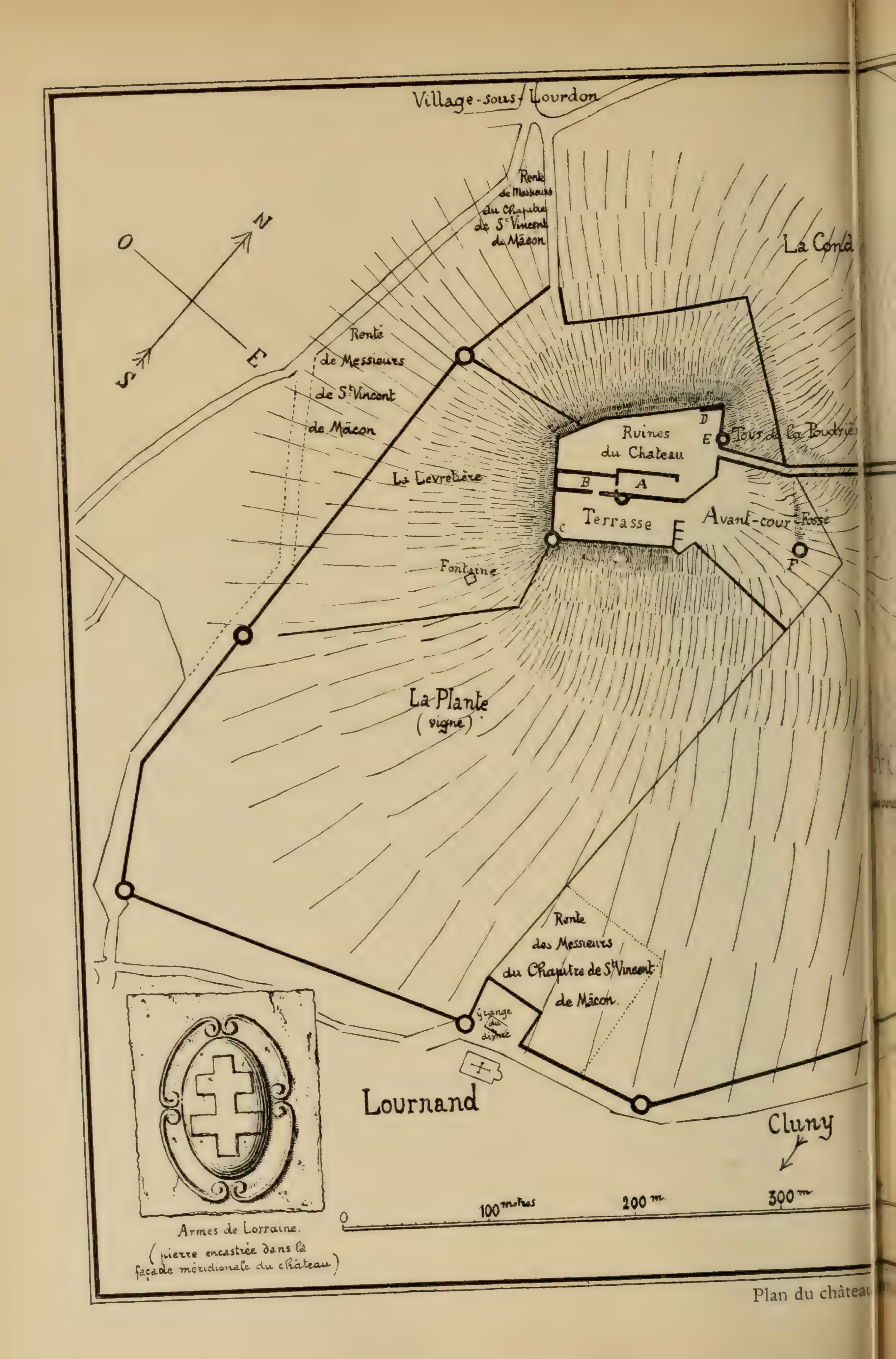
LE CHATEAU DE LOURDON

Au nord de Cluny, à une lieue à vol d'oiseau de son abbaye, sur une des hauteurs mamelonnées de la chaîne du Charollais qui bordent au couchant la vallée de la Grosne, s'élevait le château fort de Lourdon [1], dont on voit encore de gigantesques ruines.

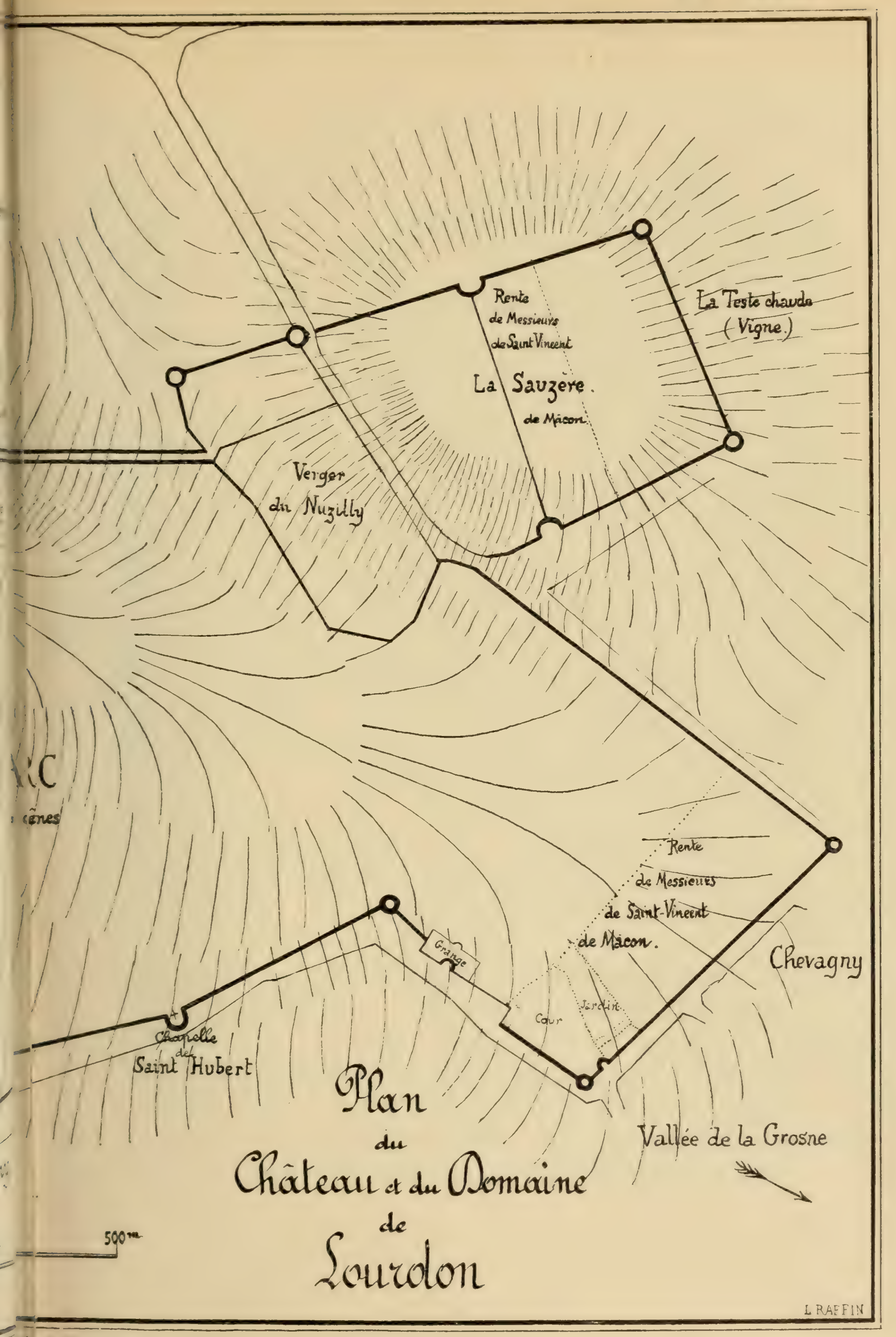
L'histoire de cette forteresse est liée à celle du monastère, dont elle fut, dès l'origine, pour les terres soumises à sa juridiction [2], une protection contre de belliqueux voisins, puis, plus tard, pour ses religieux et ses objets précieux, reliques insignes, pièces d'orfèvrerie, cartulaires contenant ses titres de propriété, missels et antiphonaires enluminés, œuvres copiées sur vélin de l'antiquité profane et religieuse de sa *librairie* — la plus importante peut-être de la chrétienté à l'époque de saint Hugues —, un

1. Lourdon, écart de la commune de Lournand, canton de Cluny, arrondissement de Mâcon, département de Saône-et-Loire

2. Lourdon était situé en dehors des limites du ban sacré, tracées en 1079, qui suivaient, au nord, le chemin fêtral des *Cras*, terrains pierreux et dénudés s'arrondissant en une colline de 321 mètres de hauteur entre Cluny et Lourdon. Mais il fut compris dans le ban sacré de 1144. Les terres de l'abbaye s'étendirent bien au delà du territoire réservé à sa juridiction. Th. Chavot, *Le Mâconnais, géographie historique*, Mâcon, 1884, pages 110 et 111.



Plan du châtea



ii de Lourdon.

refuge et un abri fortifié *en temps d'éminent péril*. Loin d'avoir été un instrument de guerre, un repaire de féodaux avides de coups d'épée et de rapines, elle aida à une œuvre de paix et de civilisation. Quelque effort que fasse l'érudit pour se tenir dans la réalité historique, il ne peut se défendre de voir dans les vestiges de ce château, pans de murs qui se profilent sinistrement sur le ciel et blocs de maçonnerie jonchant le sol éventré par la mine, comme les soubassements et les parois d'un reliquaire de pierre ou d'un palais d'archives dévasté. Lourdon évoque l'idée du rôle religieux et intellectuel de Cluny défendant contre la barbarie féodale les arts et les lettres. Mais comme si les événements eussent voulu donner une nouvelle preuve de l'impuissance de l'idée, rarement pure de tout alliage, à triompher toujours de la force, le château de Lourdon, mal défendu par des moines ignorants des ruses de guerre, ne sut protéger ses trésors. Il ne résista que rarement aux assauts de l'ennemi, et peu d'années après que Claude de Guise en eût fait une place de guerre redoutable, en 1632, Richelieu le livra aux démolisseurs.

I

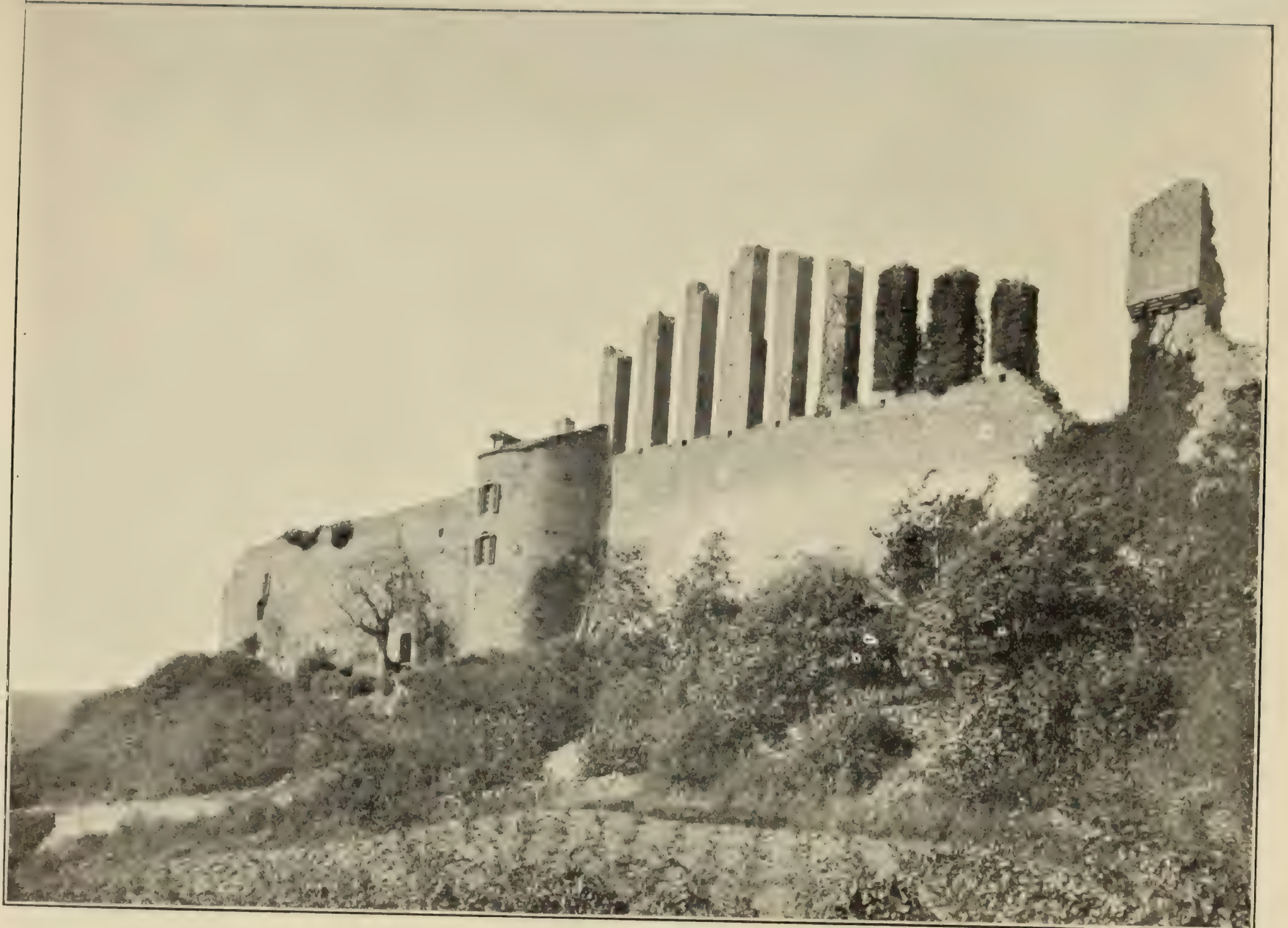
ESSAI DE RECONSTITUTION DU PLAN DE LA FORTERESSE DE LOURDON

Avant de préciser les faits historiques dont Lourdon a été le théâtre, il conviendrait de mesurer l'importance et l'étendue de ses fortifications. Du *castrum* primitif, nous ne savons rien. Il occupait sans doute le rocher calcaire qui émerge au sud-ouest de la colline dont les pentes s'allongent, dans la direction opposée, vers la Grosne. On ignore aussi l'emplacement exact du donjon, de la tour méridionale et de la maison abbatiale con-

struits à la fin du xve siècle par Jean de Bourbon. Pour éviter les hypothèses inutiles sur les remaniements successifs de ce château fort, tenons-nous-en à l'examen des reconstructions faites en 1586 par Claude de Guise, puisqu'il en reste d'importants débris, et qu'on les retrouve indiquées en partie sur un plan cadastral de la seconde moitié du xviiie siècle, conservé aux Archives départementales à Mâcon [1].

Le château proprement dit remplissait une vaste plate-forme, représentant un trapèze irrégulier d'une surface d'un hectare environ. Il prenait son point d'appui sur un rocher calcaire qui lui servait aussi d'escarpement. De ses diverses constructions il ne reste aujourd'hui qu'une partie des soubassements de son mur d'enceinte, flanqué, au sud, d'une tour à demi détruite (tour C sur le plan) appelée tour du pigeonnier, et, au nord, de la tour de la poudrière (marquée en E) dont on ne voit plus que l'étage supérieur, percé de trois meurtrières, émergeant du sol remblayé; un pan de mur qui se dresse au nord à une dizaine de mètres de hauteur, et laisse voir la trace d'une hotte de cheminée et de deux fenêtres ; enfin le squelette de grands bâtiments (A et B) dont l'imposante façade se déploie au sud-est devant une terrasse longue de quatre-vingts mètres. Ajoutons encore que vers le milieu de cette plate-forme, sur le sol bouleversé par la mine comme par un tremblement de terre, on distingue, au travers d'impénétrables taillis et de décombres, l'orifice de deux caves voûtées en pierre dont l'une était le point de départ, si l'on en croit une tradition orale, de souterrains inexplorés jusqu'ici.

1. Nous devons la communication de ce plan, qui est dans la série H (Cluny, supplément) des Archives départementales de Saône-et-Loire, à M. Léonce Lex, le savant archiviste de Mâcon. Ce plan a servi à établir celui qui est annexé au présent travail. Pour les hachures de cette carte, nous nous sommes servis — très approximativement — des lignes de niveau de la carte de l'État-Major.



Cliché L. de Contenson.

Ruines du château de Lourdon.

Toute l'attention de l'archéologue aussi bien que du touriste se porte sur les bâtiments (A et B) dont nous reproduisons la photographie. Leur mur extérieur, qui domine un vignoble à pente rapide et le village de Lournand et fait face aux collines qui lui cachent le clocher de l'abbaye de Cluny, est flanqué au milieu d'une tour percée de petites meurtrières et terminé au levant par un pan de mur qui s'achève en encorbellement sans former pourtant mâchicoulis. Ce mur, long de quatre-vingts mètres, s'élève, depuis le sol de la terrasse, à une douzaine de mètres de hauteur et est encore surmonté, dans la partie A, de neuf piliers carrés de maçonnerie, d'une épaisseur de 1 m. 30, et d'une hauteur, pour le plus élevé qui s'élargit à la base, de 7 m. 50.

Sans aucun doute, ce bâtiment A fut construit par l'abbé Claude de Guise après les guerres de religion de la fin du XVIe siècle. On aperçoit, en effet, encastrées dans son mur et celui de la tour qui le protège au midi, six pierres ornées chacune d'un cartouche en relief portant l'un la croix de Lorraine et un autre la croix de Jérusalem avec la date un peu effacée de 1586[1].

Quelle était la destination primitive de cette immense bâtisse que singularisent ces hauts piliers formant des ouvertures étroites démesurément longues ? On l'appelle communément *jeu de paume*. Un historien moderne y voudrait voir les débris d'une

1. Les Guise portaient dans leurs armes, outre la croix de Lorraine, la croix de Jérusalem : « à la croix potencée d'or, cantonnée de 4 croisettes de même, qui est Jérusalem ». (Dictionnaire de la Chenaye-Desbois, tome VII, page 581). L'abbaye de Cluny fut comme l'apanage de la maison de Lorraine au XVIe et au début du XVIIe siècle. Jean de Lorraine, cardinal archevêque de Reims, en fut l'abbé commendataire en 1528. Charles de Lorraine lui succéda en 1550. Claude de Guise, le restaurateur de Lourdon, gouverna l'abbaye de 1575 à 1612 ; et, à sa mort, Louis de Lorraine présida aux destinées du monastère de 1612 à 1622.

grande *librairie. Entre les vides de ses larges panneaux*, dit-il, *il y avait place pour tous les terriers et chartriers de l'abbaye* [1]. Avant de nous prononcer, examinons-en l'intérieur.

On y accédait, soit directement par une petite porte s'ouvrant sur la terrasse où l'on voyait encore, il y a quelques années, les marches de son escalier, soit par une porte du bâtiment B, lequel communiquait par une porte intérieure avec le bâtiment dit du *jeu de paume* qui lui est contigu. La construction B, privée aujourd'hui de ses charpentes et de son toit, mesurant dans œuvre 35 mètres de long sur 10 mètres 50 de large, devait être partagée en plusieurs salles, et n'était éclairée au midi que par une fenêtre s'ouvrant sur la terrasse. Quant au bâtiment A, on s'aperçoit immédiatement que le mur opposé à celui de la façade portait comme celui-ci de hauts piliers carrés (il lui en reste deux et il en avait vraisemblablement onze), lesquels devaient soutenir les solives d'un toit à double pente dont l'arête était perpendiculaire aux dits murs. C'est la seule explication plausible qu'on puisse donner de l'inégale hauteur de ces piles de maçonnerie. La distribution intérieure de cette bâtisse ainsi couverte était très simple. Le mur méridional a gardé, à six mètres de hauteur, les trous des solives qui pouvaient soutenir le plancher d'une galerie ou d'un étage. La pièce entière mesure 40 mètres de long sur 13 mètres de large. On cherche en vain des traces de cheminées et de baies ; et à moins que le mur démoli de l'extrémité est en ait été pourvu, la partie basse n'était ni éclairée ni chauffée. Quant à la partie haute, les vides laissés par les piliers de maçonnerie permettaient sans doute aux vents de souffler sous les combles, car les parois absolument lisses de ces murs ne révèlent l'existence d'aucun encadrement de fenêtre.

1. Chanoine Chaumont, *Nouveau Guide de Cluny*, édition du Millénaire, 1910.

Il faudrait donc à notre avis écarter l'hypothèse d'une construction servant d'habitation aux moines, et même celle d'une *librairie*, puisque les terriers et chartriers auraient été exposés à l'air et à la pluie.

A défaut de document, nous serions tentés de voir dans cette bâtisse les restes d'une grande remise à céréales surmontée d'un grenier à fourrages où l'on pouvait entasser les récoltes du doyenné. A l'occasion, l'étage inférieur aurait pu servir d'abri à des coffres remplis de livres et autres objets qu'on voulait soustraire aux dévastations. Il semble en effet invraisemblable qu'au lendemain des guerres de religion qui avaient épuisé les ressources de l'abbaye au point que Claude de Guise fut contraint, afin de faire face aux dépenses indispensables, d'aliéner le doyenné de Saint-Hippolyte et celui de Saint-Gengoux, cet abbé ait fait les frais de cette colossale construction pour se donner le luxe d'un jeu de paume. Mais il ne nous est pas possible de récuser un témoignage contemporain, qui affirme en propres termes, nous le verrons plus loin, qu'en 1593, les Ligueurs *furent attaqués du côté du jeu de paume et des écuries*. Ce document, dont nous n'avons plus, il est vrai, l'original, dirime la controverse[1].

Trois des côtés du quadrilatère irrégulier qui portait les substructions du château descendaient à pentes raides vers la vallée.

1. La description que nous venons de donner offre des analogies avec la description classique des salles du jeu de paume. « On joue la paume dans un espace clos et couvert. L'emplacement doit avoir au moins 28 m. 50 sur la longueur et 9 m. 50 sur la largeur. La hauteur du sol aux poutres ou aux fermes soulevant la toiture doit être au minimum de 7 mètres. Une galerie se trouve sur un des côtés et aux extrémités de l'emplacement, galerie couverte d'un toit en pente, faite de planches unies et jointives. Les ouvertures entre les piliers de la galerie transversale et au-dessus des murs de batteries, munies de simples grilles, se nomment les *ouverts*. » (*Nouveau Larousse illustré*, publié sous la direction de Claude Augé, tome VI, p. 731 et 732, à l'article : *Paume*.)

Le côté nord-est, privé de défenses naturelles, était précédé d'une avant-cour, défendue par un fossé creusé de mains d'hommes, qui n'est pas encore comblé, et par une tour placée en F sur le plan.

Au delà de cette avant-cour commençait un parc d'une quinzaine d'hectares dont les pentes douces, ombragées de futaies de chênes, conduisaient vers la Grosne.

A l'extrémité de ce parc, et faisant saillie sur l'enceinte extérieure, subsistent encore les murs, percés d'étroites fenêtres cintrées portant à la clef de voûte la croix de Lorraine, d'une petite chapelle orientée à l'est. La crénelure de ses murs est moderne [1]. Elle était dédiée à saint Hubert, patron des chasseurs ; et la légende raconte que les chiens atteints de la rage étaient subitement guéris lorsqu'ils passaient devant son chevet.

Il ne reste plus à signaler que la grande enceinte, qui entourait, outre le parc, les vignes, prés, vergers, bâtiments de ferme, occupant les trente hectares du domaine. Ce mur, non crénelé ni percé de meurtrières, flanqué aux angles de douze tours, avait un périmètre de plus de trois kilomètres. Dans une enclave formée par cette enceinte et proche de l'église de Lournand se voit un bâtiment que le plan du XVIIIe siècle appelle : *grange du dixme*. On distingue aussi sur ce plan, situées à proximité de la muraille, au dehors ou au dedans du domaine, cinq terres, sur lesquelles les chanoines de Saint-Vincent de Mâcon prélevèrent jusqu'à la Révolution une rente [2]. On remarque enfin

1. Des réparations ont été entreprises au XIXe siècle par M. et Mme Bouchacourt (née Belost), les propriétaires actuels du domaine de Lourdon. Avec une parfaite obligeance ils nous ont facilité l'étude des ruines de Lourdon et nous ont communiqué de précieux renseignements.

2. La *villa de Lornant*, de l'*ager* de Ruffey, dépendait au spirituel du chapitre de Saint-Vincent de Mâcon. L'église de Sainte-Marie de Lournand, donnée en précaire, vers 980, au chanoine Ornard, fut rendue au chapitre de

que les tours les mieux conservées portent en relief sur la clef de voûte de leur fenêtre la croix de Lorraine ; elle suffit à dater cette clôture qui n'offre aucun des caractères défensifs de l'architecture militaire du moyen âge.

En contre-bas du domaine, on aperçoit encore deux tours dans le vallon de Chevagny [1], et une tour dans celui de Lournand, d'où l'on pouvait inspecter les accès de la colline du côté de la vallée de la Grosne. Celle de Lournand, à mi-chemin du pont de Cotte, carrée à sa base et transformée à son étage supérieur en pigeonnier, semble une tour de guetteur antérieure au XVIe siècle.

II

ORIGINES DE LOURDON ET SON RÔLE DEPUIS LA FONDATION DE L'ABBAYE DE CLUNY JUSQU'A PIERRE LE VÉNÉRABLE (888 A 1153) L'ÉTENDUE ET LES REVENUS DE SON DOYENNÉ

Le *castrum* de Lourdon existait avant la fondation de l'abbaye de Cluny. En septembre de l'année 888, *Bernoeldis* et ses fils vendirent à *Sicbortus* des terres situées *in villa Oblado*, par un

Saint-Vincent en 1106. (Ragut, *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon*, ch. 392 et 547). Elle resta à la nomination du Chapitre jusqu'en 1602 ; puis, ayant été unie à la paroisse de Merzé, elle devint alternative entre le Chapitre et l'Évêque (Mgr Rameau, *Les Paroisses de l'ancien diocèse de Mâcon*, manuscrit de la bibliothèque de l'Académie de Mâcon).

1. Chevagny, hameau de la commune de Lournand, mentionné souvent depuis 887 dans les chartes du cartulaire de Cluny sous le nom de *Kavaniacus*, *Cavaniacus*, *villa Cavaniensis*, aurait été, selon une tradition orale, une résidence sarrazine. Le château de Chevagny, bien abrité dans un repli de terrain, servit aux moines de maison de repos. Il est habité aujourd'hui, nous l'avons dit, par M. et Mme Bouchacourt.

acte passé au château de Lourdon : *Hactum Lordono castello in puplico* [1] (*sic*).

Il est probable, suivant l'opinion de Th. Chavot [2], que le *castrum* de Lourdon était compris dans les biens de Guillaume, comte d'Auvergne, qui furent donnés au moine Bernon pour la création du monastère. D'une part, le texte de la fondation [3], en attribuant, sans les nommer, des dépendances à la *villa* de Cluny ....*cum omnibus rebus ad ipsam pertinentibus, villis siquidem,... vineis, campis, pratis, silvis,... cultum et incultum cum omni integritate*, ne s'oppose pas à cette incorporation ; d'autre part, si, dès les premières années, on trouve des actes [4] passés par les moines à Lourdon, relatifs à des terres voisines du *castrum*, on ne découvre aucune charte établissant que le dit *castrum* aurait été l'objet ou d'une acquisition ou d'une donation postérieure à 910.

Avant la date de 888, on cherche en vain une mention écrite de Lourdon. Les Éduens y avaient-ils établi un *oppidum*? On pourrait l'inférer de l'étymologie de son nom. *Dunos*, mot celtique ayant le sens primitif de lieu élevé, et, par extension, de forteresse, a fourni le mot latin *dunum*, lequel est devenu *don* dans Lourdon, Brandon, etc. Nous ignorons la signification originelle du radical *lur* ou *lor* du mot Lourdon, qui au moyen âge s'écrivait *Lurdonum* ou *Lordunum* [5].

1. *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, publié par M. A. Bruel, Imprimerie nationale, année 1876 et suivantes, charte 34. *Villa Obladus*, de l'*ager* de Massy, aujourd'hui commune de Massy, canton de Cluny.

2. Th. Chavot, *Le Mâconnais, géographie historique*, Paris, Champion, 1884, p. 100.

3. *Recueil* Bruel, tome I, page 125, charte 112.

4. En particulier les chartes 135, 166, 232, 273, 278, antérieures à l'année 926, *Recueil* Bruel.

5. On trouve indifféremment dans les chartes de Cluny, *Lordunum*, *Lordonium*, *Lordinum*, *Lordonensis*, *Lurdonum*, *Lurdonem*, *Lurdonium*, *Lurdinium*,

Les Romains, après l'annexion du pays des Éduens, transformèrent-ils l'*oppidum* celtique en *castrum*? L'absence de documents contemporains de cette époque, murs gallo-romains, médailles à l'effigie des empereurs, nous interdit d'avoir un avis sur ce sujet. On peut seulement remarquer que la colline de Lourdon commandait deux voies romaines secondaires qui se rencontraient à Cluny : le chemin de Beaujeu (Rhône) à Jully-les-Buxy (Saône-et-Loire), qui, au matin de Lourdon, suivait le cours de la Grosne, et le chemin de Cluny au Mont-Saint-Vincent, qui passait, au soir de Lourdon, dans le bois de Brosses. Les Romains avaient coutume de couronner de défenses les points stratégiques des routes parcourues par les légions [1].

A quelque opinion qu'on se rallie sur les origines lointaines de Lourdon, on peut affirmer que ce château apparaît dans les documents écrits comme l'un des plus anciens de la région. Le *castrum* de la Roche de Solutré n'est cité qu'en 928, celui de Bran-

Lurdiniacum. Le plus fréquemment employé est *Lordunum*. Dès 922, on remarque *Lurdunum*. Alfred Holder l'a cité dans son Dictionnaire celtique : Lurdunum = Luro-duno-n. (*Alt-Celtischer Sprachschatz*, Leipzig, année 1904, tome II.) M. Camille Jullian nous écrit que Lourdon en effet peut être un très vieux nom et se rattacher à quelque *oppidum* néolithique et celtique.

1. A l'entrée du vallon de Lournand, dans les prés arrosés par la Grosne dont les eaux sinueuses semblent avoir changé de lit, on remarque les trois arches, à moitié enfouies dans le sol, du pont de Cotte. S'il fallait en croire une tradition locale, Lucius Cotta, lieutenant ou légat de César, aurait établi son camp dans cette vallée et bâti ce pont. Celui-ci ne présente pas l'appareil caractéristique des constructions romaines; il a été, sinon construit, du moins complètement remanié par les moines. Quant au nom lui-même, il est écrit, en 825, *Cotta* : en 910, *Copta* (*silva communa et villa*); en 945, *Cobta*, puis *Cubta*, *Cottis*, etc. M. Camille Jullian, professeur au Collège de France, nous a fait l'honneur de nous dire que ce nom peut être celtique (*Cottus*, *Cotta*), à moins qu'il ne vienne de *Cobia*, nom de forêt qu'on retrouve dans Guise, Compiègne, etc., mais qu'en tous cas, il n'est certainement pas le nom d'un personnage historique. Aucun des légats de César n'a laissé de trace dans la topographie de la Gaule. Il est vrai pourtant qu'un légat de César s'est appelé *Cotta*, mais rien n'autorise à dire qu'il a campé près de Cluny.

cion qu'en 944 [1] et celui de Berzé-le-Châtel qu'en 991 [2]. Le capitulaire de Kiersy-sur-Oise de 877, en instituant l'hérédité des charges et des bénéfices, avait accru l'indépendance des détenteurs de fiefs, et les avait amenés à bâtir au centre de leurs domaines des châteaux forts, symboles d'une autonomie croissante mais aussi occasions de conflits. Les abbés de Cluny comprirent que, dans l'intérêt de la paix régionale et de l'unité nationale, il fallait faire tomber cet engouement pour les maisons seigneuriales transformées en places de guerre. Aussi provoquèrent-ils, vers 1018, un arrêt du roi Robert, portant défense de bâtir des châteaux fortifiés dans les confins de l'abbaye, entre Chalon, Mâcon, Mont-Saint-Vincent, Charolles et le Mont d'Ajoux [3].

Dès lors, et pendant un siècle et demi, ils tinrent la main à l'exécution de cette mesure de prudence. Déjà, vers la même année, un certain Guillaume, dit Bouche-ointe ou Barbe-sale (*Bucca uncta*), comte partiel de Mâcon, ayant fait bâtir près de Cluny une forteresse menaçante pour la sécurité des moines, le comte de Chalon, Hugues, qui était aussi évêque d'Auxerre, l'excommunia. Le dit Guillaume s'étant subitement trouvé para-

1. *Gallia Christiana*, t. IV, col. 1127.

2. *Recueil* Bruel, charte 1972. On trouve encore, cités au Xe siècle et aux débuts du XIe siècle, les châteaux de Sigy-le-Châtel, de Suin, du Mont-Saint-Vincent, tous en Saône-et-Loire. Nous ne connaissons que le château de Péronne (canton de Lugny) qui soit mentionné avant celui de Lourdon : Gontran le fit construire au VIe siècle.

3. *Recueil* Bruel, charte 2800. Il faut, croyons-nous, attacher une grande importance à cette charte pour l'histoire de la région. Elle a été publiée dans le *Recueil des historiens de France*, t. X, p. 611, d'après une copie de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés. Voici le passage important de cet acte : *In primis, ego Rotbertus rex, duxque Heinricus,...precipimus itaque ut in confinio monasterii a civitate Cabilonensi et Maticensi, et Monte-Algoio, et castro Chedrelensi, et Monte Sancti Vincentii, nullus homo aut princeps vel dux castellum construat, vel firmitatem ædificet.* Il y a quelque difficulté à identifier *Monte-Algoio* avec le Mont d'Ajoux.

lysé, Hugues vint assiéger le nouveau château, l'emporta d'emblée et le fit raser [1]. Sous le gouvernement de Hugues le Grand, vers 1060, Bernard le Gros, seigneur de Brancion, osa élever, à une vingtaine de kilomètres de Cluny, sur une colline qui se dresse au milieu de la vallée de la Grosne, la forteresse d'Uxelles, malgré les menaces de Cluny. Pris de remords, il alla à Rome implorer son pardon, mais il mourut à Sutri en Italie. Or, à quelque temps de là, le prévôt de Cluny, traversant la forêt voisine d'Uxelles, vit surgir devant lui, rapporte la légende, ledit Bernard, qui s'écria : « Ce qui me tourmente par-dessus tout, c'est la construction du château que tu sais avoir été bâti par moi naguère; supplie l'abbé de me pardonner [2]. » Cluny entretenait donc le respect religieux du décret royal. Une lettre de Pierre le Vénérable adressée à saint Bernard [3] fait connaître une intervention énergique de Cluny pour arrêter les travaux d'une maison forte, que Hugues de la Chaux avait fait élever *en quelque sorte sur la tête de l'abbaye*, en 1152, lors d'un voyage à Rome de Pierre le Vénérable. Celui-ci nous informe qu'il s'en plaignit à Eugène III, qui frappa d'anathème le coupable. Les moines s'étaient hâtés de fortifier le village de Clermain [4], situé sur le versant opposé de la vallée; et, excités par les seigneurs voisins *flairant une proie dorée et comme attirés par l'odeur d'une fumée*

1. *Chronique d'Adhémar*, III, p. 50, citée par Mgr Rameau dans son étude sur *Les Comtes héréditaires de Mâcon*, 1903, page 19 (tirage à part d'un mémoire des *Annales de l'Académie de Mâcon*).

2. Ce récit, que nous avons résumé, est rapporté dans les œuvres de Pierre le Vénérable, *De Miraculis*, livre I, ch. XI (*Bibliotheca Cluniacensis*).

3. Lettres de Pierre le Vénérable, épitre 45e. P. Lorain en donne la traduction dans un des appendices de son *Histoire de l'abbaye de Cluny*, Paris, 1845, page 322.

4. Clermain, canton de Tramayes, arrondissement de Mâcon, sur la rivière de la Grosne, à 10 kilomètres de Cluny.

d'argent, ils se préparaient à déposer le froc et à ceindre l'épée. Pierre le Vénérable sentit le ridicule d'une telle entreprise et préféra s'en remettre à la décision d'arbitres. Évêques, seigneurs et moines se réunirent à Mâcon en 1153, sous la présidence d'un légat du Pape. Hugues de la Chaux abandonna aux moines la propriété de la terre où s'élevait le château incriminé, qu'il promit de raser moyennant une indemnité de 220 livres, et s'engagea par serment à ne plus construire de forteresse depuis son château de la Bussière [1] jusqu'à Cluny.

Nul doute que cette attitude intransigeante ait contribué à contenir l'ardeur belliqueuse des seigneurs voisins de l'abbaye. En fait, de 910 à 1150, Cluny ne traversa qu'une grosse épreuve et elle lui vint de l'un des siens. On sait que Ponce de Melgueil, successeur de Hugues le Grand sur le trône abbatial, s'étant révolté, livra le monastère à une bande de pillards. Le château de Lourdon, peu armé, dut tomber entre leurs mains comme les maisons fortes du voisinage.

On comprend alors que Cluny n'ait pas fait de son château de Lourdon, pendant ces deux siècles et demi, une place de guerre. Il nous apparaît surtout comme une résidence pacifique où l'on signe des donations, et comme le centre d'un riche doyenné. Le cartulaire édité par M. Alexandre Bruel contient 140 chartes portant la mention de Lourdon; cinq sous le gouvernement de Bernon (910 à 926), dix sous Odon (926-944), dix-huit sous Aymard (944-953), soixante sous le gouvernement de Mayeul (953-994), une quinzaine sous Odilon (924-1049), et les autres plus rares et disséminées dans les années qui vont jusqu'à la fin du XIIIe siècle. On compte donc, pour le Xe siècle, près de cent actes passés au château de Lourdon, *actum Lordoni*

1. Bussières, canton sud de Mâcon, à 15 kilomètres de Cluny. Cité comme *astrum* dès 1079.

castello, ou *actum apud Lordonum castrum.* Les dons, les acquisitions et les échanges qui y sont mentionnés se rapportent tous à des terres situées autour de Lourdon, dans l'ager de Ruffey, *Rufiagus, Rufiacensis*, de Merzé, *Marziagus, Marciacensis*, de Massilly, *Masiliacus, Masiliacensis*, etc.; quelques-unes même touchent aux murs du *castrum, prope murum de Lordono*, ou *muro castelli Lordoni*. En étudiant une à une ces chartes, on assiste pour ainsi dire à l'accroissement territorial du domaine de l'abbaye, qui, en 1144, pouvait englober dans les limites de son ban sacré le château de Lourdon et la plupart des terres qui l'entourent.

On ignore la date de la création du doyenné de Lourdon. Le premier doyen de Lourdon connu est Artaud, cité en 1093 et en 1103 [1]. La pièce la plus importante concernant les revenus du doyenné est la charte établie en 1155 [2] par Henri, évêque de Winchester, qui avait pris en main la gestion financière de l'abbaye dans les dernières années du gouvernement de Pierre le Vénérable. Elle nous apprend que le doyenné de Lourdon possédait des droits sur cinq églises, celles de Cotte, de Massy, de Taizé, de Prayes et de Blanot; des rentes à Dombynes; deux moulins, celui de « Crusiles » et celui de « Mailli »; des bois et des terres cultivées en blé, seigle, fèves et vignes [3].

En sa qualité de grénetier du monastère de Cluny, le doyen de Lourdon devait primitivement fournir du pain aux hôtes de l'abbaye et aux moines avec 500 setiers de froment et autant

1. *Recueil* Bruel, charte 3715.
2. *Recueil* Bruel, charte 4143.
3. Cotte, écart, commune de Cortambert, canton de Cluny; Massy, même canton; Taizé, canton de Saint-Gengoux-le-National; Prayes, hameau, commune de Chissey, canton de Saint-Gengoux; Blanot, canton de Cluny; Dombynes, écart, commune de La Vineuse, canton de Cluny; Crusiles (?); Mailli, *villa* près de Lournand, aujourd'hui disparue.

de seigle. Pierre le Vénérable y ajouta 60 setiers destinés principalement à la nourriture de jeunes clercs écoliers à Cluny; puis 30 de froment et enfin 13 de fèves pour aider à la nourriture de dix-huit prébendiers, ce qui faisait un total de 603 setiers. Pour leur part, les greniers du doyenné de Lourdon devaient en fournir 294 [1].

III

LES COMTES DE CHALON ET LES SEIGNEURS DE BRANCION CONTRE CLUNY
PRISE DE LOURDON PAR LES BRABANÇONS
TRAITÉ DE LOURDON EN 1181
ACQUISITION DU CHATEAU DE BOUTAVENT EN 1237

Longtemps contenues par la grande autorité morale des abbés de Cluny, les rivalités des seigneurs et leurs convoitises des biens d'église se déchaînèrent avec une recrudescence de barbarie après la mort de Pierre le Vénérable. Un des plus terribles de ces dévastateurs fut Guillaume Ier, comte de Chalon, qui avait pourtant signé à Mâcon le traité pour la paix de 1153, et comptait parmi les bienfaiteurs de l'abbaye cistercienne de La Ferté.

On sait qu'avec une bande de Brabançons, que lui avait fournie Frédéric Barberousse dont la fille Béatrix de Suève avait épousé le fils du comte de Chalon [2], et l'appui des seigneurs de Brancion, Guillaume ravagea la vallée de la Grosne. Ces pillards prirent le château de Lourdon en 1166 et mirent à sac l'abbaye de Cluny après avoir massacré un grand nombre d'habitants. Appelé par

1. Th. Chavot, dans *Cluny au XIe siècle*, fragment d'un mémoire par M. l'abbé Cucherat, couronné par l'Académie de Mâcon, 1851, page 193.

2. Ernest Petit, dans son *Histoire des Ducs de Bourgogne de la race capétienne*, Dijon, année 1887 et suivantes, tome V, p. 163 et 164, a mis en lumière cette intervention de l'empereur d'Allemagne dans les affaires de la Bourgogne.

l'abbé, Étienne [1], le roi de France, Louis VII, vint purger la région de ces brigands, et déposséda Guillaume de ses biens dans un lit de justice tenu à Chalon. En récompense de son intervention, Louis VII fut associé à perpétuité aux droits de l'abbaye sur les biens du doyenné de Saint-Gengoux [2].

Le fils de Guillaume, rentré en grâce auprès du Roi et remis à la tête de la portion du comté de Chalon que Louis VII avait donnée au comte de Nevers, renouvela ces incursions quelques années plus tard avec Jocerand de Brancion et le sire de Beaujeu. Philippe-Auguste vint mettre un terme à ces brigandages. La paix fut signée en l'année 1180 au château de Lourdon. Une charte du cartulaire de Cluny nous a conservé les termes de ce traité [3]. Guillaume II, comte de Chalon, y déclare devant Thibault de Vermandois, abbé de Cluny, et Jean, prieur de Paray, *qu'étant vaincu par la force de la raison*, et à cause de l'énormité de ses crimes, il abandonne pour le repos de son âme et de celle de ses ancêtres les coutumes que son père et lui avaient établies contre toute équité et les droits injustes qu'ils avaient levés sur les terres du monastère. Il confesse en outre n'avoir aucun droit sur Paray, et il renonce à contraindre les habitants de cette ville à la guerre et à bâtir pour lui des châteaux forts. Enfin désirant *avoir les bonnes grâces de Cluny, et voulant vivre avec elle en parfaite unité*, il accorde aux moines et aux habitants de Cluny, le droit de passer sur ses terres sans payer impôt. Et pour cimenter la paix jurée, il prie Étienne,

1. Lettre d'Étienne à Louis VII, *Histoire littéraire de la France*, tome XIII, page 571.

2. *Recueil* Bruel, charte 5155. Saint-Gengoux-le-Royal, aujourd'hui le-National, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Chalon (Saône-et-Loire).

3. *Recueil* Bruel, charte 4276, et *Bibliotheca Cluniacensis*, col. 1441-1443 : *Hanc chartam confirmavit Philippus, rex Francorum, eod. anno 1180.*

évêque d'Autun, et Engelbert, évêque de Chalon, de sceller de leurs sceaux lesdits engagements.

Les clauses de ce traité de Lourdon furent respectées dans l'avenir. Mais Cluny avait tellement souffert de ces maux qu'elle prit le parti de se protéger contre une nouvelle invasion. L'abbé fit donc entourer en 1180 la ville de Cluny et le bourg de Notre-Dame d'une ceinture de hautes et épaisses murailles, flanquées de quinze tours dont celle du Fouettin qui tint lieu de citadelle. Déjà vers 1173, après le passage de Brabançons, les moines avaient fait construire, à six kilomètres de Cluny, le château fort de Mazille ; et il est fort probable qu'à la fin de ce XII[e] siècle, les défenses de Lourdon furent augmentées.

Cluny avait encore tout à craindre du redoutable voisinage des seigneurs de Brancion, qui tenaient les forteresses du nord de la vallée de la Grosne : Brancion, Nanton, Uxelles, Boutavent. Cette dernière se dressait presque en face de celle de Lourdon sur une colline de la rive gauche de la rivière, comme pour défier les moines [1]. Cluny réussit à triompher de cet adversaire au delà de toute espérance. Ce fut une œuvre d'habiles négociations qui durèrent moins d'un demi-siècle et eurent un douloureux épilogue puisque presque toute la fortune territoriale de cette antique famille de Brancion s'écroula avec la mort de son chef à la croisade de 1248.

Grâce à l'intervention de Béatrix, comtesse de Chalon, et de Robert, évêque de Chalon, on signa un premier traité de paix vers 1204 [2]. Eudes de Bourgogne en provoqua un second

1. Boutavent ou Boute-Avant, hameau, commune de Cortambert, canton de Cluny, est écrit *Bote-Avent* dans les chartes de l'année 1237 dont nous allons parler. Ce nom, assez fréquent au moyen âge, est ainsi interprété par Guillaume le Breton, historien de Philippe-Auguste : *Quod sonat : pulsus in anteriora ad recuperandam terram meam.*

2. *Recueil* Bruel, charte 4410.

en 1213 [1], et s'engagea, si Jocerand III de Brancion reprenait les armes, à se rendre à Cluny comme caution. Puis, en 1214, Cluny obtenait dudit Jocerand la cession de ses droits sur les biens de Barthélemy de Creteuil, *Cristolium*, situés aux alentours du château de Lourdon [2]. Enfin on amena Jocerand, en 1214, à se dessaisir, au profit du monastère, de ses droits sur le village et la maison de Saint-Hippolyte, où l'abbé put élever des fortifications [3] ; à céder, en 1224, les servis qu'il avait à Lournand, Massilly et Savigny [4] ; et surtout à échanger contre Beaumont-sur-Grosne et 1.500 marcs d'argent, les villages de Bray, de Cortambert et la forteresse de Boutavent [5]. Ce dernier acte, de 1237, fut signé par Hugues VI de Courtenay, qui gouverna l'abbaye de 1236 à 1248. La paix régnait sur toute la vallée lorsque saint Louis se rencontra à Cluny en 1245 avec le pape Innocent IV, l'empereur de Constantinople et de nombreux seigneurs.

IV

OCCUPATION DE LA FORTERESSE DE LOURDON EN 1250 PAR LE BAILLI DE MACON

L'acquisition, en 1238, du comté de Mâcon par Louis IX, et

1. *Reeueil* Bruel, charte 4447.
2. *Recueil* Bruel, charte 4482.
3. *Recueil* Bruel, chartes 4478, 4481 et 4482. Saint-Hippolyte, hameau, commune de Bonnay, canton de Saint-Gengoux-le-Royal, possède encore les ruines d'une église fortifiée dont M. Jean Virey a donné une excellente description : *L'Architecture romane dans l'ancien diocèse de Mâcon*, Paris, 1892, pages 142 et suivantes.
4. *Recueil* Bruel, chartes 4544 et 4545. Lournand et Massilly, canton de Cluny ; Savigny-sur-Grosne, canton de Saint-Gengoux-le-National (Saône-et-Loire).
5. *Recueil* Bruel, chartes 4710 et 4711. A la fin du même siècle, Yves II, abbé de Cluny, reconstruisit le château de Boutavent (*Biblioth. Cluniac.*, col. 1668).

l'aliénation, par les héritiers de Jocerand de Brancion, tué à la bataille de Mansourah en 1248, de la plus grande partie de ses domaines en faveur du duc de Bourgogne, changea la physionomie du pays et mit l'abbaye en présence de nouveaux voisins avec qui elle eut quelques difficultés.

L'occasion du litige fut la question du paiement des indemnités allouées par le clergé au Roi et aux seigneurs qui s'étaient croisés. Ernest Petit, dans son *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne* [1], a fait le récit des troubles qui éclatèrent en Bourgogne à ce sujet avant le retour de Louis IX. Hugues IV, duc de Bourgogne, n'ayant pas reçu les sommes promises, exerça des représailles sur les domaines de l'abbaye de Cluny et ravagea Givry, Vergy, Beaune, Charolles, Paray, Toulon-sur-Arroux, etc. D'autre part, Guillaume de Pontoise, abbé de Cluny, se prévalant des immunités dont avaient bénéficié de temps immémorial les terres enfermées dans les limites du ban sacré, refusait également de payer au bailli royal de Mâcon, le dixième que le clergé du royaume avait accordé à la couronne pour trois ans. Ernest Petit s'étonne de cette prétention : *De quel droit* dit-il, *l'abbé de Cluny dont les coffres regorgeaient de trésors se serait-il exonéré d'un impôt qui pesait sur tous les fidèles et désintéressé d'une cause qui était la sienne ?* C'était sans doute l'avis du bailli de Mâcon, qui était alors Baudoin de Pyennes ; mais avant d'engager la lutte, il jugea prudent d'écrire, le vendredi après la Pentecôte de l'année 1219, à Blanche de Castille pour l'informer *qu'il s'était transporté en personne au bois que l'on nomme Boursier, et que, soit par l'enquête faite par ses gens, soit par la renommée publique, il avait appris que le seigneur abbé a eu, depuis un temps au delà de toute*

1. Ernest Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne,* Dijon, 1894, tome V, p. 2 et suivantes.

mémoire, constamment pleine juridiction et toute justice dans ledit bois et même au-dessous des limites apposées et privilégiées que nous avons vues [1].

Il est probable qu'il reçut l'ordre de ne pas tenir compte de cette information. Il jeta ses troupes sur Cluny, prit Lourdon en 1250 et y installa une garnison.

Cette mainmise sur les biens de l'abbaye causa une vive émotion. Guillaume de Pontoise, qui visitait alors les couvents bénédictins d'Angleterre, ayant appris que *ses voisins*, dit Mathieu Paris [2], *s'étaient emparés violemment de quelques-uns de ses châteaux*, revint à Cluny, et se plaignit au Pape de la prise de Lourdon. Innocent IV écrivit plusieurs lettres [3] pour rappeler les prérogatives de l'abbaye et faire cesser cette injuste occupation. Trois de ces lettres sont datées de Pérouse et du 28 mars 1252. L'une, adressée à Louis IX, rappelle l'objet du conflit : le *castrum de Lordun* a été envahi *eo quod idem abbas et conventus decimam tibi non solverant*; mais ce refus, ajoute Innocent IV, se justifie par l'exemption de toute juridiction dont jouit le domaine de Cluny. Une seconde, adressée à l'archevêque de Bourges, ordonne à celui-ci de jeter l'interdit sur le château de Lourdon et de lancer une excommunication contre ses injustes détenteurs, s'ils ne se rendent pas aux objurgations du Pape.

Les soldats du bailli abandonnèrent Lourdon en 1252 après

1. Cet acte est cité dans l'*Album de Saône-et-Loire*, tome II, p. 178, et reproduit dans un appendice du Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon publié par M. G. Ragut, Mâcon, 1864, page CXCIV. Voir le texte latin : *Recueil* Bruel, année 1249.

2. Le texte de Mathieu Paris, historien de l'Angleterre, est rapporté par P. Lorain, *Histoire de l'abbaye de Cluny*, Paris, 1845, page 164.

3. Voir ces lettres dans les *Registres d'Innocent IV*, publiés par Élie Berger, Paris, Fontemoing, tome III, pages 30 et 31. Elles sont également indiquées dans le *Recueil des Chartes de l'abbaye de Cluny*, édité par A. Bruel, chartes 4931, 4946 et 4956.

deux ans d'occupation. Mais il restait à réparer les dommages causés. Le 3 août 1253, Innocent IV se fit encore le porte-parole de l'abbé de Cluny pour exiger une indemnité, et il demanda qu'elle fût prélevée sur les biens de Blanche de Castille, responsable de l'injuste détention du château de Lourdon [1].

Nous ignorons si Cluny reçut la moindre compensation ; mais Louis IX ne tarda pas à renouer avec l'abbaye des liens d'amitié et à la prendre à nouveau sous sa protection. C'est ainsi qu'à la requête de l'abbé Simon de La Brosse, il fit défendre à Étienne de Berzé par le parlement de Paris [2] de continuer d'élever sur le mont *Avoto* une forteresse qui sortait déjà de terre et le contraignit à la démolir.

V

LES DÉMÊLÉS DE LOUIS XI ET DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE DANS LA VALLÉE DE LA GROSNE : PRISE DE LOURDON EN 1470 ET EN 1471 RESTAURATION DE LA FORTERESSE PAR JEAN DE BOURBON

Il faut franchir une période de deux siècles pour retrouver le nom de la forteresse de Lourdon mêlé à des faits de guerre. A la fin du XIVe siècle, les Grandes Compagnies poussèrent une pointe jusqu'à Cluny, mais n'y firent point de graves dommages. Le Mâconnais et le Charollais furent l'un des théâtres les plus agités des luttes des Bourguignons avec les Armagnacs, puis

1. Cette dernière lettre se trouve dans le *Bullarium Cluniacense*, p. 124. *Recueil* Bruel, ch. 4956.

2. Boutaric, *Actes du parlement de Paris*, tome I, n° 849. — Cluny continuait à accroître ses possessions autour de Lourdon. En juillet 1253, Seguin, évêque de Mâcon, fait connaître que Guillaume du Blé a vendu aux moines ce qu'il avait auprès de Lourdon et de Lournand. *Recueil* Bruel, ch. 4955.

l'une des contrées qui souffrirent le plus du passage des Écorcheurs. Mais Cluny évita d'entrer dans ces conflits, et Raymond de Cadoène, qui gouverna le monastère de 1400 à 1416, prit le soin de renforcer les fortifications de la ville qu'il étendit jusqu'au faubourg de Saint-Marcel, et d'entourer, après s'être muni en 1411 d'une autorisation du Conseil de Charles VII, le château de Mazille d'une enceinte fortifiée. Cependant Mazille fut pris le 27 août 1430 par les Armagnacs malgré les efforts d'Antoine de Toulongeon et du comte de Fribourg, maréchal de Bourgogne. Toulongeon en chassa les Armagnacs en septembre de la même année, et Odon II de La Perrière, abbé de Cluny, fut un des négociateurs de la paix qui fut ratifiée par le traité d'Arras en 1435 [1].

Jean de Bourbon, évêque du Puy, présidait aux destinées de l'abbaye lorsque éclata la rivalité entre Charles le Téméraire et Louis XI.

Les châteaux de Lourdon et de Boutavent furent pris une première fois en 1470 par les *gens du Roi*, qui s'emparèrent, la même année, de Cluny, Saint-Gengoux et Buxy [2]. Une trêve étant survenue entre le Roi et le Duc, les *gens du Roi* quittèrent la région. Mais alors, Claude du Blé [3], nommé capitaine de Lourdon et de Boutavent par Charles le Téméraire, enleva ces deux forteresses aux moines et les occupa depuis décembre 1471 jusqu'à la fin de 1476. La Bibliothèque nationale conserve de cette occupation,

1. Voir, pour tous ces événements, *La Bourgogne de la mort du duc Philippe le Hardi au traité d'Arras (1404-1435)*, par J.-Louis Bazin, Beaune, 1898, page 158 et suivantes.

2. Bibliothèque nationale. Manuscrits. *Collection de Bourgogne*, tome CVII, fol. 286 verso.

3. Claude du Blé, écuyer, seigneur de Cormatin, avait épousé Agnès, fille de Guillaume d'Essertenne, seigneur de Brandon. Voir Jeanton et J. Martin, *Uxelles et ses seigneurs*, Mâcon, 1907, page 272.

une relation manuscrite [1], à laquelle nous empruntons les détails qui suivent.

Claude du Blé, *ce voler* (vóleur), *pour avoir occasion de voler, s'en alla voir ce duc* (Charles le Téméraire) *à Saint-Omer, le 4 novembre 1471, et le surprit, luy faisant accroire que les religieux ne tenoient rien de ce qu'ils avoient promis, qu'ils tenoient des personnes en garnison dans les places de Lordon et de Boutavent contre la teneur de la trêve, bien qu'il n'y avoit que ceux qui avoient accoustumés d'y demerer*... Par lettres du duc, il obtint 900 livres, *pour la peine et frais qu'il disoit avoir fait à la prise d'icelles.*

... *Voiant le ravage que faisoit par tout le païs le dit Sr de Courmatin par les gens qu'il tenoit dans ces places et les voleries et pillages qu'il faisoit partout et qu'il emportoit tout de ces places*, les religieux *présentèrent requeste le 28 mars 1472 avant Pasques*, audit duc Charles, *qui ordonna à Messire Jean Joard chef de son Conseil et président de ses parlements en Bourgogne... de faire rendre et restituer incontinent et sans délay aux religieux de Cluny tous leurs livres, terriers, registres, papiers, joiaux et autres biens meubles appartenans à la ditte église... Le 7 may 1473, le dit Joard donna commission* à *Mre Jean Présenvilliers* (?), *conseiller du dit prince, de contraindre le dit Sr de Courmatin de restituer le tout par saisie de tous ses biens.* D'autre part, Cluny agissait afin que les soldats de Claude du Blé quittassent au plus vite les deux forteresses. En

1. Cette relation est insérée dans un mémoire que l'on trouve à la Bibliothèque nationale, *Collection de Bourgogne*, tome XC, page 333 et suivantes, et qui est intitulé : *Mémoire historique sur les pillages qui ont eu lieu à l'abbaye et surtout à Lordon par suite des guerres civiles.* Ce document, d'une écriture presque illisible, est du XVIIe siècle. Voir Léopold Delisle, *Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque nationale, Fonds de Cluni*, Paris, Champion, 1884. On trouve aussi au fonds latin des nouvelles acquisitions de la Bibliothèque nationale, no 2267, quatre actes relatifs aux objets que les gens du duc de Bourgogne avaient pris à l'abbaye de Cluny et dont Charles le Téméraire ordonna la restitution (année 1472). Ces pièces, écrites sur parchemin, sont des originaux du temps.

septembre 1476, des lettres furent envoyées, à l'instigation de l'abbé, par Jean Damas de Digoine, bailli de Mâcon, au président et gens tenant le parlement de Beaune pour avoir leur avis sur la restitution desdites places [1]. De fait, cette même année 1476, l'évacuation eut lieu, et Philibert de Viry, chevalier, seigneur de Champlecy, fut commis par Charles le Téméraire à la garde de Lourdon et de Boutavent.

Mais la question des biens volés était loin d'être résolue. *Les religieux, ne s'endormant point pour leur recouvrement, présentèrent requeste* pour l'établissement d'un inventaire. Interrogés, les partisans de Claude du Blé jurèrent devant *Durand, notaire, citoyen de Mâcon,* qu'ils ne connaissaient rien autre que ce qui était encore à Lourdon. Claude du Blé ne se souciait nullement de rendre gorge. Heureusement pour les religieux, *quand le Sr de Courmatin sortit du château, il y laissa par mégarde huit rolets escrits de sa main touchant les choses qu'il avoit pris au dit château, qu'il avoit portées de çà et là.* Ce fut le point de départ d'un long procès qui ne s'acheva qu'en 1482.

Les religieux... présentèrent requeste à la cour et envoièrent des lettres du 14 décembre 1480, pour faire enqueste des conclusions et demandes des dits religieux, laquelle fut faite le 23 février 1481 (n. s.) par le lieutenant général du bailli de Chalon et autres commissaires nommés par le parlement de Bourgogne.

De nombreux témoins déposèrent. Quelques-uns de leurs témoignages sont intéressants à noter. On y lit que Cluny *mettoit au chastel de Lourdon les joiaux, livres, terriers, privilèges, lettres et autres choses au temps de péril éminent* ; que l'année 1470, *domp Tournebize estoit commis à la garde des dittes places, qu'il y estoit depuis dix-neuf ans, avec cinq ou six moines et environ trente per-*

1. Bibliothèque nationale. Manuscrits, *Collection de Bourgogne*, tome CVII, f° 289 recto.

sonnes tant gentilshommes qu'autres vivans et qu'il n'y avoit iamais un capitaine séculier.

Antoine de Montfaucon, seigneur de Massy, âgé de quatre-vingt-seize ans, ajouta qu'à l'*assault de la place y eust un homme tué et qu'il y avoit au dit chastel bien 200 chevaux chargés de bled, douze vingt queues de vin avec tasse d'argent de deux marcs chacun, deux calices d'argent doré... vaisselles d'estain, d'airain, de cuivre, grand ciel de lict, linges, livres du droit divin canon et civil ; qu'il ouït dire... qu'il en avoit fait mener grande quantité au lieu de Chalon et là les distribuer et vendre et que l'on en avoit baillé et vendu pour soixante escus qui en valoit vingt cent....*

On apprend encore par une autre déposition qu'il y avait à Lourdon *40 chambres fournies de licts, deux grandes arches pleines de linge et que les bons gens y avoient retirés leurs biens.*

Un religieux déclare que Lourdon possédait, en 1470, au moins 500 volumes, de nombreux vases d'or, *un reliquaire d'argent garni d'un grand cristal où y avoit du bois de la vraie croix, plusieurs pièces de vaisselles d'argent, couppes, tasses, aiguières, couteaux à servir prélats, garnis d'argent doré..., des horloges, etc.*

Un autre religieux signale *deux beaux bréviaires dont un avoit cousté 60 florins,* et estimait à 80.000 francs la totalité des biens enfermés au château de Lourdon.

Le mémoire de la Bibliothèque nationale ajoute *qu'il y eust arrest au profit de l'abbé de Cluny contre le dit du Blé condamné à 2.000 livres tournois et aux dépens taxés à la somme de 331 francs 2 gros, pour lesquelles avoir, il falut plaider autant qu'auparavant feignant de n'avoir de quoi paier cette somme.*

Menacé de voir ses terres de Cormatin et de Massilly confisquées au profit de Cluny, Claude du Blé prétendit en effet que lesdites terres avaient été aliénées par lui en faveur de son filleul, Claude de Laye, capitaine de Saint-Gengoux. Mais surtout il en appela

au Roi. Le château d'Uxelles conserve des lettres patentes de Louis XI [1], datées du 29 janvier 1482 (n. s.) qui reconnaissent que les faits de guerre incriminés étaient couverts par les lettres d'abolition accordées par le Roi au moment de l'annexion. Il entrait dans la politique du peu scrupuleux Louis XI de s'attacher les seigneurs d'une province récemment annexée, non seulement par des dons et des titres, mais même par des attributions de biens ayant encore leur légitime propriétaire.

Jean de Bourbon remit en état le château de Lourdon qui avait beaucoup souffert de ces deux sièges de 1470 et de 1472. Il restaura le donjon et il construisit une tour méridionale et de nouveaux bâtiments [2].

VI

SIÈGE DU CHATEAU DE LOURDON EN 1572 PAR LES HUGUENOTS SURPRISE DE LA FORTERESSE EN 1575 PAR GABRIEL FILLOUX ET SES COMPLICES, ET SON OCCUPATION JUSQU'EN SEPTEMBRE 1576

Cluny et Lourdon eussent moins souffert des guerres de la Réforme si les rivalités politiques des Guise et des Bourbon n'eussent envenimé les querelles religieuses. Lorsque commencèrent les hostilités en 1562, le monastère avait à sa tête, comme abbé commendataire, le cardinal Charles de Lorraine, frère du duc de Guise, sur lequel les protestants firent peser la responsabilité du massacre de Vassy qui fut le signal des premières prises

1. Archives du Château d'Uxelles, canton de Saint-Gengoux-le-National, arrondissement de Chalon-sur-Saône, layette 14, nº 97.

2. Jean de Bourbon fit construire l'oratoire gothique flamboyant placé à l'extrémité méridionale du petit transept de l'église abbatiale de Cluny et fit édifier à Paris, sur l'emplacement du palais des Thermes, l'hôtel de Cluny. A Lourdon, il fit élever une maison abbatiale, aujourd'hui détruite. Bibliothèque nationale, département des manuscrits, *Nouvelles acquisitions*, nº 4336, page 105, note.

d'armes. Aussitôt, les Réformés, qui venaient de s'emparer de Mâcon, se jetèrent sur Cluny, qu'ils mirent à sac. Ce fait arriva au témoignage de dom Claude Olier *l'an mil cinq cens soixante deus et le dixiesme d'aoust*[1]. La librairie, rapporte Théodore de Bèze, *où il restoit encore grand nombre d'anciens livres écrits à la main fut du tout détruite... de sorte que tout le trésor en fut perdu par l'insolence et l'ignorance des gens de guerre, disant que c'étoient tous livres de messe.* Les pillards, commandés par le cruel Misery, *bouchier de Mâcon,* le *capitaine Payen, correur genevois,* et le capitaine Jean-Jacques, s'attaquèrent ensuite à la forteresse de Lourdon, de même qu'ils avaient essayé, en vain, de s'emparer de Berzé-le-Châtel : *le château de Lordon, forte place appartenant à l'abbé,* raconte Théodore de Bèze, *fut bien sommé, mais ne fut rendu.* Cet historien protestant nous informe encore que Tavannes, l'un des lieutenants de l'armée royale, alors à Chalon-sur-Saône, apprenant *en quel branle étoient les Suisses, et voyant les restes de l'armée* (huguenote) *écartés de Mâcon, ne faillit à cette occasion....* Il fit sortir de Chalon de *huit à neuf cents hommes et quatre cornettes de gens à cheval qui tirèrent droit à Lordon.* Cluny et Mâcon furent délivrés, et l'abbé Charles de Lorraine, revenu du concile de Trente, ordonna le transfert du trésor de l'abbaye, partie à Auxonne, partie à Lourdon. Mais la paix ayant été signée à Orléans, le trésor fut ramené à Cluny en août 1563[2].

Le château de Lourdon fut épargné, d'abord en 1565, lors du passage des troupes de Poncenac, puis en 1570, lorsque Coligny

1. Pour les citations et faits principaux concernant Cluny, voir P. Lorain, *Histoire de l'abbaye de Cluny*, Paris, 1845, 2e édition, page 232 et suivantes.

2. L'ordonnance décidant du retour des reliques est datée de la ville de Trente et du 1er mai 1563. Un inventaire en fut fait à Lourdon, lequel fut achevé le 9 août, et les reliques furent enfermées dans une tour de Lourdon. *Collection de Bourgogne* (Bibliothèque nationale), tome XC, page 345.

et Condé tentèrent après avoir établi leur quartier général au château de Mazille, de s'emparer de Cluny, que les efforts de Villauneuf et du Sr Deshotels, juge mage, secourus opportunément par de Vantoux, parvinrent à sauver.

La situation s'aggrava en 1574. Le bruit s'étant répandu qu'un corps de Saxons se dirigeait vers Cluny après avoir brûlé Givry et Buxy, les moines, *émus de la frayeur commune, firent charroyer tous les papiers, titres, documens, enseignemens, reliques, meubles, chappes, chasubles, croix, calices et tous autres ornemens d'icelle abbaye, dans le château et maison forte de Lourdon, qui étoit sous la garde de dom Gabriel de Saint-Belin, religieux gouverneur dudit château* [1].

La paix de Beaulieu fit rebrousser chemin aux Saxons ; mais le frère du Roi, François de Valois, duc d'Alençon, ayant repris campagne pour les Réformés, son écuyer, le sieur de Puysaie, se chargea de lui recruter des partisans à Cluny et de prendre avec eux le château de Lourdon. Ses machinations réussirent.

Les historiens de l'abbaye ont raconté comment Lourdon tomba entre leurs mains et fut pillé. Il est possible de reconstituer ces scènes de pillage grâce à des documents conservés par Philibert Bouché de La Bertillière, dont les manuscrits ont été acquis par la Bibliothèque nationale [2].

1. Récit d'un témoin. Bibliothèque nationale. Manuscrits. *Nouv. Acq.*, no 4589, page 505.

2. Bouché de La Bertillière a fait une *Description historique et chronologique de la ville, abbaye et banlieue de Cluny, depuis leur fondation jusqu'à l'heureuse révolution de 1789* : 3 volumes. Les tomes I et II reliés en un volume portent le numéro 4336 des Nouvelles Acquisitions françaises. Le tome III se trouve dans la même série, no 4565. On a encore du même auteur : *Notes relatives à l'histoire de Cluny* (Nouv. Acq., 4588-4590), et *Recueil de pièces manuscrites et imprimées sur l'histoire de Cluny* (Nouv. Acq., nos 4592-4594).

Nous utiliserons pour notre récit les cinq pièces qui suivent : 1o un mémoire de l'entreprise de Lourdon (Nouv. Acq., 4589, page 388 et suivantes); 2o une déclaration de Gabriel Filloux au sujet du pillage des effets pris et enlevés du

Les idées des novateurs et peut-être aussi les abus des gens d'affaires au service de l'abbé commendataire avaient agité les esprits [1]. Soit calcul, soit désir de réforme, un certain nombre d'habitants donnaient leurs secrètes sympathies aux Réformés. Aussi de Puysaie n'éprouva aucune peine à nouer des intelligences parmi eux et à préparer un coup d'audace. Il trouva des auxiliaires autour du monastère et même parmi ceux qui étaient

château de Lourdon, signée par ledit Filloux le 17 septembre 1577 (Nouv. Acq., 4589, pages 391 et suivantes ; 3° une enquête sur la prise de Lourdon faite en 1620, qui relate le récit des témoins (Nouv. Acq., 4589, pages 505 et suivantes), 4° un inventaire des reliques conservées en l'abbaye de Cluny, fait avant le pillage de 1575 (Nouv. Acq., 4336, pages 135 et suivantes) ; enfin, 5° un inventaire des reliques qui ayant échappé au pillage et ayant conservé leur légende en ancienne écriture reçurent de nouvelles châsses (Nouv. Acq., 4336, pages 158 et suivantes).

Nous n'avons plus les originaux de ces pièces que Bouché de La Bertillière a copiées sans doute aux archives de l'abbaye, à la fin du XVIIIe siècle. Nous respecterons les incorrections de style et l'orthographe fantaisiste de la copie de ces documents. Ces copies faisaient partie des cabinets du docteur Ochier et de M. Baudot, acquis par la Bibliothèque nationale en 1883.

1. Il ne faudrait pas cependant ajouter foi à toutes les histoires de fabrication de fausse monnaie, de concussions, de vols, d'assassinats, relatées dans un livre imprimé en 1581 : *Légende de Domp Claude de Guyse, abbé de Cluny, contenant ses faits et gestes depuis sa nativité jusqu'à la mort du cardinal de Lorraine, et des moyens tenus pour faire mourir Charles IX, ensemble plusieurs princes et seigneurs, durant le dit tems.* On attribue ce pamphlet à Gilbert Regnaud, seigneur de Vaux (A. Jeandet, *Mâcon au XVIe siècle*, 1892, p. 119 et suiv.). Ce livre, publié sans nom d'auteur, ni d'imprimeur, ni de ville, ne contient aucune pièce justificative des forfaits qu'il raconte. On y cherche en vain, au milieu de perfides calomnies dont ce livre est un tissu, une profession de foi un peu élevée, un regret sur les malheurs causés par les guerres. Il apparaît à l'historien comme une arme de guerre déloyale dont les adeptes de la Réforme se servirent lorsque les dernières chances de succès les abandonnèrent. L'auteur promet à ses lecteurs (pages 138 et 181) une relation de la surprise de Lourdon qu'il avoue à la fin n'avoir pu se procurer. Ce livre, introuvable aujourd'hui, peut être consulté à la Bibliothèque nationale (L n 27) 413 (réserve). Nous lui ferons plusieurs emprunts.

attachés aux moines par leurs fonctions. Gabriel Filloux, le chef de la bande qui surprit Lourdon, était procureur fiscal à Cluny, et Dagonneau, qui soutenait secrètement les conjurés, était fermier général de l'abbaye.

Filloux n'en était pas à sa première trahison ; il avait déjà conquis les bonnes grâces des Huguenots en leur dénonçant en 1562 la retraite de Dom Olier. La surprise de Lourdon fut préparée dans le plus grand secret ; il se peut même que les dix-sept compagnons de Filloux et les vingt-deux habitants de Cluny, qui furent dénoncés plus tard comme ayant été les plus favorables à l'entreprise de Lourdon, n'aient pas été instruits du plan d'exécution. L'un d'eux se fit dans la suite le narrateur minutieux des événements, qui se précipitèrent la veille de la Toussaint de l'année 1575 [1]. Nous allons reproduire presque textuellement cette relation dont s'est inspiré P. Lorain dans son histoire de l'abbaye de Cluny.

A la quatrième heure, Filloux, Fournier, Pelleterat, Dulinier et Rochefort me dirent : « Il faut que tu nous bailles à goûter car ta femme n'y est pas ; elle a percé du bon vin, voici la fleur de tes amis. » Et après avoir goûté, Fournier me dit : « Il faut que nous allions demain en quelque lieu qui n'est pas loin d'ici, nous partirons demain ensemble » ; et me dirent adieu.

Le lendemain dimanche, au matin, Fournier me vint trouver au barrage des forges et me dit : « Ne veux-tu pas descendre là-bas ? les autres nous attendent. » Quand nous fûmes aux buttes, nous allâmes au pas de la porte de Mâcon, là où étaient gens de ville... ; en reve-

1. P. Lorain donne la date du 30 décembre 1575. *Hist. de l'abbaye de Cluny*, page 236. Les témoins qui déposèrent en 1620 affirmèrent tous que la surprise de Lourdon était arrivée la veille de la Toussaint. — La relation est signée Garnier. L'auteur, comme on le verra, s'applique à prouver qu'il ignorait le complot dont il fut un des instruments.

nant Fournier me dit : « Allons jusqu'à Lordon, possible que M. le Gouverneur me prêteroit bien quelque argent. » Filloux dit : « Je vas devan, je me promet de lui en parler »... Nous partîmes et allâmes passer au pont de Cotte. Quand nous fûmes au village, nous trouvâmes Dom Gabriel Desbois qui nous présenta à boire... Nous dîmes à Messire Jérôme que nous allions vers M. le Gouverneur pour lui demander de l'argent à emprunter. « Mes amis, vous ne ferez rien, car il n'a pas grand argent. » Filloux parla à Fournier et puis ils s'en allèrent, et en sortant de là, Filloux va trouver Pelleterat : « Où vas-tu ? » — « Je vais en Blanque (petit village au nord de Lourdon) *parler à Chaland de quelque chose que j'ai affaire avec lui »... Nous suivîmes le dit Filloux et Mre Jérôme de loin. Quand nous fûmes dans la basse-cour* (du château) *nous trouvâmes M. le Gouverneur, Mre Claude et Mr Jérôme. Il nous dit* (le gouverneur) *qu'il n'avoit point d'argent, qu'il étoit vieux, qu'il lui falloit plusieurs serviteurs, qu'il dépensoit bien son revenu et que les décimes emportoient presque le tout. Nous lui présentâmes deux perdrix, il dit qu'il n'en vouloit point. Il commanda qu'on nous fît boire. Alors Filloux dit en riant : « Faites ici apporter du vin et nous le goûterons. » Et ne s'ouit mot. Filloux entra avec les deux prêtres et nous le suivîmes ; et Garnier qui gardoit les clefs de la porte du pont, ferma la porte et enferma M. le Gouverneur dans la basse-cour. Tantôt après, je donne fort à la porte. Messire Jérôme sort pour aller voir qui c'étoit, et Messire Claude se mit à la fenêtre. Fournier le donna du pistolet, puis mit l'eppée au poing et mit autre pistolet en l'autre main, et sort à la porte de la salle, et dit : « Ne bougés encore, car si vous bougez, je vous tue », et à moi que si je ne trouve bon, qu'il me turoit. Je vas à la porte du donjon que je trouve fermée. Voici Claude Le Chartier qui vient avec son épée sur moi ; je me deffens et le frappa, dont il tomba à terre ; et puis descens en bas à la porte du pont, là où je trouve M. le Gouverneur qui avoit oté l'arquebuse à Garnier,*

et Fournyer lui dit : « Ne bougez, car c'est pour un grand que nous sommes ici ». — « *Est-ce pour le Roi ?* » (dit le gouverneur). — « *Oui, dit Fournyer, nous vous montrerons les lettres, dont une du Roi ; il faut obéir aux grands* », *et là étoient Dulinier avec Rochefort et Garnyer. Ils prirent Mr le Gouverneur et le menèrent en sa chambre ; puis arriva Pelleterat, Larouze, Lamarche et Claude Petit, et incontinent firent monter le serviteur de Filloux à cheval et l'envoyèrent à Besanxeuil. Il fut de retour avant qu'il fût jour, avec le fils Delorme, un nommé Lafontaine et Châtelain... et puis de jour en jour il en venoit d'autres. Ils me mirent à la porte du donjon et me donnèrent la clef de la cave..... et envoyèrent Garnier à Genève, qui amena des soldats et de la poudre. Ils ouvrirent la grosse tour avec une pioche et fouillèrent tout ce qui y étoit. Je ne sais si Filloux y étoit quand ils rompirent la dite tour. Pelleterat y étoit* (avec) *Rochefort, Dulinier, Fournier et Garnier, qui n'étoit pas encore parti...* ; *de tout le menu bagage je ne sais comment ils en firent, il n'y demeura si non la vaisselle d'argent, les lits et les tapisseries ; je portai quelque temps après la vaisselle aux cloîtres parce que la tour ne fermoit, et puis, quelque temps après Pelletrat y alla boucher en la dite tour, et puis il m'y mena boucher avec lui, et ny étoient demeurés que la tapisserie et les lits dont un lit fut donné au capitaine Jacques, et quatre qui demeuroient. Il fut vendu à dix-huit cents écus de vaisselle à deux qui se disoient être à Mme de La Bazole, et fut porté à Mgr..... deux mille écus. Item, fut départi de la dite vaisselle 3.000 livres pour Filloux, Pelleterat, Fournyer, Rochefort, Dulinier, Garnier, Larouze, Claude Petit et moi. En eûmes chacun une portion, le reste demeura entre les mains de M. du Pisay et de Filloux* [1]. *Item fut mené et*

1. D'après la déclaration de Gabriel Filloux, de 1577, les complices se distribuèrent les objets de la chapelle de Monseigneur. *Quant à la chapelle de Monseigneur, en ce qui étoit en argenterie, elle fut en partie distribuée entre ceux qui avoient pris le château de Lourdon... entre autres Filloux se souvenant que Fournyer*

conduit par Laborde, avec des soldats, soixante-quatre petites pièces de la prise du châtel de la Bussière, plusieurs tapis de Turquie et chazuble qui fut trouvé en la dite tour, un devant d'autel et vingt tapis d'autres, le tout de velours, deux chaises aussi garnies de velours; et toutes les autres furent portées en la chambre du gouverneur. Item, quand aux reliques, elles furent fondues par des orfèvres de Genève et mises en lingots. Item, fut vendue à des Genevois 300 fr. de pierreries. Quand aux chappes et ornemens de l'église, il en fut baillé aux soldats pour les habillier. Ceux-là où se trouvoit de l'argent, furent brûlés par des orfèvres et les faisoit défaire ;... l'argent qui en fut tiré fut mis en lingot et fut vendu par le s^r de Pizay, Filloux et M. de Vaux avec les reliques à des marchands de Genève. Cette relation est signée Garnier.

Cette spoliation et ces infâmes trafics ne furent pas les seuls méfaits de ces aventuriers au service des Réformés. De Lourdon, devenu une citadelle huguenote, des gens de guerre descendaient sans cesse dans la vallée et allaient brûler la plupart des maisons des doyennés dépendants de l'abbaye. Ils tentèrent même de surprendre Cluny, mais leurs ruses n'aboutirent pas. Le Mâconnais, le Beaujolais, et même le Lyonnais furent imposés, pillés, et saccagés par eux. Dans l'enceinte de la forteresse de Lourdon, ils *faisoient faire exercices publiques de la dite prétendue religion et hérésie*; et lorsqu'ils furent contraints d'abandonner le château, le 4 septembre 1576, par ordre du Roi, ils n'y laissèrent que les *quatre murailles ; encore fallut-il que l'abbé leur fît donner douze cents escus.*

On ne tarda pas à instruire le procès des principaux auteurs de ces forfaits. Gabriel Filloux fut enfermé dans une des tours du

eut la croix, Pelleterat un bassin, Desplanches, l'eau bénite, le livre, le calice, avec autres pièces ; *et le reste fut fondu et mis en lingot...* ; *le s^r du Pisay... emporta avec lui.... entre autres, une cruche, des couppes, aiguières et sallières.*

château de Lourdon et, le 17 septembre de l'année suivante (1577), il se décida à nommer tous ses complices et les détenteurs des objets volés. C'est par sa déclaration écrite qu'on apprit en particulier, pour les *papiers distraits dudit Lourdon, que ledit Filloux les avoit remis et donnés à Michelle Nicot, femme d'un nommé Jean Durand, libraire à Genève.* Filloux ajoutait : *M. Dagoneau connoît ledit Durand ; c'est affaire de vingt écus pour faire conduire le dit Filloux jusqu'à Saint-Claude ou autres lieux de sûreté près ledit Genève pour le recouvrement d'iceux ; puis après on pourra faire du dit Filloux ce qu'il plaira à Monseigneur, car il ne demande autre chose, quand bien il seroit en liberté, que de bailler son loyer pour le toit qu'il tient de Monseigneur, et ne demande que la mort, le suppliant tout humblement d'y vouloir ordonner son bon plaisir, et ce ferra œuvre de miséricorde pour la grande pauvreté en quoi ledit Filloux est affligé...*

Nous rapportons pour mémoire ce qui arriva à Dagoneau en 1580 au témoignage suspect de la *Légende de Claude de Guise.* Il fut empoisonné par sa femme à l'instigation du s^r Nicaise, coadjuteur de l'abbé. Cette infortune provoque l'indignation de l'auteur du pamphlet de 1581. Dagoneau n'avait-il pas été l'un des serviteurs dévoués de l'abbaye ? Après la prise de Lourdon, l'abbé s'étant éloigné de Cluny, Nicaise n'avait-il pas écrit *de iour en iour à Dagoneau, le priant avoir l'œil et tenir main en son abbaye, à ce qu'il eut à supporter les charges au mieux qu'il luy seroit possible, selon l'entière et parfaicte fiance qu'il avoit en luy ?* Dagoneau n'avait-il pas tenu sa maison *ouverte à tous les chefs et autres gens de guerre...,avec toutes les assistances et liberalitez dignes de captivier la bénévolence de telles gens ?* Et n'avait-il pas usé de son influence pour hâter leur départ de Lourdon ? *Sans luy, la restitution du chasteau de Lordon ne fût esté faite, et la plupart de ses meubles restituez, comme ils ont esté : et pour y parvenir Dagoneau a aussi supporté des frais merveilleux.*

Au début, on combla Dagoneau de remerciements : *l'Abbé, après s'estre installé en son chasteau de Lordon, donne mille acolades à Dagoneau, des remerciements une infinité ; mais quand il est question à demander rabais pour la non ioussance de la ferme générale, à cause des troubles..., entortilla si bien ces povres fermiers, par contrats sur contrats..., qu'ils se trouvèrent chargez à nourrir quinze soldats à Lordon...* ; et l'on se débarrassait ensuite de ce zélé serviteur de la manière tragique que l'on sait. Aussi l'auteur du pamphlet laisse éclater son indignation contre les actes de ces administrateurs sans scrupules. *N'est-ce rien... de ne laisser une journée sans faire amener prisonniers, contre toute forme de droit, six, sept, douze et vingt personnes en son chasteau de Lordon : et là, après les avoir tenu dans des crottons ou iaquettes, deux ou trois jours sans boire ni manger, les rançonner à quarante, cinquante, deux cents et trois cents escus ?... n'est-ce rien de faire prendre par force la faulse monnoye, qu'ils font ordinairement fabriquer dans Lordon ?*

Enfin il ne manque pas de reproduire dans son livre une pièce de vers, *le Pasquil de Lordon, en rime françoise*, qui est comme le résumé du pamphlet. Des cent trente vers de cette pièce, voici la partie relative à Lourdon :

L'autre (trésor) dans le chasteau de Lordon fist mener
Au sieur de Sainct-Belin pensant bien demeurer,
Sans qu'aucun sonnast mot de telle symonie
Auecques l'escorcheur de Sainct-Barthelemy
Qu'il tient pour son conseil, son appuy, son amy.

. . . .

. . . .

Mais il fut bien deceu, car Lordon, la chevance,
Ce qui estoit dedans est mis en bonnes mains,
Au service du Roy : et dont orfèvres maints

Ont eu de gros lingots, tant de testons de France
Sont venus de Lordon, et des sainctes reliques,
Que l'abbé de Cluny par moyens trop obliques,
Vouloit s'approprier : il eut fait symonie.

On voit par ces citations que les ennemis de l'abbaye n'avaient pas tous désarmé ; ils continuèrent plusieurs années encore à attaquer avec perfidie la réputation de Claude de Guise, à qui ils ne pardonnaient pas les mesures énergiques prises contre les conjurés.

Quarante années plus tard, on enquêtait encore sur la prise du château de Lourdon. A la fin de l'année 1620, cinq témoins vinrent déposer sur ces douloureux événements. C'est par l'un d'eux, Messire Catherin Ducloux, qu'on apprend que son oncle, Dom Ducloux, infirmier de l'abbaye, *fut employé pour aller à Genève et autres lieux s'enquérir si l'on pouvoit recouvrir quelques-uns des papiers, comme de fait il en fut recouvert quelques parties ensemble, quelques tuniques et chazubles de la dite abbaye qui furent rapportées en icelle* [1].

VII

RESTAURATION DU CHATEAU DE LOURDON PAR CLAUDE DE GUISE EN 1586 — EN 1593, CLAUDE DE GUISE REPOUSSE LES « NAVARRAIS », QUI TENTENT DE S'EMPARER DE LA FORTERESSE — ELLE OUVRE SES PORTES EN 1595 AUX TROUPES DU MARÉCHAL DE BIRON — LE CHAPITRE GÉNÉRAL DE L'ORDRE SE TIENT A LOURDON EN 1600.

Les historiens s'accordent à reconnaître à Claude de Guise,

1. Bibliothèque nationale. Manuscrits. *Nouv. Acq. franç.*, nº 4589, p. 506. — Voir aussi un inventaire des reliques ayant échappé au pillage. *Nouv. Acq. franç.*, nº 4336, p. 158 et suiv.

abbé commendataire de Cluny de 1575 à 1612, des qualités d'initiative et de gouvernement et un vif désir de restaurer la congrégation dont il était le chef.

De Lourdon, il ne restait en 1576, nous l'avons vu, *que les quatre murs*. Il en fit une place forte dont nous avons donné une description. Cette remise en état de ses défenses, la construction de nouveaux bâtiments, dont celui du *jeu de paume*, l'édification du mur d'enceinte du domaine — lesquels travaux ne durent être achevés qu'en 1586 — l'entraînèrent à des dépenses considérables. Il fut contraint, comme en témoigne le texte suivant, d'aliéner le domaine et la seigneurie de Saint-Hippolyte [1]. *Claude de Guise... pour la conservation de son abbaye... et pour la garde et défense du château de Lourdon, place très importante pour la sûreté et conservation de ladite abbaye, auquel château sont gardés les meilleurs titres, papiers et enseignements, et y sont conservés les plus précieux joyaux, reliques et ornements de ladite abbaye, ayant été expédient et très nécessaire de la mettre en défense, de la fortifier d'un bon nombre de soldats selon les occurrences* [2]*... avec frais insupportables pour le peu de revenu dont jouissoit lors mondit seigneur..., l'abbé et les religieux décident de procéder à la vente et engagement de la terre et doyenné de Saint-Ypolite...* Ceux-ci furent cédés, *sous grâce néanmoins de rachat, à haut et puissant seigneur Messire Léonar de Semur* [3], *seigneur de Trémont, etc., et ce pour le prix et somme de*

1. Archives nationales. Q[1] 1011, cité par M. Jean Virey, *L'Architecture romane dans l'ancien diocèse de Mâcon*, Paris, Picard, 1892, p. 145.

2. Bouché de La Bertillière nous apprend que Claude de Guise avait fait enlever les grosses cloches des tours de son église abbatiale, dites tours des *Barabans*, *pour faire du canon à l'usage de la forteresse* de Lourdon. *Nouv. Acq. franç.*, nº 4336, p. 100.

3. Léonard de Semur, seigneur de Trémont, Sancenier et Sercy, époux d'Anne de Rochefort, devint gouverneur de la ville de Mâcon et du Mâconnais par lettres du Roi du 28 septembre 1605. Il mourut en Piémont en 1625. Il acquit non

2.400 livres. Ce sacrifice ne fut pas inutile. Lourdon fera meilleure figure dans les guerres de la Ligue qui vont suivre.

Le caractère politique de la lutte religieuse s'accentua dès que l'on apprit que Henri III n'aurait pas de rejeton et que la succession au trône de France appartiendrait à Henri de Navarre qui avait embrassé le parti de la Réforme. La Ligue fit de nombreuses recrues en Bourgogne ; Cluny s'y enrôla en 1589 [1].

Les troupes du *Navarrais* ne tardèrent pas à se répandre dans le Mâconnais et à en occuper les principaux châteaux forts. Le 24 juin 1593, un détachement venant de la forteresse de Dondin fit une tentative pour surprendre Lourdon, mais il échoua grâce à l'énergie de Claude de Guise. Venus [2] au milieu de la nuit sans avoir éveillé l'attention, ces soldats avaient réussi sans peine à occuper les deux cours du château et le pont levis. Mais un valet de table donna l'alerte et chacun courut à son poste. L'Abbé, en personne, organisa la défense et repoussa les assaillants en faisant de *bonnes salves de son canon et de fortes mousquetades*.

Dès le lendemain, les bourgeois de Cluny, avertis par la canon-

seulement la terre de Saint-Hippolyte, mais encore la part du doyenné de Saint-Gengoux que l'abbaye dut aliéner en 1590. Sa principale résidence fut le château de Sercy, situé à une vingtaine de kilomètres de Cluny dans la vallée de la Grosne (canton de Buxy, Saône-et-Loire). Baron de Contenson, *Historique du château de Sercy* (*Annales de l'Académie de Mâcon*, 1904).

1. Les Tyard, les La Guiche probablement, Pierre Dormy, Philibert Barjot, seigneur de la Salle, Bernard de Marbé, Thomas Chandon, étaient du parti du Roi. La majorité des seigneurs de la région, les Semur, les du Blé, les Rymon, les Nagu-Varennes soutinrent le parti des Guise. Jeandet, *Mâcon au XVIe siècle*, 1892, p. 92 à 118.

2. Bouché de La Bertillière relate un procès-verbal de l'entreprise de Lourdon du 24 juin 1593. *Nouv. Acq. franç.*, nº 4336, p. 101. Cette relation, d'un témoin oculaire, se termine ainsi : J'ai signé cet article comme ayant vu le tout et suis esté cherché des dites troupes. Signé : *C. Seconde*. Ce dernier est l'auteur d'*Annales sur l'abbaye de Cluny* que Bouché de La Bertillière cite souvent. Ces annales ont disparu.

nade, envoyèrent 120 arquebusiers sous le commandement de Claude Ducret, appelé *Capitaine Baron*. Ceux-ci firent subir aux assiégeants un rude siège du côté du *jeu de paume et des écuries*, et l'Abbé étant parvenu à leur ouvrir une porte, ils se précipitèrent dans le château et délogèrent les ennemis des ouvrages qu'ils tenaient. Ces derniers se virent contraints de s'enfuir par une fenêtre, *d'où ils avaient joué force pétards*, et d'abandonner leurs morts et leurs blessés. On retrouva plus tard, dans les fossés, cuirasses, épées, pistolets, chapeaux, et en particulier un pistolet portant les armes du sieur de La Guiche. Les Clunisois, rapporte la relation, *eurent du courage plus que des Césars*, et les jeunes garçons eux-mêmes s'employaient à passer des pierres aux soldats de l'Abbé. Ceux-ci ne perdirent que deux hommes [1].

Henri IV tint rigueur à Claude de Guise d'avoir tiré le canon contre ses troupes, mais son retour à la religion catholique dénoua la situation [2].

Claude de Guise s'empressa de faire sa soumission, et de supplier le roi de lui redonner son abbaye et ses faveurs. La Bibliothèque nationale possède un exemplaire d'un imprimé du temps [3],

1. Dès la nouvelle de l'attaque, on avait envoyé chercher des renforts aux environs. Cent hommes de troupes et les bourgeois de Tournus accoururent, mais les assaillants avaient déjà délogé. *Nouv. Acq. franç.*, n° 4336, page 101.

2. Dès le 18 mai 1593, c'est-à-dire un mois avant l'échec des *Navarrais* sous les murs de Lourdon, Henri IV invitait Pontus de Tyard à se rendre auprès de lui à Mantes pour l'instruire dans la religion catholique qu'il voulait embrasser. Abel Jeandet, *Pontus de Tyard*, Paris, 1860, p. 74. Henri IV abjura en juillet 1593, et fut sacré le 27 février 1594. La soumission des Guise suivit peu après.

3. Cet imprimé, composé de dix pages in-8°, sans couverture, se trouve à la Bibl. nat., Ld^{16}73. Il contient, outre les requêtes de Claude de Guise, un extrait de l'édit du Roi sur la réunion de M. le duc de Guise, de Messieurs ses frères, en l'obéissance de Sa Majesté, vérifiéen novembre 1594, et trois extraits des Registres du Conseil d'État au sujet de l'attribution de l'abbaye de Saint-

qui contient les *articles des très humbles Requestes présentez au Roy par Messire Claude de Guise, abbé de Cluny*. Nous en détachons les passages suivants : .....*Il plaira aussi à sa dicte Majesté donner main levée audit sieur Abbé et Religieux du temporel de son abbaye... Et que les tiltres et papiers concernant les droits de ladite Abbaye et membres qui en dépendent, seront rendus par ceux qui les détiennent sans que pour raison de ce lesdits Abbé et Religieux soient tenus payer aucune chose..... Remet ledit sieur Abbé le chasteau de Lordon, deppendant de ladite Abbaye, en l'obéissance de sa Majesté, et la supplie pour l'importance de la place et ayder à la conservation d'icelle, y ordonner l'entretennement de trente soldats commandez par un Capitaine. Comme au semblable en la ville* (de Cluny) *six soldats aussi commandés par un capitaine, pour ayder à la garde d'icelle. Désire et supplie très-humblement sa dite Majesté ledit sieur Abbé, que luy et tous lesdits Religieux, habitans, gens de guerre et autres, qui depuis ses guerres ont été employez par luy, tant esdits lieux de Lordon, Cluny qu'aillieurs, soient tenus quittes et deschargez de tout ce qui peuvent avoir faict contre l'authorité de sadite Majesté...*

Les présens articles ont été veus et respondus par le Roy estant en son Conseil au camp devant Laon, le quatriesme jour de juing mil cinq cens nonante quatre. Signé Henry, et plus bas Potier.

Les réponses du Roi sont imprimées en marge, en face de chacun des articles. En face de ceux rapportés ici, se trouve la mention : *Accordé.* Celui relatif à Lourdon provoque cette réponse : *Le Roy a agréable la réduction dudit chasteau de Lordon et accordé l'entretenement des soldats requis.*

La pacification de la région exigea encore plusieurs mois.

Martin au Frère Dormy, religieux de Cluny. Voir encore à la Bibliothèque nationale, département des manuscrits, l'original sur parchemin des lettres d'abolition, du 27 octobre 1594, accordées par Henri IV à Claude de Guise, abbé de Cluny. *Collection de Bourgogne*, tome LXXXV.

Lorsqu'en 1595, l'armée du maréchal de Biron, forte de 14.000 hommes, se présenta devant Lourdon, après avoir réduit Autun (16 mai 1595) et Tournus (19 mai 1595), la forteresse ouvrit ses portes. Les préliminaires de la paix générale furent signés au château de Taizé (près Chalon) le 23 septembre de la même année.

Claude de Guise travailla activement à la restauration de la discipline monastique, fortement ébranlée par cette longue série de guerres intestines. Ce fut dans les murs restaurés à nouveau du château de Lourdon que se tint, le 6 juillet 1600, le Chapitre général de l'Ordre de Cluny. On y approuva la rédaction de nouvelles règles que le Parlement de Paris enregistra le 7 septembre[1].

Enfin, dernier souvenir de cette période troublée : Dom Claude Olier, trésorier de l'église de Cluny, qui avait montré un courage héroïque en 1562 devant les menaces du cruel Misery en refusant, au péril de sa vie, de découvrir le trésor de l'abbaye, fit bâtir, en 1601, la chapelle de Saint-Claude près de la croix de Lournand, et il y fonda quatre messes annuelles. Le 6 juin 1601 Pierre Rougier, curé de Saint-Mayeul, Pierre de Longueville, sociétaire, et Pierre Rougelet, diacre, *furent processionnellement avec les paroissiens à Saint-Claude, où la messe fut célébrée après la bénédiction de la chapelle par Claude de Guise en personne*[2].

VIII

DÉMOLITION DE LA FORTERESSE DE LOURDON EN 1632

Il semble qu'on ait attendu la mort de Claude de Guise, sur-

1. *Nouvelles Acq. franç.*, n° 4336, tome II, p. 60.
2. *Id.*, p. 59.

venue en 1612, pour oser agiter la question du démantèlement du château de Lourdon, devenu, par ses soins, une demeure abbatiale et une forteresse puissamment armée. *Gaspar Dinet, évesquè de Mascon, con*[er] *et prædicateur ord*[re] *du Roy, chef des Estats du pays et comté du Masconnoys,* écrivit la lettre suivante le 20 août 1613 [1] : *Sur la proposition faicte de la démolition du chasteau de Lourdon ... nous avons dict et déclairé, disons et déclarons en parolle et écrits que ladicte démolition est très importante pour le service du Roy et très utille pour toute la Bourgongne, d'autant que ledict chasteau est très fort, qu'on ne sçauroit avoir qu'avec une armée et à force de canon ; qu'estant surprint, comm' il l'a esté par ceulx de la Religion prætendue, et par d'autres, il peut ravager tout le pays, estant entre les rivières de Loisre et de la Saosne ; que la garde en est tousiours mal asseurée entre les mains de Religieux, ou d'Abbés qui n'y résident le plus souvent, oultre la despense d'y entretenir une garnison ordinaire, pour lesquelles raysons et plusieurs autres qui seront déduictes au long quand besoing faira, en adhérant à l'oppinion de Messieurs les eslus du pays, nous sommes d'advis que par Req*[tes] *præsentées au Roy on demande ladicte démolition, pourvu que la récompanse et les frais d'icelle soient arbitrés par le Conseil au soulagement du pays et qu'elle se départe et impose générallement sur toute la Bourgongne, dont ledict pays du Masconnoys ne faict qu'ne petite partie, et lequel toutes foys ne portera sa cotte part à la forme des tailles, ainsy qu'il a esté pratiqué en diverses aultres démolitions de places, auxquelles le pays, n'ayant aucun intérest, a ce néantmoins contribué, comme celle de Vergy, Dondain, Tallan et aultres, avec toute la Bourgongne ... Délibéré en notre maison de Romenay, le vingtiesme aoust mil six centz treize.*

L'année suivante, en 1614, la démolition de la forteresse de Lourdon fut *recognu nécessaire pour le bien de la province par*

1. Archives départementales de Saône-et-Loire, C. 471, folio 96.

le Roy en son Conseil[1]. Mais ce démantèlement, comme on vient de le constater par la lettre de Gaspard Dinet, n'était pas sans présenter des difficultés. Qui supporterait les frais de la démolition ? Et à quel chiffre atteindraient les indemnités et à qui les attribuerait-on ? Le duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, ayant envoyé une lettre aux États du Mâconnais, le 6 mars 1626, au sujet de la démolition, Charles de Saulx, baron de Tavannes, Lugny, etc., député de la noblesse, réclama une part des indemnités dans la séance desdits États du 15 mai 1626 [2]. Il représenta *à la compagnie qu'encores qu'il ayt un notable intérest en ladicte démolition, que néanltmoins il n'a jamais rien eu tant en recommandation que d'obéir au Roy et de procurer la liberté du public, laquelle se trouvant altérée et jugée souffrir beaucoup ladicte place subsistant, ... il déclare qu'il y consentira tousjours, ... en tant que en luy est, en demeurant désintéressé et remboursé des deniers qu'il a fourny à feu Monsieur le cardinal de Guise, cy devant abbé de Cluny, lorsqu'il entra en ladicte place, attendu qu'il s'est désaisy, par commendement exprès du Roy, des canons, pouldres, boulets et aultres meubles qui luy servoient de principale et espéciale hypothèque, et despuis recognu par le sieur abbé de Cluny à présent vivant par devant Tuppinier, notaire royal, le XXIIII apvril six cents vingt-trois, par lequel contract ledict sieur abbé recognoit debvoir audict sieur de Tavanes la somme de dix-huict mille trois cents livres qu'il auroit fourny et advancé audict deffunt sieur cardinal pour le bien des affaires de son abbaye entrant au gouvernement de ladicte place ; le payement de laquelle somme il consent estre faict audict sieur de Tavanes sur les premiers deniers qui proviendront de ladicte démolition et qui pourroient estre adjugés par les arrests du Conseil ; oultre laquelle somme... ledict sieur prétend encore estre desdommagé par la province de Bourgongne de plusieurs advances*

1. Archives départementales de Saône-et-Loire, C. 471.
2. *Id.*

de deniers qu'il auroit esté contraint de fournir pour le payement des soldats qu'il auroit tenu à ladicte place pour le service du Roy ...

Cette réclamation fut envoyée au duc de Bellegarde qui attendit encore six années avant de faire exécuter le décret royal. Un autre personnage avait surgi qui réclamait la part du lion dans les indemnités, c'était Richelieu, devenu abbé de Cluny en 1629, après avoir obtenu la démission de Jacques de Vény d'Arbouse, moyennant une pension de 5.000 livres. Pour le dommage causé par la perte de la forteresse de Lourdon, il exigeait 60.000 livres.

Il y avait alors parmi les ecclésiastiques attachés à la maison de Richelieu un ancien moine de Cluny sécularisé, nommé Claude de Bruillart, docteur ès droits, plus connu sous le nom d'abbé de Coursan. Il fut chargé par le Cardinal de soutenir en son nom cette réclamation auprès de *Messieurs de l'Église aux Estats de Bourgogne assemblez en la ville de Dijon par permission du Roy.*

Après diverses délibérations, en mai et en décembre de l'année 1631, la somme de 60.000 livres fut votée.

Un procès-verbal [1] des délibérations du 4 décembre 1631, délivré au sieur de Coursan par Joly, greffier des États, et destiné sans doute à son maître, renferme un résumé des négociations, et nous instruit en particulier sur les conditions que mirent les religieux de Cluny à leur acquiescement, et au sujet

1. Ce procès-verbal se trouve actuellement aux Archives du Ministère des Affaires étrangères, *France, Mémoires et Documents*, vol. 1490, folio 258. Voir aussi dans le même volume deux lettres manuscrites envoyées au Cardinal par les prélats et ecclésiastiques assemblés aux États de Bourgogne, fol. 248 et 260, et un extrait des délibérations faites en ladite Chambre de Dijon, le 10 mai 1631, fol. 248. Voir enfin pour le détail des négociations et la contribution des États particuliers du Mâconnais, Archives départementales de la Côte-d'Or, C. 3371, fol. 302, et Archives départementales de Saône-et-Loire, C. 472 et 755. Le Mâconnais fut imposé pour 12.000 livres.

de la conservation de quelques bâtiments non fortifiés du château, comme *le tripot de Lourdon*, dans lequel il est aisé de reconnaître le jeu de paume, *le logement d'Amboise*, qu'il est difficile d'identifier, et *les escuyries*, qui devaient être situées dans le corps de bâtiment faisant suite au jeu de paume et donnant sur la terrasse.

« Sur les remontrances faictes aux députez des Estatz de Bourgongne, de la part de Monseigneur l'Éminantissime Cardinal de Richelieu, Abé, Chef et Général administrateur de l'abaye et de tout l'Ordre de Cluny, par le sieur abé de Coursan, prieur du prieuré du Pré. et veu la délibération du vingt-sixiesme de may dernier, par laquelle auroit esté ordonné à M[r] Pierre Fourneret, receveur général des Estatz, payer des deniers de sa recette de l'impost faict au mois de mars précédent, à mondict seigneur le Cardinal, ou à celluy qui auroit charge et procuration de luy, la somme de soixante mil livres pour toute sorte de dédommagement prétendu tant par luy que par les prieur, religieux et couvent de ladite abaye ou autres pour la démolition du chasteau de Lourdon, ordonnée par lettres patentes du Roy, à l'effect de quoy mondict seigneur mettroit ez mains dudict Fourneret un acte capitulaire desdictz prieur, religieux et couvent qui contiendroit leur déclaration, quilz se départoient de l'oposition par eux formée a ladicte démolition, ratifioient et apreuvoient la délibération dudict mois de may, consentoient la démolition dudict ch[aste]au de Lourdon, et deschargeoient la province de Bourg[ong]ne de toutes prétentions d'indemnité et dédommagement ; lettres du Roy aux sieurs Éleuz des Estatz du d[ict] pays, du vingt-quatriesme de juin dernier, signées Louys, et plus bas Phelipeaux, par lesquelles Sa Majesté veut et ordonne que le tripot du d[ict] Lourdon, qui sert de granges, le logement d'Amboise, les escuiryes, et autres bastimentz qui ne sont point forti-

fiez, ny engagez d'avec les fortifications, soient réservez de ladicte démolition et conservez soigneusement pour l'usage et commodité des fermiers ; acte capitulaire des prieur, religieux et couvent de ladicte abaye de Cluny du vingt-sixiesme de novembre dernier, contenant leur adveu, aprobation, et ratification à la forme desdictes délibérations, à condition néantmoins, et non autrement, que ladicte somme de soixante mil livres seroit employée au raachapt du temporel de ladicte abaye alliéné ou engagé :

« Les Députez desdicts Estatz ont délibéré que le payement de ladicte somme de soixante mil livres ne sera diféré, en mettant entre les mains dud[ict] Receveur Fourneret ladicte ratification, et la susdite délibération, et néantmoins mondict Seigneur le Cardinal suplie d'en faire donner une pure et simple ausdictz prieur, religieux et couvent, n'estant raisonnable que la province demeure responsable de l'employ des dictz deniers ; sera aussy Monseigneur le Prince Gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté au dict pays suplié d'advencer la démolition de ladicte place, et la faire mettre en la puissance desdictz sieurs Éleuz au mesme temps dudict payement pour y faire travailler incessamment, se remettans a luy de juger si lesdictz bastimentz peuvent estre conservez sans intéresser la province. »

Il n'y avait plus qu'à exécuter l'arrêt de mort porté sur le château que personne ne songeait plus à défendre.

Le 23 juin 1632, un délégué de l'Intendant de Bourgogne arriva à Cluny où quelques soldats avaient été réunis. Sans coup férir, il vint prendre possession de Lourdon, sur un écrit équivoque et secret qui ne mentionnait même pas le nom de l'exécuteur [1]. D'après Bouché de La Bertillière, ce fut Jean Braconnier

1. P. Lorain, *Histoire de l'abbaye de Cluny*, Paris, 1845, p. 250.

qui se chargea de la démolition à la réquisition des habitants de Mâcon[1]. Les meubles, munitions, terriers, furent enlevés, et l'on fit sauter les murs du donjon des tours et des bâtiments à coups de mines. Il ne resta bientôt plus de ce château, qui avait été, pendant sept cents ans, le *palladium* de Cluny, que des ruines.

Abbé Léonce RAFFIN.

1. Bibliothèque nationale, *Nouvelles Acq. franç.*, n° 5336, p. 102. — Le dernier gouverneur de Lourdon a été sans doute le seigneur de Vignieulx. Les États du Mâconnais passèrent avec lui une convention au sujet des étapes à fournir aux hommes qu'il était chargé de lever pour le régiment des gardes du cardinal de Richelieu. Archives départementales de Saône-et-Loire, C. 690, années 1630-1631.

XXVI

LA GRANDE ÉPOQUE DE CLUNY

SES CAUSES

SA FIN AU XII[e] SIÈCLE

Cluny ! ce nom résonne à nos oreilles, à nous, fils de saint Benoît, avec autant, sinon plus d'harmonie magique, que celui du Mont-Cassin où notre père a cependant vécu, a écrit sa règle merveilleuse et l'a présentée à l'Occident tout entier qui l'a reçue et acclamée comme l'expression la plus achevée de la perfection monastique, comme le dit un de nos frères qui a su parfaitement dire ce que signifiait le présent millénaire [1].

A l'origine Cluny fut très peu de chose, un humble monastère comme il s'en fondait si souvent au moyen âge sur tous les points de la France.

En appelant près de lui, le 11 septembre 910, Bernon, abbé de Baume, en lui donnant ce lieu, le duc Guillaume le Pieux, comte de Gothie et d'Aquitaine, imitait à peu près tous les seigneurs féodaux de son temps qui cherchaient dans une fondation monastique le moyen de réparer leur vie trop mondaine et souvent même criminelle, et surtout après leur mort de s'assurer des prières ferventes, de répandre enfin, par les mains des moines, de bonnes leçons et de saints exemples sur leurs vassaux. Quelque grand

1. Dom Cabrol, *Le Millénaire de Cluny*, dans les *Études*, 20 août 1910, t. 124, p. 445.

que fût son pouvoir, quelque étendus que fussent les privilèges, quelque abondantes que fussent les richesses accordées par Guillaume au monastère, il lui était impossible de procurer ni même de prévoir ce qui allait arriver. L'un des rois les plus puissants qui aient jamais exercé l'autorité sur la terre, Philippe II d'Espagne, voulut un jour fonder un monastère digne de sa grandeur et qui fût pour sa race et ses royaumes plus que n'était ailleurs Saint-Denis, le Mont-Cassin, Cluny lui-même. Dans un site sauvage, mais grandiose, il construisit un monastère immense qui n'eut pas de rival dans toute la chrétienté. Il édifia pour église une véritable basilique, rivale, par l'accumulation des reliques, la beauté des peintures. l'éclat des marbres, de tout ce que Rome possède de plus magnifique ; dans une bibliothèque aussi brillante que celle des papes et des rois, il entassa les livres rares, les manuscrits. Autour de son monastère il constitua un patrimoine immense de terres, de prairies, de forêts. Il organisa enfin une imprimerie supérieure à ses presses de Flandre qui inondaient alors l'Europe de leurs produits toujours recherchés. Quand tout fut terminé, Philippe II introduisit dans cette splendide demeure les moines les plus fervents que l'Espagne possédât alors, les Hiéronymites, et il put croire qu'il avait allumé au centre de ses États un foyer de vie intellectuelle et surtout spirituelle qui projetterait au loin des rayons à la fois ardents et lumineux. Cependant, Messieurs, vous le savez mieux que moi, en entendant le nom de l'Escorial, les Espagnols pensent à une huitième merveille du monde, mais nous autres nous savons tous que l'Escorial n'a été rien dans l'histoire non seulement du monde, mais même de l'Espagne, à peine un souvenir important dans celle de l'art. Pas un saint, pas un grand érudit, par un orateur de marque, pas un politique n'est sorti de ce monastère dans lequel la volonté d'un roi avait amoncelé, sans résultat éclatant, toutes les richesses,

tous les éléments du savoir, tous les moyens de sanctification. Cluny à ses débuts était quelque chose de bien modeste à côté de l'œuvre colossale de Philippe II. Ce n'est pas Guillaume d'Aquitaine, c'est Dieu seul qui a fait l'incomparable grandeur de ce lieu, et nous autres, moines, quand nous mettons le pied sur ce sol sécularisé, couvert de ruines, profané à nos yeux, nous croyons entendre la voix de Jéhovah nous criant comme autrefois à Moïse sur l'Horeb : « N'approchez qu'avec respect ; le lieu « où vous posez le pied est une terre sainte [1]. »

Dieu a fait de Cluny une terre sainte, la terre des saints, et c'est par la sainteté que Cluny a régné sur le monde. Le bienheureux Bernon, abbé de Baume, était assurément un saint personnage, mais après lui et même sous lui, Cluny aurait été une abbaye comme tant d'autres, si le choix de Dieu n'avait pas suscité une dynastie de saints abbés qu'aucune volonté humaine n'aurait pu constituer. Pendant deux siècles, de 929 à 1109, saint Odon, le bienheureux Aymard, saint Mayeul, saint Odilon, saint Hugues se succèdent sur le siège abbatial fondé par Guillaume d'Aquitaine. Aymard, homme humble et modeste, homme vénérable, abbé plein d'humilité, disent ses contemporains, passe sans bruit, de 942 à 965, en affermissant le bien opéré par saint Odon et en préparant celui qu'opèreront ses successeurs. Il disparaît dans l'histoire entre les quatre grands abbés qui le précèdent ou le suivent. Pendant plus de deux siècles, l'abbaye bourguignonne est toujours gouvernée par des saints dans la personne desquels Dieu a voulu que la vertu fût relevée par le talent et la science. Odon, Mayeul, Odilon, Hugues, quels noms, Messieurs, presque inconnus de notre siècle si fier cependant de sa science, si enivré de ses progrès matériels, si dédaigneux à l'égard de notre vieux passé ! De leur

1. « *Ne appropies huc, solve calceamentum de pedibus tuis ; locus enim in quo stas, terra sancta est.* » (Ex. III, 5.)

temps, à une époque où il n'y avait aucune des inventions d'aujourd'hui, ces noms résonnaient dans toute la chrétienté comme synonymes de vertu, de puissance, de richesse, de dévouement absolu à l'Église et aux pauvres, de protecteurs toujours dévoués et efficaces de tout ce qui était injustement humilié ou opprimé. A côté de ces hommes il faudrait faire sortir du tombeau ces générations de moines qui vécurent par centaines à l'ombre des cloîtres de Cluny, ces armées de courageux évêques, d'abbés réformateurs qui sortirent de la grande abbaye pour prêcher, dans toute l'Europe, la pureté de l'Évangile et le courage en face des puissants oppresseurs du clergé et des pauvres. Il faudrait surtout faire apparaître ces papes enfants de Cluny qui ont tous le front entouré de l'auréole de la sainteté et qui ont décidé la victoire de l'Église sur cette seconde barbarie plus redoutable que la première, la féodalité. A leur tête nous admirerions l'héroïque figure de cet Hildebrand que l'Église romaine honore sous le nom de Grégoire VII et qui est pour nous, moines bénédictins, la plus haute personnification de l'esprit de notre bienheureux père, la gloire la plus éclatante de notre famille religieuse. Oui, Messieurs, Cluny est devenu pour les chrétiens autant que pour les moines une terre sainte parce que Dieu y a fait germer plus qu'en aucun autre lieu de la chrétienté pendant plus de deux siècles les fleurs et les fruits de la sainteté, et cet épanouissement magnifique ne s'est pas arrêté à la mort de saint Hugues. Après lui est venu Pierre le Vénérable. Sa figure est un peu effacée par l'éclat incomparable de son contemporain, son ami, son frère, quoique parfois son émule, saint Bernard. Mais elle aussi est toute rayonnante de la beauté surnaturelle que donne la sainteté [1].

Nos anciens regardaient la sainteté comme un héritage que

1. Pierre le Vénérable mourut en 1156, à 65 ans.

les moines amenés ici par Bernon avaient apporté d'ailleurs. Un historien de ces temps reculés nous dit que saint Maur, le disciple privilégié de saint Benoît, avait apporté dans son monastère de Glanfeuil tout un trésor de saintes coutumes d'esprit monastique qu'il avait reçu directement de saint Benoît. Après lui ce courant vivifiant avait passé dans deux ou trois monastères pour s'arrêter enfin à Baume et à Cluny. L'érudition moderne peut critiquer quelques détails de ce récit; toujours est-il que, soit de Glanfeuil, soit de Luxeuil, soit directement du Mont-Cassin, Cluny avait reçu par Baume des coutumes parfaitement conformes à l'esprit de saint Benoît et surtout l'admirable esprit de ferveur, de piété, de zèle pour l'honneur de Dieu et le service de l'Église que le saint patriarche a voulu infuser à ses fils. Les coutumes propres du monastère de Cluny et celles des nombreux monastères qui s'inspirèrent de son exemple, forment toute une littérature qui s'enrichit chaque jour de nouveaux monuments. Un de nos confrères du Mont-Cassin, Dom Bruno Albers, a récemment publié trois volumes, rien que pour notre abbaye mère, et il n'est qu'au début de son travail. Si un érudit se dévouait à la même besogne pour Cluny, il lui faudrait plusieurs volumes du plus haut intérêt, au moins pour nous autres moines, et pour l'étude de ces temps reculés. Mais les hommes de ces temps-là avaient, comme on dit aujourd'hui, une mentalité toute différente de la nôtre. Ces psalmodies interminables, ces coutumes minutieuses, ces cérémonies sans éclat et sans fin seraient aujourd'hui des épreuves pour les plus fervents d'entre nous. Toutes ces pages de coutumiers sont froides et glaciales, si elles ne sont pas animées par un puissant esprit de piété, de charité fraternelle, de zèle pour l'Église et les âmes que des règlements et des cérémoniaux ne peuvent communiquer. Cet esprit était brûlant à Cluny; il y était entretenu par l'Esprit Saint encore plus que par le travail des

saints abbés que nous venons de nommer. Peu à peu cet esprit s'est affaibli, parce que le souffle d'en haut a été moins puissant, que la faiblesse humaine a repris ses droits et que Cluny a été habité par des hommes et non plus par des saints. Sous saint Hugues, saint Pierre Damien saluait encore Cluny comme un paradis sur la terre, comme le jardin des lis et des roses. C'est pour lui le champ du Seigneur, la moisson du ciel. C'est un camp spirituel, l'arène des combats célestes, la palestre où l'on s'initie à la lutte contre la chair et contre les tentations de l'enfer. Cent ans après c'était déjà la décadence.

Pourquoi toutes ces merveilles de grâce et de sainteté que Dieu n'a jamais fait éclater ailleurs avec tant de continuité et de magnificence? Cluny avait une mission dans un siècle où Satan semblait complètement triompher. Cluny devait remplacer Rome dont la gloire et la puissance paraissaient éclipsées pour toujours. Quel était l'état du monde lorsque Guillaume d'Aquitaine fonda ce puissant monastère? Un grave bénédictin du XVIII[e] siècle, après avoir scruté toutes les annales de cette triste époque, vous dira que ce X[e] siècle fut « un siècle de fer pour ses duretés, un siècle de plomb pousa noblesse, un siècle d'obscurité, un siècle de ténèbres ». « Les désordres, dit-il encore, ne pouvaient guère être plus grands qu'ils ne furent en ce siècle, tant dans le civil que dans l'ecclésiastique. Il s'éleva dans les provinces, en ce siècle, autant de petits souverains qu'il y avait de gouverneurs. Alors les ducs, les comtes, les vicomtes rendirent leurs gouvernements héréditaires dans leurs familles et en firent des principautés. Puis, non contents d'avoir usurpé l'autorité royale, ils dépouillèrent encore le peuple des droits dont il avait joui jusque là, et l'on vit alors une triste image de ce qui se passa parmi les premiers hommes qui, vivant sans crainte et sans foi, s'abandonnèrent à toutes leurs passions. De même en ce siècle, chacun faisait ce qui lui plaisait, méprisant

les lois divines et humaines et les ordonnances des évêques; les puissants opprimaient les faibles, tout était plein de violences contre les pauvres et de pillage des biens ecclésiastiques. La porte fut ouverte à tous les vices et l'impunité assurée. Rien n'était plus commun, dit un auteur du temps, que de voir régner l'orgueil, l'avarice et la volupté[1]. »

Le grave auteur parle ensuite longuement des désordres non moins grands qui existaient dans l'état ecclésiastique et de la situation déplorable des monastères. Mais donnons plutôt la parole à un autre témoin qui, à la solidité de la science allemande, ajoute l'autorité d'une haute dignité ecclésiastique. « Pendant toute la première moitié du xe siècle, dit le cardinal Hergenröther[2], il semble que tout fût sorti de ses limites, que la corruption du monde eût envahi l'Église et anéanti sa discipline. La chute des Carlovingiens, la formation de plusieurs principautés tyranniques, les guerres et les duels incessants de la noblesse, l'invasion des pays chrétiens par les Hongrois, les Normands, les Slaves et les Sarrazins, les fréquents pillages des biens d'église, la ruine des monastères, la collation arbitraire des évêchés donnés souvent à des enfants, une licence effrénée, toutes ces causes semblaient avoir détruit pour jamais le résultat des travaux accumulés, pendant des siècles, par les plus grands esprits du christianisme. C'était vraiment un siècle de fer. La culture savante et la vertu ne subsistaient plus que dans quelques monastères, etc. » Si nous en avions eu le loisir, nous laisserions parler ce docte écrivain et il nous raconterait les malheurs particuliers de l'Église de Rome. Là, l'épreuve était plus grande que nulle part ailleurs. En huit ans on voyait sept pontifes se succéder sur le siège de Pierre, le trône du vicaire de Jésus-

1. *Histoire littéraire de la France,* t. VI, p. 345.
2. *Histoire de l'Église,* t. III, p. 222.

Christ est l'enjeu des luttes, des factions romaines et des seigneurs féodaux du voisinage, et quand le savoir y monte en la personne de Sylvestre II, à la fin du xe siècle, quand, durant le xie, des papes dignes de ce nom comme saint Léon IX et ses successeurs immédiats travaillent avec courage à préparer l'œuvre de réformes et d'affranchissements dont le triomphe sera assuré par saint Grégoire VII, ils n'arrivent à rien que par le secours du César germanique, et c'est un nouveau péril. L'Église romaine, sans l'indomptable énergie de ses pontifes clunisiens, serait devenue un patriarcat de Byzance, asservie aux empereurs allemands. Ce n'eût plus été le Christ, mais le pouvoir temporel qui aurait régné sur le monde.

D'où est venu le salut ? Hergenröther le disait tout à l'heure. La culture savante et la vertu ne subsistaient plus que dans quelques monastères, et durant ce siècle de fer et durant le suivant, au prix d'un travail acharné, au prix de luttes incessantes et grâce à des sacrifices héroïques, la culture et la vertu ont tellement triomphé dans tous les monastères que des évêques, des cardinaux, des papes en sont sortis, et les ont fait asseoir sur les sièges épiscopaux et sur celui de Pierre lui-même. Et cette heureuse révolution, par qui a-t-elle été opérée ? Par Cluny, par les quatre grands abbés qui ont fait de ce lieu le centre du gouvernement, le foyer de la vie intellectuelle et spirituelle de toute la chrétienté. Cluny a été pendant deux siècles et demi ce que devait être Rome et c'est là tout le secret de son histoire et de sa grandeur.

Le bienheureux Bernon et après lui saint Odon prévoyaient-ils tout cela quand ils posèrent les fondements de ce monastère ? Non assurément, pas plus que leurs successeurs, ils ne se croyaient appelés à de pareilles destinées. Mayeul, Odilon, Hugues n'étaient pas plus que les deux fondateurs des hommes de génie, rêvant la

reconstitution d'une société nouvelle, la réforme même de l'Église sur un nouveau plan. Intelligents, instruits, éclairés, tous hommes de gouvernement, ils remplirent leur rôle dans cette œuvre colossale, mais leurs visées étaient plus humbles. Même à l'égard de leur famille religieuse, de cette grande fédération de Cluny, ils n'étaient pas comme ces fondateurs modernes d'Ordres ou de Congrégations qui commencent d'après un plan arrêté, qui tracent d'avance toute une organisation et la réalisent peu à peu telle qu'ils l'ont conçue au début. Nos grands abbés de Cluny étaient de simples enfants de saint Benoît ; ils avaient reçu de lui deux maximes, que le saint patriarche a laissées à sa postérité comme la règle de la vie, le but de tous les efforts et le secret de tous les succès. *Deum timeant*, a-t-il dit à ses fils, craignez Dieu, évitez tout péché et pratiquez généreusement la vertu, et surtout, dans toutes vos actions, préférez à toutes choses l'amour et le service de Jésus-Christ. Si vous lui êtes fidèles, il vous conduira tous à la vie éternelle. *Christo omnino nihil præponant qui nos pariter ad vitam æternam perducat*[1]. Ce sont les dernières paroles que saint Benoît adresse à ses fils dans cette règle que tous les siècles ont saluée comme l'instrument principal de la civilisation européenne. Saint Benoît, en les écrivant, n'avait pas de si grands desseins. Il ne cherchait qu'à former, comme il le disait dans son prologue, des « écoles du service divin ».

Saint Odon n'a pas non plus cherché autre chose. La réforme de l'Église, la transformation du monde est partie de Cluny tout simplement parce que de Cluny est partie la réforme des plus grands monastères de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Espagne, d'Italie, de Rome même. C'était là l'objet des incessants voyages de saint Odon. Une course de quelques heures en chemin

1. *Regula sancti Benedicti*, c. LXXI.

de fer nous effraie, nous autres, modernes amollis. Ces vaillants du xe et du xie siècle montaient ici sur leur mule ou leur lourd cheval de voyage et à travers mille difficultés, malgré les intempéries des saisons, malgré les brigands, malgré les seigneurs féodaux qui les attendaient pour les rançonner à chaque station du voyage, bravant tous les dangers et toutes les fatigues, ils allaient à Rome, pour rétablir le service divin dans la basilique de Saint-Paul, à Fleury près d'Orléans pour y relever le culte des reliques de saint Benoît, à Burgos pour surveiller des monastères nouvellement fondés et réformer l'observance dans les communautés désorganisées par la domination des Maures. Aucune fatigue, aucun danger ne les effrayait parce qu'ils craignaient Dieu et qu'ils ne préféraient rien à l'amour du Christ. Ils insufflaient leur esprit aux communautés qu'ils fondaient ou qu'ils réformaient et qui devenaient ainsi des foyers de lumière et de vie pour les contrées environnantes. Un monastère réformé ou fondé par saint Odon ou saint Mayeul était une église modèle, une forteresse de la civilisation, une protestation vivante contre l'ignorance et les brutalités féodales, un point d'appui pour résister à l'injustice, un asile pour tous les pauvres et les opprimés. Ces saints abbés étaient les dépositaires de l'esprit et de la grande tradition bénédictine qu'ils avaient héritée de saint Benoît d'Aniane et de saint Maur. Aussi, pour la conserver, ils posèrent comme première règle de l'organisation qu'ils établissaient entre les monastères l'unité de l'interprétation et de l'observation de la règle de saint Benoît par la pratique des observances de Cluny qui maintenaient la ferveur de l'esprit monastique.

Pour conserver leur œuvre dans chaque monastère il fallait qu'elle fût énergiquement continuée par un homme qui en eût l'intelligence et l'amour. Tout naturellement les abbés de Cluny s'efforcèrent d'acquérir un droit de nomination ou au moins

d'investiture des abbés placés à la tête de ces monastères. En agissant ainsi ils ne visaient pas à la domination universelle, à laquelle on les a accusés de rêver. Ils prenaient l'unique moyen de maintenir le résultat de leurs travaux et d'arracher à la décadence universelle les maisons dans lesquelles ils avaient réussi à ressusciter l'esprit de Dieu. Saint Odon pendant longtemps conserva pour lui-même le titre abbatial de monastères très éloignés. Il était abbé de Fleury et de Saint-Paul de Rome en même temps que de Cluny. Cette situation ne pouvait pas durer et il fallut que chaque famille monastique eût son supérieur. Mais pour maintenir l'unité de l'esprit, il fallait que ce supérieur reçût de Cluny ses pouvoirs. Les assemblées régulières des abbés pour conférer sur les besoins généraux de l'Ordre et aussi sur les nécessités particulières de leur maison, les chapitres en un mot, ne furent régulièrement établis qne sous saint Odilon, et les visites régulières n'ont été complètement organisées que par le dernier des grands abbés de Cluny, saint Hugues, au moment où la mission de Cluny allait finir. Alors seulement l'Ordre fut pourvu d'une organisation complète, mais déjà il avait réuni dans une fédération puissante plus de deux mille monastères, grâce à l'esprit de ferveur, de générosité, d'amour pour Jésus-Christ, de zèle pour son Église, qui de ce saint lieu se répandait sur toute la chrétienté.

La grande fédération clunisienne avait un noyau principal, c'était les monastères fondés directement par Cluny ou qui avaient accepté complètement ses usages et sa domination. Ceux-là étaient soumis à des constitutions spéciales et, pour parler franchement, anti-bénédictines. Qu'a fait le patriarche des moines d'Occident? Comment a-t-il donné une stabilité inouïe à une institution qui était avant lui en Occident, comme en Orient, désagrégée et quasi pulvérisée? La vie religieuse n'a jamais eu de plus grands docteurs que les Hilaire, les Augustin, les Basile. Aussi saint Benoît

loue leur doctrine et engage ses disciples à y recourir à toute heure, mais comme il veut que son institution soit durable, avec le génie romain qu'il possède, il veut avant tout la stabilité dans sa maison, stabilité de l'autorité par un abbé perpétuel, stabilité de la famille par le lien qui rattache pour la vie entière le moine à son monastère. Telle est l'essence de la constitution bénédictine. Les abbés de Cluny, au contraire, considérèrent leurs fondations non pas comme des monastères complets et autonomes, mais comme de simples résidences dans lesquelles était détachée une partie de la famille de Cluny. Aucun des monastères fondés par l'abbaye bourguignonne, fussent-ils de première importance, comme La Charité-sur-Loire et Saint-Martin-des-Champs, ne recevait le titre d'abbaye; il restait simple prieuré et son supérieur, nommé par l'abbé de Cluny, sans limite de temps, était révocable à son gré. Les moines étaient tous considérés comme des profès de l'abbaye de Cluny et ils devaient tous y venir pour recevoir la bénédiction de l'abbé de Cluny.

Telle était en particulier la condition des moines espagnols de Carrion de los Condes, de San-Isidro de Dueñas, de plusieurs monastères en Angleterre et jusque dans la lointaine Pologne. Toutes ces maisons payaient des redevances à l'abbaye de Cluny, à laquelle finalement elles appartenaient, et l'abbé de Cluny se trouvait posséder ainsi d'immenses richesses, et d'un geste il faisait sentir son autorité jusque dans les contrées les plus éloignées. Cette anomalie s'expliquait par le rôle auquel la Providence l'avait appelé dans cette époque malheureuse, et ces avantages étaient réels puisque Urbain II octroyait à la fin du XIe siècle une organisation analogue aux monastères issus de l'abbaye de la Cava, près de Salerne, mais cette façon de soumettre ainsi des centaines de monastères non pas seulement à la visite et à l'inspection, mais à l'autorité absolue de l'abbé de Cluny, était contraire à la

vraie notion bénédictine. Très justement, des monastères illustres d'Espagne tels que Saint-Pierre de Cardeña et Saint-Pierre d'Arlanzon, qui avaient derrière eux un passé glorieux, n'ont pas voulu s'y soumettre et ont tenu à garder leurs abbés réguliers et leur autonomie. Avec le temps, ces liens devaient se relâcher et se briser complètement. Si on pouvait exiger que les moines de La Charité-sur-Loire, de Paray-le-Monial, même de Saint-Mar tin-des-Champs, vinssent à Cluny recevoir la bénédiction de l'abbé, comment pouvait-on maintenir la même servitude pour des Espagnols, des Anglais ou des Polonais!

Dans l'éclipse presque complète de l'autorité apostolique, l'abbé de Cluny était pour toute la chrétienté la personnification du droit, de la justice, de la puissance ecclésiastique, mais du jour où le siège de Rome était occupé par des séries de pontifes tels que les Grégoire VII et ses successeurs, tous moines comme lui, en attendant les Eugène III et les Innocent III, l'abbé de Cluny n'était plus qu'un prélat bourguignon, le pasteur et le père d'un monastère illustre, mais qui n'était plus le centre du monde. La mission temporaire de Cluny était finie, et sa décadence inévitable allait commencer.

Déjà, à la fin du XI[e] siècle, un nouveau cri avait retenti et ébranlait tout l'ordre monastique. Le 21 mars 1098, tout près de Cluny, Citeaux avait été fondé. Saint Robert de Molesmes, et après lui, le bienheureux Albéric, saint Étienne Harding et surtout saint Bernard, avaient appelé les âmes avides de perfection à une vie plus fervente, plus austère, plus héroïque encore que celle de Cluny. La nouvelle famille religieuse ne se contentait pas de l'idéal présenté par saint Benoit aux enfants du cloître ; elle voulait non seulement observer à la lettre la règle du saint patriarche, mais elle déclarait accepter comme préceptes tout ce que le législateur présentait seulement comme conseils à ses disciples. Profitant de

l'expérience de Cluny, la nouvelle famille se donnait, par sa célèbre charte de charité, une organisation complète dès le premier jour et vraiment bénédictine. Tous ses monastères étaient des abbayes et ils étaient si fortement rattachés à l'abbaye mère par les visites et les chapitres, l'unité des coutumes liturgiques et domestiques parfaitement définies dès la première heure, qu'on ne craignait pas de donner à chacune d'elles un pasteur et un père, ayant pleine et perpétuelle autorité dans sa maison mais nécessairement soumis à l'abbé de Citeaux. Dès lors les âmes héroïques se portèrent plus volontiers vers le nouveau monastère. Les rivalités commencèrent bientôt, hélas, entre les blancs et les noirs, et comme rien de ce qui est violent n'est durable, la bêche et le hoyau tombèrent bien vite de la main des Cisterciens et il a fallu au XVII[e] siècle la poussée vigoureuse de l'abbé de Rancé pour faire revivre leur ferveur première. De nos jours son œuvre régularisée et rectifiée par la suprême autorité de l'Église, a produit cet ordre de Citeaux réformé qui est encore une des branches les plus vigoureuses et les plus vivantes du vieux tronc bénédictin.

Mais revenons à Cluny.

A saint Hugues succède Pons de Melgueil. Il gouverna quelque temps l'abbaye avec sagesse, mais, après quelques années d'un règne heureux et paisible, il déchira de ses propres mains le sein de sa mère devenue son épouse, et mourut déposé et excommunié. En 1122, Pierre de Montboissier monte sur le siège abbatial et l'occupe avec autant d'autorité et d'éclat qu'aucun de ses prédécesseurs. La postérité ratifiant le surnom que lui donnèrent les contemporains le désigne sous le nom de Vénérable, et si son front n'est pas orné de l'auréole des bienheureux comme celle de ses quatre grands prédécesseurs, ce n'est pas que la vertu lui ait manqué, mais le Saint Siège, par la voix d'Alexandre III, réclamait à ce moment-là même le privilège exclusif de canoniser les ser-

viteurs de Dieu. Pour être admis sur les autels il fallut dès lors des formalités et des procès en cour de Rome de plus en plus dispendieux et difficiles. Sous Pierre le Vénérable, la première lutte éclate entre les noirs et les blancs, entre Cluny et Citeaux, et si, sur certains points, les véhémentes objurgations de l'abbé de Clairvaux sont justes et fondées, sur d'autres, la discrétion et l'esprit de charité sont du côté de Pierre le Vénérable. Pierre reçoit à Cluny le pape Innocent II et lui fait consacrer la grande église bâtie par saint Hugues et dont le maître autel avait déjà été dédié par Urbain II. Aucune gloire de ses prédécesseurs ne manque à l'abbé de Cluny dont la juridiction s'étend jusqu'en Palestine, où des frères de son Ordre sont établis dans la vallée de Josaphat et sur le Thabor. Saint Bernard de Clairvaux, Suger de Saint-Denis, Pierre de Celles, tous les grands et saints hommes de son temps, s'honorent d'être ses amis et célèbrent ses vertus. Et cependant avec lui finit la grande époque de Cluny.

On croirait facilement qu'après lui commence ici une période de sommeil et de décadence religieuse, et que Cluny deviendra un lieu horrible où toutes les passions humaines et tous les diables de l'enfer se donnent peu à peu rendez-vous pour tenir ensemble un sabbat effroyable. Tel n'est pas le jugement équitable de l'histoire. Parcourez la liste des abbés de Cluny, depuis Hugues III, successeur de Pierre le Vénérable, jusqu'aux commendataires du xve siècle, vous ne trouvez en somme que des hommes respectables, desquels on nous vante la prudence, l'énergie et l'habileté du gouvernement, parfois même la sainteté. Mais, par la force des choses, la grande fédération clunisienne se désagrégeait d'elle-même. Cluny était toujours une maison respectable, mais il n'avait plus son ancien renom de vertus héroïques et de ferveur extraordinaire dans le service divin. Cluny était encore une grande, noble et sainte abbaye. Il avait cessé d'être le centre du

monde monastique, la forteresse privilégiée qui abritait les derniers débris et les espérances de la civilisation. Le monde et l'Église n'avaient plus besoin de ce rôle extraordinaire exercé si utilement pendant deux siècles et demi. De véritables et puissants pontifes étaient assis sur le siège de saint Pierre et soit de Rome, soit du pays où les circonstances les obligeaient à se transporter, ils exerçaient sur la chrétienté une influence irrésistible. Ils avaient l'autorité et la force pour proclamer et faire observer la loi de l'Évangile, les saints canons, les droits de la justice et de la vérité. La simonie et les vices honteux qui avaient déshonoré l'épiscopat et tout le clergé n'étaient plus que des crimes isolés et toujours réprimés, grâce aux papes issus de Cluny. La querelle des investitures était terminée, au profit de l'Église, de la vertu et de la civilisation. Les monastères étaient réformés, l'Italie elle-même, un moment plus malade que la France et l'Allemagne, avait eu ses austères réformateurs, les Romuald, les Jean Gualbert, les Pierre Damien, émules et amis de Cluny. Dans l'ordre civil, le progrès était éclatant. Le pouvoir central renaissait sous les premiers Capétiens et on voyait l'aurore de l'époque où les grands fiefs féodaux se rattacheraient au trône pour former la France.

La fédération clunisienne se désagrégeait peu à peu parce qu'elle n'avait plus de raison d'être. Dans beaucoup de lieux, en Espagne par exemple, des monastères, — le nôtre, de Silos, est de ce nombre, — sont qualifiés comme appartenant à l'ordre de Cluny, avec lequel cependant ils n'ont jamais eu de relations certaines ni d'observance, ni de dépendance. Mais on disait : tel monastère est de l'ordre de Cluny, *ordinis Cluniacensis*, pour le distinguer des maisons qui, dans le même pays, appartenaient à la puissante organisation cistercienne. Les réformes du XV[e] et du XVI[e] siècle donnèrent le dernier coup à une institution mourante et surannée. On comprend sans peine que des monastères tels que ceux de Carrion

de los Condes et de San-Isidro de Dueñas aient voulu s'affranchir d'un joug désormais inexpliqué et inutile et aient cessé d'envoyer à Cluny un tribut en retour duquel ils ne recevaient aucune compensation, gagnant enfin pour eux-mêmes leur pleine autonomie et le titre abbatial. La nouvelle réforme commencée à Saint-Benoît de Valladolid leur assurait la vie spirituelle et la ferveur qu'ils n'avaient plus besoin de chercher au delà des monts.

L'Ordre de Cluny fut réduit alors aux prieurés fondés directement par la grande abbaye et aux monastères qui, dans les siècles antérieurs, lui avaient sacrifié leur autonomie en acceptant pleinement sa domination. Cette congrégation suivit toutes les vicissitudes de notre Ordre durant ces siècles si malheureux pour lui. En 1458, le siège abbatial est occupé, après une élection peut-être irrégulière, par Jean de Bourbon, fils naturel du duc Jean. Après lui vient Jacques d'Amboise. L'un et l'autre ont laissé des édifices qui témoignent de leur attachement à cette maison et de leur magnificence ; mais pas plus Pierre le Vénérable que saint Hugues n'auraient su que faire de cette somptueuse chapelle et de ce beau palais abbatial. Après eux commence une lutte douloureuse contre la cupidité des rois et de la grande noblesse. Le patrimoine de l'Ordre de saint Benoît n'était plus aux yeux des souverains de la France qu'un amas de richesses dont ils étaient libres de disposer à leur gré pour favoriser les membres de leur famille, les enfants de leurs serviteurs, les pires de leurs courtisans. En vain les moines de Cluny essayèrent de maintenir leur droit d'élection et de se choisir eux-mêmes leur abbé ; en vain le saint concile de Trente lui-même proclama que les abbayes chefs-d'ordre ne pouvaient pas être données en commende, Cluny ne vit plus un seul abbé régulier, et dans cette liste étrange de commendataires qui sont des princes lorrains, de grands ministres, un italien de la maison d'Este, un Bourbon-Conti, des cardinaux de Bouillon, d'Au-

vergne, de Larochefoucauld, nous ne trouvons qu'un seul homme qui ait voulu résolument relever Cluny et lui rendre au moins une partie de sa splendeur.

Le cardinal de Richelieu prit en 1627 le gouvernement de l'abbaye avec le titre de coadjuteur. Ce grand homme était un véritable évêque ; il voulait que la France fût un État bien ordonné, que sans doute le Roi fût hors de page, mais qu'au-dessous de lui tout fût à sa place. Il voulait un clergé séculier pieux et attaché à ses devoirs et pour cela il favorisait la fondation des séminaires. De même il voulait que la vie des religieux répondît à leurs obligations et à leur règle. Richelieu résolut d'unir en un seul Ordre toutes les abbayes de France. La mort l'empêcha de réaliser ce grand dessein, mais au moins il mit la réforme à Cluny, sans parvenir à l'imposer à tous les monastères de l'Ordre. Celui-ci, déjà si réduit, se trouva divisé en deux petites familles, les anciens et les réformés. Quant à l'abbaye, elle ne recouvra pas son indépendance.

Pour obéir au concile de Trente, à chaque vacance du siège, les moines capitulants se réunissaient pour élire leur nouvel abbé, mais en entrant au chapitre ils savaient d'avance que le roi interdisait l'élection d'un moine et qu'il leur commandait de postuler pour abbé chef suprême de leur Ordre avec tous les droits incombant à cette dignité, un prélat séculier, un cardinal de Bouillon ou d'Auvergne, un de Larochefoucauld désigné d'avance à leurs suffrages. Qu'on ne s'étonne plus après cela si Cluny au XVIIe et au XVIIIe siècle n'était plus que l'ombre d'un grand nom ; il ne pouvait plus être autre chose. Au XVIIIe siècle, la rage de bâtir des constructions imposantes et régulières sévit jusqu'à Cluny. L'antique église des premiers abbés, le chapitre où saint Grégoire VII avait vu le Seigneur approuvant les jugements de saint Hugues, les cloîtres dans lesquels avaient défilé les papes, les

empereurs et les rois, tous ces vénérables bâtiments pleins de souvenirs sacrés furent rasés en un jour de folie pour faire place aux bâtiments sans histoire et sans caractère que nous apercevons aujourd'hui. L'hôtellerie du pape Gélase, quelques dépendances, un mur d'enceinte restèrent seuls debout.

La grande basilique de saint Hugues avait déjà perdu son porche à la Révolution. Sa grandeur colossale encore plus que son austère majesté la défendaient contre la rage d'embellissement qui avait amené la destruction de nos plus beaux édifices monastiques de France. Ce n'est pas à nous de raconter la douloureuse histoire de sa profanation et de sa ruine. Qu'il nous suffise de répéter ici le cri de douleur que cette catastrophe arrachait à notre père et maître Dom Guéranger. Il venait de raconter dans ses *Institutions liturgiques* comment une révolution méprisant toutes les lois de l'Église et surtout l'autorité du Saint Siège, avait fait table rase des bréviaires et des missels antiques de Rome et de nos églises de France, pour y substituer des œuvres nouvelles. Il avait la douleur de constater que ce mouvement nouveau et criminel était parti de cette vénérable basilique de Cluny. « Qu'on ne nous demande donc plus, s'écriait-il, pourquoi il n'est pas resté pierre sur pierre de cette antique et vénérable église, centre de la réforme monastique, et, par celle-ci, de la civilisation du monde, durant les XIe et XIIe siècles ; pourquoi les lieux qui formaient son enceinte colossale sont aujourd'hui coupés par des routes que traversent avec l'insouciance de l'oubli les hommes de ce siècle ; pourquoi les pas des chevaux d'un haras retentissent près de l'endroit où fut l'autel majeur de la basilique et le sépulcre de saint Hugues qui l'édifia. Saint-Pierre de Cluny avait été destiné à donner abri, comme une arche de salut, dans le cataclysme de la barbarie, à ceux qui n'avaient pas désespéré des promesses du Christ. De ses murs devaient sortir l'espoir de la liberté de

l'Église, et bientôt la réalité de cet espoir. Or la liberté de l'Église, c'est l'affranchissement du siège apostolique. Mais lorsque ces murs virent déprimer dans leur enceinte cette autorité sacrée qu'ils avaient été appelés à recueillir, ils avaient assez duré. Ils croulèrent donc, et afin que les hommes n'en vinssent pas à confondre cette terrible destruction avec ces démolitions innombrables que l'anarchie opéra à une époque de confusion, la Providence, avant de permettre que les ruines de Cluny couvrissent au loin la terre, voulut attendre le moment où la paix serait rétablie, les autels relevés ; où rien ne presserait plus le marteau du démolisseur ; où les cris de la fureur n'accompagneraient plus la chute de chaque pierre. C'en fut assez de la brutale ignorance, des mesquins et stupides ressentiments d'une petite ville pour renverser ce qui ne pesait plus que sur la terre. A la vue de cette inénarrable désolation, quel Jérémie oserait espérer d'égaler les lamentations à la douleur ! Que le moine se recueille et prie : *Ponet in pulvere cor suum, si forte sit spes !* (*Thren.* III, 29) [1] ».

Dom Alphonse GUÉPIN, O. S. B.
Moine de Solesmes,
Abbé de Silos (Espagne).

1. *Institutions liturgiques*, 2e édition, t. II, p. 65 et 66.

XXVII

UN ANCIEN PLAN DE L'ABBAYE DE CLUNY

Si noble que soit l'ordonnance des bâtiments conventuels[1] reconstruits à Cluny par Dom Dathoze au milieu du XVIIIe siècle, ils évoquent peu de souvenirs. Ce n'est pas là que s'est déroulée la grande histoire du monastère, qu'ont vécu les saints, que se sont rencontrés les papes et les rois.

Le petit nombre de moines que comptait l'abbaye au XVIIIe siècle se sentaient comme perdus dans un dédale de constructions dont l'immensité accusait à leurs yeux la décadence de l'Ordre, dont l'ancienneté exigeait de coûteuses réparations, dont le style n'était plus compris, dont l'utilité même ne s'imposait plus dans l'abandon des anciennes coutumes. Si Dom Dathoze et ses confrères en démolissant la vieille abbaye, en reconstruisant la nouvelle au goût du jour et dans des conditions de confortable que n'avaient sans doute pas connu les anciens moines, ont obéi à des préoccupations très humaines, nous ne pouvons cependant que déplorer leur initiative. Quel est notre regret de ne pouvoir contempler, même délabrées, même en ruines, à la place où elles existèrent pendant le moyen âge, les diverses parties de l'ancien monastère, témoins d'un si grand passé!

Du moins notre imagination peut-elle, à l'aide de gravures et

de plans contemporains, de descriptions précises [1], se représenter ce que fut cet ensemble ?

Je ne parle pas de l'église abbatiale pour laquelle nous avons des points de repère, des témoins, des mesures, des plans, des dessins et des descriptions qui suffisent pour qu'on s'en fasse une idée juste ; mais où était l'église des premiers abbés, Saint-Pierre-le-Vieux ? et Notre-Dame de l'Infirmerie dont il est si souvent question dans les Annales de Cluny et dont parle dans sa chronique le moine clunisien Orderic Vital ? et la chapelle des abbés consacrée au XII[e] siècle ? et la salle du chapitre ? et l'immense réfectoire de saint Hugues avec ses peintures murales ? et le cimetière avec sa curieuse chapelle ? et la grande salle de l'Infirmerie aux quatre cheminées ?

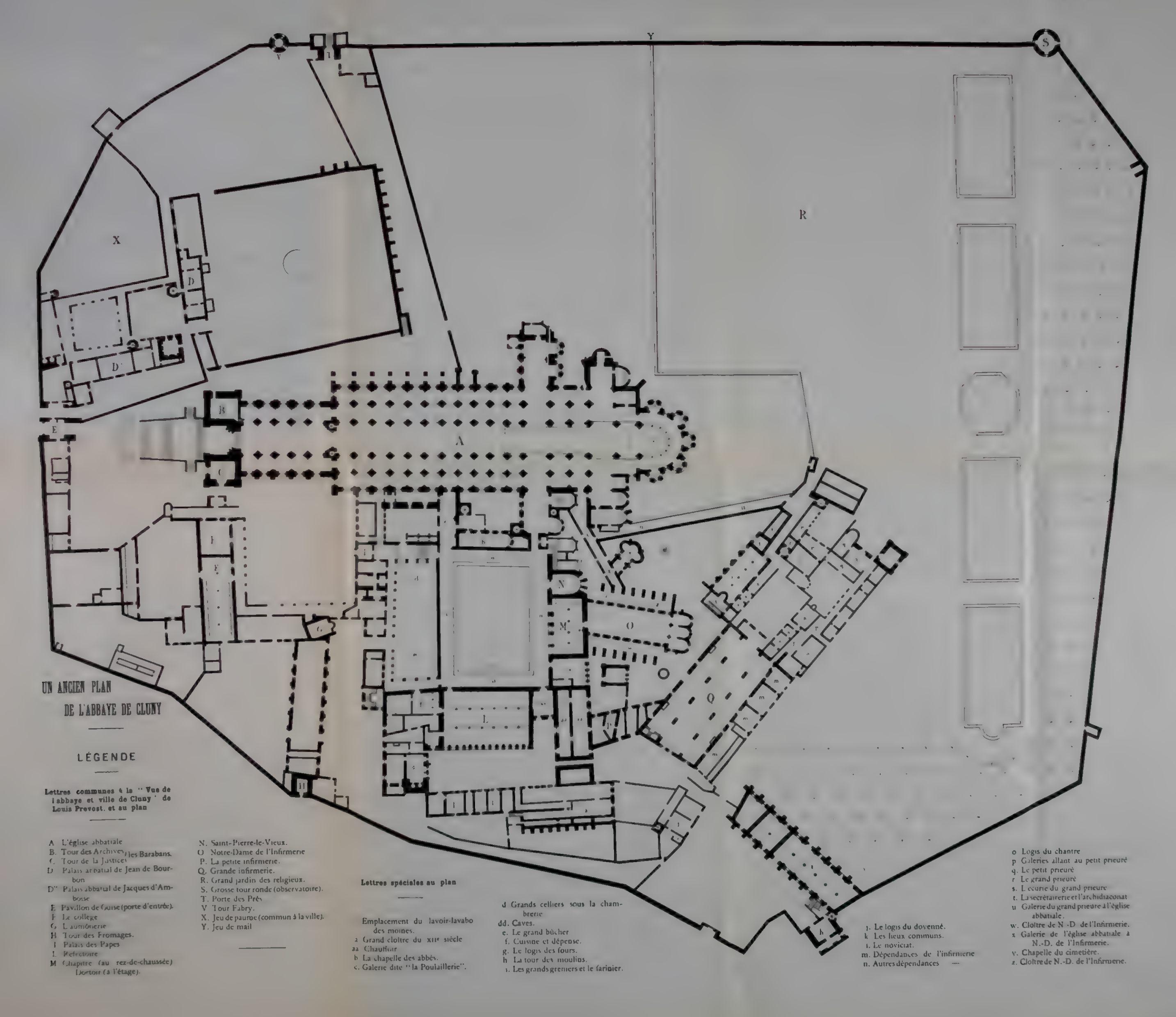
De l'abbaye telle qu'elle existait quelques années avant sa destruction nous possédons le plan dessiné en 1790 par Philibert fils [2] : mais en dehors des estampes anciennes, et notamment de la grande vue de l'*abbaye et ville de Cluny* dessinée par Louis Prévost [3] entre 1668 et 1672, qu'avons-nous pour nous renseigner

1. Il faut signaler d'une façon particulière la description donnée dans les Coutumes de Farfa, du second quart du XI[e] siècle, et le règlement des tournées du prieur claustral que l'on trouve dans les Coutumes de Cluny rédigées par le moine Bernard vers la fin du XI[e] siècle (cf. V. Mortet : *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture......* — Paris, 1911, in-8 ; pp. 133-139 ; 302-304) : il n'y a pas lieu de s'étonner, du moins pour la première, antérieure à la grande église, au cloître, au réfectoire, etc., s'il est difficile de les accommoder avec le plan ci-joint.

2. Au Musée Ochier, à Cluny. — Ce plan a été reproduit par A. Penjon dans son volume *Cluny, la ville et l'abbaye*, 2[e] édit. Cluny, 1884, in-8.

3. Cette estampe est très rare : l'épreuve la plus complète et la meilleure, provenant de M. Destailleur et appartenant à M. A. Bruel, a été reproduite dans la publication de F.-L. Bruel : *Cluni, 910-1910 : Album historique et archéologique précédé d'une étude résumée et d'une notice des planches*, Mâcon, 1910, in-4, 56 p. et 34 pl.





Y
S
R
X
D
D'
B
A
C
E
F
G
H
L
M
N
O
Q
UN ANCIEN PLAN
DE L'ABBAYE DE CLUNY
LÉGENDE
Lettres communes à la " Vue de l'abbaye et ville de Cluny " de Louis Prevost, et au plan
A. L'église abbatiale
B. Tour des Archives } les Barabans.
C. Tour de la Justice }
D. Palais abbatial de Jean de Bourbon
D'. Palais abbatial de Jacques d'Amboise
E. Pavillon de Guise (porte d'entrée).
F. Le collège
G. L'aumônerie
H. Tour des Fromages.
I. Palais des Papes
L. Réfectoire
M. Chapitre (au rez-de-chaussée) Dortoir (à l'étage).
N. Saint-Pierre-le-Vieux.
O. Notre-Dame de l'Infirmerie
P. La petite infirmerie.
Q. Grande infirmerie.
R. Grand jardin des religieux.
S. Grosse tour ronde (observatoire).
T. Porte des Prés
V. Tour Fabry.
X. Jeu de paume (commun à la ville).
Y. Jeu de mail
Lettres spéciales au plan
Emplacement du lavoir-lavabo des moines.
a. Grand cloître du XIIe siècle
aa. Chauffoir
b. La chapelle des abbés.
c. Galerie dite "la Poulaillerie".
d. Grands celliers sous la chambrerie
dd. Caves.
e. Le grand bûcher
f. Cuisine et dépense.
g. Le logis des fours.
h. La tour des moulins.
i. Les grands greniers et le farinier.
j. Le logis du doyenné.
k. Les lieux communs.
l. Le noviciat.
m. Dépendances de l'infirmerie
n. Autres dépendances —
o. Logis du chantre
p. Galeries allant au petit prieuré
q. Le petit prieuré
r. Le grand prieuré
s. L'écurie du grand prieuré
t. La secrétairerie et l'archidiaconat
u. Galerie du grand prieuré à l'église abbatiale.
w. Cloître de N.-D. de l'Infirmerie.
x. Galerie de l'église abbatiale à N.-D. de l'Infirmerie.
y. Chapelle du cimetière.
z. Cloître de N.-D. de l'Infirmerie.

sur les dispositions des différentes parties du monastère avant les remaniements du XVIII[e] siècle ?

Auguste Bernard a publié en 1863 dans le « Cabinet historique » sous le titre : *Abbaye de Cluny. Note sur les anciens bâtiments aujourd'hui détruits* [1], un travail dont les éléments paraissent empruntés à la gravure de Louis Prévost, où il reproduit un passage du *Voyage littéraire* des deux bénédictins Dom Martène et Dom Durand. Il aurait pu y joindre un extrait fort intéressant du *Voyage en Bourgogne* de Mabillon, où l'illustre savant raconte le séjour qu'il fit à l'abbaye de Cluny, du 7 au 14 mai 1682, en compagnie de son fidèle ami et confrère Dom Michel Germain [2] ;

1. P. 226-233. Ce travail dont une partie, relative aux églises de Cluny, a été imprimée dans le *Bulletin Monumental*, t. XXIX, Caen, 1863, in-8, p. 158-161, m'a été signalé et obligeamment communiqué par mon confrère L. Lex, à qui j'exprime ici tous mes remerciements.

2. Au tome V des *Annales ordinis Sancti Benedicti* (Paris, 1713, in-f°) Mabillon donne une description assez brève de l'église et du monastère de Cluny (p. 252-253), mais son *Voyage en Bourgogne* fournit des renseignements plus détaillés et plus précis, et peut-être ne trouvera-t-on pas qu'il soit déplacé de transcrire ici ce passage : « Egressi ex civitate Parisiaca ego socius que meus Domnus Michael Germanus die Jovis XVI mensis aprilis (anni MDCLXXXII)... Ex hoc loco (Autun) profecti postridie Ascensionis, id est die VII maii, conscenso Jovis Monte (Montjeu) — in quo hactenus pharus antiqua visitur ad veterem stratam Lugdunensem — per opidula Montem Cinisum (Montcenis) et montem S. Vincentii (Mont-Saint-Vincent) iter instituimus Cluniacum, qui fere unus erat nostrae peregrinationis scopus. Cum enim eo devenissent acta Sanctorum nostrorum, ut de primis sacri istius Coenobii et Ordinis auctoribus agendum nobis incumberet, ad ipsum fontem recurrere necessarium duximus, ne preclaram hanc historiæ nostrae partem segniter tractasse videremur. Dum eo accedimus, in edito colle nobis sese offerunt parietinæ Lorduniensis arcis (Lourdon) antea munitissimæ, sed jussu Richelii cardinalis eversæ, ubi olim Cluniacensium Abbatum monachorumque præsidium erat adversus grassantes temporum procellas, a Calvinistis quondam direptum expilatumque. Inde procedentibus in aspectum Cluniaci, occurrit vallis non injucunda, Graona fluviolo irrigua, quam undique cingunt montes silvis vestiti, duos habens prominentes colliculos, quorum in uno Cluniacum opidum cum Cœnobio situm est. Primus

tous deux furent émerveillés de la beauté du site, des édifices et de la grandeur des lieux.

A la vérité cette contribution d'Auguste Bernard ne satisfait guère notre curiosité.

cœnobii aspectus non omnino representat animo conceptam loci majestatem, nec quisquam facile in animum induxerit, sub vili tegularum concavarum operimento tantæ dignitatis basilicam residere. Tectum, in speciem humile, spectabile reddunt campanilia quinque, in modum bifidæ Crucis disposita : quibus accedunt in aditu turres duæ quadratae, non ita sublimes et elaboratae, ut augusti aedificii specimen procul intuentibus injiciant. Cœnobium ingressuris tres adsunt portæ majores, una in Abbatis aulam inducens ; altera in aulam collegii (nam et ibi humaniores litteræ docentur a nostris Cluniacensibus) ubi quondam adventantium hospitium erat : tertia in claustrum monachorum, novas hospitum aedes cum platea referens.

« Claustrum amplissimum laqueari non inconcinne ornatum, adjunctum habet ad meridiem refectorium latitudine ingens, mensarum sex ordinibus distinctum in gratiam Capituli generalis. Dormitorio non ita magno ex una parte Infirmitorii aedes amplissima, in cujus medio locus est exspirantium in cinere ; ex alia adjacet vetus ac primaria S[i] Petri ecclesia, cujus sola absida reliqua est, ceteris partibus solo æquatis. Contigua huic ecclesiæ major basilica est, cujus augustam et magnificam structuram oculis perspicere facilius est quam describere. Cum ex aula abbatiali in eam ingrederis, primum subit crux excelsa, dein atrium inter duas, quas prædixi, turres apertum, ex quo in basilicam XL gradibus fit descensus. In turri meridionali justitiæ sedes, in aquilonari archivum. Atrio succedit amplissimum vestibulum (verius Ecclesiam dixeris) ad majorem basilicæ portam deducens, decem supra centum pedibus in longum constans, LXXXI in latum, CXVIII in altum. Hoc opus est Rollandi abbatis sub annum M.CC.XX. Huc usque totam Cluniaci ecclesiam lustrasse tibi facile persuadeas. At mox subit basilica ingens quadringentis atque decem pedibus longa, lata centum viginti. Duas collaterales porticus habens, duas item transversales cruces, totidem que rotunda arcuatæ structuræ fastigia, quæ in lucernæ morem Ecclesiam illustrant. Tota vero machinæ moles in absidam paulo depressiorem incumbit, octo columnis (quas singulas homines duo brachiis complectantur) ad miraculum suffultam. In maximo choro sedilia CCXXV..... Ex utraque chori parte cernitur ambo unus, in quo lectiones olim recitabantur... Sub altari matutinali S[i] Hugonis abbatis, immensi que istius ædificii auctoris, tumulus visitur ab haereticis violatus, uti et tumulus Petri Venerabilis, qui ad meridionalem parietem extra sanctuarium positus est. Ex adverso jacet Pontius,..... qui,

Je ne pense pas que les documents actuellement connus permettent une restitution complète, mais, est-il bien vrai, comme l'écrit A. Penjon dans un petit livre dénué de prétention, excellent et plein de charme, intitulé *Cluny, la ville et l'abbaye*, « qu'il soit impossible de se faire une idée des anciens bâtiments de l'abbaye »? Et plus loin : « Il ne reste même, à notre connaissance, aucun plan qui permette de déterminer exactement leur position relative dans l'enceinte qui les contenait [1]. » Or, ce plan existe : c'est celui que nous publions ici en réduction [2], et dont

quod Ecclesiæ anathemate ob dilapidatum Cluniaci thesaurum insoluto mortuus sit, pedes exhibet panno impeditos. Gelasius papa in pariete chori ad meridiem tumulatus est ea transversa parte, qua monachi in chorum conveniunt.

Tanta basilica, commoda, sonora, nulla lignorum contignatione, sed solis tegulis fornici impositis tecta, opus est annorum XXV. Quam si centies videris, toties ejus majestatem obstupesces, nec minus integritatem miraberis, quam sexcentorum annorum spatio nullas rimas egit. » — *Ouvrages posthumes de Dom Jean Mabillon et de Dom Thierri Ruinart*, publiés par Dom Vincent Thuillier, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, Paris, 1724, 3 vol. in-4, au tome II, *Itinerarium burgundicum*, p. 19-24.

De la description imprimée dans le tome V des *Annales ordinis Sancti Benedicti*, rédigée d'après les notes ci-dessus du *Voyage en Bourgogne*, on peut retenir l'observation suivante, qui ne surprend pas de la part d'un homme du XVIIe siècle, sur la prétendue obscurité de la grande église : «... Fenestræ omnes angustæ, adeoque basilica tota subobscura : quales amabant majores nostri, quod immodica luce cogitationes dispergi, parciori ac veluti dubia colligi animos, intendique pios sensus persuasum haberent. Hinc est quod amplificatis sæculo sequenti ecclesiarum fenestris opaca et colorata vitra adhibita sunt, quæ lucem temperarent. Nunc longe alii mores apud nos, qui nonnisi perlucida vitreamina amamus, ad oblectandos oculos quam ad augendam pietatem aptiora... »

1. A. Penjon : *Cluny, la ville et l'abbaye*, 2e édition, p. 99.

2. J'adresse au nom de l'Académie de Mâcon et en mon nom personnel de vifs remerciements à MM. Jacquot et Lucas, professeurs à l'École Nationale d'Arts et Métiers de Cluny, qui ont exécuté gracieusement et avec le plus grand soin le relevé de ce plan en vue de la présente publication (planche XI), ainsi qu'à M. Roulland, directeur de la même École, dont l'obligeance mise à l'épreuve maintes fois ne s'est jamais démentie. Je tiens aussi à rendre hommage au dévouement toujours actif et cordial de M. Daclin, de Cluny.

l'original est à Cluny, au Musée Ochier, dans la galerie des Estampes; il remonte au XVIIe siècle, très probablement. Pourrons-nous, grâce à lui, nous représenter la glorieuse cité monastique et situer d'une façon exacte les lieux dont l'histoire fait mention? Malheureusement aucune légende, aucun renseignement quel qu'il soit, ne l'accompagne.

Pour en identifier les diverses parties qu'appellerons-nous donc à notre aide? – la légende de la gravure de Louis Prévost? — elle ne nous donnera guère d'indications utiles, et nous risquerions fort d'échouer dans notre entreprise si nous ne trouvions dans le manuscrit du Clunisois Philibert Bouché [1] la transcription d'un document précieux, déjà connu et imprimé par Penjon [2], la description des anciens bâtiments de l'abbaye de Cluny tels qu'ils étaient en 1623 [3]. Elle mérite d'être ici intégralement reproduite :

« *Voici le dénombrement fait en 1623 des anciens bâtiments de ce monastère; je crois que mes lecteurs le verront avec plaisir pour le comparer avec le nouveau.*

« Le grand cloître [4] composé de 4 côtés à simples petits piliers,

1. Ms. 4336 du fonds français des Nouvelles acquisitions (Bibliothèque Nationale) : « Description historique et chronologique de la ville, abbaye et banlieue de Cluny..... », par Philibert Bouché, 2e partie, p. 68-74.

2. A. Penjon : *Cluny, la ville et l'abbaye*, 2e édition, p. 103-109. La transcription de Penjon est faite d'après le ms. en 8 vol. de Philibert Bouché de la Bertilière qui se trouvait à la Bibliothèque de la ville de Cluny. C'est probablement une seconde rédaction faite de 1815 à 1817 d'après l'original, écrit et annoté pendant la Révolution, qui porte à la Bibliothèque Nationale le no 4336 du fonds français des Nouvelles acquisitions. Notre transcription est faite d'après ce dernier manuscrit.

3. C'est précisément en 1623 que les Clunistes se divisèrent en religieux de l'ancienne et de l'étroite observance.

4. Cf. plan, a. Nous savons que sur la fin de sa vie, l'abbé Odilon (994-1044) construisit un nouveau cloître soutenu par des colonnes de marbre amenées à

sans aucun pilier bouttant, couvert de tuiles creuses et lambrissé, a du côté de midi et de vent en longueur 135 pieds, des côtés de matin et soir 170 pieds et de largeur 17; au milieu du côté de midi est le lavoir [1] pour aller au réfectoire portant en quarré 22 pieds, couvert en tuiles plates et lambrissé en forme de pavillon.

« Le grand réfectoire [2] composé de trois allées et de deux rangs de piliers quarronnés, lambrissé et couvert de tuiles creuses, percé d'environ 36 fenêtres à vitres, a 112 pieds de longueur et en largeur 67.

grands frais des carrières des Alpes par la Durance et le Rhône, et que souvent il se félicitait de ce beau travail, disant qu'il avait trouvé Cluny de bois et qu'il le laissait de marbre. Le cloître de 1623, non voûté, était-il le cloître d'Odilon ? Évidemment non, puisqu'il s'étendait sur la plus grande partie de l'ancienne église abbatiale d'Odilon, Saint-Pierre-le-Vieux ; d'ailleurs l'inscription du XVIII[e] siècle relevée dans la sacristie de la grande église de saint Hugues par Philibert Bouché et imprimée plus loin, nous apprend que dès le premier quart du XII[e] siècle l'abbé Ponce de Melgueil le reconstruisit. C'est donc le tracé du cloître du XII[e] siècle que fournit notre plan. Nous savons que l'abbé Yves I (1257-1275) y plaça vingt-deux volumes enchaînés, et que l'abbé Bertrand I (1295-1308) installa aux quatre angles des lanternes de verre.

1. Cette construction sur plan carré qui abritait le lavoir destiné aux ablutions des moines n'est pas indiquée sur notre plan : elle avait déjà sans doute été détruite, les religieux au XVII[e] siècle et au XVIII[e] ne se soumettant plus à l'usage de se laver au même moment et ensemble. Une grande vasque en pierre qui se trouve actuellement dans la pharmacie de l'hôpital à Cluny passe pour avoir été celle du lavoir des moines. — Cf. plan, ▷◁.

2. Cf. plan, L. Le réfectoire, œuvre de saint Hugues, était immense. Mabillon l'a vu garni de six rangs de tables ; il était décoré de peintures, et voici ce que nous en rapporte la Chronique de Cluny : « Est insuper amplum refectorium, longitudinis circiter XXXVIII. et latitudinis XXIV. passuum : in quo sunt sex mensæ ordinatæ per longitudinem, tam in medio quam a dextris et sinistris. Sunt et aliæ tres mensæ in capite ipsius refectorii, scilicet mensa Præsidentis, quæ supereminet alias mensas : et item mensa Prioris maioris a dextris, et mensa Prioris claustralis a sinistris mensæ ipsius Præsidentis. Ista domus refectorii habetur gloriosa in picturis tam novi quam veteris Testamenti, prin-

« Le chaufoir [1] au bout dudit réfectoire, voûté, une chambre au dessus, couvert de tuiles plates et percé à 5 jours, a 37 pieds de long sur 22 pieds de large. Le grand dortoir [2], quarronné sous lambris, composé de 46 chambres dont il y en a 6 sans jour, couvert de tuiles plates, a en longueur 225 pieds sur 45 de largeur. Au dessous du dit sont le chapitre et une partie des caves. — Le petit dortoir [3] traversant le grand du côté de matin a de longueur 67 pieds et même largeur, presque le grand sous lambris. Les lieux communs [4] au bout du grand dortoir, couvert de tuiles creuses, ont de long 105 pieds sur 48 de large. — Le novi-

cipum, fundatorum et benefactorum cœnobii Cluniacensis cum immensa imagine Christi, et representatione magni ipsius Judicii in quo scribuntur versus qui sequuntur :

Ecce dies magnus, quo Judex præsidet Agnus
Sponte, vel ingratum cui subditur omne creatum :
Infelix vere, cui non datur ista timere,
Nam præsens ignis domus est æterna malignis.
Deo gratias.

(*Biblioth. Cluniac.*, col. 1639 et sqq.)

L'abbé Yves I qui, dans le troisième quart du XIII[e] siècle, avait doté le cloître de vingt-deux volumes enchaînés, donna aussi pour lire au Réfectoire le livre des Expositions des Évangiles.

1. Cf. plan, aa.

2. Le grand dortoir, réparé par le grand prieur Jean de la Madeleine qui fut abbé en 1518 : « ...dormitorium reparavit, et cellas ornavit, cum dormitorio sex puerorum » ...(*Biblioth. Cluniac.*, col. 1686) s'étendait au-dessus de la salle du Chapitre qui ne figure pas dans la description (Cf. plan, M) et dans le prolongement au Midi, au-dessus d'une partie des caves (Cf. plan, dd). La salle du Chapitre, voûtée, divisée en deux nefs par une rangée de quatre colonnes, ne semblait pas répondre par ses dimensions à l'importance de l'abbaye. Sous l'abbé Guillaume I, vers 1178, le prieur Otger « pulpitum capituli fecit », nous apprend la Chronique de Cluny.

3. S'étendait probablement au premier étage de la construction désignée au plan par la lettre P.

4. Cf. plan, k.

ciat[1] servant à présent de bûcher, sans pavé ni lambris, couvert de tuiles creuses, a en longueur 105 pieds et en largeur 32.

« La chapelle de *Saint-Pierre-le-Vieil*[2] au bout du grand dortoir vers l'église, quarronnée, voûtée, couvert de tuiles creuses, ayant plusieurs jours, la plupart sans vitres, a 40 pieds de long et de large, y compris les deux collatéraux 52 pieds. — La *chapelle*

1. Cf. plan, (?).

2. Cf. plan, N. Lorsque Mabillon visita Cluny en 1682, de Saint-Pierre-le-Vieux, l'église des premiers abbés, il ne restait plus que l'abside : « vetus ac primaria S[i] Petri ecclesia, cujus sola absida reliqua est, ceteris partibus solo æquatis. » Dans la partie du cloître opposée à celle où s'ouvre l'abside, la description que nous publions mentionne l'existence des tours de l'ancienne église de Saint-Pierre. Dans le *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur* (2 v. in-4, 1717) DD. Martène et Durand, parlant de Saint-Pierre-le-Vieux où saint Aimard et peut-être saint Bernon sont enterrés, qui contient aussi des cendres de l'apôtre saint Pierre, disent que l'église est dans le cloître et n'est pas entière.

Saint-Pierre-le-Vieux, commencé par Bernon, premier abbé de Cluny, fut achevé par Odon son successeur. L'église reçut en 927 les cendres de Bernon et en 963 celles de l'abbé Aimard. En 991, Hugues, archevêque de Bourges, vint à Cluny faire la dédicace solennelle de l'église de l'abbaye dont une partie avait déjà été bénie du temps de saint Odon, et renferma sous le maître autel les cendres des apôtres saint Pierre et saint Paul. Ce précieux trésor avait été apporté par les moines de Cluny établis dans le monastère de saint Paul à Rome, soumis à Cluny sous saint Odon, et qu'une sédition avait obligés à s'en retourner. Ces reliques, découvertes en 1451 par Ode II de la Perrière qui fit réparer l'autel dans lequel elles étaient, restèrent dans le sanctuaire de Saint-Pierre-le-Vieux jusqu'en 1727, date de la démolition de cette ancienne église, et reçurent ensuite asile dans le trésor de l'abbaye.

L'abbé Odilon, au dire de Jotsald, avec l'or apporté par l'évêque Sancho, fit richement restaurer les côtés de droite et de gauche du maître autel. Après l'année 1034, il dressa au dessus de l'autel majeur, dédié à saint Pierre, un splendide ciborium orné de précieuses mosaïques, dont les colonnes étaient lamées d'argent. La chronique de Cluny rapporte que sous Guillaume I, vers 1178, le prieur Otger « altare S[i] Petri prope majus claustrum mirifice ornavit » ...(Cf. *Chronic. Cluniac.*, ap. *Biblioth. Cluniac.*, col. 1636, 1662. — Arch. Nationales, LL. 1350, *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Ordre de Cluny*, XVIII[e] siècle.)

des abbés [1] avec le logis du sacristain sur le côté du cloître de vent, partie couverte de tuiles creuses, partie de plates, la chapelle étant couverte de tuiles creuses, et le logis de plates, comprennent la longueur du grand cloître hormis la porte pour entrer à l'église, savoir 70 pieds de long sur 35 de large.

« La galerie dite *la poulaillerie* [2] qui va du cloître à la nef sous ledit logis du sacristain, voûtée, laquelle a 40 pieds de longueur sur 15 pieds de large. — Le cloître du côté de soir est en partie occupé par un grand corps de logis dit *la chambrerie* [3] composé de quelques agencements dans les masures et tours de l'ancienne église de Saint-Pierre, couvert en partie de tuiles creuses, partie de tuiles plates, et sous lequel sont les grands celliers [4], a de long 56 pieds sur 37 de large.

« Ensuite est le *grand bûcher* [5] de 3 largeurs et de 2 rangs de piliers en arcades, couvert de tuiles creuses, sans lambris ni pavé, a 90 pieds de longueur sur 62 pieds de largeur.

« La *cuisine* [6] et dépense ou panneterie joignant au dit bûcher ont chacune 31 pieds en carré, sont voûtées et couvertes de tuiles

1. La chapelle de l'abbé (cf. plan, b) était une construction du XIIe siècle. « ...Anno incarnationis Domini 1118, XVII kal. septembris consecratum est oratorium hoc cum altari a reverendissimo archiepiscopo Viennensi domno Widone » ...*Biblioth. Cluniac.*, col. 564. — « ...Hujus insuper Pontii diebus capella beatissimæ Virginis Mariæ matris Christi nuncupata capella abbatis dedicata fuit, et altare ipsius consecratum » ...*Chronic. Cluniac.*, apud *Biblioth. Cluniac.*, col. 1644. — « ...Quelques mois auparavant, le 16 août, Gui, archevêque de Vienne (plus tard Calixte II), vint à Cluny et fit la bénédiction de la chapelle de l'abbé. C'est une chapelle qui était hors de l'église, mais à côté de l'église proche le cloître. Elle a subsisté jusqu'à notre temps ». Arch. Nationales, LL 1350, f° 94 *in fine*.

2. Cf. plan, c.

3. Cf. plan, d (?).

4. Cf. plan, d (?).

5. Cf. plan, e (?).

6. Cf. plan, f.

creuses, comme aussi deux autres petites dépenses joignantes. Le *logis des fours* [1] composé de diverses chambres ou bûchers, puits et de deux fours, couvert de tuiles plates, a de longueur 60 pieds sur 53 pieds de large.

« La *tour des moulins* [2], divisée en 4 étages, ayant au dessous un moulin où passe l'eau des 4 moulins, couvert de tuiles plates, en forme de pavillon, a 36 pieds en carré.

« Les *grands greniers* [3] quarronnés sans lambris, occupant le plus haut étage, le *farinier* au milieu voûté, et le bas planché de simples ais, le bas étage un cellier sans voûtes dont le plancher est d'ais portés par divers poteaux, soutenus de divers piliers en bois, ont 165 pieds de longueur sur 45 pieds de largeur, ayant 3 appentis sur les portes et escaliers couverts de tuiles plates comme le sont lesdits grands greniers.

« Le *logis du doyenné* [4], composé de diverses chambres hautes avec une gallerie et de deux petites tours, et au dessous le bûcher et cuisine, couvert de tuiles creuses, lequel a 82 pieds de longueur sur 37 de large. Il y a une autre galerie joignant ledit doyenné, qui a 45 pieds de long sur 10 pieds de large, couvert à tuiles plates. L'écurie dudit logis qui est couvert à tuiles creuses a de long 48 pieds sur 22 pieds de large.

« La *grande infirmerie* [5] ayant deux rangs de piliers, 3 largeurs, à 4 cheminées et lambrissée, ayant divers jours, couvert de tuiles creuses, a en longueur 165 pieds sur 78 pieds de large.

1. Cf. plan, g.
2. Cf. plan, h. Cette tour existe encore.
3. Cf. plan, i. — Ce bâtiment existe encore en partie.
4. Cf. plan, j (?).
5. Cf. plan, Q. Cette salle énorme, lambrissée, divisée en trois nefs par deux rangées de colonnes, était chauffée par quatre grandes cheminées, sans préjudice des chariots de fer, remplis de braise, que l'on y faisait circuler. — Le plan n'indique que trois cheminées : la description en mentionne quatre.

« Les logis en forme d'appentis tenant aux dites infirmeries [1] du côté du matin, couverts de tuiles creuses, ont 140 pieds de long sur 18 de large. Un autre logis aussi en forme d'appentis au bout de ladite infirmerie du côté de vent [2], couvert de tuiles creuses, a de long environ 96 pieds sur 20 de large. Logis du chantre [3] composé de diverses chambres, couvert de tuiles creuses, a environ 35 pieds en carré. .

« Les logis et galeries qui vont de la grande infirmerie au petit prieuré [4], divisés en 2 étages, couvertes de tuiles creuses, ont avec les chambres qui les accompagnent 135 pieds de longueur sur 24 de largeur.

« Le logis du *petit prieuré* [5] composé de diverses chambres et de divers étages, couvert de tuiles creuses, a 52 pieds de longueur sur 45 de large. Les galeries du petit prieuré à l'abbé Ode et grand prieuré, couvertes de tuiles creuses, ont 120 pieds de longueur sur 15 pieds de large.

« Les logis du *grand prieuré* [6] composés de diverses chambres hautes et basses, et de diverses galeries couvertes de tuiles creuses et percés d'un grand nombre de fenêtres, a 78 pieds de longueur sur 49 pieds de largeur.

« L'écurie du grand prieuré [7] en forme d'appentis, couvert de tuiles creuses, et longue de 90 pieds sur 17 pieds de large.

« Le logis de la *secrétairerie* [8], composé de chambres, cabinet, grenier et grange, couvert de tuiles creuses, et aussi le logis de

1. Cf. plan, m.
2. Cf. plan, n (?).
3. Cf. plan, o (?).
4. Cf. plan, p (?).
5. Cf. plan, q (?).
6. Cf. plan, r (?).
7. Cf. plan, s (?).
8. Cf. plan, t (?).

l'archidiaconat composé de diverses chambres, couvert de tuiles creuses, attenant à la secrétairerie, ont 154 pieds de longueur sur 30 de large.

« La *galerie du grand prieuré à l'église* [1], couvert de tuiles creuses, lambrissée, soutenue d'un côté de murailles, et de l'autre de piliers de bois posés sur un mur, laquelle a 220 pieds de longueur sur 16 de largeur.

« La *galerie qui va de la grande église à celle de Notre-Dame* [2], couverte de tuiles creuses et lambrissée, a de long 140 pieds sur 15 de large.

« L'*ermitage du cimetière* [3], composé de 3 chapelles voûtées, couvertes de tuiles creuses, posées sur la voûte, a de long et de large 25 pieds. Le *cloître* [4] joignant l'église Notre-Dame, lambrissé et couvert de tuiles creuses, en forme d'appentis, a de long avec la chapelle Saint-François au bout 90 pieds sur 15 pieds de large.

« L'*église de Notre-Dame de l'Infirmerie* [5], voûtée, ayant deux

1. Cf. plan, u.
2. Cf. plan, x.
3. Cf. plan, y. Il faut noter la curieuse analogie du plan de cette chapelle avec celui de Sainte-Croix de Montmajour.
4. Cf. plan, z.
5. Cf. plan, O. — Certains auteurs attribuent à saint Hugues la construction de Notre-Dame de l'Infirmerie : c'est possible, mais ne confondent-ils pas avec Notre-Dame, paroisse de la ville ? Il y avait encore, au monastère même, une autre chapelle sous l'invocation de Notre-Dame : c'était la chapelle dite de l'abbé (cf. plan, b) qui fut bénie en 1118 par Gui, archevêque de Vienne, plus tard pape sous le nom de Calixte II. Bien que l'on attribue parfois à Notre-Dame de l'Infirmerie une origine plus ancienne, il y a tout lieu de croire que ce n'est pas « la chapelle qui subsistait de l'an 826 lors de l'échange fait entre Varin et Hildebaut, évêque de Mâcon ». Cette opinion est exprimée par l'auteur d'une compilation du XVIIIe siècle, intitulée *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Ordre de Cluny* : « On a toujours cru que cette chapelle sous le vocable de la sainte Vierge était la même qui a subsisté sous le nom de Notre-Dame du Cimetière dans l'ancien cloître jusqu'en 1727 qu'elle fut détruite avec cet ancien cloître

chapelles au chef des collatéraux, toute couverte de tuiles creuses posées sur les voûtes, et les clochers d'icelle, couverts de tuiles plates, a 125 pieds de longueur sur 40 pieds de large.

« Les cloîtres de ladite église du côté de l'Infirmerie [1], les autres cloîtres tenant à la grande infirmerie avec le lavatoire, couverts en tuiles creuses, sans lambris, ont 147 pieds de longueur sur 14 pieds de large. — La *tour du Trésor* couverte de tuiles plates a en carré 35 pieds. Le *logis de l'abbé Ode* faisant un demi carré avec les chambres et salles, tous couverts de tuiles creuses, a d'un côté 75 pieds de longueur et de l'autre 60 pieds sur 30 pieds de largeur.

« La *tour de Saint-Quentin* divisée de plusieurs étages, couverte de tuiles plates, laquelle a 30 pieds en carré.

« Les *galeries des petits palais*, étant doubles, hautes et basses, quarronnées et lambrissées, faisant 3 côtés d'un carré, ont 110 pieds de longueur sur 14 de largeur. Le logis et chapelle du petit palais composé de chambres hautes et basses, chapelle dessus et dessous, lequel a 40 pieds de long sur 45 de large.

« La *galerie des grands palais* a deux étages faisant 2 côtés et

à l'occasion des nouveaux bâtiments de l'abbaye qui furent commencés alors. » (Arch. Nationales, LL. 1350, f° 4 verso.)

Son plan et ses voûtes ne permettent guère d'attribuer la construction de Notre-Dame de l'Infirmerie à une époque antérieure à celle de saint Odilon. On sait du moins que saint Hugues s'y fit transporter pour rendre le dernier soupir le 29 avril 1109.

C'est dans cette église qu'était le lavatoire des morts décrit (cf. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire de l'Architecture*, VI, p. 174-176, fig. 1) par le sieur de Moléon : « Au milieu d'une chapelle fort spacieuse et fort longue, ou l'on entre du cloître dans le chapitre, est le lavatoire, qui est une pierre longue de six ou sept pieds creusée environ de sept ou huit pouces de profondeur, avec un oreiller de pierre qui est d'une même pièce que l'auge, et un trou au bout du côté des pieds par où s'écoulait l'eau après qu'on avait lavé le mort ».

1. Cf. plan, w.

demi d'un carré de la deuxième cour, quarronnée, lambrissée, et couvert partie en tuiles creuses, partie de plates, lesquelles ont 400 pieds de longueur sur 15 pieds de largeur. Les chambres joignant les dites galeries du côté du midi, quarronnées et couvertes de tuiles creuses, ont 100 pieds de long sur 30 de large.

« La *grande salle des petits palais* couverte de tuiles creuses, quarronnées et lambrissées, a 160 pieds de long sur 40 de large. Les autres chambres joignant la dite salle couverte de tuiles creuses ont en longueur 50 pieds et de large 22.

« La *lavanderie* [1] consistant en deux grands bassins faits de pierres de taille liées avec du ciment pour arrêter les eaux, et d'un couvert à tuiles creuses en forme d'appentis, ayant 105 pieds de longueur sur 23 pieds de largeur.

« La *tour des fromages* [2] a environ 30 pieds en carré et une petite chambre joignant à icelle ayant 30 pieds de longueur et 22 de largeur. Un logis en forme d'appentis contre la petite nef. En la cour du palais divisée en diverses petites chambres basses, couvert de tuiles creuses, ayant 90 pieds de longueur sur 17 pieds de largeur.

« Une petite galerie contre l'église derrière le logis du sacristain et la chapelle de Saint-Philibert au bout, voûtée, couvert de tuiles creuses, a de long avec ladite chapelle environ 90 pieds sur 10 pieds de largeur.

« Les bâtimens ci-dessus ont été mesurés par maître Philibert Legout, charpentier à Cluny, en présence du soussigné, et les mesures rapportées se sont trouvées véritables.

[Signé :] Frère Joseph du Chastrelet,
dom cellerier. »

1. Cf. plan, II (?).
2. Cf. plan, H.

Cette description, évidemment antérieure à notre plan, puisqu'elle mentionne des constructions d'ancienne date, comme le *lavoir* au milieu du cloître en face du réfectoire, que le plan n'indique plus, est insuffisamment méthodique; toutefois, accompagnée de mesures précieuses, elle permet de reconnaître d'une façon certaine les parties principales du plan. D'autres parties, d'ailleurs secondaires, restent douteuses, soit que la description manque de la clarté et de la précision nécessaires, soit que les mesures indiquées se trouvent inexactes, soit que le plan lui-même pèche par quelque endroit, ou que n'étant pas rigoureusement contemporain de la description, l'état des lieux ait été modifié dans l'intervalle. Si incomplets que soient encore les résultats de ce travail, il nous a paru intéressant d'avoir, en publiant ces documents, précisé quelques traits de la figure de la vénérable abbaye, avant les remaniements du XVIIIe siècle qui la transformèrent.

JEAN VIREY,
Président de l'Académie de Mâcon.

INSCRIPTION

DE LA SACRISTIE DE L'ÉGLISE ABBATIALE DE CLUNY

(Cf. le ms. de Philibert Bouché, 1re partie, p. 164. — Bibl. Nationale, nº 4336 du fonds français des Nouvelles acquisitions.)

Willelmus, Aquitanorum fundator, ann. DCCCCX, usque ad eminentissimum cardinalem ab Arvernia LVI, a die XXIX septembris MDCCXXXVIII, coadjutor DD. Hieronymus Fredericus de Roye de la Rochefoucauld, Bituricensis archiepiscopus. Inter quos abates eminent sanctitate et doctrina sancti Berno, Oddo, Aimardus, Maiolus, Odilo, Hugo et Petrus Venerabilis, plures quoque sancti monachi. Jacet in ecclesia Gelasus IIus, ann. MCXIX, et in Cluniaco fuit electus in papam Calixtus IIus, cujus fuit Pontius abbas unus ex electoribus.

Robertus abbas XL^{us} fuit unus ex electoribus Martini quinti in concilio Constantianei. Jacent ibidem XXVI abb. Clun. et plures alii praelati sanctitate et dignitate commendabiles. — Ex abbatia Cluniacensi prodierunt IV papae, Gregorius VII^{us}, Urbanus II^{us}, Pascalis II^{us}, et Urbanus V^{us}, plures cardinales, episcopi, et alii praelati. Major ecclesia est opus anno. XXV constructore sancto Hugone, favente Henrico I^{o}, Anglorum rege, cujus prima dedicatio ab Urbano II° ann. MXCV ; secunda dedicatio ab Innocentio II°, ann. MCXXX ; secunda navis a Rollando XX°; refectorium a Rogerio comite in Anglia sub sancto Hugone ; claustrum a Pontio abbate VII° ; horrea ab Yvone abbate XXV ; palatium abbatis a Joanne de Borbonio abbate XLII° et Jacobo de Ambasia abate XLIII°. Thesaurus reliquiarum et ornamentorum fuit spoliatus ann. MDLXXVII^{o} et reparatus per D. Claudium a Guisia abbatem XLVIII^{um} ann. MDLXX. Plures papae, imperatores, reges, principes, hunc locum privilegiis et bonis ornaverunt et sua praesentia cohonestaverunt.

XXVIII

PEINTURES MURALES

DE LA CHAPELLE

DU CHATEAU DES MOINES DE CLUNY

A BERZÉ-LA-VILLE [1]

L'abbaye de Cluny était possessionnée à Berzé-la-Ville dès environ 1080 [2], mais c'est seulement cent ans après, en 1188, qu'on trouve la première mention de la chapelle qui renferme nos peintures, ou plutôt du chapelain qui la desservait [3]. Les bâtiments qui l'entourent, et dont l'ensemble est désigné aujourd'hui sous le nom de *Château des Moines* [4], datent de 1740 : ce millésime se voit, du moins, sur le linteau de la porte d'entrée du corps de logis, avec les armes, « de gueules à une épée d'argent mise

1. La belle planche en couleurs qui sert de frontispice à ce volume reproduit une aquarelle de M. Pillard, l'artiste apprécié. L'Académie de Mâcon doit à la libéralité d'un de ses membres, M. Guimet, l'éminent fondateur du Musée des Religions, d'en avoir pu faire exécuter un tirage coûteux. Que ce Mécène soit remercié !

2. Bruel, *Recueil des Chartes de l'abbaye de Cluny*, t. IV (Paris, 1888, in-4°), n° 3573, p. 707.

3. Id., t. V (1894), n° 4331, p. 696. —Th. Chavot, dans *Le Mâconnais, géographie historique* (Paris et Mâcon, 1884, in-8°), p. 67, mentionne la *capella de Berzi* en 1180, d'après le *Cartulaire de Cluny*. Mais aucune charte de cette date, dans le *Recueil* de M. Bruel, ne justifie la référence.

4. Cassini le qualifie *prieuré*.



Peintures de Berzé-la-Ville.
Ensemble de la décoration.

en pal, la garde et la poignée d'or [1], accompagnée de deux clefs adossées d'argent brochant sur le tout », qui ont été bouchardées sans doute à la Révolution. Le domaine fut, en effet, saisi par la Nation et vendu, sur l'estimation de 93,680 livres, le 16 février 1791 [2]. Benoît Benon, négociant à Mâcon, s'en rendit alors acquéreur pour le prix de 154,000 livres. Il a passé depuis en diverses mains; M. le docteur Arnaud, de Mâcon, en est actuellement propriétaire.

La chapelle existait donc au moins dès 1188; elle venait d'être édifiée, car l'allure générale de la construction et les détails de l'architecture tout à la fois sont marqués du sceau distinctif des édifices romans bourguignons du milieu du XIIe siècle si nombreux dans l'ancien diocèse de Mâcon [3].

Elle se compose d'une nef, d'un chœur et d'une abside régulièrement orientés, bâtis en petit appareil et soutenus extérieurement par de minces contreforts. A l'abside il y a des modillons sculptés. La toiture de lave est posée directement sur les voûtes. Celles-ci, tant dans la chapelle que dans sa crypte, sont en berceau et cul-de-four. Pas de clocher.

L'intérieur de l'édifice [4] était jusqu'à ces derniers temps coupé

1. La pointe de l'épée est en haut, contrairement à l'enregistrement officiel dans l'*Armorial* de D'Hozier, qui dit que la pointe doit être en bas.

2. Archives départementales de Saône-et-Loire, série Q, Ventes de biens nationaux, reg. 77, acte 136. — Outre des « bâtiments de maîtres et de vignerons », le domaine comprenait alors 449 coupées de vigne en cinq parcelles, 478 coupées de terre en deux parcelles, 66 coupées de teppe, 296 coupées de pré en quatre parcelles, 55 coupées de bois, et un verger de 2 coupées 3/4 attenant aux bâtiments.

3. Voir l'important travail de M. J. Virey sur *L'Architecture romane dans l'ancien diocèse de Mâcon*, Paris, 1892, in-8°.

4. Longueur totale, dans œuvre, 13 m 20, dont 7 m 50 pour la nef, 2 m 70 pour le chœur et 3 mètres pour l'abside. Largeur : 4 mètres dans l'abside, 4 m 30 dans le chœur et 5 m 40 dans la nef. Hauteur : 8 m 80 dans la nef, 8 m 15 dans le chœur et 6 m 75 dans l'abside.

par un plancher à 3 m 15 du sol. La partie supérieure servait ainsi de grenier au vigneron qui habitait le rez-de-chaussée.

La nef est éclairée : sur la façade, par une fenêtre haute et par deux fenêtres basses, ces dernières à droite et à gauche de la porte ; sur chacun des côtés, par trois fenêtres surmontées d'arcades qui sont appliquées contre les murs et qui retombent sur des culs-de-lampe ; au pignon du fond, par une fenêtre qui prend jour au-dessus du chœur. Elle est dénuée de toute ornementation ancienne ; les restes de peinture à la détrempe qu'on y remarque, notamment un buste d'abbé crossé et la figuration d'un appareil de moellons réguliers, sont postérieurs en date à la décoration de l'abside.

Le chœur a, de chaque côté, deux fenêtres superposées, et au fond un oculus qui s'ouvre au-dessus de l'abside. Il est séparé de la nef par des colonnes engagées, dont les chapiteaux, porteurs d'un doubleau, sont à feuilles d'eau et volutes, les bases à tores et à scoties.

L'abside comporte cinq arcatures, dans trois desquelles s'ouvrent des baies d'inégale largeur [1]. Ces arcatures retombent sur d'élégantes colonnettes, dont les chapiteaux, outre des motifs empruntés au règne végétal, représentent encore des oiseaux plus ou moins fantastiques, et dont les bases ont des tores câblés, perlés, feuillés. C'est dans cette partie de la chapelle qu'ont été exécutées par un ou plusieurs moines ignorés les peintures que nous nous proposons de décrire aujourd'hui.

Celles-ci étaient depuis longtemps cachées sous d'épais badigeons lorsque, au courant de l'année 1887, M. l'abbé Jolivet, curé de Berzé-la-Ville, intéressé par la question de l'ornementation intérieure des églises au moyen âge, se fit autoriser à y pra-

1. Celle du centre a 0 m 70, les autres 0 m 60.



Peintures de Berzé-la-Ville.
Christ en Gloire.

tiquer quelques prudents grattages. Il mit tout de suite à jour la tête du Christ qu'il avait devinée sous les enduits. Encouragé par cet heureux résultat de ses premiers travaux, M. l'abbé Jolivet, aidé de M. l'abbé Braqui, alors vicaire à Notre-Dame de Cluny, consacra à l'œuvre qu'il avait entreprise, des jours, voire des nuits : c'est donc à lui, à sa perspicacité initiale, puis à son infatigable zèle, que revient tout l'honneur de cette découverte.

En 1889, dans sa séance du 28 novembre, l'Académie de Mâcon entendit une communication de M. A. Arcelin qui voulut bien attirer l'attention de la Compagnie sur l'intérêt de la trouvaille [1]. Nous nous sommes, depuis lors, rendu à plusieurs reprises au Château des Moines, en compagnie de notre ami, Paul Martin, l'aquafortiste aujourd'hui décédé. Après avoir encore dégagé quelques personnages, nous avons pu à grand'peine, — presque toutes les fenêtres étaient maçonnées, sans parler de la difficulté qui résultait de l'existence du plancher, — nous avons pu à grand'peine photographier en partie les peintures conservées et leur consacrer une notice qui a paru dans le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques* [2]. Enfin, à la suite du classement de la chapelle au nombre des monuments historiques par un arrêté ministériel du 22 septembre 1893, l'administration des Beaux-Arts a fait déboucher les fenêtres, sauter le plancher et découvrir tout ce qui, des peintures, était encore caché sous les blancs laits de chaux.

L'abside, au point de vue de sa décoration, peut être divisée en quatre zones distinctes [3].

1. *Annales de l'Académie de Mâcon*, 2e série, t. VIII (Mâcon, 1891, in-8°), p. XII.

2. Année 1893, n° 3. — Tirage à part, 8 p., fig., V pl. (E. Leroux, éditeur, 1895). — M. P. Martin est l'auteur du croquis qui illustre la page 5, et il a fait les frais des clichés photographiques qui ont servi à tirer les planches.

3. Voir la planche XII.

La première zone comprend le cul-de-four de la voûte. Dans un ove de 3 m 90 formé par des bandes juxtaposées et de couleurs variées comme celles de l'arc-en-ciel, le Christ en gloire est assis [1] sous la main bénissante de Dieu le Père. Il est d'une grande allure. Sa tête [2], inscrite dans un nimbe crucifère, est remarquablement belle; ses yeux sont particulièrement expressifs. Il est vêtu d'une robe blanche et d'un manteau rouge savamment drapés. Il a les bras étendus, les pieds écartés et nus. Le fond de l'ove est bleu ; on y remarque des trous laissés par la disparition des étoiles, très vraisemblablement en métal ou en cristal, qui avaient été fixées dans l'enduit. A sa droite [3], six apôtres, dont trois au second plan et trois au premier. Les noms de ces derniers peuvent se lire encore [4] : saint Mathieu, saint Philippe et saint Paul qui, légèrement incliné sous la main du Christ, tient un rotulus [5]. Au pied de l'ove et devant les apôtres, deux diacres, saint Vincent et saint Laurent [6] portant l'emblème de l'ordre sacré qui leur a été conféré, des évangiles à plats d'orfèvrerie rehaussés de cabochons et de pierres fines. A sa gauche [7], six apôtres, disposés comme les précédents, et, au premier rang, saint Pierre, auquel il présente un rotulus [8]. Au pied de l'ove et devant les apôtres, deux évêques, auréolés, tonsurés et crossés, peut-être saint Augustin et saint Basile, ou saint Martin et saint Germain.

Les apôtres sont simplement habillés de robes et de tuniques dont les plis ne manquent pas de recherche; ils sont chaussés de

1. Voir le frontispice en couleurs et la planche XIII.
2. Longue de 0 m 52.
3. Voir la planche XIV.
4. S· MATHE· S· PHIL· S· PAVLS·
5. Il semble qu'on y lise : *Tu es Christus...*
6. S· VINC· [S· L]AVR·
7. Voir la planche XV.
8. Il semble qu'on y lise : *Tu es Petrus...*



Peintures de Berzé-la-Ville.
Premier groupe d'apôtres.

légères sandales. Les diacres ont la dalmatique, l'étole et le manipule. L'un des évêques porte une chasuble dont la richesse contraste avec la simplicité de celle de l'autre; tous deux sont revêtus du pallium.

Cette zone est délimitée inférieurement par une large bande décorée, sur fond vert ou bleu, de roses à six pétales entourées de palmettes [1].

La deuxième zone correspond aux écoinçons formés par les cinq arcatures; il y a là [2] six figures de saintes, parmi lesquelles Agathe, Laurence et Consorce [3]. Elles élèvent des lampes allumées; sainte Consorce tient une croix emmanchée. Leurs coiffures, leurs bijoux et leurs parures [4] sont des plus caractéristiques, purement orientaux.

Aux extrémités de cette zone, au-dessus de deux abbés [5] nimbés, crossés et coiffés de la cuculle bénédictine, sans doute saint Odon et saint Mayeul ou saint Odilon et saint Hugues, on voit deux vases [6] d'où s'échappent des enroulements de fleurs et de feuilles qui courent en bandeaux le long et en avant de la voûte de l'abside.

La troisième zone est celle des arcatures. Deux d'entre elles, la première de chaque côté, sont aveugles, et dans leurs entre-colonnements, larges de 1m 25, sont figurés, d'une part, la légende et la mort de saint Blaise, d'autre part, le martyre de saint Laurent.

1. Voir les planches XIII, XIV et XV.
2. Voir les planches XVI et XVII.
3. S̄ · AGATHA · S̄ · LOREN[TIA] · [S̄ · C]ŌSORTIA ·
4. A rapprocher de ceux de l'impératrice Théodora dans la mosaïque de Saint-Vital de Ravenne. (Ch. Diehl, *Manuel d'Art byzantin*, Paris, 1908, in-8°, fig. 103, p. 204).
5. Voir les planches XVI et XVII.
6. A comparer avec ceux qu'a reproduits, fig. 5, 16, 29 et 46, Ch. Bayet dans *L'Art byzantin* (Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts, Paris, s. d., in-8°).

Devant la prison [1] terminée supérieurement par des coupoles, Blaise reçoit de la pauvre veuve, sur un plateau de métal orné de pierreries, la tête et les pieds du petit cochon qu'elle a soigneusement élevé et que le saint a, de son côté, préservé de la dent du loup [2]. Au-dessous, et près d'un sarcophage, semble-t-il, le martyr à genoux est décollé par un homme qui, de la main droite, brandit une épée, et, de la gauche, s'appuie sur son fourreau. Des vers, un distique peut-être, rappellent le miracle [3].

En présence [4] du préfet de la ville, Dacien [5], assis sur son siège,

1. Voir la planche XVI.

2. « A Nicopolis, ville peu éloignée de Sébaste, il y avait une femme, veuve, vieille et pauvre. Pour toute fortune elle n'avait qu'un petit cochon qu'elle nourrissait pour en tirer plus tard sa subsistance. Mais voilà que ce jour-là même, un loup sortant tout-à-coup de la forêt, l'enleva et l'emporta au bois. La pauvre femme, désespérée d'avoir perdu son unique bien, accourut implorer le secours de saint Blaise qui passait au même moment. Le saint, toujours compatissant, sourit en regardant la pauvre veuve et lui dit : « Femme, ne vous « attristez pas, l'animal vous sera rendu. » Aussitôt le loup ravisseur, revenant par le même chemin, s'arrêta tout haletant, déposa sa proie vivante et intacte aux pieds de la pauvre femme et regagna la forêt... La pauvre femme à qui le saint évêque avait forcé le loup ravisseur de rapporter sa proie, apprenant la patience du martyr dans les supplices et sa persévérance dans la foi, tua son petit cochon, en fit cuire la tête et les pieds, disposa tout cela avec des fruits de la terre, dans un vase, prit des flambeaux et se mit en chemin. Elle gagna le geôlier par des présents, entra dans la prison et offrit au héros de la foi ce qu'elle apportait. Blaise, touché de son zèle et de son pieux empressement, en fut réjoui dans le Seigneur; il goûta, en rendant grâces à Dieu, à tout ce qu'elle lui offrait, et lui parla en lui découvrant l'avenir et en lui demandant de garder sa mémoire... » (*Saint Blaise, son histoire, son culte et son insigne relique dans la basilique du Sacré-Cœur de Paray-le-Monial*, par l'abbé L. Gauthey, Paris, 1878, in-32, p. 58-9 et 61-2).

3. On lit encore les mots suivants :

[T]OLLE LVPI PORCV̄ Ꝑ FED[V]S FAVCE REDVCTV̄

.... V.... P...... NT.......... P'DIT.

4. Voir la planche XVII.

5. DA[CI]ANVS.



Peintures de Berzé-la-Ville.
Second groupe d'apôtres.

vêtu d'une robe et d'un manteau, chaussé de brodequins et tenant devant lui l'insigne de ses fonctions, deux bourreaux, habillés de tuniques à manches, et armés de longues fourches, maintiennent ou retournent sur le gril saint Laurent qui est nu, dont les mains sont réunies par des liens, et la tête entourée d'une auréole.

La quatrième et dernière zone comprend le soubassement de l'abside, haut de 1^{m} 40, qui fait saillie en manière de plinthe et sur lequel reposent les bases des colonnettes. Elle est divisée en neuf compartiments, occupés par les bustes d'autant de saints qui tiennent des croix, des livres ou des couronnes [1]. Nous n'avons pu que fort difficilement déchiffrer leurs noms. Ce sont, en allant de gauche à droite, saint Abdon, saint Sennen, saint Dorothée, saint Gorgon, saint Sébastien, saint Serge, un autre saint Sébastien, saint Denis et saint Quintien. Les bustes sortent vigoureusement de draperies rouges et vertes en forme de voiles tendus.

Enfin, dans le chœur, sous l'oculus qui s'ouvre au-dessus de l'abside on voit encore Dieu le Fils, sous la forme d'un agneau [2] auréolé, portant la croix nimbée et accosté d'anges dans une position presque horizontale [3].

Nous nous trouvons donc, à Berzé-la-Ville comme à Anzy-le-Duc [4], on a pu le constater, en présence d'un nouveau spécimen de décoration complète d'une église romane. Contemporaines

1. Voir les planches XVIII et XIX. — Les saintes d'une procession figurée en mosaïque à Saint-Apollinaire-Neuf de Ravenne portent de ces couronnes (Ch. Diehl, *op. cit.*, fig. 95, p. 196).

2. Haut de 0^{m} 40.

3. Voir la planche XII.

4. Voir dans *Le B. Hugues de Poitiers, le prieuré, l'église et les peintures murales d'Anzy-le-Duc*, par l'abbé Fr. Cucherat (Mâcon, 1862, in-8°), p. 123-151, la description de ces peintures qui ne sont pas, au point de vue du choix des scènes, sans analogie avec les nôtres.

de l'édifice, ou tout au moins peu postérieures en date à sa construction qui remonte, nous l'avons dit, au milieu du XIIe siècle, ces peintures sont, en outre, homogènes : on ne pourrait guère relever de différences que dans la galerie des saints, dont certaines têtes [1] nous ont paru révéler ou deux artistes, ou deux procédés, ou deux époques, à moins que quelques-unes d'entre elles soient restées simplement esquissées. Tout, même la flore, très riche, qui n'est pas due encore à l'observation de la nature, tout dans la disposition des scènes, dans la représentation des personnages, dans les détails d'architecture, dans les motifs d'ornementation, dans le dessin, dans les tons [2], dans les qualités et dans les défauts même de l'exécution, rappelle cet art byzantin aux types conventionnels et aux règles hiératiques qui depuis le IXe siècle était devenu en Europe, à proprement parler, l'art chrétien, et dont nous retrouvons, pendant tout le haut moyen âge, l'influence et l'action. La décoration de la chapelle du Château des Moines en est une des manifestations les plus remarquables et un des morceaux les mieux conservés [3].

LÉONCE LEX,
Archiviste du département de Saône-et-Loire
et de l'Académie de Mâcon.

1. Quelques-unes de ces têtes, très caractéristiques, sont à rapprocher de celles des mosaïques de l'oratoire de Saint-Venance au Latran et des fresques du cimetière de Commodilla à Rome (Ch. Diehl, *op. cit.*, fig. 164 et 166, p. 323 et 326).

2. Ils ont encore leur fraîcheur primitive. Les rouges bruns dominent : après viennent les bleus, les verts, les jaunes, les noirs, les blancs.

3. La découverte de Berzé fut d'autant plus importante que les ouvrages où il est parlé du prétendu « art clunisien », notamment l'*Histoire de l'Ordre de Cluny*, par J.-H. Pignot, Autun et Paris, 1868, 3 vol. in-8° (voir t. II, p. 520 et suiv.), n'ont, faute de documents (?), rien dit de la peinture, tandis que des chapitres y sont consacrés à la sculpture et à la mosaïque.



Peintures de Berzé-la-Ville.
Scènes de la vie de Saint Blaise.



Peintures de Berzé-la-Ville.
Martyre de Saint Laurent.

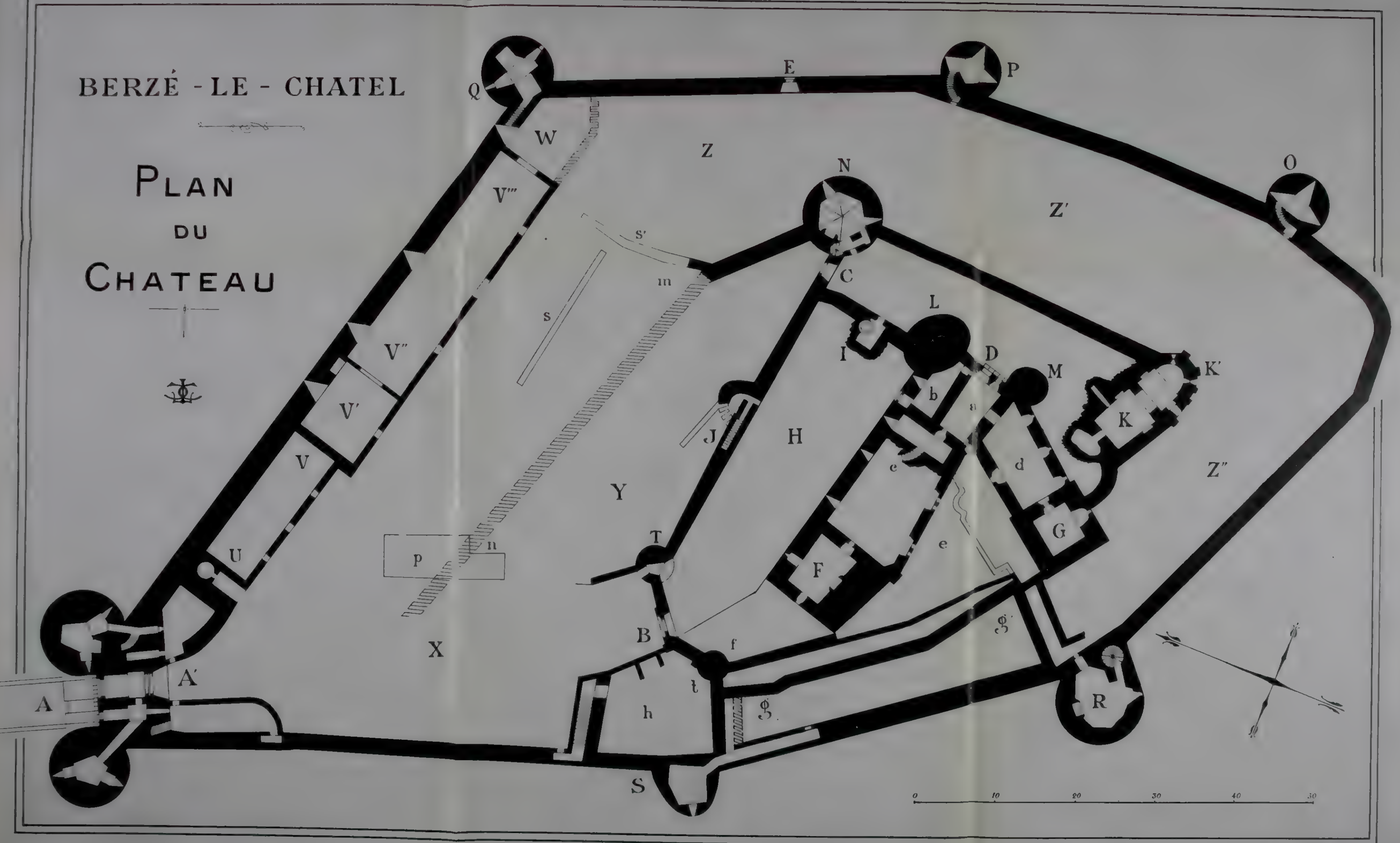


Peintures de Berzé-la-Ville.
Groupe de Saints.



Peintures de Berzé-la-Ville.
Autre groupe de Saints.





L. de Contenson, del.

XXIX

DESCRIPTION ARCHITECTURALE
DU
CHATEAU DE BERZÉ-LE-CHATEL

I

L'ENSEMBLE DES BATIMENTS

Berzé-le-Châtel, commune du canton de Cluny et de l'arrondissement de Mâcon (Saône-et-Loire), a été le siège de la première et de la plus ancienne baronnie du Mâconnais, laquelle fut érigée en comté par Henri IV [1]. Son importance tenait en grande partie à la position stratégique de son château commandant la route qui relie Cluny à Mâcon.

Cette route, au sortir de Cluny, après avoir remonté le cours de la Grosne sur une longueur de cinq à six kilomètres, s'engage dans une région montagneuse et boisée pour déboucher ensuite dans une vallée qui se fraye un passage dans la direction sud sud-est, et dont les eaux, la petite Grosne et ses minces affluents, vont se jeter dans la Saône non loin de Mâcon.

Élevé sur un contrefort avancé de la paroi nord de cette vallée, près de la montagne des Tinons (459 mètres), le château de Berzé gardait un des points les plus élevés de la route qui mettait en communication la puissante abbaye de Cluny avec

1. Th. Chavot, *Le Mâconnais, géographie historique*, 1884, p. 68.

Mâcon, siège de l'évêché et du gouvernement civil jusqu'à la Révolution [1].

Il protégeait donc ou menaçait, au sud, le domaine des moines, comme la forteresse de Lourdon était leur protection au nord.

Mais le château de Lourdon, construit sur un enfoncement du versant ouest de la vallée de la Grosne, déjà élargie à la hauteur de Cluny, était plutôt conçu pour servir de base à une ligne d'opération que pour former barrage contre les envahisseurs du nord. Le château de Berzé, au contraire, gardait la clef du défilé qu'il fallait franchir pour atteindre Cluny lorsqu'on venait du midi.

L'histoire des guerres dans le Mâconnais : au moyen âge, des barons féodaux protecteurs ou ennemis de l'abbaye ; au temps des grands ducs de Bourgogne, des grandes Compagnies et des Écorcheurs ; au XVI[e] siècle, celles nées des luttes religieuses, est intimement liée à l'histoire de ces deux forteresses.

M. Jean Virey s'est réservé d'écrire celle des seigneurs de Berzé-le-Châtel. La présente description architecturale doit servir d'introduction à cette histoire dont l'intérêt est de premier ordre pour la région [2].

1. La ligne de chemin de fer de Cluny à Mâcon suit le même itinéraire. Pour passer d'une vallée dans l'autre, elle traverse un tunnel non loin de Berzé-le-Châtel. D'après la carte de Cassini, 1763, l'ancien chemin, qui reliait Charolles, Cluny et Mâcon, passait, un peu après Cluny, au hameau des Corbettes, puis montait plus à l'est que la nouvelle route, traversait les Gottiales, écart de Berzé-le-Châtel, et longeait les murs du château avant de descendre la vallée. (Th. Chavot, p. 291). Le château de Berzé pouvait encore surveiller le chemin, qui, au sortir de Cluny, traverse les bois de Boursier et de Vaux, passe aux Tardys à l'est de Berzé, et aboutit à Verzé, d'où l'on pouvait gagner Mâcon par Hurigny et Flacé en empruntant l'ancienne voie romaine d'Autun à Mâcon.

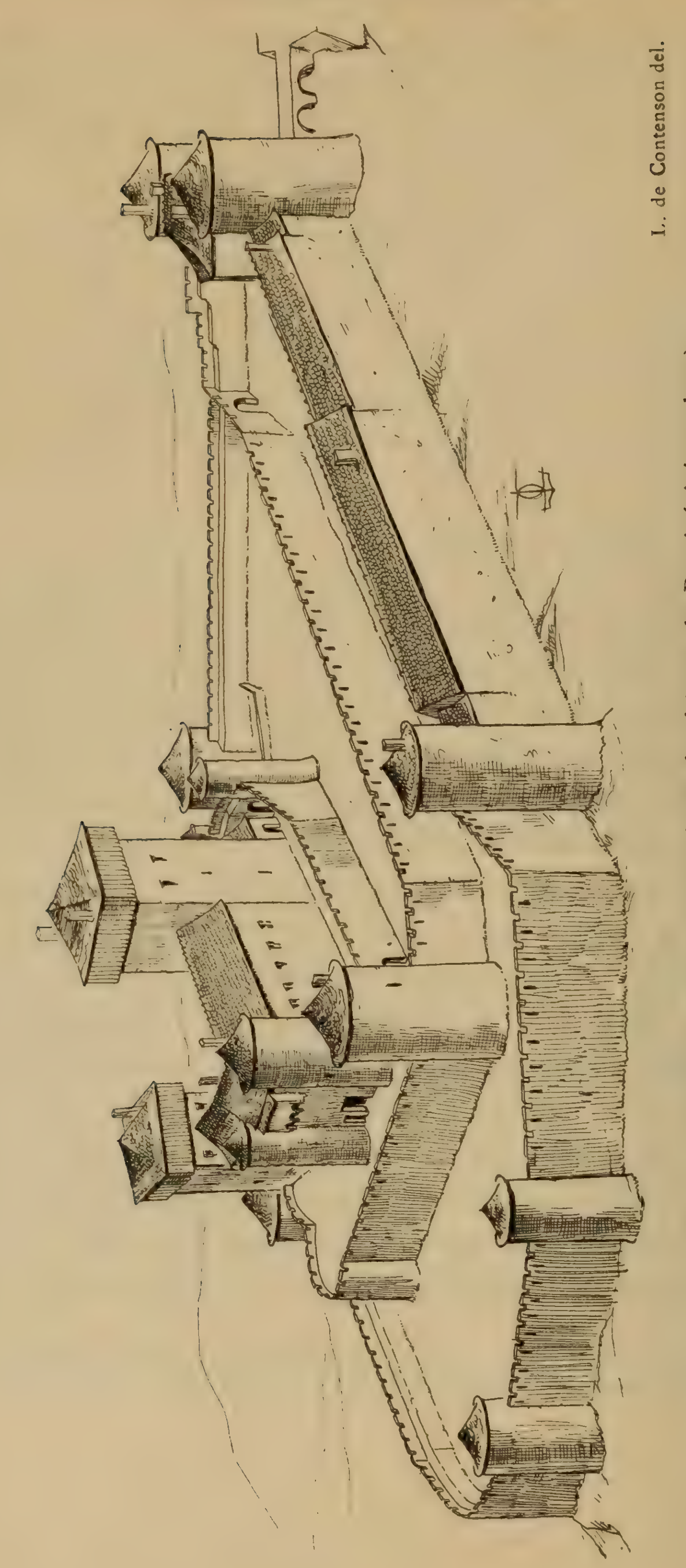
2. C'est à l'obligeance et à l'empressement de M. le comte de Thy de Milly, propriétaire actuel du château et descendant des anciens seigneurs, que nous

Le mamelon arrondi et à pic au midi, sur lequel est bâti le château de Berzé, se rattache, du côté septentrional, à la montagne par une sorte d'isthme assez étroit. Cette conformation du terrain a déterminé les dispositions de la fortification.

En plan (planche XX), le château présente l'aspect d'un vaste hexagone irrégulier. La plus grande longueur atteint environ 180 mètres pour une largeur d'environ 100 mètres. L'enceinte, arrondie sur l'escarpement sud, s'effile au nord en pointe vers une chaussée qui aboutit à la montagne, et oppose à l'attaque, de ce côté le plus accessible, la formidable défense de sa porte. Cette porte est donc à cheval sur l'issue de cette sorte de presqu'île où le château est établi.

Les deux bras de l'enceinte extérieure qui partent de la porte, vont se rejoindre au sud au-dessus de l'escarpement mais un peu en contre-bas, de telle manière que de ce côté la première enceinte est commandée par la deuxième et par le château proprement dit. Pour accentuer cette disposition, la colline a été taillée en gradins. Si nous faisons une coupe en long depuis la porte A jusqu'à l'extrémité opposée, suivant la ligne AK, nous observons que cette ligne chemine d'abord horizontalement, puis monte légèrement dans la cour X, puis dans la cour H et au niveau des bâtiments du château FLG ; ensuite, elle descend par deux vastes gradins CLMG et NK. La cour H commande la cour L de quatre mètres environ, celle-ci domine la cour ZZ' de six mètres à peu près, et cette dernière enfin surplombe au sud la vallée d'une trentaine de mètres, dont une quinzaine pour la muraille et à peu près autant pour l'escarpement. Il en résulte que l'enceinte extérieure, qui au départ de la porte présente un front AS à peu près horizontal, descend rapidement de S en R, puis s'arrondit à

devons d'avoir mené à bien ce travail. Il a fait relever le plan actuel du château, lequel nous a facilité la reconstitution du plan ancien.



L. de Contenson del.

Fig. 1. — — Vue cavalière reconstituée du château de Berzé (côté nord-est).

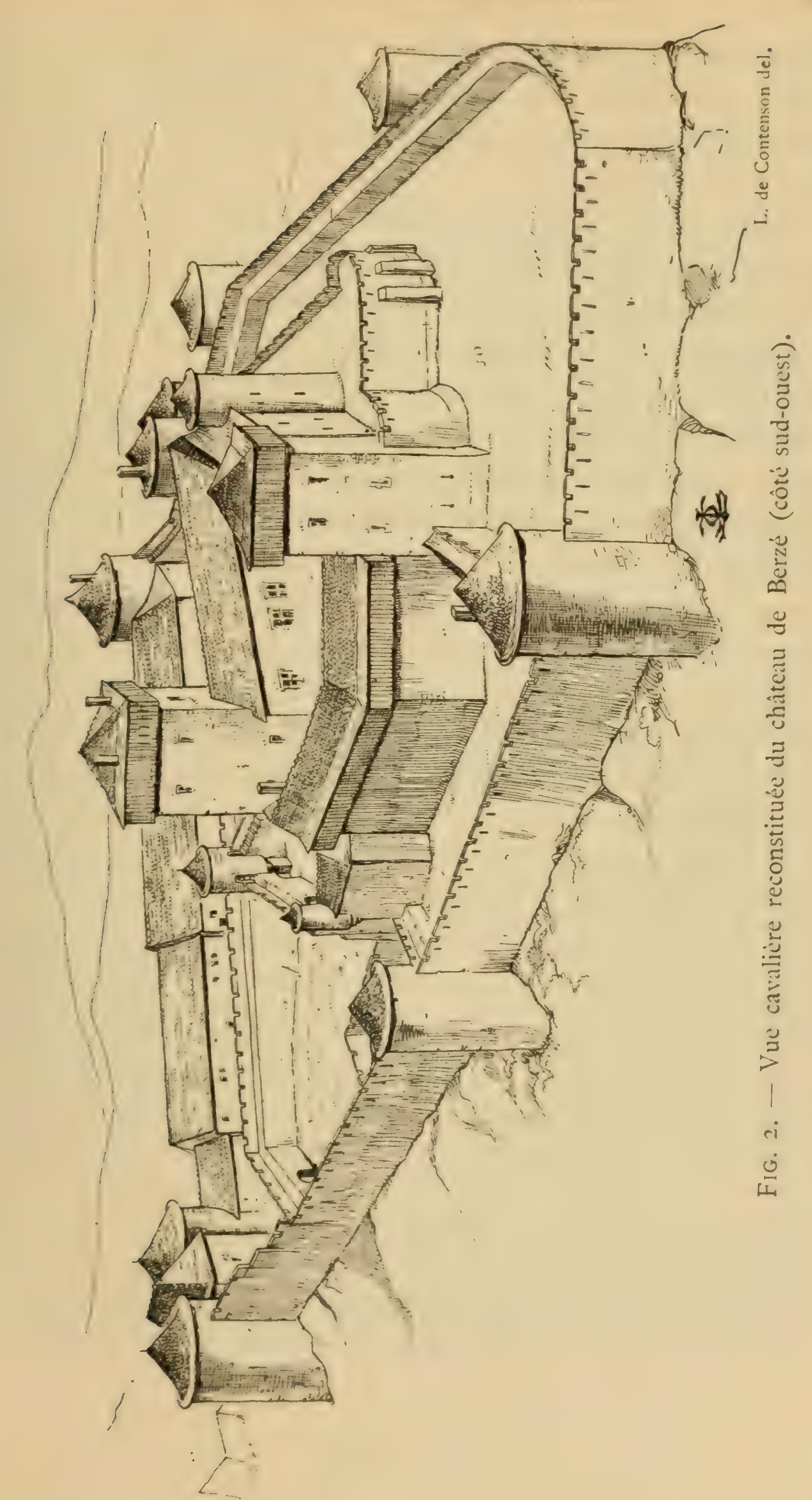


FIG. 2. — Vue cavalière reconstituée du château de Berzé (côté sud-ouest).

même hauteur dans la partie basse ROP, monte très légèrement de P à Q et enfin remonte sensiblement sur le vaste front QA pour regagner la porte A qui est avec la tour S le point le plus élevé de l'enceinte.

Comme pour la plupart des châteaux du moyen âge de quelque importance, on peut relever, dans les constructions de Berzé-le-Châtel, bien des transformations, agrandissements ou destructions de dates diverses. Il n'a pas été édifié d'un seul jet, ni conservé tel qu'il était sorti des mains d'un maître d'œuvre « en gigneur ». Il a subi la destinée des maisons féodales, qui, après avoir rempli jusqu'au XVIe siècle leur rôle de forteresse militaire, ont traversé une longue période où elles n'étaient que centres d'exploitation rurale. Les bâtiments aménagés en étables, en granges, en pressoirs, en cuvage [1], etc., subirent alors bien des déprédations, à la vérité peut-être moins profondes que les trans-

1. Le 15 janvier 1706, haut et puissant seigneur Louis d'Aumont de Rochebaron, pair de France, gouverneur de Boulogne et très haut seigneur Louis de Crevant, duc d'Humières, gouverneur de Compiègne, héritiers de Monseigneur Louis-Marie d'Aumont de Rochebaron, duc d'Aumont, comte de Berzé et autres lieux, donnèrent procuration à Me Nicolas Moreau, lieutenant en la maréchaussée de Mâcon, pour faire la visite du château et de la terre de Berzé tenus en ferme par le sieur Bouchacourt.

Voici quelques extraits de l'acte de visite. A l'entrée, appelée la *barrière*, il n'y a ni barrière, ni guichet au pont-levis, mais seulement quelques restes de chaînes et des planches sur le fossé pour le passage ; les murailles de l'entrée sont en partie renversées. Le *portail*, ouvert entre deux tours, a son guichet un peu rompu ; au-dessus est le corps de garde, auquel on arrive par un escalier pratiqué dans la tour orientale. On signale au château proprement dit : la *grande salle*, à côté de la grande tour carrée, dont le fermier a fait une grange à battre le blé, et une écurie de brebis pleine de fiente, et dont il a abattu les croisées pour faire entrer son bétail ; une *chapelle*, ouverte à côté de cette sale et transformée également en écurie ; les *chambres*, savoir, la chambre de Madame, la chambre du billard, et une pièce voisine remplie de fiente ; les *tours*, savoir, la grande tour dite *tour carrée*, ayant quatre étages et des planchers en mauvais état, la tour de Montgirard, toute découverte, la tour du comte dont

formations qui leur furent infligées dans les temps modernes lorsque les propriétaires voulurent, comme à Berzé, « faire une résidence agréable de cette masse de tours et de bâtiments crénelés [1]. »

Ces remaniements, qui suivent les fluctuations de la vie sociale, rendent difficile l'étude des monuments militaires du moyen âge, et expliquent l'avance prise par l'archéologie religieuse sur l'archéologie militaire et civile. Les besoins du culte ne se sont pas modifiés sensiblement dans le cours des âges. Une basilique romane peut encore aujourd'hui être utilisée sans modifications. Au contraire, les conditions de vie familiale et régionale se transformant presque à chaque génération, il est presque impossible d'habiter sans adaptations une maison dont la construction répond aux habitudes et aux goûts d'un siècle antérieur.

Au seul point de vue militaire, les fortifications durent se transformer suivant les perfectionnements successifs des armes de jet. L'invention de la poudre acheva de les révolutionner en faisant abandonner le principe de l'encorbellement, fondement de toute défense au moyen âge. Depuis le XVIe siècle, une forteresse n'a guère plus d'utilité que, par exemple, le temple d'une religion abandonnée. Les châteaux servirent cependant longtemps encore de refuges et de centres de résistance à l'action royale, c'est ce qui explique les mesures de destruction prises par Richelieu contre les plus importants d'entre eux; mais ces mesures ne firent qu'accentuer un mouvement de désaffection et d'abandon qui était fatal à une époque où l'on ne conservait que ce qui était utile ou conforme à une conception d'art à la mode. Ce n'est que

le toit est prêt à tomber, et la tour du trésor, etc. (Archives départementales de Saône-et-Loire, B. 1296, n° 38, citées par Mgr Rameau, *Visite du château de Berzé en 1706*, dans *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1900, pages 190 et 191).

1. *Berzé-le-Châtel*, dans *Album de Saône-et-Loire*, Mâcon, 1842, p. 92.

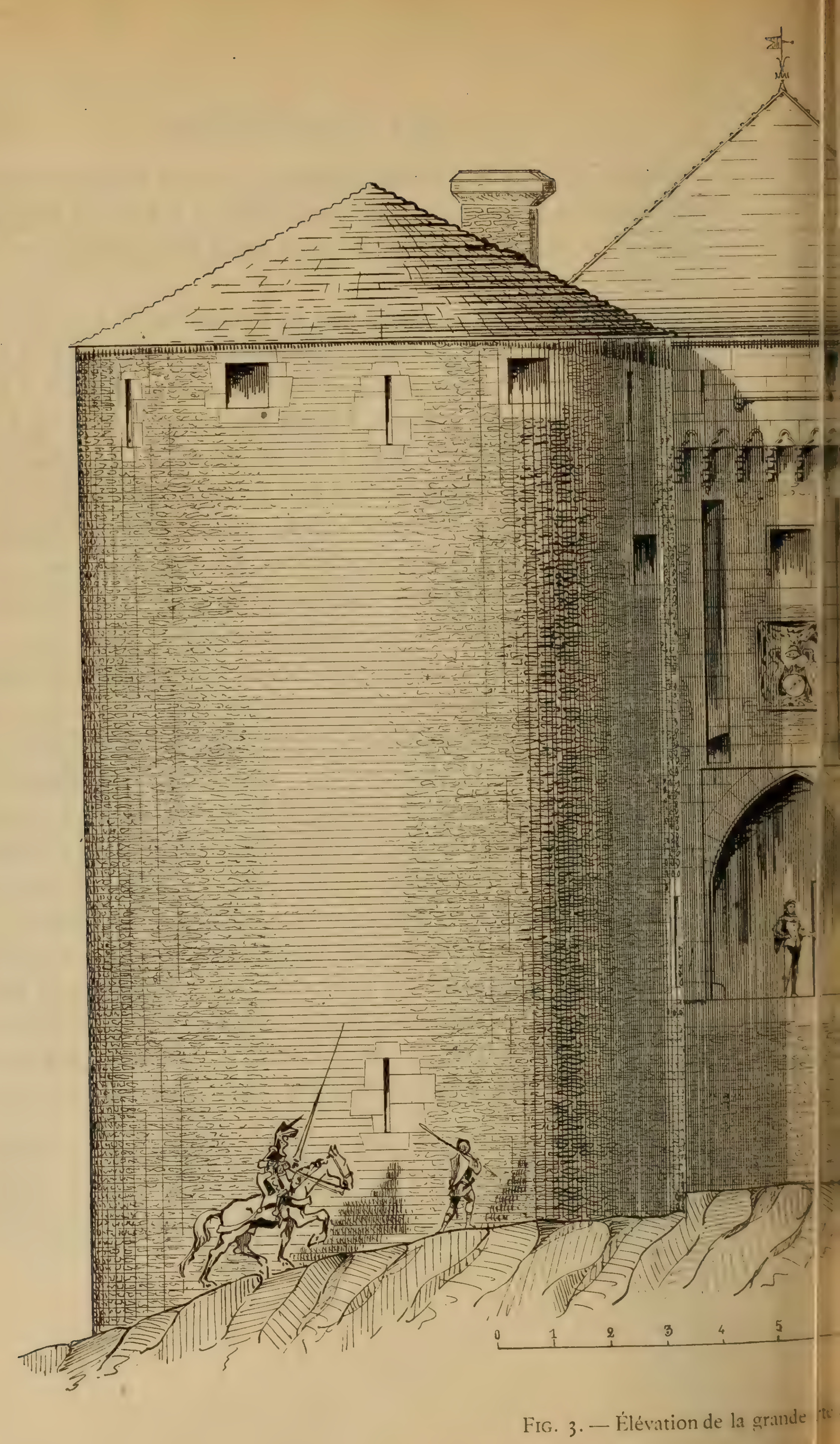
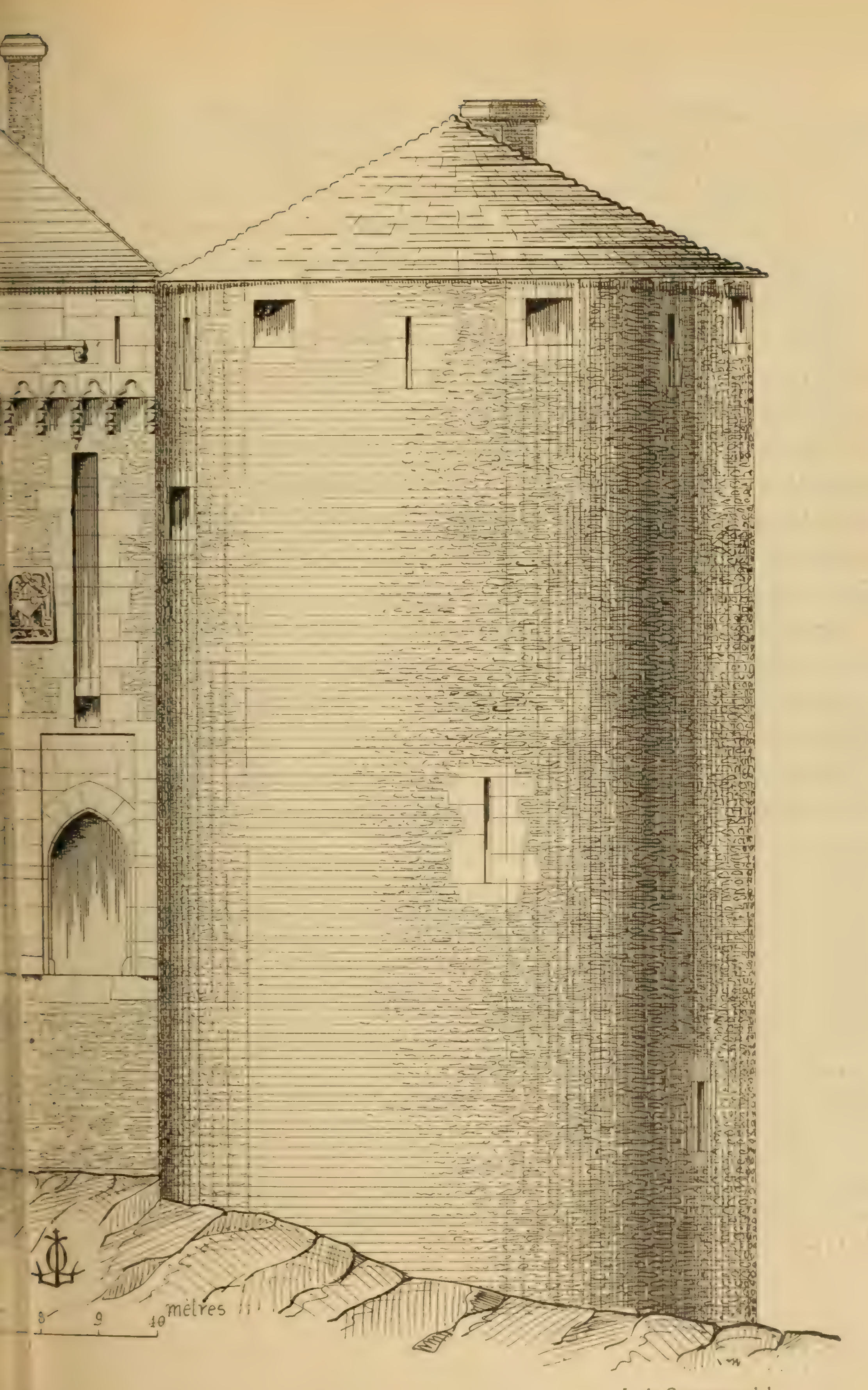


FIG. 3. — Élévation de la grande



L. de Contenson del

r du château de Berzé (porte A).

depuis un demi-siècle, que sont nés, par réaction contre un long et injuste dédain des formes d'art dites « gothiques », et aussi peut-être, à cause de la pauvreté de l'art moderne en architecture, le culte renouvelé du gothique et l'attachement archaïque mais national à ces châteaux historiques que l'utilitarisme vouait à une rapide destruction.

Ces destructions, ou tout au moins ces remaniements motivés par des changements de vie, ont été fréquents dans une contrée aussi riche que la Bourgogne. Les richesses du sol, en amenant l'opulence, incitent sans cesse les nouvelles générations à rebâtir suivant les besoins du moment et les variations de la mode. Dans un pays moins fortuné, comme la Bretagne, où la pauvreté est comme la gardienne du passé, les vestiges gothiques s'offrent plus nombreux à la curiosité des archéologues.

Quoi qu'il en soit, ce sera l'un des intérêts de l'étude du château de Berzé de retrouver et de dater les remaniements qu'il a subis au cours des âges, surtout dans la période où il fut agrandi pour les besoins de la défense [1].

Nous avons adopté pour notre description l'ordre suivant comme étant le plus naturel et le plus logique pour ceux qui voudront bien nous choisir comme guide :

1. Sans vouloir reprendre les recherches historiques de M. J. Virey, notons, d'après Th. Chavot (*Le Mâconnais*, 1884, p. 68), que le *Castrum Bertiacum* est déjà mentionné en 993 (*Recueil des Chartes de l'abbaye de Cluny*). Nous remarquons que vers 1150 la chapelle du château de Berzé, qui doit être probablement identifiée avec celle dont nous parlons plus loin, était sous le vocable de saint Sébastien (*Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon*, ch. 550). Au milieu du XIIIe siècle les habitants de Berzé-la-Ville, Sologny, Purlanges, Vinges, Bussières et Pierreclos devaient déjà, sur la réquisition du sire de Berzé-le-Chatel, faire guet et garde dans son château. Nous établirons, en nous appuyant sur le seul examen architectural des constructions, qu'une partie de la défense, et en particulier la porte de l'enceinte extérieure est, dans ses principaux remaniements, certainement postérieure d'un siècle et demi à ce droit de réquisition de 1250.

1° Description des diverses portes qu'il faut franchir pour accéder au château;

2° Description du château proprement dit;

3° Description de l'ancienne chapelle ;

4° Description de l'enceinte extérieure qui enveloppe l'ensemble des constructions.

II

LES PORTES

§ 1. — *Porte A.*

La grande porte d'entrée de l'enceinte extérieure, marquée sur le plan par les lettres AA′, est sans contredit la plus belle et la plus intéressante portion du château. Séparée du reste des bâtiments, elle forme comme un châtelet, dont l'aspect, au point de vue esthétique, est très pittoresque. Lorsque le visiteur s'en approche par la jetée qui la précède, il est vivement impressionné par l'idée de force se dégageant des deux énormes tours qui flanquent majestueusement son corps central. Un jour de soleil, sa masse, qui regarde le nord, imposante et sombre, est encore agrandie par le contraste de la vive lumière du ciel sur lequel elle découpe sa formidable silhouette.

Le pont-levis ayant été détruit, la façade est actuellement enterrée jusqu'au seuil de la porte, ce qui lui enlève un peu de son élévation. Elle a subi d'autres déprédations ; avec le pont-levis, la herse et deux portes sur trois ont disparu; un escalier a été démantelé; les toits ont été entièrement refaits. Néanmoins le gros œuvre subsiste, et telle qu'elle est, cette magnifique défense présente plus d'un point d'intérêt pour l'archéologie.

Ce châtelet isolé, placé à l'angle extrême et assez aigu du rempart, est composé, comme nous l'avons dit, d'un corps rectan-

gulaire flanqué de deux grosses tours. Suivant le type classique des portes gothiques des XIVe et XVe siècles, la porte proprement dite se compose d'une double baie, une porte charretière et un guichet pour les piétons. Ce guichet est placé ici à droite; à la porte B qui donne un peu plus loin accès à la cour d'honneur, le guichet se trouve à gauche.

Les deux baies (voir la figure 3 qui donne l'élévation de la porte) sont encadrées de feuillures rectangulaires, où venaient battre les tabliers des pont-levis et sur lesquelles s'arrondissent les baies en arc brisé des portes. Ces feuillures ont 4 m. 10 de hauteur, ce qui donne la portée des tabliers oscillants. Celui de la grande porte a 3 m. 42 de largeur, et celui de la poterne 1 m. 59. Ces dimensions sont, pour la grande porte, en conformité avec les mesures adoptées au XIVe siècle (moyennes : 3 m. 50, sur 3 m. 50) ; mais les dimensions, pour la poterne, dépassent celles habituellement en usage. Viollet-le-Duc indique pour les poternes de ce genre « un mètre de largeur au plus [1] ». En général, elles n'atteignaient guère que 70 ou 80 centimètres, largeur bien suffisante pour le passage d'un homme isolé. Pourquoi les dimensions de la poterne de la porte de Berzé ont-elles été doublées ? Cela nous paraît une faute au point de vue de la défense.

La petite poterne est destinée à faire sortir ou rentrer furtivement un émissaire ou deux, sans craindre, surtout la nuit, une surprise des assiégeants, qui pourraient profiter de la baisse du pont-levis pour surgir brusquement et le tenir baissé. Il est évident qu'avec une simple planche de 0 m. 70 de large, un tel coup d'audace est impossible. Cet étroit tablier ne pourrait supporter qu'un homme de front et trois ou quatre en file, ce qui

1. *Dictionnaire*, tome VII, p. 379.

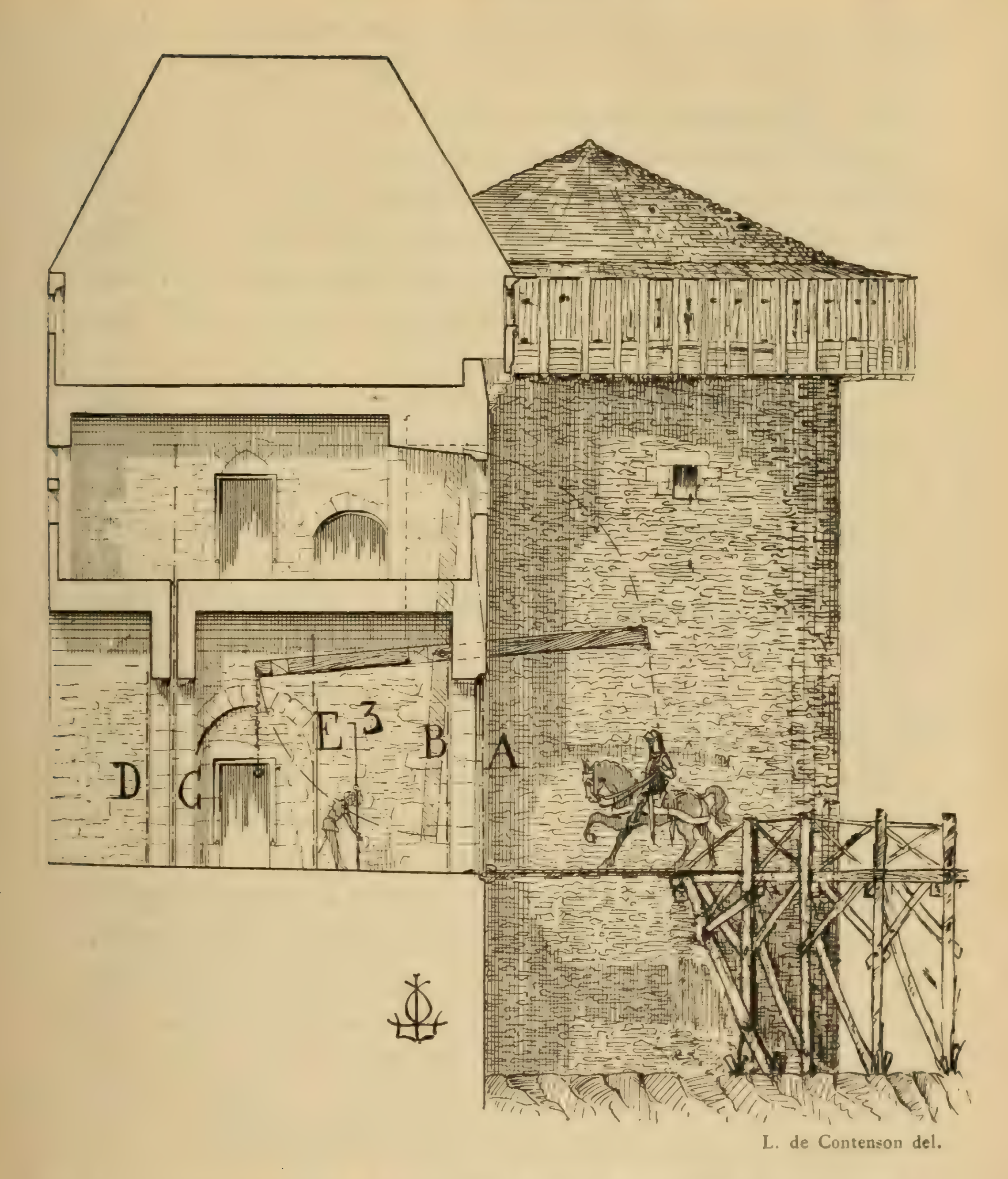


FIG. 4. — Coupe en long de la grande porte d'entrée du château de Berzé (porte A).

ne ferait pas une surcharge telle qu'on ne puisse relever le tablier en imprimant une violente secousse aux chaînes qui commandent le bras. Si la largeur du tablier comme celui de Berzé, atteint 1 m. 60, trois hommes peuvent y tenir de front, et les 4 m. 10 de long permettent à plusieurs rangs de s'y presser, si les assaillants habilement embusqués bondissent ensemble sur ladite poterne. Mais alors, avec une telle surcharge, la manœuvre du pont-levis est rendue impossible et la porte est à la merci d'un coup de main bien concerté.

La manœuvre du pont-levis de Berzé ne présente aucune particularité digne d'attention (voir la coupe en long de la porte, figure 4). Remarquons cependant le peu de longueur des bras. En général la distance entre l'axe de rotation des bras et l'axe d'attache de la chaîne du tablier est plus longue que le tablier lui-même. Cette surlongueur des bras rend la manœuvre du pont-levis plus rapide. En effet, plus l'angle dont il faut faire tourner les bras est petit, plus la manœuvre est prompte. Une secousse brusque à la poignée, qui prend du contrepoids en arrière du châssis, relève le tablier. Ici, au contraire, la longueur des bras n'étant pas supérieure à celle du tablier, il faut exercer une traction plus longue pour assurer la manœuvre.

Ces constatations sont basées sur l'examen des traces marquées sur les pierres de la porte, le pont-levis de Berzé ayant été détruit. Le pont-dormant, sur lequel venait battre l'extrémité du tablier mobile, a été réuni à la porte par un remblai de terre. Les crapaudines de pierre sur lesquelles oscillaient les tourillons du tablier ont été brisées, mais il reste encore les coussinets de fer garnissant les entailles où portaient les tourillons du châssis supérieur. Ces coussinets, scellés dans la pierre, sont, avec quelques gonds de porte, les seules ferrures subsistantes. Les chaînes de l'étrier de fer de la poterne ayant laissé des traces sur la pierre,

on pourrait facilement en reconstituer les dimensions, ainsi que l'écartement des chaînons.

Au-dessus de la grande baie (voir figure 3) est encastrée une large dalle sculptée représentant un sujet héraldique. Malheureusement il est trop mutilé pour qu'il soit possible de reconstituer son dessin en entier. Tel qu'il apparaît, il semble des débuts du XVe siècle. Les tenants sont probablement deux aigles. Les armoiries paraissent porter une barre chargée de trois pièces qu'il est impossible d'identifier. Elles sont timbrées d'un casque de face portant pour cimier une gerbe de feuillage ou de blé. Le tout paraît entouré d'un manteau qui empêcherait de dater la pièce d'avant 1425.

A côté, entre la rainure de l'arbre de la poterne et celle de droite du pont-levis principal, se trouve un autre bas-relief armorié. Ce dernier, bien conservé, figure des armes en losange, de fille. L'écu en losange est soutenu par un ange, traité dans un style qui n'a guère l'aspect bourguignon. Il tient l'écu sur sa poitrine. Il est porté sur une sorte de corniche historiée, figurant un lapin occupé à brouter un chou. Aux extrémités de cette corniche deux mufles d'animaux supportent les bases de deux colonnettes, qui s'arrondissent à la partie supérieure pour former encadrement. Cette pièce peu harmonieuse est sortie des mains d'un sculpteur plus imaginatif que savant. Elle semble postérieure d'un demi-siècle au premier bas-relief[1].

Cet usage de placer un bas-relief au-dessus d'une porte de défense, qui existait déjà dans l'antiquité, témoin la fameuse porte des lions à Mycènes, est fréquent au moyen âge. Mais au moyen âge les sujets de pure décoration, dont on voit pourtant un exemple à la petite poterne du donjon de Coucy, sont remplacés par les

1. Il existe un bon dessin de cette sculpture, par Henry Leymarie, dans *Album de Saône-et-Loire*, tome I.

armoiries du seigneur, ou les armes de France, le roi étant seigneur de tous lieux, ou bien encore, et plus fréquemment peut-être, par des sujets religieux, mystères chrétiens ou images de saints, sous la garde desquels la porte était placée. On peut présumer que le bas-relief primitif de Berzé, représentant une scène religieuse, ayant été mutilé pendant les troubles qui suivirent la guerre de cent ans, fut remplacé par la dalle sculptée, précédemment décrite, de l'écu en losange.

Outre le pont-levis déjà mentionné, la porte était fermée en second lieu par deux vantaux disposés immédiatement derrière (marqués B, figure 4) ; en troisième lieu par deux autres vantaux en E, lesquels venaient battre (voir figure 5) sur une espèce de rétrécissement du passage et se logeaient ouverts dans un renfoncement latéral ménagé à cet effet ; en quatrième lieu par une herse indiquée en C, et en cinquième lieu par une dernière paire de vantaux marquée D (figure 4).

La porte D existe encore ; c'est une curieuse pièce de charpenterie. Elle se compose d'une armature en poteaux et sablières assemblées à mi-bois ; formant quadrillage, d'épaisses planches verticales y sont clouées avec des clous forgés à tête carrée saillante. Un large verrou et un loquet ferment la porte. Toutes les ferrures sont en fer forgé massif, mais d'un travail rustique.

La herse C, qui a disparu, se manœuvrait du premier étage. On y voit encore deux boucles de fer scellées à la voûte.

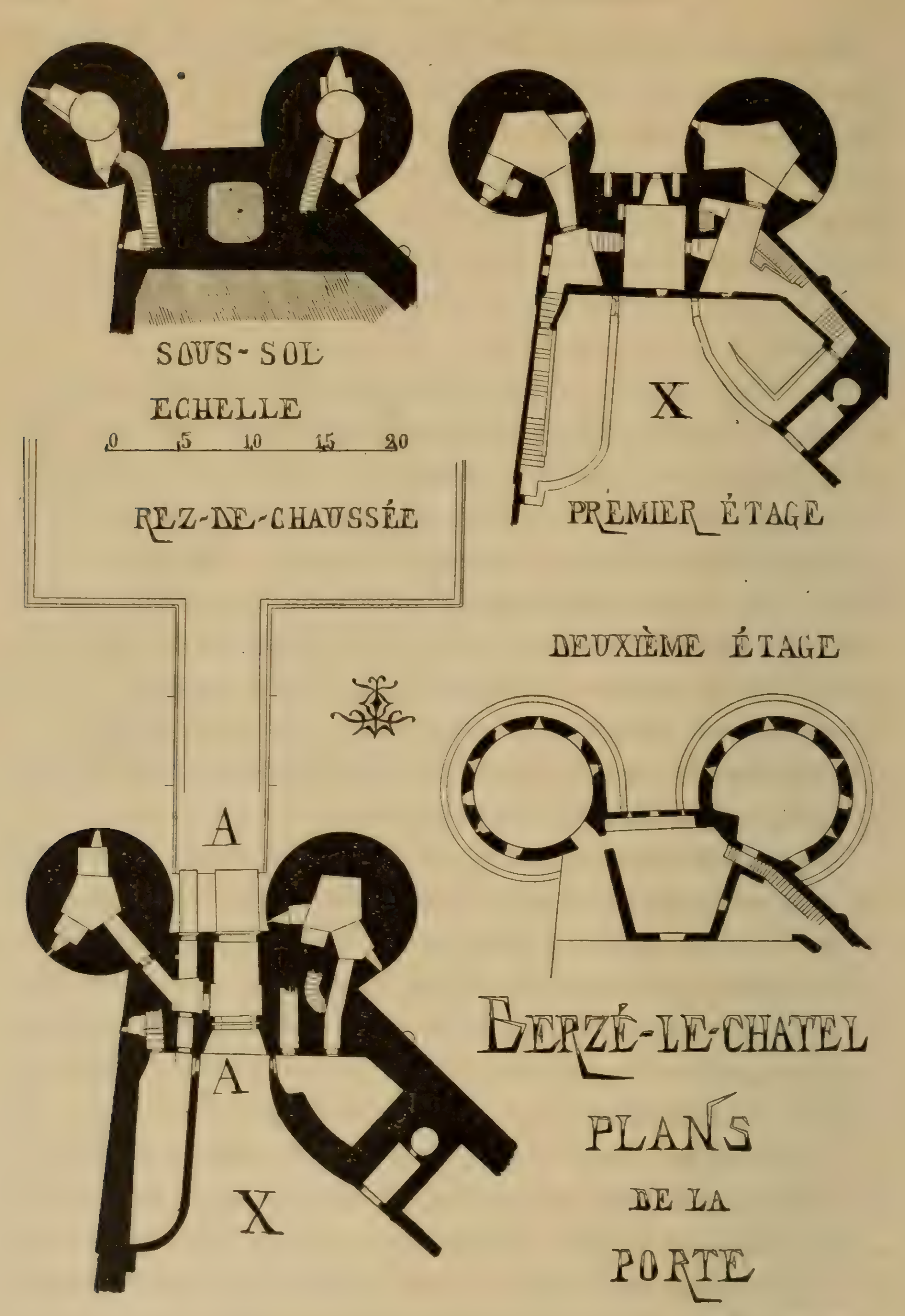
La salle du premier étage, qui servait probablement de corps-de-garde, est en effet voûtée par un berceau brisé dans l'axe de la porte. Elle est éclairée vers l'extérieur par une petite fenêtre placée au-dessus du bas-relief déjà décrit, et, du côté de la cour intérieure, par une fenêtre plus grande, qu'un linteau sépare horizontalement. La cheminée de cette salle, d'une grande rusticité, se compose d'une niche voûtée en cintre surbaissé.

Examinons maintenant les tours qui flanquent le bâtiment central de la porte. L'étage inférieur est semblable dans chacune d'elles. La muraille mesure de 3 m. 25 à 3 m. 60 d'épaisseur, dimensions exceptionnelles, qui la mettaient à l'abri de toute sape. Elle protège, dans chacune des tours, une chambre voûtée d'une façon assez primitive : la voûte, en encorbellement, montée par assises circulaires horizontales, semble avoir une forme conique ; l'intrados est presque rectiligne.

Une petite meurtrière, percée au ras du nu du rempart adjacent, permet de battre le fond du fossé et de prendre en enfilade le pied de la muraille jusqu'à la tour suivante. Une deuxième meurtrière est percée à peu près au milieu de l'arc libre de chacune des tours. On accède dans ces deux salles basses par deux petits escaliers à une volée ménagés dans la masse de la maçonnerie adjacente. L'escalier ouest vient déboucher directement dans la petite cour qui flanque en défilé la sortie de la porte côté intérieur ; elle est éclairée par une lucarne meurtrière. Quant à l'escalier est, au lieu de déboucher dehors, il aboutit à un passage qui mène au rez-de-chaussée de la tour.

Ce rez-de-chaussée (figure 5) est occupé dans chacune des tours par une salle pentagonale très irrégulière, ayant chacune deux meurtrières : deux d'entre elles battent les fossés ; une autre dans la tour ouest commande les abords et en particulier peut faire feu sur le terre-plein formant la tête du pont dormant ; la dernière, de la tour est, commande directement le tablier du pont-levis, et permet, le cas échéant, de le prendre en écharpe.

La tour est est desservie directement sur la cour par un couloir où débouche l'escalier qui mène à l'étage inférieur. La tour ouest communique par un long et étroit passage avec l'antichambre de la poterne. Actuellement, on ne peut sortir de ce dernier que par la porte qui donne sur le passage principal marqué par la lettre



L. de Contenson del.

FIG. 5. — Étages de la porte A du château de Berzé.

C sur la coupe. Nous avons rétabli un passage permettant d'avoir accès directement dans la cour. S'il n'avait pas existé, il aurait fallu, pour accéder au rez-de-chaussée de la tour ouest, franchir la grande porte D et la herse, ce qui est invraisemblable. Il est vrai que la porte D est percée d'une porte à piétons, mais nul exemple ne nous autorise à croire qu'il en existait une à la herse (voir figure 4).

Le premier étage de la porte (voir figure 5) peut être atteint à l'est et à l'ouest par des escaliers longeant le rempart extérieur. Celui de l'ouest a été probablement modifié, car la courtine était plus élevée de ce côté. Cette courtine a été rasée au niveau du sol de la cour X, vraisemblablement parce qu'aucune construction importante ne s'y adossant, elle a été jugée inutile. A l'origine le côté ouest devait être semblable à l'autre, de telle sorte que deux petites cours, laissant entre elles un défilé, se trouvaient de chaque côté de la porte. Dans ces cours, des escaliers conduisaient donc au premier étage des bâtiments de la porte, dont l'aménagement révèle des préoccupations moins exclusives de défense.

Cet étage est occupé par une pièce centrale, dont nous avons déjà fait mention, et par deux petites pièces qui y communiquent à droite et à gauche et où aboutissent les deux escaliers extérieurs. On peut encore accéder à la petite pièce est par un escalier ménagé dans la masse de la maçonnerie et dont le pied se trouve dans la courette est entre la porte A et l'entrée des bas étages de la tour. De ces deux pièces on a également accès dans les tours.

Les pièces des tours de cet étage sont plus vastes que celles en contre-bas. Elles sont voûtées par assises horizontales avec des intrados à peu près rectilignes, mais elles sont voûtées en berceau et non en coupole. Nous avons tracé (figure 5) les arêtes de ces voûtes. On voit qu'elles rayonnent du point X et qu'elles

se dirigent vers le milieu de l'arc libre de chacune des deux tours. En ce point, le mur encore très épais (2 m. 50 à 2 m. 80) présente une sorte d'éperon. On remarquera que ce point est dans chacune des tours à l'aplomb des deux meurtrières du sous-sol. Cette disposition ingénieuse, qui fait chevaucher les pleins et les vides, assure une grande solidité.

Nous avons vu que la salle centrale était assez largement éclairée par deux fenêtres se faisant face. Si l'on n'avait envisagé que des préoccupations de défense, on se serait contenté de percer des meurtrières étroites. De même les deux pièces des tours sont éclairées par une petite fenêtre et non par une meurtrière. Ne nous en étonnons pas ; à la hauteur de cet étage, les fenêtres sont à l'abri de toute tentative d'escalade, et il suffisait en temps de guerre de les masquer par d'épais volets pour protéger les assiégés contre les traits et les carreaux des assaillants. De plus ces salles sont chauffées par des cheminées analogues à celle de la salle centrale : simple niche ménagée dans la muraille sans lignes saillantes ni décorations. La présence de ces cheminées et de ces fenêtres, sans utilité pour la défense, permet d'avancer que cet étage était surtout affecté au logement des soldats. A la première alerte, ils disposaient de trois escaliers pour aller occuper rapidement leur poste de combat, soit dans les sous-sols, soit au rez-de-chaussée, soit au second étage qu'il nous reste à décrire.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, le principal élément de défense au moyen âge est l'encorbellement. Plus généralement et en débordant les limites du moyen âge, la défense d'une fortification permanente est réalisée et ne saurait l'être que par le « flanquement ». Essentiellement, une fortification se compose d'une ligne appelée front, que l'assaillant ne doit pas pouvoir franchir. Pour atteindre ce résultat, il faut qu'un ouvrage en saillie, établi sur ce

front, permette de battre en enfilade et d'inonder de projectiles la zone placée juste devant lui. La puissance croissante des armes de jet a permis d'accroître la longueur des fronts et de les protéger par un flanquement latéral, d'où les projectiles sont envoyés horizontalement. Les tours, élevées aux angles des enceintes, ont déjà réalisé cet office au moyen âge. Nous avons signalé les meurtrières des tours de la porte de Berzé, enfilant l'escarpement qui commande le rempart. Mais ce flanquement était insuffisant. Les meurtrières ne pouvaient lancer que des carreaux, des traits, contre lesquels il était facile de se protéger avec des mantelets ou boucliers roulants. Il était donc nécessaire d'établir un flanquement vertical, réalisé par un encorbellement, d'où l'on pouvait faire choir sur l'assaillant des projectiles d'une masse énorme. Si la construction est suffisamment élevée, la pesanteur leur communique une vitesse et par là même une force suffisante pour briser et écraser les abris provisoires établis par l'assiégeant. Ces éléments de flanquement vertical étaient tantôt permanents et construits en pierre : mâchicoulis, échauguettes, etc., tantôt provisoires et mobiles : hourds, bretèches, etc.

A la grande porte de Berzé, le flanquement est obtenu, au-dessus du pont-levis par un rang de mâchicoulis en pierre, au-dessus des tours par un hourdage en bois mobile qui a d'ailleurs disparu.

Le rang des mâchicoulis est traité avec beaucoup de soin. Au nombre de onze, ils sont constitués par une dalle tréflée portant sur des corbeaux à trois assises. Les trois corbeaux, placés au-dessus des rainures où se logent les arbres du pont-levis, sont soulagés par de petits culs-de-lampe.

Sur ces mâchicoulis porte un petit mur en placage formé de carreaux appareillés avec soin. Ce mur est percé au centre d'une petite fenêtre encadrée d'un boudin non saillant et de deux meurtrières vers les extrémités. De chaque côté de la fenêtre part un

bandeau profilé en larmier, qui vient aux extrémités s'arrêter sur deux petits masques humains. Les figures 3 et 4 permettent de se rendre compte de tous ces détails.

Les hourdages en bois permanents, c'est-à-dire faisant corps avec la charpente du toit, ont très rarement subsisté jusqu'à nos jours. Il n'est donc pas étonnant que les hourds mobiles aient disparu. Aucun détail ne nous permet de reconstituer ceux qui couronnaient les deux tours de la porte de Berzé. Nous n'avons pas jugé nécessaire de les faire figurer sur les vues d'ensemble restituées du château (figures 1 et 2). Ils étaient probablement semblables à ceux que nous avons reproduits sur les deux donjons carrés. L'existence de ces charpentes résulte pour nous de la superstructure des deux tours (voir le plan, et la figure 5.) L'étage supérieur des tours est formé par un mur de moindre épaisseur que le reste de la construction, d'un mètre environ. Ce mur est crénelé et les merlons, suivant une loi à peu près générale en Bourgogne, dépassent de beaucoup la largeur classique. Celle-ci est en effet de trois créneaux pour un merlon ; mais cette règle n'a jamais été d'application universelle. Ainsi que le remarque Viollet-le-Duc, la largeur des merlons, ou plus exactement le nombre des créneaux disposés sur un front doit être en rapport avec le nombre des défenseurs dont on dispose. En désignant sous le nom de créneaux les ouvertures qui couronnent les tours de la porte de Berzé, nous nous conformons à un usage du moyen âge; le nom est actuellement réservé aux ouvertures garnissant un parapet découvert. Ici, nous avons affaire à des « créneaux sous comble » ; une corniche couronne les merlons, franchit les créneaux en les fermant d'un linteau et porte les sablières d'une toiture. En dehors de cette particularité d'être desservis par un espace ouvert, rien ne distingue ces jours du crénelage d'une courtine découverte. Au moyen âge, le même terme, créneau ou



Cliché L. de Contenson.

Château de Berzé-le-Châtel. (Vue prise au nord).

crénel, servait à les désigner, et il s'appliquait aussi bien aux vides qu'aux pleins, c'est-à-dire aux merlons.

En temps ordinaire, ces créneaux étaient munis de huchettes ou petits volets oscillant autour d'un axe horizontal placé à la partie supérieure. Nous n'avons pas, à Berzé, retrouvé les crochets probablement métalliques de ces volets.

Lors de l'organisation de la défense, ce que nous pouvons appeler le branle-bas de combat, ces volets ou huchettes étaient enlevés et le hourdage mis en place. La refaçon probable des toitures ne permet pas de se renseigner sur les détails de cette manœuvre.

Nous avons encore un mot à dire de « l'appareil » de la grande porte de Berzé, dont nous connaissons maintenant toutes les parties. La taille des pierres, quoique onéreuse dans la région, n'a pas été ménagée (voir l'élévation de la porte). L'encadrement des portes, des fenêtres, des rainures des arbres du pont-levis, le fond des feuillures où battaient les tabliers et le revêtement porté par les mâchicoulis est en grès tendre appareillé avec beaucoup de soin. Le reste de la construction, les tours en particulier, est en très petit appareil de moellons calcaires posés en lits réguliers et agglutinés par un excellent mortier. Toute la maçonnerie a pris uniformément en vieillissant une belle teinte gris foncé qui ajoute à la beauté de ce châtelet sur laquelle nous ne saurions trop insister.

Dans son ensemble, l'édifice, avons-nous dit, est du XIVe siècle. Nous sommes cependant portés à croire que le gros œuvre de la porte est de date plus ancienne, surtout à cause de l'exceptionnelle épaisseur des tours et la disposition primitive des voûtements qui nous semble antérieure à la période où le gothique était en pleine possession de ses moyens. Un maître d'œuvre du XIVe siècle aurait probablement tiré un meilleur parti de la masse

des matériaux employés. La disposition des meurtrières et des jours, faisant porter les pleins sur les vides, est assurément un perfectionnement rationnel, mais nous remarquons que la tour présente encore deux meurtrières (figure 5) et une petite fenêtre, qui sont presque superposées. C'est là une disposition assez défectueuse qui nuit à la bonne liaison de la tour avec le rempart adjacent et qu'aurait évitée un constructeur averti par l'expérience. Il est probable que le constructeur comptait pour résister à la sape sur la puissante assiette fournie par l'épaisseur inusitée de la maçonnerie.

Aucun détail d'architecture, mouluration, profil, ornement, ne vient confirmer ces considérations sur la date d'une première construction.

Nous formulons donc avec réserve l'hypothèse suivante. Primitivement il y aurait eu sur l'emplacement de la porte actuelle une porte romane, contemporaine de la chapelle dont nous parlerons plus loin. Cette porte romane aurait été ensuite remaniée par une reconstruction totale de la façade, le reste étant à peu près respecté. En particulier, des deux herses de la porte romane, l'une aurait été détruite pour faire place au dispositif basculant du pont-levis, l'autre aurait été conservée. L'ornementation des mâchicoulis, le bandeau de la partie haute, la mouluration des deux fenêtres, permettent de dater la restauration : elle appartient au premier quart du XIVe siècle.

§ 2. — *Porte B.*

Après avoir franchi la porte AA', que nous venons de décrire, le visiteur se trouve dans l'enceinte extérieure du château, c'est-à-dire dans la basse-cour (voir le plan, et la planche XX.)

Du côté sud-ouest, le front RS domine un escarpement fort

abrupt qui rendait l'attaque extrêmement difficile de ce côté. Aussi le château proprement dit commande directement sur cette face gg' la basse-cour. A la vérité, cette portion de la basse-cour était isolée du reste de l'enceinte par la construction que l'on voit sur le plan entre R et G et par la cour h en contre-bas, et les tours S et R étaient ainsi en communication directe avec le château.

La façade sud-est du château, quoique commandant d'assez haut la basse-cour ZZ'Z'', est moins abrupte. D'autre part, le grand développement de l'enceinte extérieure en facilitait l'attaque; et la grande largeur de la cour permettait, une fois le rempart occupé, d'établir une base d'opération pour le siège du château. Aussi celui-ci était-il séparé du rempart extérieur par une deuxième enceinte; et avant d'attaquer le château, il fallait enlever la courtine K'N.

Enfin devant la face nord du château, le terrain en pente douce n'offrant aucun obstacle naturel, il avait fallu défendre les abords du château par une double courtine qui l'isolait de la basse-cour : les enceintes NTB et le mur mn.

En un mot, le château était défendu au sud-ouest par une double, au sud-est par une triple, et au nord par une quadruple enceinte. Loin d'occuper le centre, il est tout proche du front RS dont il n'est séparé que par une cour, plus loin du front ROP dont l'isolent deux cours, et plus loin encore du front AQ pour laisser place à trois cours.

Outre leur nombre croissant, la dimension de ces cours augmente avec leur nombre. La basse-cour très étroite en gg', s'élargit en ZZ'Z'', et devient plus vaste encore entre les murs m n et AQ; et la cour NM est plus étroite que la cour H.

On voudra bien se rendre compte sur le plan de ces dispositions savantes qui montrent que l'ingénieur a merveilleusement utilisé les ressources du lieu.

Les portes étaient placées pour la meilleure utilisation de ces enceintes.

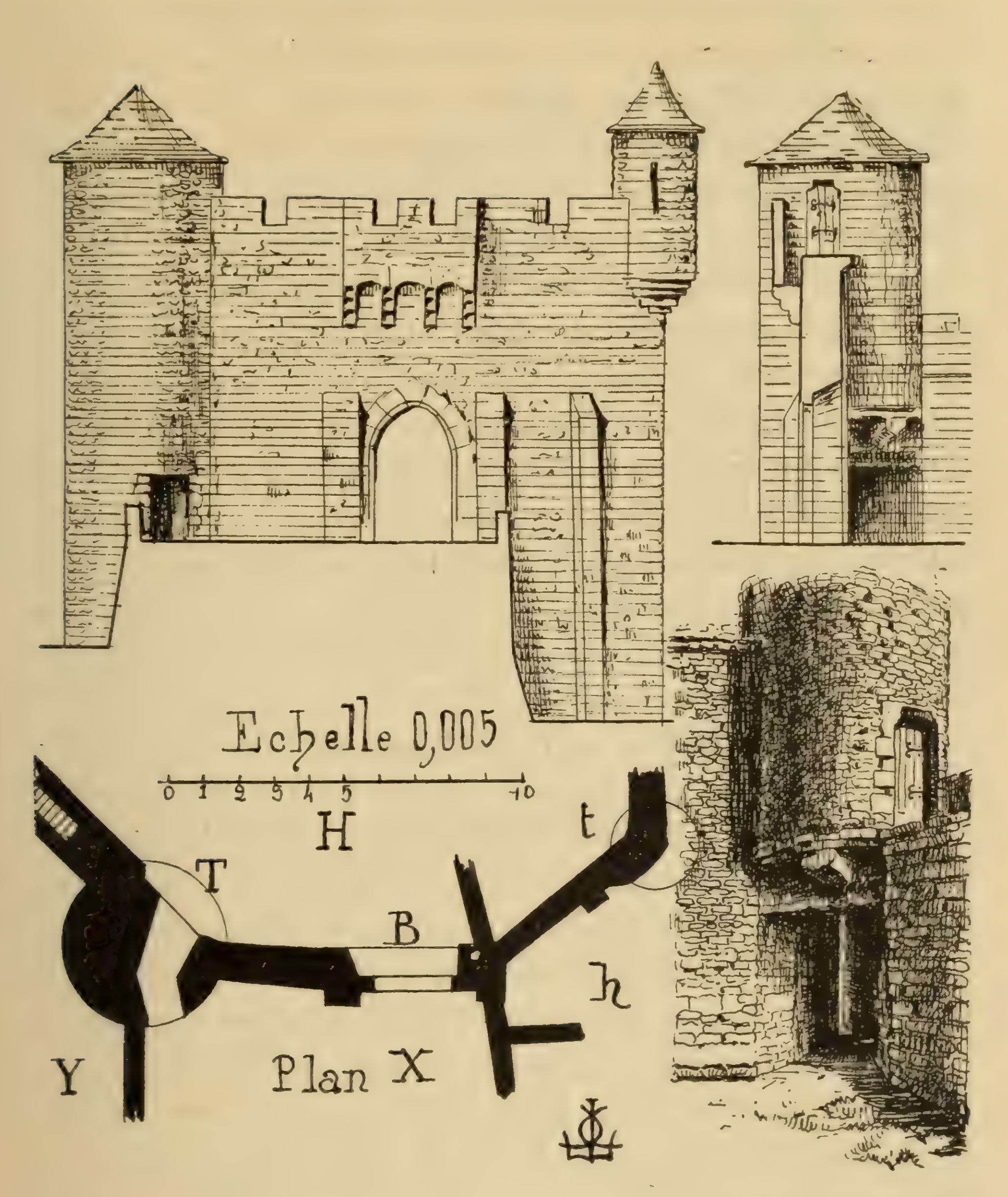
Pour s'introduire dans le château, il fallait nécessairement passer par trois portes, après avoir franchi la grande porte AA′ déjà décrite.

La première est celle qui terminait le mur mn et le reliait à la courtine AS. Aucun détail ne nous permettant d'en faire une restitution, nous l'avons figuré sur les vues cavalières par une simple baie (figures 1 et 2).

Après elle, deux chemins se présentaient ; il fallait soit franchir la porte B (la 2e), s'introduire dans la cour H et entrer au château par une porte aujourd'hui disparue (la 3e) ; soit tourner à gauche, traverser la cour Y, passer une seconde porte en C et entrer au château par la porte D, la troisième.

Nous passons naturellement sous silence la porte qui perçait l'extrémité de la courtine mn, puisqu'il n'en reste rien, et nous commençons par la description de la porte B (voir figure 6).

Cette porte B est constituée par une double baie. La principale, voûtée en tiers point, servait aux chevaux et aux voitures. Elle était défendue par un mâchicoulis dont il ne reste que le soubassement. Le mâchicoulis était servi directement depuis la courtine qui commandait la porte. Un double vantail fermait celle-ci. Cette porte était flanquée à peu près symétriquement par une petite échauguette (E) et une tourelle (T). Cette dernière est percée au rez-de-chaussée par un guichet pour piétons. La plupart des portes fortifiées du moyen âge comprenaient ainsi une porte charretière et un guichet ; mais en général ces deux issues voisinaient très étroitement dans le même dispositif de défense comme nous l'avons constaté pour la grande porte A. Ici, le guichet T est à cinq ou six mètres de la porte elle-même et en dehors de l'action du mâchicoulis.



L. de Contenson del.

FIG. 6. — Porte B du château de Berzé.

Les étages supérieurs de la tourelle T, occupés actuellement par un colombier, sont desservis par un escalier à une rampe placée dans le mur TC. On en aperçoit l'extrémité en J sur le plan. L'ensemble de la porte est d'une grande rusticité. La taille est réservée seulement à l'encadrement des deux baies et à l'ossature des mâchicoulis. Encore est-elle exécutée grossièrement à la laye. L'encorbellement de la tourelle T est obtenu, pour rattraper le plan circulaire au-dessus du guichet à l'intérieur, par deux assises formant console. Ces deux assises sont d'un aspect absolument fruste, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par le petit croquis accompagnant la figure 6. Cet appareil grossier n'est cependant pas sans charme. L'*Album historique et pittoresque de Saône-et-Loire* (Mâcon, 1842) donne, sous le nom de « cour d'honneur », une lithographie assez fidèle de cette porte, qui est signée : « H. Leymarie. »

§ 3. — *Cour d'honneur.*

La porte B nous introduit dans la cour H qui est la cour proprement dite du château, d'où son appellation fort bien appropriée de cour d'honneur. Le château, constitué par le triangle FLG, y développe sa plus grande façade (voir le plan, et la planche XX).

Cette cour, adaptée aux conditions de la vie moderne, a perdu son caractère primitif. Les transformations qu'elle a subies lui ont fait perdre une porte, la deuxième annoncée pour accéder au château proprement dit. Elle était probablement, c'est une pure conjecture, défendue, comme la porte B, par un mâchicoulis.

Remarquons aussi que le plan incliné J, qui établit une communication entre cette cour H et la cour Y, est de construction récente. Nous l'avons pourtant indiquée sur notre plan parce qu'il

est possible qu'il soit édifié sur le soubassement d'une ancienne tour interrompant la courtine TC.

En I est percé un puits de 45 mètres de profondeur. Il est placé au fond d'une niche ouverte sur la cour LM. On pouvait probablement y avoir aussi accès de la cour H par un œil pratiqué au-dessus de la voûte couvrant le puits.

§ 4. — *Porte C et tour de Montgirard.*

Nous avons annoncé deux voies pour nous introduire dans le château. Nous venons d'en parcourir une. Prenons maintenant la seconde.

Au lieu de traverser dans sa longueur la vaste cour X, il faut nous engager dans la cour Y. Ici encore l'archéologue en est réduit à des hypothèses. Les petites constructions indiquées en p sur le plan, sont de date récente, comme probablement le mur qui part de la tourelle T sur lequel elles s'adossent.

Des fouilles ont permis de reconnaître l'existence d'un mur mn, aujourd'hui disparu (nous l'avons figuré en hachures). Mais, au delà du point n, nous ignorons comment il se terminait. Probablement se raccordait-il au mur qui joint la grande porte AA′ à la tour S et présentait-il, en un point de son développement, une porte entre A et B. Les deux cours X et Y n'en formaient qu'une seule. Cette hypothèse nous est imposée par l'existence du mur mn dont les fondations très larges décèlent l'importance. Quoi qu'il en soit, aussi bien de la cour Y que de la cour X, il nous faut passer deux portes avant d'entrer dans le château.

La première est située en C. Elle est à une seule baie. La hauteur de la courtine TC, ayant été réduite entre J et C, il est à présumer que la porte C était surmontée d'un mâchicoulis ou tout au moins d'une bretèche.

Cette porte était flanquée d'un côté par l'angle de la cour H et de l'autre par la tour N connue sous le nom de tour de Montgirard.

Construite avec beaucoup de soin, cette tour est assurément


L. de Contenson del.

FIG. 7. — Porte de la tour de Montgirard.

la plus luxueuse de Berzé. Sa réédification doit être postérieure au reste de la construction.

De plan parfaitement circulaire à l'extérieur, elle est hexagonale à l'intérieur. Un petit escalier en hélice la dessert. Tous ses étages sont voûtés suivant le dispositif commun à toutes les tours du château. Mais ici les voûtes sont agrémentées de nervures élégantes. Une clef de voûte décore la salle haute. Elle est traitée soigneusement dans le goût du XVe siècle.

Cette salle est chauffée par une jolie cheminée dont la particularité est de ne pas faire saillie sur le nu intérieur du mur et de n'avoir ni hotte ni piédroits. Seul un petit bandeau en forme de larmier la surmonte et donne un léger relief de quelques centimètres. Cette disposition d'une cheminée réduite à une simple niche décorée sur son pourtour est assez exceptionnelle. Nous en connaissons un autre exemple au château de Notre-Dame à Savigny-sur-Grosne [1], un peu plus richement sculpté et postérieur de quelques années. L'escalier cylindrique qui dessert cette tour est logé dans l'épaisseur de la muraille; il fait saillie sur le toit et est coiffé d'une toiture en poivrière.

On a accès dans la tour de Montgirard de la cour H en passant au-dessus de la porte C. On peut également y pénétrer de la cour LM par une porte en accolade dont la pointe est terminée par un ange tenant un écusson (voir figure 7.)

L'existence de cette porte, ouverte directement sur la cour LM, montre bien que les préoccupations purement défensives commençaient à s'atténuer lors de la construction de cette tour de Montgirard qui avait pourtant mission de défendre la porte C. Les murs y sont en outre moins épais que ceux des autres tours. Ses agréments décoratifs sont peut-être contemporains de quelques-uns de la porte A de l'enceinte extérieure.

§ 5. — *Porte D.*

La porte D, qui s'ouvrait sur la cour LM, n'a pas disparu comme la porte qui donnait accès sur la cour H ; mais elle est murée. Il est possible d'en rétablir le dispositif.

Cette porte était constituée par deux baies, l'une de o m. 90 de

1. Savigny-sur-Grosne, canton de Saint-Gengoux-le-National, arrondissement de Mâcon (Saône-et-Loire).

large, l'autre de 1 m. 70. Il ne pouvait être question de faire passer des voitures ou des chevaux par cette dernière. Peut-être servait-elle à introduire des objets de grandes dimensions, comme des queues de vin, qui avaient été déchargés dans la cour LM.

Cette porte D était suffisamment défendue par le flanquement de la tour L et de la tour M. Ces deux tours étant pleines à leur partie basse étaient inaccessibles à la sape. Le système de défense était complété par quatre mâchicoulis placés au-dessus de la porte. Berzé-le-Châtel ne présente nulle part une série continue de mâchicoulis garnissant complètement un front ou enveloppant une tour, mais nous en trouvons au-dessus de trois portes : A, B, et D. Peut-être que les autres, la porte C et la porte de la cour H, en étaient munies.

§ 6. — *Poterne E.*

Avant de pénétrer dans l'intérieur du château par la porte D, nous avons enfin à mentionner une issue spéciale de la basse-cour placée entre les deux tours Q et P de la grande enceinte.

Cette poterne actuellement murée était placée en contre-haut du talus. On ne pouvait l'atteindre qu'avec une échelle probablement oscillante comme un pont-levis.

Elle était sans doute destinée à effectuer des sorties lors du blocus de la porte principale A, et à faciliter le ravitaillement.

Ses dimensions sont les suivantes : 1 m. 50 de large et 3 mètres sous clef. Elle s'ouvre à 5 mètres au-dessus du pied actuel du rempart.

III

LE CHATEAU

Le long examen des portes et des cours que l'assaillant devait

tranchir pour s'emparer du suprême retranchement, qui était le château proprement dit, nous a permis de mettre en lumière le caractère stratégique de cet ensemble de fortifications qui se subordonnent les unes aux autres et attestent un art militaire arrivé à maturité. Il a réalisé un plan de défense dont il est impossible de ne pas admirer l'ordonnance savante.

Le château ainsi hérissé de défenses était inexpugnable : la surprise, la trahison, ou encore le trop faible contingent de la garnison, pouvaient seuls en avoir raison [1].

La porte D nous introduit au château proprement dit, qui est constitué par le triangle FLG fermé par les bâtiments fgg' (voir planche XX).

La porte D donne immédiatement accès dans une première salle a que voûte un berceau en anse de panier. D'un côté s'ouvre une salle plus étroite b, voûtée également en berceau. De l'autre côté, deux longues salles viennent déboucher dans la pièce a. Comme on peut s'en rendre compte, la porte, entre c et d, est assez élégamment moulurée. Le profil à angles arrondis sur le linteau s'amortissait sur des bases aujourd'hui mutilées. Cette moulure est caractéristique du début du xve siècle ; elle est de même date que la tour de Montgirard. Au fond de l'antichambre a, s'ouvrait un escalier, dont il ne reste que l'amorce. Il permettait de monter au premier étage qui était au rez-de-chaussée par rapport à la cour H.

Les bâtiments du château, formant triangle, enveloppaient une

1. Parmi les sièges qu'il eut à subir, signalons celui de 1421 et celui de 1591. Les Armagnacs, qui occupaient déjà Marcigny, s'emparèrent avant le 4 mai 1421 des forteresses de Verzé et de Berzé-le-Châtel (L. Bazin, *La Bourgogne, 1404-1435*, 1898.) En 1591, le calviniste Rochebaron, après avoir défendu la place pendant plusieurs mois, dut capituler et se retirer dans ses terres de Joncy (C. Ragut, *Statistique de Saône-et-Loire*, 1838, tome II, p. 38).

cour intérieure dont il est malaisé de s'imaginer le dispositif et l'ornementation.

On n'ignore pas que la vie intérieure du château se concentrait au moyen âge dans ces sortes de petites cours. Les bâtiments qui l'enveloppaient, à Berzé, devaient s'y éclairer largement par de vastes fenêtres décorées avec luxe. A l'encontre des habitudes modernes qui multiplient les ouvertures à l'extérieur, pour jouir du panorama, les anciens barons, soucieux surtout de la défense, n'ouvraient sur les façades du château que de rares et étroites fenêtres inaccessibles, et se complaisaient au contraire à orner les fenêtres donnant sur la cour intérieure. A Berzé, ces fenêtres intérieures n'existent plus ; et les étroites meurtrières de la façade extérieure sont devenues de larges fenêtres agrémentées de sculptures d'un simili-gothique dont il est inutile de parler.

La galerie gg' qui enveloppait la cour intérieure au sud-ouest était peut-être à jour au rez-de-chaussée, formant comme un cloître.

Dans un des angles s'élevait certainement une tourelle contenant l'escalier. Peut-être y en avait-il deux, l'un adossé à la tour F, l'autre dans l'angle a.

Malgré les modifications successives, il semble bien que les bâtiments nord et sud-est actuels occupent l'emplacement des anciens. La charpente qui couvre b, a, d, est de l'époque gothique. Elle est constituée par une série de chevrons portant ferme. Un entrait retroussé est relié aux arbalétriers par des liens arrondis formant berceau. Actuellement un plancher a été posé sur les entraits et modifie, en l'abaissant, le caractère de cette intéressante charpente. Elle était autrefois probablement lambrissée et couvrait une grande salle du logis. La charpente qui couvrait le bâtiment c a été refaite.

Au point de vue défensif, les fortifications du château sont excellentes.

Les trois angles saillants du château sont protégés par les tours carrées F et G et la tour L. Du côté sud-ouest, le château est adossé à l'escarpement qui défie toute attaque.

Les deux tours carrées F et G, qui constituent une parfaite ligne de défense, dominent sensiblement le reste du château et le commandent.

En avant de cette ligne, le château présente à l'attaque l'angle L. Celui-ci est protégé d'abord par la tour N dite de Montgirard, laquelle, étant moins élevée que le château, pouvait être battue, si d'aventure elle était occupée par l'ennemi, par la tour L.

La tour L elle-même était dominée par les deux tours carrées F et G, que nous pouvons appeler donjons. Leurs hourds fortement saillants pouvaient croiser leurs feux autour d'elle.

De ces deux donjons, il ne reste actuellement que le squelette. Le donjon G a gardé toute sa hauteur. Le donjon F a été rasé à 20 pieds de son couronnement. Tous les deux comportaient un système de crénelage sous comble permettant l'installation d'un hourd que nous avons représenté sur la vue cavalière. Leur étage inférieur est voûté.

La tour L était en outre soutenue par la tourelle M, dont la base massive et pleine la mettait à l'abri d'une sape.

Avant de terminer la description du château proprement dit, il nous reste à signaler que des fouilles pourraient être effectuées fructueusement à l'emplacement des anciens bâtiments gg' et surtout sous le donjon F. Peut-être nous révèleraient-elles l'existence d'un puits ou d'une citerne. Le puits I ne pouvait en effet suffire aux besoins des habitants, puisqu'il était placé en dehors du château proprement dit et pouvait tomber entre les mains de l'assiégeant avant la reddition définitive.

Nous ne pouvons rien affirmer de précis au sujet des dates de construction des diverses parties du château.

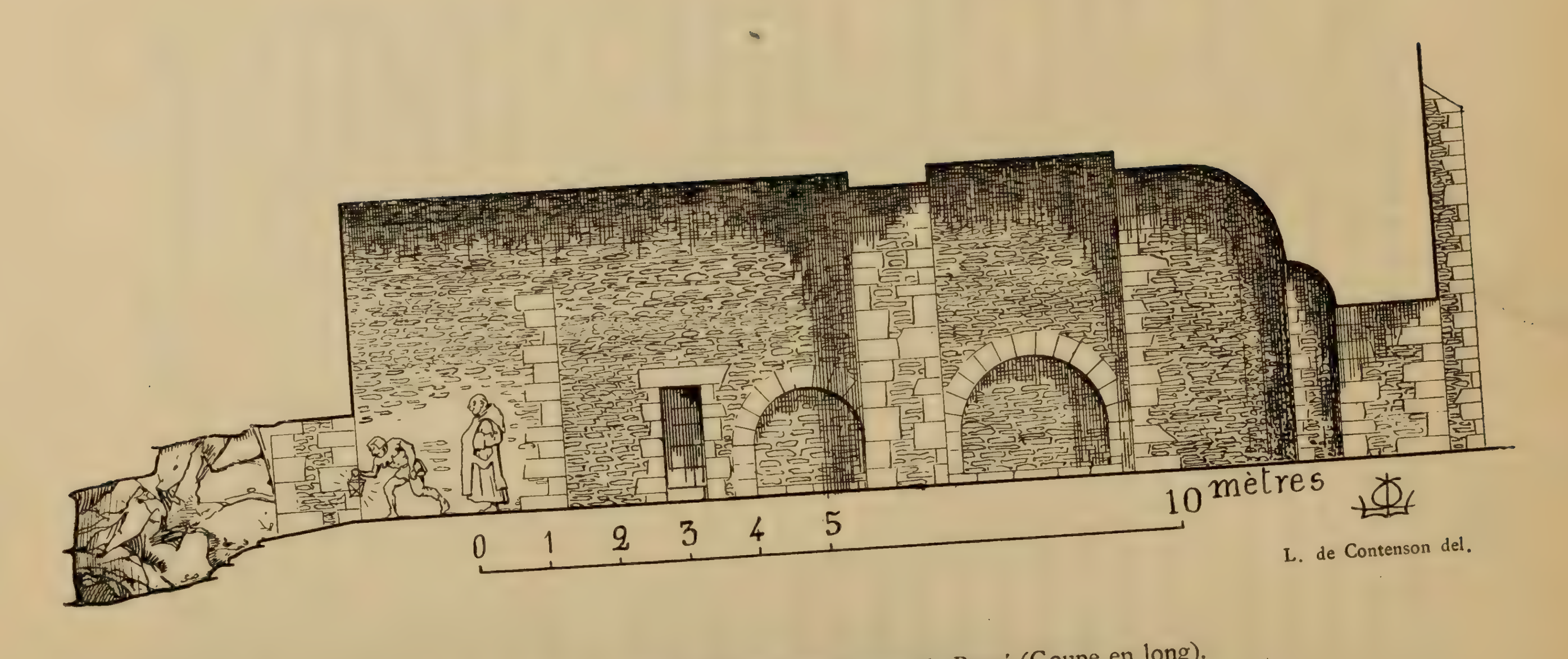


Fig. 8. — Ancienne chapelle romane du château de Berzé (Coupe en long).

Les deux donjons F et G appartiennent sans doute à la période romane : ils auraient formé le noyau du château primitif, autour duquel on aurait bâti par la suite les éléments de défense que nous avons étudiés.

La charpente que nous avons signalée ne nous paraît pas antérieure au XIIIe siècle, mais aucune moulure ne nous permet de l'affirmer.

De notables restaurations furent exécutées au début du XVe siècle, comme en témoigne la porte ornementée de la salle a. Il est invraisemblable qu'à cette époque ou un peu plus tard, après les guerres des Écorcheurs, durant l'ère de paix du règne de Philippe le Bon, on n'ait pas remanié la petite cour et les corps de logis qui l'entouraient.

Les préoccupations militaires devenant moins pressantes, et cédant la place à des soucis d'ornementation pendant la période de la Renaissance, les meurtrières de la façade extérieure furent élargies pour former fenêtres. Puis ce fut, après les guerres de religion, la période d'abandon où le château, comme nous l'avons dit, devint centre d'exploitation agricole et fut déserté par ses seigneurs. On comprend que le château proprement dit avec les délicates moulures de ses portes, ses pans de bois décorés, les élégantes tourelles de ses escaliers, et ses meubles, en ait davantage souffert que les masses de pierre des tours et des portes et sa ceinture de muraille.

IV

L'ANCIENNE CHAPELLE

Le Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon mentionne, dans une charte de 1150, une chapelle située à Berzé-le-Châtel et placée sous le vocable de saint Sébastien. Faut-il en voir les restes dans

la curieuse construction située sur le plan en KK'? [1] Nous donnons la coupe de cet intéressant édifice. (Voir aussi le plan d'ensemble de la planche XX).

Cette chapelle se composait d'une seule nef. Une première partie, longue de 7 m. 20, était séparée du chœur par une arcade ou arc doubleau fortement saillant en plan mais presque aussi élevé que la nef. Une absidiole la terminait, contre laquelle s'en ouvrait une seconde formant niche. Sur le plan nous avons figuré une étroite fenêtre qui devait s'y trouver primitivement. Sur la coupe, nous avons indiqué la porte qui la remplace actuellement.

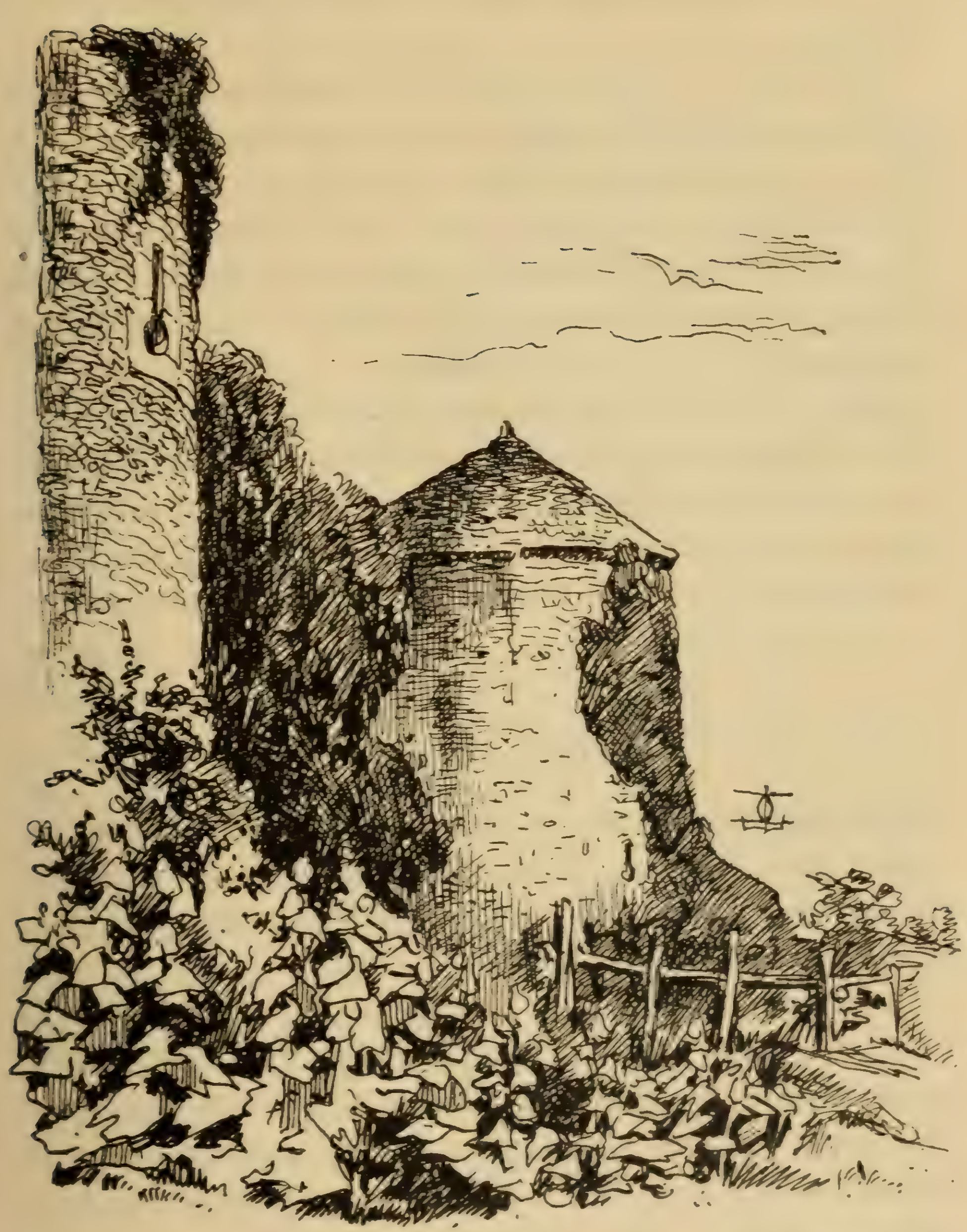
La porte indiquée sur la coupe au-dessus du chiffre 3 de l'échelle donnait accès à un escalier montant, dont le plan nous laisse voir l'amorce. Il est certain que cet escalier obliquait à gauche et se rendait non dans la cour ML, mais en quelque point sous le château.

Sur la coupe, nous n'avons pas marqué la terrasse qui surmontait la chapelle. En effet le sol actuel ne nous permet pas d'en restituer la superstructure dans sa forme primitive.

Il est probable qu'à l'origine, la chapelle était simplement couverte par un toit en laves posé à bain de mortier, et une cloche s'élevait peut-être entre l'absidiole et l'arcade principale. Lors de la construction du château, la muraille K'N fut élevée et tout le terrain en arrière remblayé. Peut-être alors une tour circulaire fut élevée au-dessus de l'abside pour flanquer l'angle saillant et commander la basse-cour ZZ'Z''.

Cette chapelle était adossée au rocher et l'on peut voir aussi bien sur le plan que sur la coupe qu'une grotte y débouchait.

1. Il se peut que cette chapelle, qui fut donnée par Hugues de Berzé à Saint-Vincent de Mâcon, doive être identifiée avec l'église de Berzé-le-Châtel édifiée en dehors de l'enceinte, au nord de la colline.



L. de Contenson del.

FIG. 9. — Château de Berzé. Tour d'enceinte.

Cette excavation assez réduite de dimensions servait probablement de magasin.

Tout l'ensemble de cette construction assez bien conservée nous paraît remonter à la période la plus ancienne du moyen âge. L'absence de tout *opus spicatum* ou de cordons de briques intercalés dans la maçonnerie interdit de la faire remonter plus haut. La rusticité de l'appareil, le caractère archaïque des voûtes, l'énorme épaisseur des murs sur lesquels les voûtes retombent, indiquent la première période romane.

Nous sommes ainsi amenés à supposer que cette chapelle est bien la partie la plus ancienne de Berzé-le-Châtel. Peut-être même est-elle le vestige d'un oratoire qui s'élevait sur cet emplacement avant la construction du château à deux donjons.

Cette chapelle est actuellement utilisée comme orangerie.

V

L'ENCEINTE EXTÉRIEURE

Pour achever la description du château de Berzé, il nous reste à examiner les défenses de l'enceinte extérieure qui se déploie sur une longueur de 400 mètres environ en formant un vaste hexagone irrégulier et allongé.

Le front AQ, qui regarde le nord, est le plus important de l'enceinte. Cette immense muraille, d'un aspect formidable, atteint près de 80 mètres. Elle porte les sablières du toit des bâtiments qui y sont adossés dans toute la longueur et servent de communs. Ce toit est figuré sur les vues cavalières restituées du château. Il est fort probable cependant que ce toit présentait un autre aspect et que la muraille était couronnée d'une courtine disposée pour recevoir un hourd permanent. En effet ce mur n'est percé que de deux petites meurtrières placées

dans la région du centre ; et l'éloignement des tours A et Q ne permettait pas un flanquement suffisant pour empêcher toute escalade.

Les bâtiments signalés, plusieurs fois remaniés, n'offrent aucun intérêt archéologique. Il est probable cependant que le four (U) et les caves sont anciens. Ces bâtiments, est-il besoin de le souligner, étaient nécessaires comme magasins de réserves et pour l'exploitation du domaine. Qu'on se représente ce qu'il fallait de munitions de bouche et de guerre, lorsque les habitants de six villages (Berzé-la-Ville, Sologny, Purlanges, Vinges, Bussières, Serrières et Pierreclos) venaient renforcer la garnison et « faire guet et garde » en temps d'« éminent péril ».

Nous avons longuement étudié la grande porte AA′ du rempart. Celui-ci est encore flanqué de cinq autres tours (marquées sur le plan par les lettres S, R, O, P, Q) qui arrêtent les lignes de l'hexagone irrégulier de l'enceinte.

Deux de ces tours ont gardé des noms pittoresques : la tour Q porte le nom de tour des « Revenants » et la tour R est appelée tour « du Bœuf ». La légende veut qu'un seigneur de Berzé se soit avisé, pour expérimenter la résistance relative d'un homme et d'un bœuf en cas de siège prolongé, de les enfermer dans une tour afin de savoir qui des deux mourrait le premier de faim et de soif. Le bœuf sans doute sortit victorieux de l'épreuve et eut l'honneur de donner son nom à la tour R.

Toutes ces tours, solidement bâties, comportaient trois étages voûtés, l'étage supérieur au niveau de la basse-cour H, les deux autres en contre-bas et battant en flanc la face du rempart extérieur. Plusieurs de ces tours possédaient à l'étage supérieur, qui servait de corps de garde, une cheminée.

La plus importante, celle du « Bœuf », avait ses étages desservis par un escalier marqué sur le plan. Cet escalier, noyé dans l'épaisseur des murs, a disparu : il en reste seulement la cage.

Ces tours sont, à l'extérieur, de forme exactement circulaire, sauf la tour S qui est arrondie mais sans former un cercle parfait.

Les tours O, R, S ont été découronnées. Les tours R et Q ont conservé leur toiture en laves posées à bain de mortier sur voûte en calotte.

Uniquement conçues pour la défense militaire, ces tours de l'enceinte sont entièrement dépourvues d'ornementation. Les voûtes sont sans moulures et les cheminées réduites à de simples niches couvertes d'une hotte à peine saillante.

La construction de cette enceinte et de ces tours présente des caractères (épaisseur des murs, disposition des meurtrières — qui d'ailleurs ont dû être élargies à leur base pour le passage des couleuvrines à une date postérieure) qui permettent d'avancer qu'elle appartient à la fin du XIIe siècle ou au début du XIIIe.

Si donc nous résumons nos conclusions, il y aurait eu à Berzé, dès les commencements de la période romane, une chapelle, sans doute celle que nous avons décrite. La première construction élevée dans son voisinage fut probablement un château roman à deux donjons F et G. Ces sortes de châteaux, plus importants que la maison forte qui ne comportait qu'un donjon, affectaient la forme d'un vaisseau dont la poupe et la proue étaient constituées par deux puissantes tours plus souvent carrées ou polygonales que circulaires (Uxelles, Berzé, Brancion).

Au commencement du XIIIe siècle, ou un peu antérieurement, on songea à utiliser plus savamment les positions stratégiques que présentait tout le monticule et on construisit l'enceinte actuelle qui fortifie l'escarpement et protège l'immense espace occupé par les cours du château. Le château lui-même fut sans doute remanié à la même date ou au cours du XIIIe siècle. La charpente de la façade sud est contemporaine de cette reconstitution.



Cliché L. de Contenson.

Château de Berzé-le-Châtel. (Vue prise au midi).

Les parties essentielles de la porte A sont postérieures d'un siècle au moins à la construction du rempart extérieur.

Quelques retouches de cette porte sont manifestement du XVe siècle. Ce fut également à cette époque que fut édifiée ou restaurée la tour de Montgirard, qu'une cour intérieure et des portes du château proprement dit furent décorées. Mais les motifs de sculpture et les charpentes résistent moins à l'usure du temps et à l'action dévastatrice des hommes que les blocs de pierre. Aussi ne reste-t-il de cette restauration du XVe siècle que peu de vestiges.

Berzé-le-Châtel a le bonheur d'être possédé par un descendant de ses anciens seigneurs, et nous savons que le goût éclairé de son propriétaire lui sera salutaire extrêmement.

LOUIS DE CONTENSON.
Abbé LÉONCE RAFFIN.

P.-S. — Voir plus loin, planche XXIV, la partie arrière du canon de Claude de Guise, conservé au musée des Invalides (N, 80), et dont l'histoire se rattache à celle du château de Lourdon (ci-dessus, p. 164 et suiv.). C'est une pièce de 4 en bronze, pesant 559 kilog. Anses ciselées en barbeaux. Sur la volée : une fleur de lis, les armes de Jérusalem, l'alérion de Lorraine. Au-dessous, un double C enlacé dans la croix de Lorraine et accosté de deux barbeaux. Au-dessous encore, la croix de Lorraine et les mots : *Protector meus et refugium meum es tu,* avec un Christ en croix. Sur le premier renfort : une fleur de lis et les mots : *Claudius a Guisia, abbas Cluniacensis, fieri fecit anno Domini 1590.* Sur le second renfort : deux croix de Lorraine et les armes de Guise barrées de bâtardise et surmontées de la mitre et de la crosse abbatiales. Ce canon a été transporté de l'arsenal de Douai aux Invalides en exécution d'une décision ministérielle du 29 novembre 1836. — L. R.

XXX

LES POSSESSIONS DE L'ABBAYE DE CLUNY A JULLY-LES-BUXY

(SAÔNE-ET-LOIRE)

La première pièce que l'on connaisse à cet égard est une charte de septembre 949 [1], par laquelle donation de Jully est faite à l'abbaye par Manassès, archevêque d'Arles. Celui-ci tenait ses biens, par droit d'héritage, de son père Warnier, qui les possédait lui-même, *jure dominantis,* à titre de suzerain, et d'après le duc Robert qui confirma la donation [2], *ab avis atque suis progenitoribus.*

Cette charte désigne expressément l'objet de la donation :

Sunt autem ut jam supra insertum est, ipse res site in comitatu Cabilonense, in vicaria Buxiacense, hoc est Juliacum, cum omnibus appenditiis suis ad se pertinentibus, hoc est ecclesia sancte Dei Genitricis Mariae, sancti quoque Johannis, nec non et altera sancti Martini, cum omni integritate ut jam suprascriptum est, cum servis et ancillis et omnibus ædifitiis, vineis, pratis, campis, silvis, pascuis, aquis, molendinis, exitibus et regressibus, vircariis, cultis et incultis, etc. ;

Et son but :

Pro remedio anime mee, nec non et pro anima patris et matris mee

1. Bruel, *Recueil des Chartes de l'abbaye de Cluny*, n° 726.
2. *Ibid.*, n° 2888.

Teutberga et fratrum meorum Hugonis videlicet atque Richardi, Bosonis quoque et cæterorum omnium parentum meorum, etc.

Cependant, dès l'avènement de Hugues le Grand au duché de Bourgogne (ce prince ne régna que de 951 à 956), des spoliateurs s'étaient emparés de Jully, et, craignant la réclamation des moines, s'efforcèrent de l'obtenir du duc à titre de bénéfice, sans y parvenir alors, car celui-ci maintint l'abbaye en possession de ses biens[1].

A sa mort, les mêmes spoliateurs et leurs descendants renouvelèrent leurs tentatives, et parvinrent à se faire octroyer la jouissance bénéficiaire de Jully, par Otte-Guillaume, comte de Mâcon et de Bourgogne, qui l'avait lui-même acquise injustement de son père adoptif, le duc de Bourgogne, Henri le Grand, frère de Hugues Capet et oncle de Robert II le Pieux, roi de France[2].

Sur les réclamations réitérées de saint Mayeul et de son successeur, saint Odilon, abbé de Cluny, le comte Otte-Guillaume, reconnaissant son injustice, consentit à leur restituer la terre de Jully, par une charte datée de Lons-le-Saunier, de 1020 à 1023[3].

Pour plus de sûreté, il fit signer cet acte par son fils Raynaud, Otton, comte de Mâcon, et Gauslen, évêque de Mâcon; mais il dut donner aux détenteurs d'autres biens équivalents.

Le spoliateur aussi tenace s'appelait Aldo; c'est ce que nous apprend une autre charte du 9 novembre 1023 [4], datée du château de Dijon, par laquelle Renaud, devenu comte de Bourgogne après la mort de son père Otte-Guillaume, et à cause des revendications nouvelles formulées par Aymon et Otbert, fils d'Aldo, ratifie la restitution faite de Jully à Cluny par son père.

1. Bruel, *Recueil des Chartes de l'abbaye de Cluny*, nº 2888.
2. *Ibid.*, id.
3. *Ibid.*, nº 2736.
4. *Ibid.*, nº 2782.

Mais l'abbé de Cluny, saint Odilon, ne trouvait pas cela suffisant. Déjà, entre 1017 et 1025, il avait reçu de Robert II le Pieux, roi de France et duc de Bourgogne, et de son fils Hugues, confirmation pure et simple de la donation de Manassès en 949[1]. Il obtint encore, quelques années plus tard (1032 à 1039), du duc Robert Ier, troisième fils de Robert le Pieux, roi de France, deux chartes explicites par lesquelles ce prince sanctionnait définitivement les premières donations et les restitutions d'Otte-Guillaume et de son fils[2].

Saint Odilon avait voulu davantage. Pour affermir de plus en plus les possessions que Cluny tenait à Jully d'autres sources, il avait reçu, en 1015, de Geoffroy, évêque de Chalon, la donation solennelle des dîmes de Jully, en échange d'une église qui n'est d'ailleurs pas désignée dans la charte, et qui avait été donnée aux moines, en aumône, par Geoffroy de Semur[3].

« Ce donateur, dit M. Canat de Chizy dans ses *Notes historiques et topographiques sur quelques villages de la Bourgogne*[4], était certainement le mari de Mathilde ou Mahaut, fille de Lambert, comte de Chalon, qui avait possédé ces dîmes du chef de sa femme, ce qui explique pourquoi son frère Hugues, comte de Chalon et évêque d'Auxerre, et le comte Otton, fils de Gersinde, autre fille du comte Lambert, furent appelés à signer cette charte, s'interdisant ainsi toutes revendications futures. Geoffroy, évêque de Chalon, ne dut pas toutefois livrer tout ce qu'il possédait à Jully, car Hugues de Montaigu, évêque d'Auxerre, fils de Damas de Semur, seigneur de Montaigu, et

1. Bruel, *Recueil des Chartes de l'abbaye de Cluny*, n° 2711.

2. *Ibid.*, n° 2888 et note.

3. *Ibid.*, n° 2692.

4. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, tome VI, p. 169.

petit-fils dudit Geoffroy, conclut au XIIe siècle, avec l'abbaye, un accord au sujet des droits utiles qu'il possédait dans ce village et qui, certainement, lui venaient de ses ancêtres. »

Hugues, comte de Chalon, frère de Geoffroy, en confirmant les donations de ce dernier, en 1015, ne renonça pas non plus à certaines coutumes qu'il exigeait des moines de Cluny sur leurs biens de Jully. Après sa mort, saint Odilon obtint encore, du comte Thibaut, son neveu et successeur, l'abandon gratuit et perpétuel de toutes ces exactions [1].

Ajoutons enfin que Jully est cité par certains auteurs comme siège d'une *obedientia* de l'abbaye de Cluny, en 1063 [2], et qu'il est désigné dans les bulles confirmatives des possessions de Cluny, comme celles de Victor II, en 1055, et d'Étienne IV, en 1058 [3].

L'abbaye resta, depuis lors, propriétaire incontestée de l'église de Jully, et de biens considérables dont elle composa un doyenné rural relevant directement d'elle. Les moines n'y étaient pas cependant propriétaires féodaux uniques; les ducs de Bourgogne y possédaient des droits de justice qui furent réglés par une transaction passée, en 1288, entre le duc Robert II et l'abbaye [4].

Par ce traité, confirmé par un nouvel accord d'avril 1298 [5], la haute justice (65 sous et au-dessus) est réservée au duc, la basse (au-dessous de 65 sous) aux religieux de Cluny. Il y est stipulé que dans le cas où ces derniers acquerraient de nouvelles terres ou des censives sur nouvelles terres *mouvant de aux*, ils n'y auraient ni grande ni petite justice. Exception est faite pour la justice *dedans le mostier et le cemetière, dedans lou pourpris et lou*

1. Bruel, *Recueil des Chartes de l'abbaye de Cluny*, no 2933.
2. *Ibid.*, no 3391. — Cependant nous devons dire que la version de M. Bruel est *obedientia de Luciaco* et non *de Juliaco*.
3. *Ibid.*, nos 3349 et 3354.
4. *Ibid.*, no 5355.
5. Archives de la Côte-d'Or, Peincedé, B. 399, vol. 2, p. 542.

manoir des dits religieux de la ville de Juilley, qui, grande ou petite, leur est maintenue. Cette dernière clause fait connaître l'existence à Jully d'une maison d'une certaine importance appartenant aux moines. L'analyse de leurs terriers en donne la confirmation. Trois nous sont connus : ils portent les dates de 1479 (terrier *Gaydonis*), de 1540 (terrier *de Meucye*), et de 1684 (terrier *Briant*).

Les propriétés foncières de l'abbaye comprenaient au XVe siècle :

1° un grand domaine avec maisons, granges, cours et terres contre l'église de Jully, mentionné sous le nom de *Doyenné* dans une carte dressée par les moines eux-mêmes, à la fin du XVIIIe siècle ;

2° quatorze soitures de prés divers ;

3° cinquante-deux journaux de terres diverses ;

4° le bois dit *du Doyenné*.

Au XVIIe siècle, l'ensemble des héritages imposés et reconnaissant la directe censive des religieux, consistait en :

1° 23 maisons 1/2, dont 13 1/2 à Jully, une tannerie à Buxy, 3 jardins sans maisons, 9 journaux de terres et 30 ouvrées de vignes qui y sont joints, le tout frappé de 82 pintes 1/2 et 1/3 de vin, 1 boisseau 3/4 et 1/12 de froment, et 4 sous 9 deniers en argent ;

2° 202 journaux 1/4 de terres, 696 ouvrées de vignes, 33 soitures 1/3 de prés, et 40 journaux de bois et buissons, le tout frappé de 428 pintes de vin, 9 livres 5 sous 8 deniers en argent, 27 boisseaux 3/4 de froment, 19 boisseaux 1/4 d'avoine ras et 10 combles 3/4 d'une poule.

Tous ces biens et droits étaient affermés par l'abbaye en même temps que ceux de La Charmée, pour des périodes ne dépassant généralement pas six ans et moyennant un loyer qui variait de

120 (1622 et 1649) à 130 livres tournois (1561) ou de 30 (1599) à 40 écus d'or (1593).

La dîme qui, en 1015, avait été donnée à l'abbaye par Geoffroy, évêque de Chalon, se partageait par moitié entre elle et le curé de Jully. Une transaction intervenue le 19 janvier 1507 entre Jacques d'Amboise, évêque de Clermont, abbé de Cluny, et Claude Dupont, curé de Jully, le reconnaît officiellement [1].

Au XVIIe siècle elle se levait au 24e pour le vin et au 18e pour le blé, et s'amodiait 25 bichets, mesure de Buxy, par tiers froment, seigle et tremis, et 3 queues de vin [2].

En 1730, elle représentait 120 boisseaux de grains, dont 66 de froment à 35 sous le boisseau et le reste en méteil, légumes et tremis, le tout d'un rapport net de 45 livres. La portion de dîme en vin était de 15 poinçons, d'une valeur de 24 livres la queue [3].

La tourmente révolutionnaire fit disparaître terres et rentes ; l'importance des premières avait d'ailleurs bien diminué, car le rapport des experts sur les biens nationaux de Jully, dressé le 17 décembre 1790, ne signale, comme appartenant à l'abbaye de Cluny, que 18 ouvrées de vignes et 2 soitures de pré d'une valeur de 2.460 livres.

Le bois du Doyenné en particulier contenant 60 arpents, avait été vendu au XVIIe siècle à la communauté des habitants de Jully moyennant 4 livres 10 sous de redevance.

Léon CORNUDET.

1. Archives de Saône-et-Loire, E. 1121.
2. Archives de la Côte-d'Or, C. 2887.
3. Archives personnelles de l'auteur.

XXXI

L'ANCIENNE ÉGLISE DE VITRY-EN-CHAROLLAIS

Courtépée dit au sujet de Vitry : « *Vitriacus, Vertiacum*, paroisse, vocable S[t] Thibault; archiprêtré de Semur ; patron, l'abbé de Cluny, seigneur, comme doyen de Paray... »

D'après cela, la commune, ou tout au moins une partie, dépendait des Bénédictins de Paray, lesquels étaient unis depuis 999 à la puissante abbaye de Cluny. Au commencement du XVIII[e] siècle la dîme de Vitry était adjugée pour 92 bichets de seigle [1].

En 1874, l'ancienne église de style roman existait encore, entourée du cimetière. La longueur de la nef était de 12 mètres sur 6[m] 30 de largeur; le plafond était à 6 mètres de hauteur. On y pénétrait en descendant trois marches d'escalier, y compris le seuil. Le sol extérieur était donc plus élevé que celui de l'intérieur.

Au sud de l'abside était la sacristie, et, du côté opposé, une chapelle dédiée à sainte Catherine, dans laquelle on remarquait une ouverture en biais donnant sur la nef.

En dehors, et vis-à-vis la chapelle, se trouvait, à cinquante centimètres du sol, une pierre percée de trois trous en manière d'assiettes. Il n'existait à l'édifice qu'une seule porte. Deux autres avaient été murées du côté latéral nord.

Il ne nous a pas été possible de fixer la date de cette construc-

1. Archives départementales de Saône-et-Loire, B. 793. — Voir aussi H. 230 et 233.

tion, mais le style indiquait qu'elle avait été bâtie avant la basilique de Paray, c'est-à-dire antérieurement au XIIe siècle. La sacristie et le chœur étaient de date plus récente.

En 1875, M. Gouttenoire, propriétaire du château du Mont, donna 35.000 francs pour bâtir une église neuve. La commune accepta ce legs et décida la démolition de l'ancienne, à l'exception de l'abside qui fut abandonnée aux héritiers Gouttenoire-Boiset pour leur servir de lieu de sépulture. En y creusant diverses fosses, on a découvert les fondations d'un ancien chœur à 1 mètre environ de celui existant. Il était plus petit et moins élevé.

Pendant la démolition, nous avons constaté en plusieurs endroits que les pierres avaient subi l'action d'un feu violent. Le clocher même n'avait pas été épargné. Il est à supposer que cet incendie ou ces incendies sont l'œuvre des Écorcheurs commandés par Antoine de Chabannes (1439) ou des Protestants commandés par Poncenac (1562), puisque ces bandes, on le sait, ont pris et pillé Paray.

Les matériaux de la démolition ont servi à bâtir les murs de clôture du cimetière, ceux de l'école des garçons et le fournil de la même école. On y reconnaît plusieurs fragments de sarcophages romains en grès grossier. Nous y avons même trouvé un débris de poterie d'assez grande dimension.

Une pierre tombale qui servait de dalle dans la nef, à gauche en entrant dans l'ancienne église et près des fonts baptismaux, est actuellement placée au sud du monument Gouttenoire-Boiset. Elle avait dû servir de table d'autel. Malgré l'entaille pratiquée à cette fin, on peut y lire une inscription latine concernant la donation faite au XIIIe ou au XIVe siècle par un prêtre nommé Guillaume Seurre et par Pierre, son frère, pour fondation de messes [1].

1. Nous avons eu de la peine à déchiffrer cette inscription, que voici, sinon dans sa teneur exacte, du moins dans son sens général : *Dominus Guillelmus*

Un chapiteau provenant de l'ancien clocher est encastré dans le mur sud du fournil de l'école des garçons, et la voûte du four est faite de débris de sarcophages.

Les deux bénitiers, qui sont en grès très fin, ont été placés dans la nouvelle église. L'un et l'autre méritaient d'être conservés.

La cloche qui, suivant la tradition, aurait été donnée à la paroisse par une des dernières duchesses de Bourgogne pour y perpétuer le souvenir d'une belle récolte en grain faite au lieu de la Croisette, a eu le même sort que les bénitiers ; elle continue, dans le nouveau clocher, d'appeler les fidèles à la prière.

Au mois de septembre 1875, peu avant le moment où la vieille église, quoique solide encore, allait disparaître, nous en avons relevé soigneusement le plan et l'élévation.

FÉLIX SORGUES,
Instituteur public à Vitry-en-Charollais.

Sutoris, presbyter, et Petrus, ejus frater, dederunt huic ecclesiae domum suam sitam supra Fontem, cum duobus pratis sitis in finagio de Poilliaco, propter quae curatus hujus ecclesiae et sui successores tenentur celebrare tres missas in die festa sanctorum Fabiani et Sebastiani, et qualibet, die in exitu magnae missae dicere Libera me, *cum oratione :* Deus cujus miseratione, *supra tumulum eorum situm ante praesens altare, pro remedio animarum ipsorum et suorum parentum, ut animae eorum resquiescant in pace.*

XXXII

DÉVASTATION DU PRIEURÉ DE CHARLIEU

PENDANT LA RÉVOLUTION

Le Congrès s'est occupé spécialement de l'abbaye de Cluny, de sa grandeur et de son influence, depuis la fondation du monastère jusqu'à la Révolution, mais il a tenu aussi à ne pas laisser dans l'ombre de l'oubli les grands prieurés qui ont vécu et prospéré sous la dépendance et l'autorité des abbés de cette puissante maison.

La renommée artistique et sculpturale de ces maisons secondaires nous reste encore. Le temps et la main de l'homme ont malheureusement altéré, mutilé ou détruit une partie des bâtiments de l'abbaye de Charlieu, formant jadis un tout architectural parfait. Les restes épargnés sont encore considérables cependant. Ils attestent le degré de science et d'art auquel étaient parvenus les Bénédictins aux xe, xie, xiie et xiiie siècles, sans compter l'époque de la Renaissance.

En parlant de l'abbaye de Charlieu, ma tâche ne sera ni longue, ni pénible, ne voulant, ici, en faire l'historique. Son histoire, d'ailleurs, a été écrite par des personnes d'une compétence autre que la mienne, et la description des sculptures et des ornementations a été faite de main de maître par M. Joseph Déchelette.

Je dois me contenter de répéter, d'après tous ceux qui ont écrit sur Charlieu, que son monastère, fondé en 872 par Gaus-

mar, sous le règne du roi Boson, fut antérieur à la fondation de l'abbaye de Cluny. Mais il eut des débuts modestes, difficiles même, à cause des incursions et dilapidations des seigneurs voisins, ceux surtout du Beaujolais.

Pendant que l'abbaye de Charlieu se soutenait modestement, un autre monastère du même Ordre s'était fondé à Cluny en 910, et était devenu rapidement prospère et puissant. Cette puissance fut la cause de l'union que rechercha la maison de Charlieu avec celle de Cluny. Elle y trouva aide et assistance.

Ce fut donc sous l'autorité des abbés de Cluny que le monastère de Charlieu prospéra. Il s'agrandit, fit construire sa belle église romane, les murailles d'enceinte avec tours de défense; il ajouta à l'église un narthex admirable de sculptures, remplaça le vieux cloître roman par un cloître gothique, et plus tard, au xve siècle, fit élever le palais du prieur, et plusieurs autres grandes dépendances.

Tous ces édifices étaient encore intacts lors de la sécularisation du monastère en 1790, à la veille de la Révolution. Cette dernière devait anéantir les archives des Bénédictins et présider à la mutilation des sculptures et à la destruction d'une partie des bâtiments.

Je vais m'appliquer à narrer, d'après les archives de la municipalité, à cette époque de la Révolution, ces tristes épisodes de l'histoire de l'abbaye de Charlieu.

La journée du 10 août 1792 avait été fatale à l'ancien régime, Louis XVI était interné au Temple, et le triomphateur était Marat.

Ces événements furent vite connus dans le département de Rhône-et-Loire, et y excitèrent grandement les populations. Les paysans, enhardis par la tournure que prenaient les choses, se portèrent aux pires excès, tels que la dévastation des forêts natio-

nales qu'ils croyaient et considéraient comme leurs biens propres, tels que le pillage de certaines propriétés particulières des *ci-devant nobles*. Les anciens censitaires de l'abbaye trouvaient le moment favorable pour détruire à jamais les titres rappelant leurs redevances, et, sans distinction, anéantirent les archives du vieux monastère, dont le prieur était jadis seigneur de la ville.

Rien ne vaut la délibération du Conseil, comme témoignage de ce fait déplorable.

« Ce jourd'hui, 9 septembre 1792, sur une heure et demie du soir, nous maire et officiers municipaux de la ville de Charlieu, assemblés en la maison commune et en permanence, soussignés, assistés du Procureur de la commune, sont comparus grand nombre de citoyens et propriétaires de cette ville, tous grenadiers et autres de la garde nationale, qui nous ont dit vouloir s'emparer et brûler les titres et terriers et autres papiers concernant les dits terriers des ci-devant Bénédictins de cette ville. Nous leur avons représenté que nous ne pouvions que nous opposer à cette destruction ; que, nous n'y étions pas autorisés par les lois. — A quoi ils nous ont observé qu'ils n'étaient pas en sûreté, puisque le Sr Andriot (le séquestre) en avait enlevé à plusieurs reprises, suivant les instructions qu'ils en ont eues. — Le Sr Andriot ayant été mandé, il a été invité par les dits citoyens à représenter les dits papiers qu'il avait enlevés, ce qu'il a désavoué, et ont interpellé le dit Sr Andriot de les conduire aux archives pour leur présenter tous les papiers, terriers et plans qui sont en son pouvoir. Ce à quoi il a consenti et nous ont priés de monter avec eux aux dites archives, pour renfermer dans un armoire les papiers qui se trouveraient au pouvoir du dit Sr Andriot, et être par nous apposés les scellés sur l'écusson de la serrure du dit armoire. — Et, y étant arrivés avec les dits citoyens et le dit Sr Andriot, les dits citoyens ont commencé par arracher et déchirer les scellés qui paraissaient avoir été apposés sur l'écusson de la serrure d'un grand armoire, dans lequel le dit Sr Andriot a dit contenir les dits papiers, terriers ; lequel ouvert de force, n'ayant point de clef, les dits citoyens ont sorti les dits papiers, terriers, d'icelui, et les ont déposés sur une grande table qui était proche

le dit armoire. — Sur quoi nous leur avons représenté qu'ils auraient dû rester tels sous les dits scellés, et laisser les dits papiers, terriers sous les dits scellés, et qu'il n'était question de mettre sous les scellés que ceux qui étaient au pouvoir du dit Sr Andriot. — Mais les dits citoyens ayant dit au contraire qu'il fallait les déchirer et les brûler, nous leur avons représenté qu'ils n'en avaient point le pouvoir, puisqu'ils n'étaient point autorisés par les lois à le faire, et que nous nous opposions autant qu'il était en notre pouvoir, et nous leur défendions de le faire. — Nonobstant ce, ils se sont mis en devoir de déchirer et mettre en pièces les dits terriers. — A quoi nous leur avons représenté que n'ayant pas la force en main pour nous y opposer, puisqu'ils étaient eux-mêmes la force, que nous nous retirions pour en dresser procès-verbal, pour servir et valoir ce que de raison, lequel sera envoyé au district de Roanne, à la diligence de M. le Procureur de la Commune, etc.....

[*Signé*] : « ALESMONIÈRE, maire.
MORILLON.
DUPERRON.
BROSSELARD.
NOBIS. »

(Registre municipal de Charlieu, 1790-92, f. 9.)

Non contents d'avoir déchiré et lacéré les papiers de l'abbaye, les gardes nationaux en jetèrent les débris par une fenêtre de la salle des archives, sur la place au-devant du porche. Là, une foule, inconsciente dans son délire, après avoir fait un tas de tous ces papiers, y mit le feu et fit des rondes joyeuses autour de ce foyer, en chantant la *Carmagnole* et le *Ça ira*.

Si la perte de tous ces documents précieux pour l'histoire fut un malheur, la destruction et la mutilation d'une partie de l'abbaye fut un crime.

Nous sommes aux plus mauvais jours de la Révolution. On veut détruire la religion. Tous les emblèmes du christianisme, tous les signes extérieurs du culte et de la piété sont accusés de

favoriser et d'entretenir le fanatisme du peuple. On juge nécessaire leur disparition. Javogues et son acolyte Lapalus règnent dans la région et y inspirent la terreur. Charlotte Corday venait de poignarder Marat. Les sans-culottes de Charlieu, dociles aux leçons reçues, se hâtèrent de célébrer, avec toute la pompe possible, une cérémonie civique pour « immortaliser l'Ami du Peuple », en y associant Lepelletier et Chalier, victimes comme lui « de leur amour et de leur attachement pour le soutien de la Liberté, de l'Égalité et de l'Indivisibilité de la République française. »

Il serait intéressant de citer ici la délibération du conseil municipal de Charlieu nous montrant l'autel où trônait l'effigie de Marat dans sa baignoire fatale, nous représentant les théories des jeunes citoyens et citoyennes défilant devant cet autel funèbre et venant y déposer, à tour de rôle, une branche de chêne, en criant : « Anathème contre les assassins des victimes, contre l'infâme Charlotte Corday, contre les aristocrates et les prêtres, ces ennemis jurés de la République ». Mais qu'il suffise de savoir que cette cérémonie dut contribuer grandement, en exaltant les esprits, à la destruction des signes extérieurs du culte à Charlieu, et à la mutilation des sculptures de l'abbaye.

En effet, quelques jours après, le Conseil municipal prit la délibération suivante qui montre le degré d'aberration des bons républicains de l'époque.

« Ce jourd'hui, 3e jour de frimaire de l'an II de la République française, une, indivisible et démocratique, nous, maire et officiers municipaux de la commune de Charlieu, assemblés en la manière ordinaire et accoutumée, en séance publique et permanente, ayant pris en considération l'arrêté du département de Rhône-et-Loire, relatif aux signes extérieurs des cultes, du 9e jour du 2e mois de la présente année, le Procureur de la Commune ouï, nous avons arrêté :

« 1° Que le sus-arrêté du dit département sera, sur le champ, lu

et publié et affiché à la manière accoutumée, et qu'il sera exécuté suivant sa forme et teneur ;

« 2° Qu'il sera nommé des ouvriers pour abattre les croix, enlever les ornements d'oratoire, tableaux, bustes et autres ornements de piété (*selon*) la publication du dit arrêté du département ;

« 3° Nous avons nommé pour l'exécution du dit arrêté les citoyens Androt maçon, Vieillot fils, Lafleur, Dereux aîné, Dereux cadet, Jacques Martin, Fribourg, Ray, Ducout, Joanin, Bouchard, tous maçons ou tailleurs de pierre de cette commune ; Jollet, Delorme, Debreuil aîné, Debreuil cadet, Corget, Tourenjoux, Marmet, Labrosse, Bourguignon, Darfeuille, tous charpentiers de cette commune. En conséquence, nous les avons requis de mettre à exécution le dit arrêté ;

« 4° Que le dit arrêté du dit département sera sur le champ notifié au citoyen Bardet, ministre du culte de cette commune, et avons signé avec le Procureur de la commune et le secrétaire greffier :

[*Signé*] : « Alesmonière, maire.
Bardet, Morillon, off. municipaux.
Nobis, procureur.
Marcoux, secrétaire.

(Registre municipal de Charlieu, 1792-an II, f. 120.)

On ne peut invoquer, comme circonstance atténuante à cet acte de vandalisme, que la folie aveugle, occasionnée par l'ébriété dans laquelle, rapporte la tradition, on avait plongé les ouvriers nommés par le Conseil.

L'église romane du xe siècle eut un sort encore plus déplorable. Elle fut démolie en l'an VIII. Ses deux acquéreurs, Androt et Alloin, ne pouvant tirer bénéfice de ce monument, l'exploitèrent pour faire de la chaux de ses moellons et pour vendre ses pierres taillées. Afin de hâter la démolition, ils voulurent même employer la poudre. Mais, en face du danger que pouvaient encourir les

maisons voisines et les habitants, par l'explosion du clocher, le Conseil prit une délibération, le 29 thermidor an VIII, obligeant les acquéreurs « à ne démolir le clocher qu'en commençant par la cime, de rang en rang et par assises ».

Dr BARBAT,
Président de la Société des Amis des Arts
et des Sciences de Charlieu.

XXXIII

L'ANCIENNE ÉCOLE NORMALE SPÉCIALE DE CLUNY

Une plaque commémorative apposée sur la façade dite du pape Gélase, apprend au passant, qu'en 1866, l'École normale spéciale et son Collège annexe furent installés dans l'ancienne abbaye des Bénédictins, par M. Duruy, ministre de l'Instruction publique.

Pourquoi une École normale spéciale fut-elle créée et installée à Cluny ? Quels besoins devait-elle servir ? Quels résultats a-t-elle donnés ?

Telles sont les questions auxquelles je me propose de répondre très brièvement.

Lorsque Victor Duruy arriva au Ministère de l'Instruction publique, en 1863, il savait que depuis longtemps le développement du commerce et de l'industrie avait rendu nécessaire un enseignement mieux adapté aux besoins de la société moderne. A la distribution des prix du Concours général il s'était écrié : « Nous avons une éducation classique, ce qui est un bien ; mais nous n'avons pas une éducation nationale, ce qui est un mal. »

Une des mesures que prit le Ministre réformateur pour constituer cette éducation nationale fut la préparation et le vote de la loi du 21 juin 1865 organisant l'enseignement secondaire spécial.

Les programmes du nouvel enseignement comprenaient l'instruction morale et religieuse ; la langue et la littérature françaises ; l'histoire et la géographie ; les langues vivantes ; les mathématiques pures et appliquées ; la physique, la chimie, l'histoire naturelle et leurs applications à l'agriculture et à l'industrie ; le dessin linéaire, la comptabilité, les notions usuelles de législation, d'économie politique et d'hygiène ; le dessin d'imitation, la musique vocale et la gymnastique. C'était bien là — sans grec ni latin — un enseignement national qui pouvait convenir à la grande majorité de la jeunesse française.

Ce véritable programme d'enseignement secondaire, qui ne manquait ni d'ampleur, ni de solidité, ni d'élévation, était développé, avec toutes les instructions nécessaires à une première application, dans de remarquables plans d'études que tous les maîtres peuvent lire encore aujourd'hui avec profit.

Je n'en citerai que les quelques lignes où se trouve résumé l'esprit qui les anime : «... Diriger constamment l'attention des élèves sur les réalités de la vie ; les habituer à ne jamais regarder sans voir ; les obliger à se rendre compte des phénomènes qui s'accomplissent dans le milieu où ils sont placés, et leur faire goûter si bien le plaisir de comprendre que ce plaisir devienne pour eux un besoin ; en un mot développer dans l'enfant l'esprit d'observation et le jugement qui feront l'homme à la fois prudent et résolu dans toutes ses entreprises, sachant gouverner ses affaires et lui-même. »

Malgré les incertitudes inhérentes à la période d'organisation, malgré les préjugés et les dédains qui l'avaient accueilli à sa naissance, malgré les résistances des professeurs classiques qui le considéraient comme un intrus, malgré le mauvais vouloir de l'administration elle-même qui y rejetait volontiers les élèves insuffisants ou incapables, l'enseignement spécial se développa progres-

sivement; il conquit avec la faveur des familles une nombreuse clientèle et montra qu'il était digne de figurer à côté de l'enseignement classique dans le rang auquel il avait droit.

Je ne veux pas suivre ici les transformations qu'a subies l'enseignement spécial, mais je crois pouvoir affirmer que cet enseignement a satisfait avec honneur aux besoins en vue desquels il avait été créé, tant que la direction que lui avait donnée son fondateur n'a pas été faussée.

*
* *

En créant l'enseignement spécial, Duruy était convaincu qu'il ne suffisait pas d'avoir rédigé de beaux programmes, mais que la question capitale était dans le personnel chargé de les appliquer.

Il pensait qu'une École pédagogique est indispensable pour le perfectionnement des méthodes, le maintien des bonnes traditions et l'unité de l'enseignement.

Sa conviction se fortifiait de l'expérience fournie depuis 1811 par l'École normale supérieure et depuis 1833 par les Écoles normales primaires.

Il fallait donc des hommes pénétrés de l'esprit du nouvel enseignement, convaincus de l'importance de leur mission et ayant à cœur de la faire réussir. Pour préparer et susciter ces vocations, pour former ces maîtres capables et dévoués, il fallait une maison où tout fût réglé en vue du but à poursuivre. Cette maison fut l'école de Cluny.

La création de l'école normale de l'enseignement spécial fut décidée par le décret du 28 mars 1866.

L'État ne donnait rien, mais la misère rend ingénieux. Après quelques recherches, Duruy obtint : de la ville de Cluny, la vieille abbaye des Bénédictins et une subvention de 70.000 francs

pour le rachat des parties aliénées de ce domaine ; du département de Saône-et-Loire, 100.000 francs pour l'appropriation des bâtiments. Sur son invitation divers conseils généraux votèrent quatre-vingt-dix bourses de 800 francs, le Muséum organisa à Cluny un jardin expérimental de cinq hectares, les Facultés envoyèrent des instruments, les industriels donnèrent des échantillons de matières premières et des spécimens de produits fabriqués ; de la sorte, un beau musée technologique se trouva organisé.

La question financière et la rare convenance de l'installation n'étaient pas les seules raisons qui avaient décidé le Ministre à placer son École à Cluny. Les grands souvenirs de science et de travail laissés par les Bénédictins devaient faire impression sur de futurs éducateurs ; un pays riche, offrant des cultures variées, céréales, vignes, prairies et bois, à proximité du Creusot, de Saint-Étienne et de Lyon, c'est-à-dire de trois centres importants pour les mines, l'industrie et le commerce, était éminemment favorable aux visites et excursions scientifiques ; enfin l'éloignement de la grande ville, avec tous ses dangers, ne devait laisser aux élèves que des pensées pour le travail.

*
* *

Parmi les divers enseignements qui faisaient l'originalité de Cluny, je citerai : l'étude des langues vivantes avec séjour obligatoire d'un an à l'étranger, le dessin technique exécuté à l'atelier devant la machine à représenter, le dessin d'imitation étudié par une méthode rationnelle qui faisait suivre la leçon théorique d'un exercice d'après nature ; les travaux manuels et la pédagogie pratique.

Outre les vastes laboratoires et les salles de manipulations pour

la physique, la chimie et l'histoire naturelle, on trouvait à Cluny une salle de modelage et des ateliers pour la menuiserie, le tour et l'ajustage. Ces travaux manuels qui permettaient de transporter sur le relief de la matière les tracés et les études théoriques des amphithéâtres, constituaient à la fois des exercices pratiques de mathématiques et une saine gymnastique mettant en jeu toutes les facultés physiques, le coup d'œil, l'habileté et la souplesse de la main.

Une des questions qui préoccupent depuis longtemps, et à juste titre, l'administration universitaire, celle du stage des aspirants professeurs, avait été résolue de la manière la plus heureuse par Duruy à Cluny. Le fondateur de l'École normale spéciale était persuadé que si la science et l'érudition peuvent suffire à la rigueur pour l'enseignement supérieur, elles sont insuffisantes pour former un professeur complet et qu'il faut leur ajouter, pour la pratique si difficile de l'enseignement, une pédagogie et une discipline, non pas dogmatiques, donc stériles et vaines, mais tirées du contact des élèves; et il avait installé sous le même toit l'École normale et son Collège annexe qui était comme une école d'application des futurs professeurs. Les élèves-maîtres y faisaient la surveillance, y maintenaient la discipline, y donnaient l'enseignement et acquéraient ainsi de sérieuses aptitudes professionnelles.

En résumé, l'enseignement moderne de Cluny, éclairé et contrôlé par le travail des salles de manipulation et d'atelier, a formé — conformément à la pensée de son fondateur — des esprits libres, je veux dire des esprits sachant se gouverner réellement eux-mêmes, par leur raison.



Ouverte le 1er novembre 1866, l'École de Cluny fermait ses portes le 31 juillet 1891. Elle avait vécu un quart de siècle.

Pendant ce court espace de temps, elle avait fourni, à peu de frais, sept cent cinquante professeurs à l'enseignement public : enseignement primaire supérieur ou professionnel, écoles normales primaires, collèges et lycées.

Un certain nombre d'entre eux ont fait preuve de qualités administratives qui leur ont valu des postes de confiance dans ces différents enseignements. C'est ainsi qu'on compte parmi les Clunysiens, douze directeurs d'écoles primaires supérieures ou d'écoles normales ou inspecteurs primaires, un inspecteur général de l'enseignement primaire : vingt principaux de collège; quatre censeurs, dix proviseurs ou inspecteurs d'académie.

Quelques-uns se sont élevés jusqu'à l'enseignement supérieur : quatre sont professeurs de Faculté, un occupe une chaire au Muséum d'histoire naturelle, un est astronome titulaire à l'Observatoire de Paris, un est chef des travaux graphiques à l'École normale supérieure [1].

Il y a soixante professeurs sortis de Cluny dans les lycées, collèges ou écoles supérieures de la Ville de Paris.

Outre le département de l'Instruction publique dans lequel devaient servir tout naturellement les élèves de l'École normale spéciale, d'autres ministères ont fait quelques emprunts à Cluny : le Commerce, six professeurs d'écoles nationales professionnelles ou d'écoles d'arts et métiers, un directeur d'école supérieure de commerce, un répétiteur à l'École centrale et un inspecteur général de l'enseignement technique ; l'Agriculture, deux directeurs de stations agronomiques ; les Colonies, un directeur de l'Intérieur à la Réunion et le directeur de l'Office colonial ; les

1. Le prix Nobel de chimie a été partagé en 1912, entre M. SABATIER, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur à l'Université de Toulouse, et M. GRIGNARD, ancien élève de l'École normale de Cluny, professeur à l'Université de Nancy.

Affaires étrangères, deux explorateurs et un ministre plénipotentiaire; la Guerre, trois officiers.

En outre, et en dehors de la publication d'ouvrages classiques estimés, quelques Clunysiens se sont fait remarquer par des travaux scientifiques ou littéraires qui leur ont valu des récompenses de l'Institut. Deux appartiennent à l'Académie des Sciences. Le poète François Fabié sort de Cluny.

J'ajouterai que dans l'accomplissement de leurs fonctions, les Clunysiens ont en général mérité la confiance des familles et que l'Administration, qui ne s'est pas toujours montrée bienveillante à leur égard, a cependant rendu justice à leur esprit d'ordre, à leur dévouement et à leur zèle.

Avec la suppression de son École normale, l'enseignement spécial disparut et fit place à l'enseignement moderne, lui-même absorbé, dans la réforme de 1902, par les divisions B du premier cycle et D du second. Cette réforme qui a modernisé tout l'enseignement secondaire a fait de larges emprunts aux programmes et aux méthodes de 1866 : l'enseignement scientifique rendu plus concret, plus orienté vers la réalité ; l'importance donnée aux exercices pratiques, calcul numérique, tracés graphiques, les manipulations, autrefois déconsidérées entre les mains des agrégés spéciaux, aujourd'hui ennoblies par un traitement de faveur ; la méthode directe pour l'enseignement des langues vivantes que Duruy appelait la méthode naturelle ; le travail manuel, la classe d'une heure ; etc.

*
* *

En résumé, l'École de Cluny a assuré l'organisation et le développement de l'enseignement spécial qui a apporté une aide précieuse au commerce, à l'industrie et à l'agriculture ; elle a été l'initiatrice des grandes réformes qui ont été introduites dans

l'Université; elle a pénétré de son esprit et de ses méthodes notre système d'enseignement tout entier; elle a, en un mot, exercé une grande et heureuse influence sur l'évolution scolaire et économique qui s'est accomplie sous nos yeux depuis quarante ans.

Elle n'a donc pas failli à sa mission ; elle a, au contraire, malgré les conditions déplorables de son existence, largement payé sa dette envers l'Université et le pays, et ses élèves, malgré leurs modestes débuts, n'ont pas trompé les espérances du grand ministre qui, pour eux et par eux, avait fait renaître le travail et la science dans l'antique et glorieuse abbaye.

La suppression de l'École de Cluny fut une faute[1]. Cette école coûtait peu, rendait des services, et aurait pu en rendre de plus grands si l'Administration supérieure, au lieu de la délaisser, avait su l'utiliser. Elle devait être la pépinière des professeurs appelés à donner l'enseignement général dans toutes les écoles spéciales préparatoires au Commerce, à l'Industrie et à l'Agriculture ; elle pouvait préparer l'avènement du Ministère de l'Éducation nationale.

Avec sa disparition, l'idée représentée par Cluny a fini, en France, par être scindée en deux. Partie est restée dans l'enseignement secondaire et l'a rénové; partie tend à devenir le couronnement de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement professionnel, deux enseignements actuellement en conflit, sous la dépendance de deux Ministères différents. Elle a, cette idée, au contraire, complètement triomphé à l'étranger, où, en gardant son unité, elle a conquis son autonomie à tous les degrés.

Et ce résultat d'une idée et d'une œuvre nées en France, il y a quarante ans, est tellement évidente que voilà un groupe d'hommes éminents, économistes, politiques, savants, qui demandent l'organisation immédiate et générale de l'enseignement scientifique,

1. Jules Lemaître le proclamait publiquement dans une conférence retentissante qu'il fit à la Sorbonne le 24 février 1898.

technique et professionnel, à tous les degrés. Une école normale de l'enseignement technique va être organisée à Paris et le Directeur est un ancien Clunysien.

C'est une partie de Cluny qui réapparaît et ressuscite par les soins du Ministère du Commerce, tandis que l'Instruction publique s'essaie en vain à organiser un enseignement vraiment national.

Célestin ROUBAUDI,
Président de la Société des anciens élèves de l'École normale spéciale de Cluny.
Professeur aux Lycées Saint-Louis et Louis-le-Grand et à l'École normale supérieure.



Cliché Eug. Truchot.

Ancien Hôtel de la Monnaie à Cluny.

XXXIV

LE MONNAYAGE DE CLUNY

Ce serait, si l'on s'en rapporte à M. A. de Barthélemy, l'abbé de Cluny Odon qui aurait obtenu du roi Raoul, vers 930, le droit de battre monnaie, droit qui fut confirmé à ses successeurs par les papes Jean XI et Étienne IX (1057).

Les bulles relatives à ce privilège contiennent la phrase suivante : *Sicut filius noster, Radulfus, rex Francorum, jam permiserat...*

Vers 1019, Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, donna à l'abbaye, que dirigeait alors saint Odilon, la monnaie de Niort, concession confirmée en 1079 par Guy Geoffroy.

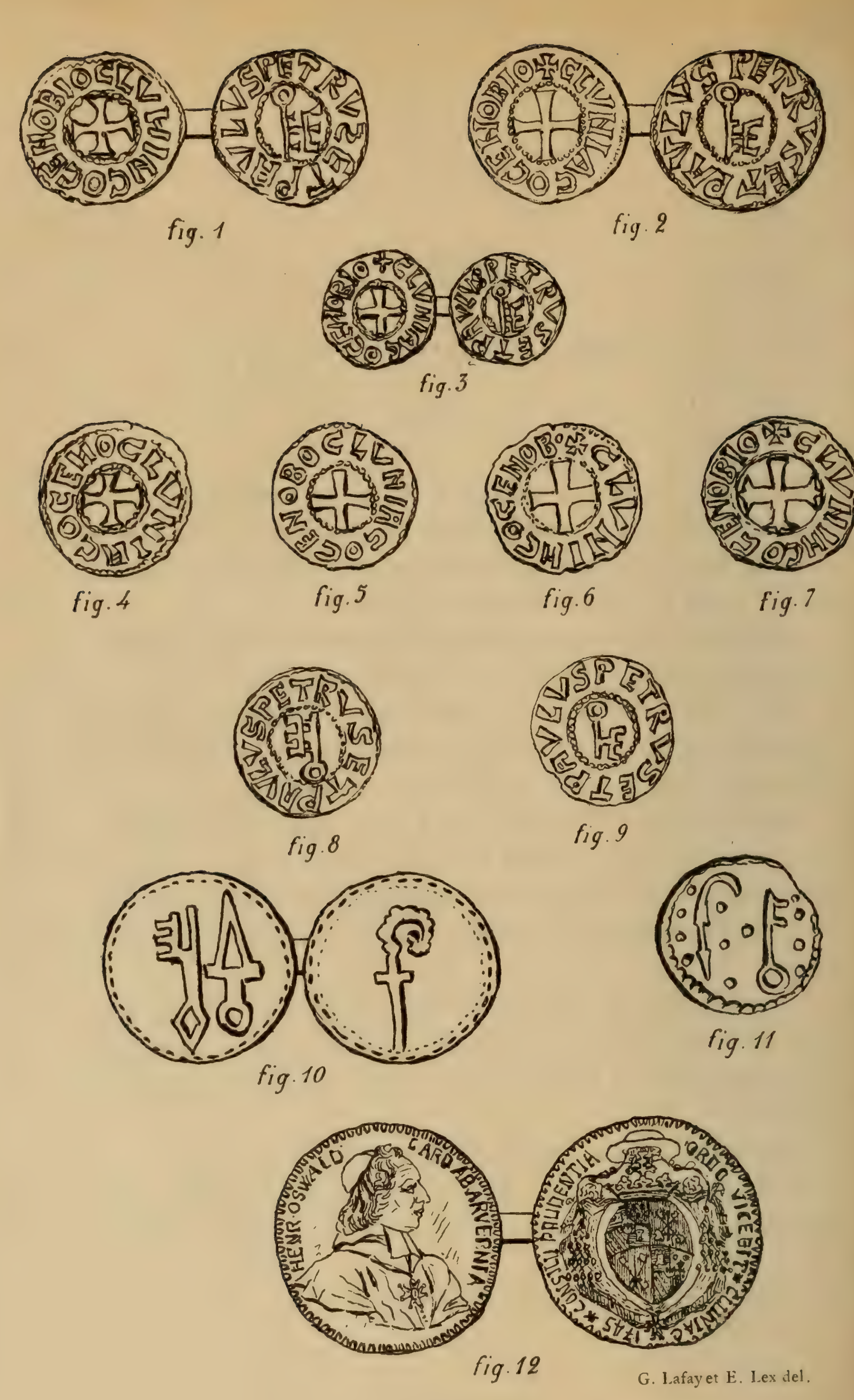
Après la mort de Guillaume le Grand, Agnès de Bourgogne, sa veuve, donna également à l'abbaye, entre 1030 et 1039, la monnaie de Saint-Jean-d'Angély : *Monetam totam quam habebant in villa quae nominatur Angeliacus et in alia villa quae dicitur Molgonus* [1].

Vingt ans après la donation de 1079, Guillaume Aigret, ratifiant les deux donations précitées, spécifia que les monnaies fabriquées dans ces deux ateliers seraient semblables à celles de Poitiers.

On suppose qu'elles étaient au type de Melle.

M. de Barthélemy, à qui nous avons emprunté les détails qui précèdent, émet l'avis que l'abbaye avait un atelier à Saint-

1. Peut-être pourrait-on proposer la lecture *Melgorius*.



Abbaye de Cluny.
Monnaies, méreaux et jeton.

Gengoux-le-National, où, d'autre part, fonctionnait en 1166 un atelier royal, supprimé d'ailleurs en 1281.

On montre encore aujourd'hui à Cluny, rue d'Avril, une très vieille maison qui passe pour avoir été autrefois l'hôtel de la Monnaie de l'Abbaye [1].

Au rez-de-chaussée, deux arcs brisés, hauts de 2^{m} 40, ayant 2^{m} 50 d'ouverture à la base et 1^{m} 25 de profondeur, constituent symétriquement les deux portes principales du logis.

Proche de chaque ouverture et vers sa partie supérieure est ménagée une petite fenêtre.

Le premier étage est éclairé par une galerie de fenêtres rectangulaires, quelques-unes murées, séparées par des colonnettes.

Une épaisse cheminée centrale, de pierre au dehors, de briques à l'intérieur, fait saillie sur la rue, s'élevant au-dessus et à égale distance des deux arcs du rez-de-chaussée et séparant en deux parties à peu près égales le mur de la façade. Cinq consoles de pierre soutiennent les deux mètres de portée de cet encorbellement.

La maison a une profondeur de vingt-cinq mètres. On y montre deux portes intérieures murées, dont les pieds-droits rappellent l'architecture romane de notre région, et une cheminée centrale où se fondaient, dit-on, les lingots à monnayer [2].

Nous allons maintenant faire connaître aux numismatistes les différentes variétés de monnaies frappées pour l'abbaye qu'il nous a été donné de pouvoir étudier.

Ces monnaies portent habituellement, comme légende, d'un côté CLVNIACO CENOBIO autour d'une croix à branches

1. Voir planche XXIII.

2. Nous tenons ces renseignements de M. Daclin, pharmacien à Cluny, membre associé de l'Académie, auquel nous adressons nos bien sincères remerciements.

égales, et de l'autre PETRVS ET PAVLVS avec une clef au centre.

Cependant on trouve parfois dans la fabrication quelques différences portant sur les légendes ou sur la forme des lettres et des ornements.

Nous faisons figurer dans la planche typographique qui accompagne ce mémoire les types les plus fréquents du denier de Cluny (fig. 1 et 2).

On nous permettra de faire remarquer que celui qui porte le n° 1, appartenant à notre collection, semble par son style archaïque dater du début du monnayage ; l'autre, le n° 2, reproduit d'après un exemplaire du Cabinet des médailles[1], doit être d'une fabrication plus récente, ainsi que l'indique la forme relativement allongée des lettres et de la croix.

Nous avons figuré sous le n° 3 un type de l'obole de Cluny que nous avons la chance de posséder. On sait que cette obole, de la plus grande rareté, n'est connue dans les collections qu'à un très petit nombre d'exemplaires.

Voici maintenant quelques variétés de légendes recueillies par nous :

CLVNIACO CENO (fig 4. Musée de Tournus).
CLVNIACO CENOB (fig 6. Poëy d'Avant[2], CXXIX, 1).
CLVNIACO CENOBO (fig 5. Collection de l'auteur).

Ainsi qu'on peut en faire la remarque, ces variantes portent toutes sur une altération de la légende, ce qui prouve l'inhabileté et le peu de soin qui présidaient à la fabrication des monnaies du

1. Nous avons pu le reproduire grâce à une très obligeante communication de MM. Babelon et de La Tour, conservateurs du Cabinet.

2. Poëy d'Avant a été élu membre associé de l'Académie de Mâcon le 29 août 1833.

moyen âge. Bien souvent, et c'est ici le cas, l'ouvrier confectionnait son coin sans s'inquiéter de savoir si la légende tiendrait entièrement sur le champ de la monnaie, et sa négligence occasionnait les lacunes que nous constatons dans les spécimens ci-dessus décrits.

Généralement la clef est tournée à droite. Cependant on trouve quelquefois des exemplaires où elle est tournée à gauche, l'anneau en bas (fig. 8. — Poëy d'Avant, CXXIX, 4.)

Dans le dernier, figuré sous le n° 9, et nous appartenant, la clef est renfermée dans le cercle intérieur, alors que sur les autres exemplaires l'anneau de cette clef coupe toujours le grènetis du cercle.

La croix varie également.

Sur les plus anciens spécimens elle est pattée.

Quelquefois, elle est munie de trois dentelures dans un ou plusieurs de ses bras, et reproduit le type de la croix dite *auxerroise* (fig. 7. — Poëy d'Avant, CXXIX, 3).

Lorsqu'on arrive à la fin du monnayage, la croix devient plus grêle, s'allonge et ne porte plus aucun ornement à ses extrémités.

Nous complèterons cette rapide étude en donnant la description de deux méreaux et d'un jeton se rattachant à l'histoire de l'abbaye.

Le premier de ces méreaux (fig. 10) a été trouvé à Cluny. Il est sans légende. La clef et le glaive caractérisent les apôtres saint Pierre et saint Paul, premiers patrons de l'abbaye, qui a conservé depuis, pour armes, les deux clefs en sautoir avec l'épée en pal. La crosse du revers indique la dignité et le pouvoir spirituel de l'abbé. Ce méreau a été figuré par J. de Fontenay[1].

Le second est inédit et fait partie de notre collection. Comme le précédent, il est anépigraphe, et sa face porte une clef et une

1. *Manuel de l'amateur de jetons*, p. 366.

crosse; le champ est parsemé de globules (fig. 11). Le revers est uni.

Le jeton que nous reproduisons (fig. 12) a été également décrit par J. de Fontenay[1]. Il concerne un des derniers abbés de Cluny.

Sur la face on voit le buste du cardinal Henri-Oswald de La Tour d'Auvergne, entouré de la légende : HENR. OSWALD. CARD. AB. ARVERNIA.

Le revers porte les armoiries de l'abbé : écartelé aux 2e et 3e, de l'abbaye de Cluny ; aux 1er et 4e, de La Tour d'Auvergne, qui est lui-même écartelé : aux 1er et 4e, semé de France, à la tour d'argent maçonnée de sable, qui est de La Tour ; au 2e, d'or à trois tourteaux de gueules posés 2 et 1, qui est de Boulogne ; au 3e, coticé d'or et de gueules de huit pièces, qui est de Turenne ; sur le tout, d'or au gonfalon de gueules, qui est d'Auvergne.

Tel est actuellement l'état de nos connaissances touchant le monnayage de Cluny. Telles sont les pièces qui, comme nous l'avons dit, peuvent se rattacher à l'histoire de la célèbre abbaye.

Gilbert LAFAY,
Membre de l'Académie de Mâcon.

1. *Manuel de l'amateur de jetons*, p. 367.



Partie arrière du canon de Claude de Guise, abbé de Cluny (1590).

(Voir la note, p. 299).

QUATRIÈME PARTIE

DOCUMENTS DIVERS

APRÈS LES FÊTES DE CLUNY[1]

CAUSERIE ARTISTIQUE

Les lampions sont éteints ; le cortège du saint roi Louis IX a raccroché au vestiaire ses oripeaux vaguement historiques ; le pape Innocent IV s'est empressé d'oublier le discours latin, péniblement appris, que le savant archiviste départemental avait écrit à son intention ; et la paisible ville de Cluny aurait retrouvé, dans l'harmonieux abri de ses coteaux boisés, le calme indispensable à sa vraie beauté, si les haras et les courses de chevaux n'allaient aujourd'hui même ramener la cohue dans ses rues pittoresques... C'est au déclin du jour, d'un jour d'automne, quand les ombres s'allongent sur les bois jaunissants, qu'il faudrait revenir pour rêver au grand passé que nous venons de célébrer et

Remuer ici la cendre des jours morts,

en bénissant (comme dit encore Lamartine dans *la Vigne et la Maison*, cet admirable et poignant dialogue avec son âme improvisé tout près d'ici, au soir de sa vie) :

En bénissant ce Dieu qui mit un crépuscule
Entre les bruits du jour et la paix de la nuit.

Il faut que j'en fasse l'aveu : je fus un très mauvais congressiste, inassidu aux séances et même aux excursions, profitant

1. Feuilleton du *Journal des Débats* du 20 septembre 1910, reproduit avec l'autorisation de l'auteur, M. André Michel.

d'une exquise hospitalité bourguignonne pour me dérober à tous mes devoirs corporatifs et même, après l'entrée solennelle du bon roi Louis dans la ville abbatiale, quittant décidément la foule devenue trop épaisse, pour me réfugier à Fontenay, l'admirable abbaye cistercienne dont André Hallays nous a déjà dit avec quel respect et quel goût elle avait été, non pas restaurée mais dégagée et comme retrouvée. *Bernardus valles*..... Les monastères cisterciens recherchaient les vallées; celui-ci était bâti à l'abri des grands bois qui lui font encore une incomparable couronne de paix, de majesté et de recueillement.

Je suis sûr que Pierre le Vénérable ne m'en a pas voulu. A certains jours, il disparaissait tout à coup et allait, comme saint Bernard, méditer dans la solitude, à l'ombre des chênes et des hêtres. On trouve dans sa correspondance quelques lettres à Pierre de Poitiers, à qui il avait laissé le gouvernement de l'abbaye pendant une de ses retraites. Avec quelques-uns de ses moines, il avait pris le chemin des bois, emportant dans ses bagages, entr'autres lectures favorites, son *Horace*... « Oui, écrit-il, nous habitons les forêts. Dégoûtés des villes, nous aimons les champs; et je dirais avec un poète :

...Mihi jam non regia Roma
Sed vacuum Tibur placet aut imbelle Tarentum.

Ceux qui lisent encore Horace ont reconnu ces vers de l'épître à Mécène (livre I, ép. VII). Et, non content de cette citation, il poursuit : « Pour moi, je suis un vieux gladiateur ; je laisse aux jeunes gens l'ardeur des combats. Armez-vous donc et puisque grâce à Dieu votre pied va mieux (c'était le temps où saint Bernard remuait le monde en prêchant la croisade, et Pierre de Poitiers s'était foulé le pied) engagez la lutte; quand le monde entier prend les armes, joignez-vous au nombre des combattants...

Cependant, ce loisir que vous me reprochez, j'ai voulu l'utiliser et pour citer encore le poète que je citais plus haut (le lierre qui orne le front des poètes me fait participer au bonheur des Dieux ; un frais bocage me met a l'abri du vulgaire.)

Me doctorum hederæ præmia frontium
Dis miscent superis ; me gelidum nemus
. . . .
Secernunt populo.

Mais le saint humaniste en écrivant ces vers de la première ode à Mécène, que tous les bacheliers de mon temps savaient par cœur :

Mecœnas, atavis edite regibus...

est pris d'un scrupule. Après *Gelidum nemus*, il interrompt brusquement sa citation et écrit : *tace reliqua* (passe le vers suivant); dans ce vers il est en effet question de nymphes et de satyres :

Nympharumque leves cum Satyris chori !...

Ah, l'aimable, le délicieux saint que Pierre le Vénérable ; on dirait que, par certains côtés, il annonce déjà saint François d'Assise et en même temps les humanistes de la Renaissance, et quelle rencontre, en plein XIIe siècle, que celle de ce lettré, si chrétien et si humain, si large d'esprit et tendre de cœur... Et il termine sa lettre en annonçant qu'il vient dans sa solitude de composer deux hymnes nouvelles en l'honneur de saint Benoît.

On comprend comment un pareil homme s'opposa de toute son énergie à la réforme rigoriste de saint Bernard [1] et défendit,

1. Il ne faudrait pas exagérer d'ailleurs et croire que saint Bernard fut » l'ennemi de l'art ». Une belle église cistercienne est dans son genre une très belle chose !

contre le grand apôtre, la parure d'art des églises, et contre les détracteurs de la polyphonie, la musique telle qu'on l'enseignait à Cluny.

Il y avait eu, en effet, de la part des Cisterciens, des protestations véhémentes contre la musique des offices clunisiens. « Que signifient ces contractions et ces brisements de voix, écrivait l'abbé d'un monastère cistercien d'Angleterre. Celui-ci fait la basse, celui-là fait la contre, un autre la haute, un autre encore divise et coupe les sons intermédiaires. La voix tantôt se resserre, tantôt se brise, tantôt s'entre-choque, tantôt se répand en sons plus larges. Quelquefois, j'ai honte de le dire, elle imite les hennissements des chevaux ; quelquefois, se dépouillant de sa vigueur virile, elle s'aiguise en un son grêle et féminin ; quelquefois encore, elle se plie et se replie en circonvolutions artificielles. On voit parfois des hommes, la bouche entr'ouverte, retenant leur souffle et comme expirants, et, par une certaine interception ridicule de la voix, voisine du silence, imiter l'agonie des mourants ou l'extase des martyrs. » Dom Martène, dans le *Thesaurus novus Anecdotorum* (V, 1586) a même recueilli une critique plus vive encore, où un autre Cistercien parle avec indignation de « ces mélodies lascives, de ces airs nouveaux chantés par des voix d'eunuques, rendues plus souples encore à l'aide d'un coûteux élixir ! »

A ces détracteurs, Pierre le Vénérable se chargea de répondre. Le saint abbé qui avait voulu que son oratoire particulier fût orné de belles œuvres d'art (« Rappelez-vous, écrivait-il à un ami, rappelez-vous cette chapelle de Cluny qui nous a fourni un lieu si commode pour nos entretiens intimes. Ornée de peintures décentes, de tableaux qui représentent les plus célèbres miracles du Christ, cette chapelle est beaucoup plus belle que toutes les églises de notre Bourgogne »), n'eût pas souffert que le service divin fût privé du prestige que l'art humain peut lui

conférer : « Eh quoi, écrivait-il, vous soutenez qu'il est impossible que celui qui n'aime et ne goûte que la piété intérieure puisse se laisser toucher par des voix bruyantes, attendrir par des chants mélodieux ! Il répugne de répondre à de telles plaisanteries. Eh quoi, ô les plus insensés des hommes, n'avez-vous pas lu presque à chaque page de nos livres sacrés des passages de ce genre : *Chantez au Seigneur un cantique nouveau* (ps. XCV), — et encore : *Peuples de la terre, applaudissez avec les mains, célébrez Dieu avec la voix par des chants d'allégresse...* » Voilà pour la voix humaine. Que dirai-je de la variété des instruments et des divers genres de mélodies ? L'esprit saint n'a-t-il pas dit encore dans les mêmes psaumes : « *Célébrez le Seigneur avec la lyre, glorifiez-le au son des trompettes bien sonnantes, au son du tambourin...* » Et ici, citation de ce psaume CL, qui devait, trois cents ans plus tard, de 1431 à 1435, servir de thème à Luca della Robbia quand il sculpta, pour la *Cantoria* de Sainte-Marie des Fleurs, les dix bas-reliefs des petits musiciens qui, dans un *crescendo* d'adoration, reprennent pour leur compte chacun des versets du Psalmiste.

Je voudrais pouvoir m'attarder à l'analyse de ces lettres de Pierre le Vénérable — pleines de bonhomie et d'éloquence, de charme et de substance ; — mais il faut en revenir aux chapiteaux dont, à vrai dire, toutes ces citations ne sont que le commentaire anticipé ou la préface. Ils occupent aujourd'hui, sur d'admirables fûts de colonne, en marbre gris, débris du déambulatoire de l'ancienne basilique, le centre du petit musée constitué dans l'ancien palais abbatial. Je ne crois pas qu'il subsiste rien de plus important et de plus beau dans la série de nos chapiteaux historiés du XII[e] siècle, où l'on pourrait citer tant de chefs-d'œuvre. Les uns représentent les fleuves du paradis, les autres les vertus et les saisons ; deux sont réservés à la représen-

tation des tons de la musique[1]. Le premier *ton*, est un jeune homme, pensif et grave, d'une élégance sobre et d'un style très pur, assis sur une espèce de trône et accordant son luth. On lit cette inscription :

Hic tonus orditur modulamina musica primus.

Le second est une danseuse, tenant deux cymbales ou deux clochettes, et le rythme du corps en saltation et des draperies qui le moulent est indiqué avec une sobriété délicate et exquise.

Le troisième est un musicien, assis comme le premier et pinçant de la lyre ; l'attention du visage penché sur l'instrument, la position des jambes, celle de tout le corps, sont d'une observation très juste, et, en dépit des inévitables gaucheries, l'exécution est charmante d'expression, de grâce et de franchise ; on lit encore :

Tertius impingit Christumque resurgere fingit.

Le quatrième *ton*, malheureusement très mutilé, est vêtu de longs vêtements, sans ceinture et sans manteau : il porte un joug de bois sur l'épaule et de ses mains frappe les timbres qui y sont accouplés, timbres de deuil et de tristesse, car, dit l'inscription,

Succedit quartus simulans in carmine planctus.

Le cinquième, assis au milieu des feuillages, dans une sorte de mandorle, est trop mutilé pour qu'on puisse distinguer son instrument.

Le sixième tient une espèce de guitare et nous invite à la piété :

Si cupis affectum pietatis respice sextum.

1. Pour le symbolisme extraordinairement compliqué de ces tons, voir dans les *Annales archéologiques* de Didron, aux tomes XXVI, p. 380, et XXVII, p. 32, 151 et 286, les articles de l'abbé Pouguet.

Le septième, avec la trompette, représente les dons du Saint-Esprit :

Insinuat flatum cum donis septimus almum.

Le huitième célèbre tous les biens spirituels et la béatitude des saints :

Octavus sanctos omnes docet esse beatos.

On a accumulé sur ces figures, symbolisant tous les sentiments de l'âme chrétienne manifestés par la musique, les gloses et les exégèses, et toute la mystique des nombres — dont Honorius d'Autun fut le grand et décourageant docteur — pourrait à leur propos être évoquée... Je ne m'y égarerai pas. L'humble et grand imagier, qui tailla ces chapiteaux, n'avait certainement pas lu les exégètes ; il arrangeait de son mieux sur la corbeille les figures dont on lui avait fourni le programme — et pour leur donner, dans le champ de la mandorle où il les inscrivait et dans le cadre de feuillages hardiment et noblement dessinés et évidés dont il les entourait, le plus de vie et de beauté possible, il aidait son génie naissant, tantôt de modèles antiques si nombreux dans cette région de Bourgogne, tantôt de quelque miniature de manuscrit ou de quelque bel ivoire byzantin — et le style de ses draperies a conservé l'empreinte de cette dernière influence. Mais surtout, pour animer et faire parler la pierre héroïque et si longtemps muette, pour donner à l'art chrétien (qui l'avait d'abord tenue en défiance comme ayant été au service exclusif des dieux païens et le réceptacle des démons, *erroris vestigia lapidibus insculpta*, écrivait Flodoard au xe siècle), une grande sculpture monumentale, il regardait déjà la nature et faisait vraiment œuvre de créateur.

Quand Pierre le Vénérable, après la condamnation de l'abbé

Ponce, revint dans son abbaye, Cluny fut proclamé le phare et le flambeau de l'univers entier : *quasi magnum totius orbis luminare*... En revoyant les vestiges prodigieux de son église, on comprend mieux la portée et la vérité de cette image et l'on reste inconsolable que la stupidité humaine ait systématiquement, officiellement, démoli, saccagé, effacé ce qu'avaient édifié, pour l'honneur de l'humanité, les grands Clunisiens du XI[e] et du XII[e] siècle.

ANDRÉ MICHEL,
Conservateur au Musée du Louvre.

LE MILLÉNAIRE DE CLUNY[1]

I

Michelet a défini l'histoire, « une résurrection ». S'il eût été donné à ce fougueux génie, évocateur littéraire des grandes scènes de nos annales nationales, d'assister, le dimanche 11 septembre 1910, à l'entrée réelle et solennelle du roi Louis, neuvième du nom, dans sa bonne ville abbatiale de Cluny, où il fut reçu par le pape Innocent IV, assisté de l'abbé Guillaume III, de la maison de France, avec le cérémonial protocolaire, le faste et la déférence hautaine qu'aucun grand feudataire du royaume n'eût osé afficher, je ne doute point que l'imagination du grand historien ne lui eût persuadé que le XIIIe siècle était vraiment ressuscité avec son cortège de cardinaux, d'évêques, de moines et de chevaliers partant pour la croisade.

La veille, sur les cinq heures du soir, au milieu des bourgeois empressés aux derniers préparatifs de la fête, un héraut d'armes à cheval avait parcouru les rues tortueuses de la jolie petite ville bourguignonne et, au son des trompettes, il avait proclamé dans tous les carrefours : « Citoyens de Cluny, manants et forains, à tous salut ! De par Monseigneur le Révérend Abbé, sachez que le jour de demain, onzième du mois de septembre, sur

1. Article publié dans la *Revue hebdomadaire* du 1er octobre 1910, et réimprimé ici avec l'autorisation de l'auteur, M. Ernest Babelon, et du directeur de la *Revue*, M. Fernand Laudet.

l'heure de deux de l'après-midi, notre beau sire le roi Louis, neuvième du nom, entrera dans notre bonne ville de Cluny, avec sa pieuse mère la reine Blanche, sa sœur Isabeau, le très glorieux empereur de Constantinople, les princes, l'escorte de ses vassaux et de ses féaux chevaliers. Dieu soit loué ! Paix à vos logis et joie en vos cœurs ! »

Sous un ciel inespérément beau, le soleil s'annonçant radieux, la ville se réveilla au carillon des cloches et aux sonneries des fanfares. Le cadre est magnifique ; nous sommes dans le pays chanté par Lamartine, à quatre lieues au nord-ouest de Mâcon, sur les bords d'une petite rivière, la Grosne, dont les mille sinuosités serpentent à travers des prairies qui se déroulent en pente douce depuis les monts du Beaujolais jusqu'à Chalon-sur-Saône ; sur les coteaux, des vignobles, et plus haut, des bouquets de bois qui ondulent avec la crête des montagnes. La ville occupe le fond de la vallée et les flancs des coteaux couverts de vergers qui descendent à droite et à gauche jusqu'à la Grosne. Maisons basses et vieilles, parfois très vieilles, frileusement serrées les unes contre les autres, dans les rues pavées dont l'étroitesse et les détours pleins de gaîté et de surprises paraissent avoir été ménagés pour couper les vents ou mettre à l'abri des rayons d'un soleil trop ardent. Çà et là, des façades romanes, d'autres gothiques, d'autres de la Renaissance, toutes évocatrices d'un passé lointain, religieux et florissant. Puis soudain, au détour d'une ruelle, se dresse un clocher géant au toit étincelant sous le soleil du matin ; des clochetons, ses satellites, quelques tours, des arcades ruinées, un bout de rempart et, sur un vaste terre-plein, une délicieuse maison de décor flamboyant qui fut le palais abbatial et qui sert d'hôtel de ville ; plus bas, une immense bâtisse du XVIIIe siècle, avec portique, vastes cloîtres et galeries, qui abrite, nous dit-on, une école nationale d'arts et métiers et un haras

aussi national : c'est l'ancienne abbaye. Les jardins, médiocrement entretenus, sont immenses, magnifiques, les allées majestueuses, les arbres plusieurs fois séculaires, et l'on nous montre parmi eux, au bout d'une avenue silencieuse, le tilleul d'Abélard.

Sur ce fond immuable est appliquée aujourd'hui la décoration volante du Millénaire : mâts enrubannés, festons et astragales, pylônes garnis de drapeaux, d'oriflammes et d'écussons parmi lesquels dominent les armes de l'abbaye, formées des clefs de saint Pierre croisées sur l'épée de saint Paul. L'originalité de la décoration consiste surtout en guirlandes sans fin de lierre, de mousse et de buis, en porches et en arcs d'ogive faits de feuillage, élancés, semés de fleurs discrètes : ils sont disposés à de courts intervalles tout le long des rues et ces nefs de verdure, à travers lesquelles on aperçoit le ciel bleu, donnent quelque chose de l'impression des hautes nefs de pierre de nos cathédrales gothiques. Tout cela est d'un très heureux effet, harmonieux, gai, médiéval.

Voici maintenant la foule joyeuse qui déferle de tous les côtés comme une avalanche : à la gare, les trains se succèdent, de Mâcon, de Bourg, de Lyon, de Chalon, de Paray-le-Monial. Les routes sont encombrées de voitures, de chars à bancs, d'automobiles ; les sentiers sont devenus de longs rubans de paysans endimanchés portant des paniers de victuailles ; à l'entrée de la ville les fanfares et les gymnastes de tous les cantons du voisinage s'organisent. Où logera-t-on tout ce monde ? Depuis hier déjà, les hôtels, les cafés, les auberges, les maisons privées regorgent de voyageurs. On loue les balcons, les échelles, la crête des murs, on improvise des estrades, on monte sur les toits ; chacun tient, à la main, l'artistique programme des fêtes ; on s'arrache les dernières cartes disponibles pour le cortège historique et pour les cérémonies religieuses.

A deux heures, enfin, suivant l'annonce, l'exactitude étant la politesse des rois, la cavalcade historique fait son entrée dans la ville. La joie est sur tous les visages de ces trente ou quarante mille curieux qui se pressent sur l'itinéraire prévu du cortège. Disons un mot de la scène historique qu'on va reconstituer.

Au mois de juillet de l'année 1245, le pape Innocent IV avait présidé, à Lyon, dans le couvent de Saint-Just, un concile où fut déposé l'empereur Frédéric II. Tout en blâmant l'indigne conduite de l'empereur, le roi de France avait appris non sans inquiétude et une certaine irritation les décisions du concile de Lyon, où il avait, d'ailleurs, refusé de se rendre. Saint Louis consentit pourtant, après la clôture du concile, à une entrevue avec le pape dans l'abbaye de Cluny ; il s'y transporta après avoir fait attendre quinze jours sa réponse à l'invitation que lui avait faite le Souverain Pontife.

Le récit de l'entrevue nous a été transmis par les contemporains, le moine Guillaume de Nangis et la chronique de l'abbaye de Cluny. En l'an du Seigneur 1245, racontent-ils en substance, le jour de la fête de saint André, le seigneur pape Innocent IV a célébré la messe au maître-autel de la grande église du monastère de Cluny. Il était assisté de douze cardinaux de France, d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne. Avec eux se trouvaient les patriarches d'Antioche et de Constantinople, la plupart des archevêques et évêques de France, « l'abbé de Cluny et une foule d'abbés noirs, l'abbé de Cîteaux et un grand nombre d'abbés blancs ».

Le roi de France, en venant à Cluny, tint à s'entourer d'une magnificence et d'un appaeil de force et de grandeur susceptibles d'en imposer discrètement au monde ecclésiastique peut-être trop enorgueilli du succès du concile de Lyon. Louis IX fit son entrée dans la ville abbatiale, accompagné de la reine Blanche de

Castille, sa mère, de sa sœur et de son frère, de l'empereur de Constantinople, du fils du roi d'Aragon, du fils du roi de Castille, du duc de Bourgogne, du comte de Ponthieu et de tous les chevaliers qui faisaient partie du Conseil du roi de France, du comte de Forez, du seigneur de Beaujeu, du sire de Bourbon, et d'une foule d'autres « comtes, châtelains, princes et chevaliers dont nous ne pouvons, dit le chroniqueur, faire mention à cause de leur trop grand nombre ».

Le roi Louis, ajoute Guillaume de Nangis, parut entouré d'une véritable armée : « Vous eussiez dit certainement que ce fut un host ordonné à bataille. Devant, allaient cent sergents bien montés et appareillés, les arbalestes aux mains ; cent autres les suivaient, les hauberts vêtus, les haumes aux têtes, et les targes à leurs cols pendues. Après ces deux cents sergents venaient, devant le roi, cent autres hommes d'armes, les glaives au poing, forts et reluisants. Et le roi venait après, en la quatrième rangée, environné d'une grande multitude de chevaliers armés. Il entra ainsi dans l'abbaye de Cluny où le pape se tenait. L'apostole et le roi parlèrent secrètement ensemble de ce qu'ils voulurent ; et puis, le roi s'en retourna après qu'il eut salué les cardinaux et qu'il eut reçu la bénédiction du pape. »

Après cette cérémonie solennelle, saint Louis demeura quinze jours à Cluny ; le pape y séjourna un mois. Telle était alors la richesse de l'abbaye et l'immensité des bâtiments claustraux que cette armée de prélats et de princes put s'y loger tout ce temps et y être hébergée sans rien déranger des habitudes de la maison et sans que les moines eussent un instant à se départir de leur règle monacale. « Et il faut savoir, dit le chroniqueur clunisien, que dans l'intérieur du monastère, reçurent l'hospitalité le seigneur pape avec ses chapelains et toute sa cour, l'évêque de Senlis avec sa maison, l'évêque d'Évreux avec sa maison, le seigneur

roi de France avec sa mère, son frère, sa sœur et toute leur suite ; le seigneur empereur de Constantinople avec toute sa cour ; le fils du roi d'Aragon avec tous ses gens ; le fils du roi de Castille avec tous ses gens ; etc., etc. Et cependant, malgré ces innombrables hôtes, jamais les moines ne se dérangèrent de leur dortoir, de leur réfectoire, de leur chapitre, de leur infirmerie, de leur cuisine, de leur cellier, ni d'aucun des lieux réputés conventuels. »

Jamais Cluny, dans tout le cours des siècles, ne vit pareille splendeur et l'on comprendra que ce ne fut pas trop de trois groupements différents pour essayer de faire revivre à nos regards un épisode de ces fêtes qui furent, dans l'histoire, comme l'apogée du monde médiéval. Ces trois groupements travaillant côte à côte et en bonne harmonie ne sont pas, pour notre époque, l'un des moindres étonnements des fêtes clunisiennes ; c'étaient : le clergé qui officiait dans l'église Notre-Dame ; l'Académie de Mâcon qui tint ses assises dans le palais abbatial ; et la municipalité plus ou moins radicale et socialiste qui dut « marcher » comme les autres, emportée, débordée par le courant populaire. C'est au bon évêque d'Autun, Mgr Villard, le digne et zélé successeur du cardinal Perraud, et aussi à l'active Académie de Mâcon que revient l'honneur d'avoir pris l'initiative des fêtes du millénaire de Cluny.

Le cortège historique, sous la compétente direction du comte de Murard et du baron de Contenson, eut le même succès que les fêtes de Jeanne d'Arc à Compiègne, l'année dernière. Toute la noblesse de Bourgogne, la bourgeoisie de Cluny, de Mâcon et des environs, tinrent à honneur de figurer parmi les trompettes à cheval, les arbalétriers, les rois et les seigneurs de la cour, les dames d'honneur, les écuyers, les pages, les hommes d'armes, capitaines, porte-bannières, massiers, fifres, tambours, sergents, piqueurs, demoiselles portant le mai fleuri, etc.

Et ce fut un spectacle point banal de voir défiler, dans cette chevauchée aux armes et aux écussons étincelants, quelques-uns des descendants authentiques des chevaliers qui, en 1245, accompagnaient à Cluny le roi saint Louis. L'enthousiasme de la foule fut indescriptible et c'est pourquoi j'ose à peine formuler un regret : j'eusse désiré voir les trois cents figurants du cortège entourés, suivis et acclamés comme ils le furent jadis, par la foule des Mâconnais et Mâconnaises, Bressans et Bressanes, dans ces pittoresques costumes locaux dont on ne voit plus guère des échantillons que dans les musées de Mâcon et de Bourg-en-Bresse : l'occasion se présentait, pour compléter notre illusion bénévole, de faire parader ces costumes populaires si pittoresques à côté des manteaux de cour, des targes et des hauberts.

Les fêtes religieuses durèrent trois jours ; elles eurent lieu dans l'église paroissiale de Notre-Dame, bel édifice de style gothique bourguignon, dont la décoration passagère rappelait les gloires de Cluny ; la nef était ornée des armoiries des saints et des grands abbés, des papes et des cardinaux que l'Ordre clunisien fournit à l'Église ; sur des banderoles étaient inscrits les noms des filiales de la puissante abbaye. Le dimanche matin, étant entré dans l'église avec un groupe de collègues et d'amis, nous attendions patiemment dans les places qui nous avaient été réservées, au milieu d'une foule compacte, le commencement de la messe, lorsqu'au son des cloches sonnant à toute volée et à la voix des grands orgues, nous vîmes entrer processionnellement dans la nef les archevêques, évêques et prélats au nombre d'une vingtaine, et, avec eux, un nombre aussi grand de supérieurs de couvents, venus tout exprès de l'exil, tous portant la crosse et la mître, vêtus des ornements sacerdotaux, et s'avançant à pas lents jusqu'au chœur. Un frisson mystérieux parcourut la foule recueillie des assistants ; nous eûmes, pour un instant, véritable-

ment une vision du moyen âge en regardant passer ces moines surtout, jeunes et vieux, au visage empreint de ce mélange indéfinissable d'énergie et de douceur que donne la foi profonde : nous vîmes des hommes d'un autre âge, des figures détachées des sculptures des cathédrales et marchant à travers la foule pour la bénir. Nous nous regardâmes, profondément impressionnés : « Voilà, me dit en sortant le député de Lyon, M. Aynard, un spectacle inoubliable et que nous ne reverrons jamais ! »

Quel dommage que les mesquineries de la politique n'aient pas permis à cette procession monacale, si bien adaptée aux fêtes du millénaire, de se dérouler à travers les rues pavoisées, sous les arceaux de buis qui semblaient préparés pour elle aussi bien que pour la cavalcade historique.

II

Il y a tout juste mille ans, le 11 septembre 910, Guillaume le Fort, dit plus tard le Pieux, duc d'Aquitaine, marquis de Gothie, comte d'Auvergne et de Bourges, signait dans cette dernière ville, et avec lui, sa femme Ingelberge, des évêques et de nombreux témoins, l'acte public et solennel de fondation de l'abbaye de Cluny.

L'original, conservé à la Bibliothèque nationale, est reproduit en fac-similé dans le somptueux album publié sous les auspices de l'Académie de Mâcon par M. François Bruel, et édité par les frères Protat, à l'occasion des fêtes du millénaire. La France était alors dévastée au nord par les Normands, au sud par les Sarrasins ; dans le reste du pays, la féodalité naissante, particulariste et batailleuse, avait ruiné jusqu'aux débris de l'empire de

Charlemagne; la simonie et l'incontinence portaient leurs ravages dans le clergé, l'œuvre de la civilisation était à reprendre par sa base. En fondant le monastère de Cluny, le duc d'Aquitaine n'avait d'autre ambition que de faire prier après lui pour le repos de son âme, n'ayant pas pris le temps, lui-même, de prier de son vivant, et d'expier les pilleries, meurtres et sacrilèges dont il dut, comme tous ses pareils, se rendre coupable sans vergogne. C'était relativement peu de chose que sa fondation, car la *villa* de Cluny n'était, pour lui, qu'un rendez-vous de chasse, perdu dans la profondeur d'épaisses forêts, éloigné de toute communication et à peine suffisant pour nourrir les douze moines qui vinrent s'y établir, sous la direction de Bernon, déjà abbé de Baume et de Gigny, dans le Jura. Mais à l'encontre de la situation faite à la plupart des anciens monastères, tombés aux mains des prélats et barons féodaux qui en trafiquaient indignement, celui de Cluny fut constitué indépendant et déclaré affranchi de tout pouvoir royal, épiscopal ou féodal. L'acte de donation du duc Guillaume spécifie, en effet, que le monastère ne relèvera que du Saint-Siège ; il lui donne pour patron les apôtres Pierre et Paul ; Cluny est placé sous la protection et la juridiction du pape, sans aucun intermédiaire. Par là fut épargné au nouveau monastère le mal dont l'Église tout entière paraissait mourir à cette triste époque d'universelle prévarication. Cluny se trouva ainsi dans d'excellentes conditions pour coopérer à la réforme religieuse et sociale méditée par les papes et devenue nécessaire. Charles le Simple n'eut pas la force d'intervenir contre une innovation directement attentatoire à ce qu'il pouvait considérer comme ses droits de souveraineté, et Louis d'Outremer, en 939, ne put que confirmer le privilège d'indépendance du monastère de Cluny.

Ainsi, Cluny fut, pour ainsi dire, incorporé au domaine du Saint-Siège. Les abbés, chefs du monastère, désignaient aux suf-

frages des moines leur propre successeur en choisissant, de leur vivant, un coadjuteur.

C'est ainsi que se succédèrent : Bernon (910-927), Odon (927-942), Aimard (942-948), Maieul (948-994), Odilon (994-1049), Hugues (1049-1109), que l'Église a tous placés au nombre de ses saints.

Si Cluny, par l'acte même de sa fondation, était destiné à devenir le bras droit de la papauté dans ses luttes contre le pouvoir séculier, sa constitution renfermait en outre un principe de vitalité et d'expansion qui fut la source immédiate de son incomparable grandeur. Les monastères des temps antérieurs étaient des maisons indépendantes les unes des autres, jouissant d'une autonomie complète sous la direction de leur abbé. Il n'y avait point alors de fédération de monastères ou, comme on dit plus tard, de *filiales*, dépendant d'une maison mère et reconnaissant un chef suprême et unique. Cluny, au contraire, fonda des *filiales* qui, toujours, reconnurent l'autorité de l'abbé de la métropole. Sous l'habile et sage direction de ses premiers abbés, le monastère de la vallée de la Grosne s'agrandit rapidement ; les coteaux broussailleux des alentours se couvrirent de céréales et surtout de vignobles, la vallée marécageuse se changea en gras pâturages. Bientôt, Cluny essaima : la semence jetée par l'abbé Bernon s'envola dans les cantons voisins, gagnant de proche en proche, et dans toutes les directions, les plus lointaines régions. Quel que fût leur éloignement, en France ou à l'étranger, les nouveaux établissements eurent à leur tête non point un abbé, mais un prieur délégué par l'abbé de Cluny, nommé et envoyé par lui. Telle fut l'excellence reconnue de la règle clunisienne que tous les monastères l'adoptèrent et se rangèrent dans l'obédience de Cluny, qui dès le XI[e] siècle se trouva à la tête de deux mille couvents : c'étaient, entre autres, Baume, Paray,

Moissac, Saint-Martial, Sauxillanges, La Charité, Souvigny, Charlieu, Uzerches, Figeac, Montierneuf, Saint-Germain d'Auxerre, Saint-Bertin, Saint-Jean-d'Angély, Vézelay, pour ne citer que les plus beaux fleurons de la couronne monastique de la France féodale. Cluny est en Bourgogne ; or, par sa position géographique et sa situation intermédiaire entre la France, l'Italie et l'Allemagne, la Bourgogne était, au moyen âge, le véritable carrefour de la chrétienté ; ceci encore contribue à expliquer l'étonnante expansion que prit l'institution clunisienne.

Pour l'abbé, chef suprême de ces légions de moines, administrateur de ce vaste empire spirituel et temporel sur lequel il régnait à la fois en monarque absolu et en père obéi, la tâche était lourde. Sans relâche, Odon, Maieul, Odilon, Hugues, ont le bourdon de pèlerin à la main ; ils vont de monastère en monastère à travers la France, l'Espagne, l'Italie, la Hongrie, l'Angleterre, la Pologne, déposant les prieurs indignes, ramenant les égarés, encourageant, réprimandant les uns ou les autres, rétablissant partout l'observance de la règle.

Le véritable fondateur de cette grande fédération monacale ne fut pas Bernon, mais son successeur saint Odon. C'était presque un révolutionnaire pour le temps : « Ce n'est pas la nature qui a fait les nobles, osait-il dire aux seigneurs féodaux, mais l'usurpation frauduleuse. »

On comprend par là quelle force se trouva dans la main de la papauté lorsque Grégoire VII, avec la collaboration de l'abbé Hugues, se lança dans la querelle des Investitures pour arracher la collation des évêchés et des dignités ecclésiastiques à l'autorité civile, pour lutter contre les abus du pouvoir féodal ou contre le relâchement des mœurs dans le clergé séculier, pour faire triompher à la fois la suprématie de l'Église et l'intégrité de sa discipline. Grégoire VII, Urbain II, Pascal II, Calixte II, qui se succédèrent sur le trône pontifical, étaient des moines clunisiens.

L'action sociale et civilisatrice des moines s'exerçait efficacement autour de chaque abbaye par l'application de la règle bénédictine qui prescrivait les travaux agricoles, le défrichement des forêts et mettait en honneur particulier la pratique de l'hospitalité et de l'aumône. Au XI[e] siècle, dix-sept mille pauvres étaient annuellement secourus à Cluny même. La clientèle des monastères venait s'établir autour d'eux ; des villages, des cités entières trouvaient bénéfice et protection à l'ombre des communautés monacales, et c'est ainsi que la main du moine a laissé son empreinte sur les fondements d'un si grand nombre de nos villes. « Partout où l'on interrogera les monuments du passé, dit Montalembert, non seulement en France, mais dans toute l'Europe, en Espagne comme en Suède, en Écosse comme en Sicile, partout se dressera la mémoire du moine et la trace mal effacée de ses travaux, de sa puissance, de ses bienfaits, depuis l'humble sillon qu'il a, le premier, creusé dans les landes de la Bretagne ou de l'Irlande, jusqu'aux splendeurs éteintes de Marmoutier, de Cluny, de Melrose et de l'Escurial. »

Dans cette société féodale dont les deux bras agissants furent le moine et le chevalier, le moine, par l'ascendant de la religion, du savoir et de la vertu, réussit à s'imposer au chevalier dont les mœurs étaient demeurées farouches et souvent barbares. L'asile inviolable du monastère fut ouvert à ceux que persécutait injustement le bras séculier. Saint Odilon, le pacificateur par excellence, organisa la Trêve de Dieu, dans une grande assemblée tenue à Bourges, pour que les populations, tourmentées par les guerres féodales, pussent au moins jouir d'une sécurité intermittente.

Quant à la règle de vie imposée par l'abbé Bernon à ses moines, c'était l'ancienne règle de saint Benoît, dans laquelle les travaux manuels alternaient avec ceux de l'esprit et se combinaient avec

les exercices religieux. L'œuvre intellectuelle et artistique des moines de Cluny fut immense : elle fut en rapport avec leur rôle social, la puissance et les richesses de leur abbaye. Sans doute, remarque M. Luchaire, « la règle obligeait le Cluniste à écosser des fèves, à arracher les mauvaises herbes, à faire le pain, mais ces exercices duraient peu de temps. Les heures qu'il ne consacrait pas à l'oraison et aux offices, il les employait surtout à apprendre le chant, à copier les manuscrits, à lire les ouvrages de la littérature profane. Le travail des mains et surtout celui du défrichement, indispensable dans le système des monastères isolés, alors qu'une grande partie du territoire avait besoin d'être mise en culture, ne s'imposait plus au XIe siècle comme une nécessité impérieuse... »

Cluny fournit au monde médiéval des papes, des rois, des cardinaux, des évêques en grand nombre ; il eut aussi des écrivains dans les genres les plus variés : théologiens, chroniqueurs, poètes, épistoliers comme Raoul Glaber, Orderic Vital, Ulger, Udalric, Syrus, Jotsauld, Hébretme, Raynaud, Abélard, et surtout Pierre le Vénérable, qu'on a appelé le dernier des grands abbés de Cluny, ce moine si doux et si pieux dont la charité dans la discussion subjugua saint Bernard. Sous la direction de tels hommes, les études intellectuelles étaient florissantes dans les monastères clunisiens ; on entrait dans le cloître comme dans l'unique asile des lettres et de la prière ; on accourait des pays les plus lointains pour s'asseoir sur les bancs de l'école monacale et y étudier toute science divine et humaine.

Mais il est un côté de l'activité intellectuelle des moines qui doit suffire, à lui seul, à leur assurer dans l'histoire la reconnaissance de tout homme qui pense et réfléchit. C'est qu'ils ont entretenu — vestales d'un nouveau genre, — et se sont transmis de siècle en siècle, pour nous le léguer, le foyer de la pensée

antique. Si le grand naufrage de la littérature des Grecs et des Romains n'a pas été plus complet, n'oublions jamais que c'est aux moines que nous le devons. Eux seuls ont empêché que, dans l'évolution de l'esprit humain, il se produisît, sous la poussée de l'invasion germanique, une solution de continuité qui eût fait rétrograder la civilisation dans la barbarie pour un nombre incalculable de siècles. Sans ces copistes infatigables, les chefs-d'œuvre littéraires de l'antiquité eussent disparu dans un désastre général bien autrement funeste que celui qui anéantit l'effort intellectuel de l'Égypte et des grandes civilisations asiatiques.

Dans la règle de saint Benoît, copier un manuscrit profane ou sacré est une occupation aussi méritoire qu'ensemencer un champ. De là, ces écoles de copistes, d'ornemanistes, de calligraphes, de miniaturistes et d'enlumineurs dont les œuvres, si souvent délicieuses, naïves, spirituelles, malicieuses, sont pour ainsi dire la parure extérieure d'autres chefs-d'œuvre : manuscrits à jamais précieux, inestimables joyaux de nos bibliothèques !

On voit, par ce qui précède, comment, du IXe au XIIIe siècle, les moines furent les agents essentiels de la civilisation et du progrès. Ce n'est pas assez de dire qu'ils marchaient avec leur temps : ils étaient à la tête de leur siècle dans toutes les branches de l'activité humaine. Cluny brillait comme un autre soleil sur le monde, suivant l'expression du pape Urbain II. Ses architectes, sculpteurs, peintres, verriers, orfèvres, émailleurs, miniaturistes, sont les dignes émules de ses poètes dont le lyrisme atteint souvent au sublime, de ses penseurs qui, dans le vol hardi de leurs spéculations scolastiques, ont posé, pour ainsi dire, les bornes de la métaphysique. C'est par Cluny et les moines clunisiens que l'influence de l'esprit français se répandit et prédomina longtemps dans tout le monde civilisé.

L'heure de la décadence sonna pour l'Ordre clunisien avec la disparition du régime féodal auquel il s'était si bien adapté. Il eut à lutter d'abord contre un mal intérieur : l'abus des richesses entraîna l'inobservance de la règle et des désordres que les abbés n'eurent pas toujours le courage de réprimer. De là, des dissensions et des schismes : à peine l'ordre rival de Cîteaux est-il fondé, que saint Bernard jette sur lui l'incomparable rayonnement de son génie, de sa sainteté et d'un ascétisme monacal dont Cluny s'éloigne chaque jour davantage. Puis, les ordres mendiants, les franciscains et les dominicains semblent surgir et se développer comme une protestation permanente contre l'égoïsme clunisien protégé, encouragé désormais par le pouvoir royal. Les étudiants, enfin, désertent peu à peu les écoles des monastères pour aller s'asseoir sur les bancs des Universités naissantes. Comme toutes les institutions humaines qui ne se transforment pas avec le temps, Cluny parut, dès le XIII[e] siècle et malgré l'éclat de fêtes comme celles de 1245, prolonger une existence et maintenir un rôle qui cessaient d'être nécessaires au corps social. Le flambeau qui guide le monde intellectuel et moral était passé en d'autres mains.

Le mal ne fit que s'aggraver lorsque la royauté eut réussi à s'immiscer dans les affaires de l'Ordre, à imposer son choix dans l'élection des abbés, et enfin à instituer, à partir de 1529, des abbés, commendataires, parmi lesquels les Guise, Richelieu, Mazarin, le cardinal de Bouillon, le prince de Conti, qui, pour la plupart, se contentèrent de toucher les revenus de l'abbaye, sans prendre la peine d'y venir séjourner, même momentanément. C'est en vain que, dans le cours des siècles, paraissent quelques abbés, pleins de zèle et de foi, qui entreprennent des réformes et essayent de rendre à Cluny son lustre d'autrefois avec la restauration de la discipline monacale. Leurs efforts demeurent sporadiques, incom-

plets, stériles. Les richesses de l'abbaye provoquent à la cour de scandaleuses compétitions au titre abbatial, et l'on répète le fameux dicton qui fit tant de mal :

Partout où le vent vente
L'abbé de Cluny a rente.

De tels abus contiennent en germe les révolutions. Celle qui mit fin à l'ancien régime, déchaînant toutes les colères, entreprit aveuglément la ruine des institutions monastiques sans égard pour les services rendus autrefois, sans souci de préserver les œuvres de l'esprit et de l'art créées par les moines et devenues le patrimoine de l'humanité tout entière.

III

Le visiteur moderne de Cluny, qui se remémore une histoire aussi longue et aussi brillante que celle de l'illustre abbaye, éprouve une singulière déception quand il cherche, au milieu des bâtisses du XVIIIe siècle, qui abritent le haras et l'école de mécaniciens, les restes des constructions gigantesques où furent reçus avec tant de faste le roi Louis IX, l'empereur de Constantinople et le pape Innocent IV. Quels étaient ces édifices et comment ont-ils disparu ?

Hors de l'enceinte de l'abbaye, la ville de Cluny possédait au XVIIIe siècle trois églises : Saint-Marcel, bâti par les moines au XIIe siècle, et qui est encore surmontée de son curieux clocher octogonal ; l'église Notre-Dame, remarquable spécimen de l'architecture gothique du XIIIe siècle ; et Saint-Maieul qui fut détruit à la Révolution : il n'en reste que quelques pans de mur construits en cet appareil élégant et décoratif que les archéologues appellent *spicatum opus*. De l'enceinte particulière de l'abbaye, le vanda-

lisme révolutionnaire n'a guère conservé que deux tours, reliées par des murs à la vieille enceinte de la ville. Le monument de beaucoup le plus imposant des constructions abbatiales était l'immense basilique de Saint-Pierre et Saint-Paul, la plus grande église du monde avant la construction de Saint-Pierre de Rome. Saint Hugues en avait posé la première pierre en 1089; dès 1095, le chœur terminé était bénit par le pape Urbain II; enfin, en 1131, Innocent II faisait la dédicace solennelle de l'église, à laquelle on ajouta encore ultérieurement certaines parties, notamment les deux tours carrées du XIIIe siècle, qui flanquaient le grand portail et s'appelaient les Barabans : outre les cloches, ces tours énormes contenaient les archives de l'abbaye et servaient à la fois de défense et de prison.

Dans œuvre, la basilique mesurait 171 mètres de long ; Saint-Pierre de Rome a 183 mètres, Saint-Paul de Londres, 166 mètres; toutes les autres cathédrales sont loin d'atteindre ces proportions. Il y avait cinq nefs; la nef centrale avait 10 mètres de largeur.

Le plan de l'édifice affectait la forme d'une croix archiépiscopale, avec deux transepts; un narthex à trois travées, construit sous l'abbé Roland de Hainaut, vers 1225, reliait la nef aux Barabans; cinq clochers, dont un clocher central gigantesque, surmontaient le chœur et les transepts. Des contreforts flanquaient tout le pourtour extérieur. Il faut lire, dans le savant ouvrage que lui a consacré M. Jean Virey, la description détaillée de ce chef-d'œuvre de l'architecture romano-bourguignonne dont les auteurs furent les deux moines Gauzon et Hézelon. La magnificence de cette église, les statues qui décoraient ses chapelles et ses autels, ses tombeaux, son double jubé, étaient célèbres dans toute la chrétienté. Tous les siècles, et dix abbés par siècle, avaient tenu à honneur de l'enrichir et de l'embellir. Nous ne mentionnerons

en particulier que la chapelle, encore conservée aujourd'hui sous le nom de Chapelle Bourbon, délicieux joyau de style Renaissance que fit construire Jean III de Bourbon, évêque du Puy et abbé de Cluny, le même qui fit bâtir à Paris l'Hôtel, aujourd'hui Musée de Cluny, et auquel on doit encore la restauration du château de Lourdon, les palais abbatiaux de Cluny même et de Paray-le-Monial. Ce moine fastueux, ami des arts, et partisan ardent du roi Louis XI contre le Téméraire, avait fait graver sur l'autel de son oratoire, à Cluny, ce vers de Virgile : *Semper honos, nomenque tuum laudesque manebunt.*

Un étalage de semblables richesses artistiques et une telle splendeur qui scandalisaient déjà saint Bernard, devaient exciter les convoitises des pillards : il était prudent de se garder et les Barabans n'étaient pas une défense suffisante. Aussi, l'abbaye possédait à quelque distance de Cluny, le château fort de Lourdon où, en cas d'alarme, elle mettait en sûreté ses trésors les plus précieux. En 1166, une bande de routiers brabançons à la solde du comte de Chalon se jeta brusquement sur les moines sortis en procession, tua cinq cents bourgeois de la ville, mit l'église à sac et réussit même à s'emparer du château de Lourdon. Il y eut d'autres alertes au temps de la guerre de Cent ans et sous Louis XI ; mais rien n'égala les entreprises et les violences des huguenots. En 1562, sous la conduite du vicomte de Polignac qui commandait un parti de l'armée du prince de Condé, ils envahirent l'abbaye, dévastèrent la basilique, violant les tombeaux, brisant les autels. Le trésor qui contenait les reliques les les plus insignes, les objets d'art les plus précieux, fut dilapidé. Les manuscrits de la bibliothèque furent souillés, lacérés, jetés au vent, parce que, suivant le récit de Théodore de Bèze, ces gens de guerre, ignorants et fanatiques, les considérèrent « comme étant tous livres de messe ». De nouveaux pillages, plus désas-

treux encore, furent, de 1567 à 1575, l'œuvre des bandes protestantes de Poncenac, du duc d'Alençon, et du prince de Condé. Comme l'herbe qu'on fauche et qui sans cesse repousse, les moines reconstituèrent leur trésor, leur bibliothèque, leurs richesses artistiques, recueillant les débris épars et relevant leurs autels. Il était réservé à la Révolution de donner le coup de grâce à l'institution monacale et de parachever l'œuvre des guerres de religion.

Les habitants de Cluny — il faut leur rendre cette justice — essayèrent de défendre et de sauver sinon leurs moines, du moins leur abbaye. En 1791, ils adressèrent au district une pétition pour demander au moins la conservation de l'église abbatiale ; le 6 juillet 1792, ils refusèrent d'en livrer les célèbres cloches appelées les Bisans. Cette résistance ne devait pas tarder à être brisée. Le 29 septembre 1793, la ville de Cluny fut livrée à une bande de fanatiques déterminés à anéantir jusqu'au dernier souvenir des moines. Le 29 mars 1794, le supérieur général dom Courtin et plusieurs autres religieux montèrent sur l'échafaud. Le mobilier de l'abbaye fut mis à l'encan et vendu pour 12.000 francs.

« La municipalité de Cluny — nous laissons parler M. Fr. Bruel — ordonnait en même temps de démolir les mausolées et tombeaux de l'église et d'en vendre les pierres et les marbres ; enfin, le 29 novembre 1793, les troupes révolutionnaires mettent Cluny au pillage, dévastent l'abbatiale, Notre-Dame et Saint-Marcel, profanent et renversent le tombeau de saint Hugues, brisent vitraux et monuments et font, le lendemain, sur l'une des places de la ville un immense autodafé des statues de bois, des livres, des manuscrits et des vêtements sacerdotaux. » Les bâtiments conventuels et la basilique, ouverts à tous les vents et à tous les rôdeurs, restèrent dans l'abandon, et chaque jour y fut témoin de scènes de dilapidation et de destruction. Après cinq années de cet écœurant spectacle auquel assistèrent les Clunisois incons-

cients ou terrorisés, le 2 floréal an VI (21 avril 1798), ce qui restait de l'abbaye, c'est-à-dire les murs, les voûtes et les toits dépecés, fut mis à l'encan et vendu aux citoyens Batonnard, Genillon et Vachier, de Mâcon, pour la somme de 2.014.000 francs. Les démolisseurs se mirent à l'œuvre ; ils commencèrent par enlever ce qui restait de la décoration intérieure de l'église, grilles, stalles, boiseries, « beau matériel, dit un document contemporain, dont ils pouvaient faire argent ».

Alexandre Lenoir, commissaire du gouvernement, et qui sauva tant de nos monuments et de nos richesses d'art à cette époque, se rendit à Cluny, mais il arriva trop tard. Il put seulement préserver des statues de marbre qui étaient destinées au monument projeté à la mémoire du duc de Bouillon. Ces statues, fort remarquables, se trouvaient, heureusement, dissimulées dans des caisses, le monument n'étant pas encore érigé quand la Révolution éclata : ce sont elles que l'on va admirer aujourd'hui dans la chapelle de l'hôpital.

En 1801, enfin, un sentiment de pudeur parut s'éveiller dans l'âme des Clunisois. La nouvelle municipalité entra en négociation avec Batonnard et Cie pour leur demander la rétrocession de tout ou partie de l'église et des bâtiments claustraux en échange de forêts, prairies et autres terrains de rapport. On évalua, en outre, à 28.000 francs le prix de réparation éventuelle des toitures restantes. Le ministre de l'Intérieur Chaptal, saisi de l'affaire, accueillit avec empressement le projet d'échange et enjoignit au préfet de Saône-et-Loire de prendre les mesures nécessaires pour la conservation de Cluny, lui démontrant avec insistance la nécessité, pour la Nation, de revenir sur une vente qui avait été pécuniairement si désavantageuse. Chaptal manda en même temps au minisre des Finances : « J'ai écrit au préfet sur-le-champ, dit-il à son collègue, pour le blâmer d'avoir autorisé la démoli-

tion sans en avoir reçu des ordres ultérieurs, pour lui ordonner de les faire suspendre sur-le-champ jusqu'à ce que les consuls, à qui je vais exposer la nécessité de conserver ce monument, aient déterminé l'indemnité à accorder aux propriétaires. »

Pendant ce temps, la pioche des démolisseurs accomplissait son œuvre et les voûtes s'effondraient, Batonnard, dans un but de spéculation, eut l'idée d'ouvrir une rue qui « tombant perpendiculairement sur le vaisseau de l'église, la coupa en deux parties à peu près égales, à gauche, le narthex construit par l'abbé Roland et les piliers du portail, à droite, le chœur avec ses huit colonnes de marbre que surmontait encore la coupole de l'abside ».

Le préfet de Saône-et-Loire eut le tort de répondre au ministre par l'envoi d'un rapport concluant qu'il était trop tard pour enrayer le mal. A son tour, Chaptal écrivit au ministre des Finances : « Je cesse toute démarche à cet égard ; mais je vois avec douleur que l'influence d'un gouvernement réparateur n'ait pu sauver un de nos édifices les plus intéressants pour l'histoire et pour les arts. »

Dans les années suivantes, pourtant, un échange consenti entre les adjudicataires et la ville conserva les parties de l'abbaye qui subsistent encore, c'est-à-dire les cloîtres du XVIIIe siècle, les jardins, la chapelle Bourbon, un transept, la sacristie et une partie des clochers. La démolition de tout le reste se poursuivit lentement durant tout l'Empire, et sous la Restauration seulement on put dire : *consummatum est*.

Les Clunisois aujourd'hui se défendent d'être responsables de la démolition de leur abbaye ; ils se rendent compte que cette destruction systématique et sauvage fut un acte aussi préjudiciable aux intérêts matériels de leur ville qu'à l'histoire de l'art. Ils contestent l'authenticité d'un mot cruel de Napoléon qui, passant par Mâcon, leur reprocha sévèrement d'avoir laissé démolir leur superbe basilique. Soit ! Cependant, après les navrants

détails que l'on vient de lire, après la destruction de Saint Maieul, on conviendra tout de même que c'est d'une belle crânerie de rejeter la faute, toute la faute, sur le gouvernement consulaire, d'accuser « l'apathie des consuls » (*sic*) et d'écrire : « Le gouvernement impérial devait achever lui-même la destruction que le gouvernement consulaire avait laissé commencer. »

N'oublions pas que la France tout entière n'était, pour le gouvernement consulaire, qu'un immense champ de ruines à réparer ; la basilique de l'abbaye cistercienne de Royaumont et cent autres merveilles d'architecture périrent dans des conditions analogues à celles de Cluny. Il eût fallu du temps et surtout la tenace volonté des populations locales pour tout sauver. Si les Clunisois se fussent présentés au vainqueur de Marengo, lorsque revenant d'Italie, le 29 juin 1800, il posait solennellement la première pierre de la reconstruction de Lyon, il est hors de doute que leurs vœux eussent été exaucés par le jeune héros qui venait de décréter un monument à Valence à la mémoire de Pie VI, qui rouvrait les églises et préparait le Condordat.

A supposer que le ministre des Finances ne fût pas intervenu aussi promptement que le demandait Chaptal, suivant le vœu tardif de la population, voici encore ce que nous répondrons aux Clunisois honteux et repentants : La bibliothèque de votre abbaye, l'une des plus riches qui fût au monde, en manuscrits précieux, a été brûlée et pillée en 1793. Un grand nombre de ces manuscrits sont tombés aux mains des habitants sans que la municipalité, ni personne ait songé à les recueillir, à en signaler l'intérêt et la valeur. Au vu et au su de tout le monde, les détenteurs en déchiraient jour par jour les feuillets de vélin pour les employer aux usages les plus vulgaires ; il n'y a pas cinquante ans, m'ont raconté des témoins oculaires, les enfants des écoles en fabriquaient des cerfs-volants, et pour que ces jouets fussent t

plus jolis à l'œil, ils choisissaient de préférence les feuillets à miniatures : comme au temps des huguenots, on disait que c'étaient « livres de messe ». Ceux qui accusent « l'apathie des consuls » ont-ils songé à intervenir pour faire cesser ce scandale? Il y a moins longtemps encore, — ceci ne remonte pas à vingt ans, — vous possédiez les archives de Cluny, échappées comme par miracle au vandalisme révolutionnaire. L'érudit archiviste qui a été officiellement chargé de les publier, a pu, sans hyperbole, les qualifier de prodigieuse richesse historique. Si ces archives sont aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, n'est-ce point parce que vous avez consenti à vous en dessaisir dans des conditions d'échange qui ont provoqué la risée universelle, qui ont prouvé que vous n'en soupçonniez en rien l'importance et que vous n'aviez nul souci de les garder ? En ce qui concerne la destruction de la basilique, abstenez-vous donc de déplacer les responsabilités. Ou plutôt, dirons-nous, n'accusons personne autre que les malfaiteurs révolutionnaires et le fanatisme inconscient dont ils furent les interprètes. Constatons l'irréparable désastre et mettons au front des auteurs le sceau de la flétrissure, en souhaitant que de pareils malheurs servent au moins de leçon pour le présent et pour l'avenir.

Ernest BABELON,
Membre de l'Institut

TABLE DES MATIÈRES

TROISIÈME PARTIE

(*Suite.*)

Mémoires et communications

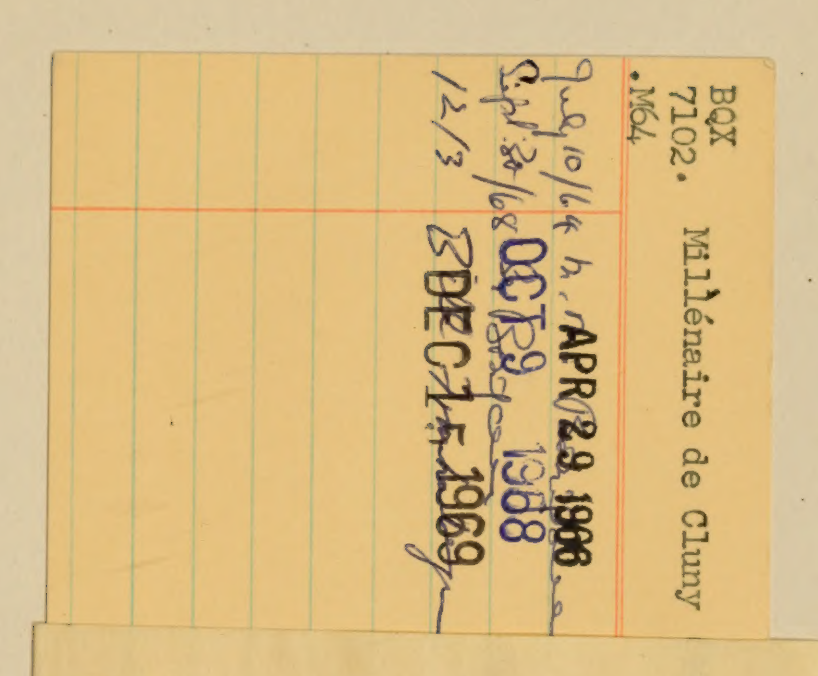
QUATRIÈME PARTIE

Documents divers

TABLE DES PLANCHES

FRONTISPICE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.


BQX
7102.
.M64
Millénaire de Cluny

